VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 septembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept septembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.
Madame Géraldine BASTIEN arrive au cours de l'hommage de Monsieur le Maire à Monsieur Jacques CHIRAC.
Monsieur Jérôme AUSLENDER arrive pendant la présentation de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du la question n°5 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 35

MODIFICATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Clermont Auvergne Métropole a réalisé en 2017 un bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2019. Cette évaluation des trois premières années d'application du PLH a été validée au Conseil métropolitain du 15 décembre 2017 et a fait l'objet d'un avis favorable du Bureau du CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) en date du 2 janvier 2018 avec quelques observations à prendre en compte.
A la suite de ce bilan, il a été validé le principe d'une **actualisation du PLH en 2018 par voie modificative**, suivant les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), impliquant que cette modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du PLH, se limitant à la mise en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à la politique du logement entrées en vigueur après l'adoption du PLH et à la prise en compte des évolutions du contexte démographique, économique et social.

L'objectif de la modification du PLH 2014-2019 est donc double :
- D'une part, de **prendre en compte les évolutions législatives depuis 2014** qui positionnent l'échelon intercommunal en tant que chef de file sur les champs d'intervention suivants : politique de la ville (contrat de ville), renouvellement urbain (NPRU) et politique de peuplement (Conférence Intercommunale du Logement - CIL),
- D'autre part, de **préserver l'économie générale du PLH tout en rendant le document cohérent** avec les observations du CRHH et la stratégie métropolitaine de l'habitat présentée en Bureau du 15 juin 2018, sous la forme d'une feuille de route constituée de quatre orientations d'intervention prioritaires :

L'actualisation du PLH 2014-2019 est donc réalisée sur la base de **4 orientations stratégiques** métropolitaines :

Orientation 1 : « une Métropole pilote de l'habitat »
La Métropole s'engage dans un développement résidentiel maîtrisé, porteur de nouvelles formes urbaines. Cette ambition portée aussi dans le SCoT se traduira dans le futur PLUi. La Métropole affiche la volonté de mener une démarche concertée autour de l'habitat. Ce partage de la connaissance se formalisera par la tenue d'instances partenariales, techniques et politiques. Cette orientation, et les actions qui en découlent, traduisent le souhait de la Métropole de se mettre au service des communes afin de les accompagner dans l'émergence de leurs projets complexes, pour garantir leur réussite.

Orientation 2 : « Une Métropole qui promeut un développement territorial et un habitat équilibré »
Les lois Égalité et Citoyenneté (LEC) et Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ÉLAN), demandent aux EPCI et Métropoles de favoriser la mixité sur leur territoire en agissant sur l'offre de nouveaux logements (répartition spatiale, diversité et adaptation aux besoins et revenus des ménages), mais aussi en réformant les attributions des logements et les politiques de loyers pratiquées, afin qu'elles constituent des leviers de mixité sociale à l'échelle de l'intercommunalité, des communes et des quartiers.

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) plénière a validé à l'unanimité le document-cadre d'orientations des attributions. Le Conseil métropolitain du 28 juin a adopté une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), déclinaison du document-cadre, précisant les engagements annuels quantifiés sur la base de critères territorialisés, et signé par l'ensemble des réservataires de logements (État, Communes, Action Logement, bailleurs sociaux), et un Plan Partenarial de Gestion et d'Information de la Demande (PPGID) permettant notamment d'harmoniser les lieux et pratiques d'accueil des partenaires (bailleurs, collectivités, CCAS...).
Par ailleurs, trois quartiers de Clermont-Ferrand ont été retenus au titre du NPRU : La Gauthière, Les Vergnes et Saint-Jacques Nord.

Orientation 3 : « une Métropole qui s'engage en faveur d'un habitat durable et abordable »
La satisfaction des parcours résidentiels passe par le développement d'une offre de logements complète et diversifiée. Le soutien financier de la Métropole à la production de logements sociaux et la prise de délégation des aides à la pierre par Clermont Auvergne Métropole ont contribué à l'atteinte des objectifs fixés, notamment dans les communes soumises à la loi SRU. L'amélioration des conditions de logement nécessite d'agir sur l'habitat privé en luttant contre l'habitat indigne, insalubre et énergivore. En déclinaison du Schéma de Transition Énergétique et Écologique (STEE), la Métropole s'implique dans la réhabilitation thermique du parc social (Contrat Territorial de Développement Durable) et privé (Programme d'Intérêt Général PIG métropolitain 2016-2020, Plate-forme Territoriale de Rénovation Énergétique PTRE *RENOVER +demain*).

Orientation 4 : « une Métropole qui soutient un habitat solidaire »
Dans le cadre du renforcement de ses compétences, et notamment avec la gestion des aides du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) à partir de 2019, la Métropole souhaite promouvoir le droit au logement pour tous et accompagner les parcours résidentiels des populations fragiles et précarisées. Cette stratégie est déclinée dans le cadre du Plan « Logement d'Abord » pour lequel la Métropole a été retenue au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). La Métropole affirme également son action en faveur des ménages aux besoins spécifiques en logements ou hébergements : facilitation du maintien à domicile pour les personnes âgées ou en situation de handicap, maintien d'un objectif de production de 100 % de logements sociaux neufs accessibles aux personnes en situation de handicap dans une logique de territoire inclusif, développement d'une offre locative à bas loyer pour le public jeune, accompagnement des ménages issus de la communauté des Gens du Voyage en voie de sédentarisation.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, les conseils municipaux des communes membres de la Métropole doivent émettre un avis sur le projet de PLH modifié et les cartes de sa titularisation, à défaut de quoi il est réputé favorable.

Vous trouverez ci-joint en annexe, la synthèse des modifications apportées au Programme Local de l'Habitat établi par Clermont Auvergne Métropole.

Il est demandé au Conseil Municipal, en accord avec votre commission, d'approuver la modification du Programme Local de l'Habitat 2014-2019 de Clermont-Auvergne-Métropole (annexes sur CD).

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 OCT. 2019

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,



Grégory BERNARD

clermont auvergne métropole

Direction Habitat Politique de la Ville
Service Habitat Opérationnel

Synthèse des modifications apportées au PLH

Clermont Auvergne Métropole mène depuis 2002 une politique de l'habitat volontariste sur l'ensemble de son territoire. Cette politique est définie dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2019.

Le bilan à mi-parcours réalisé en 2017 a permis d'appréhender les effets de cette politique sur la Métropole au cours des trois premières années de mise en œuvre et de préciser les suites à engager ainsi que les perspectives prévues pour la seconde période triennale.

Au regard de ce bilan et consciente des enjeux en matière de politique du logement, la Métropole a choisi de faire du PLH un outil plus opérationnel au service des élus et des techniciens et de mener de nouvelles réflexions.

La modification du PLH est également l'occasion d'intégrer les nouveaux dispositifs portés et les évolutions législatives qui positionnent Clermont Auvergne Métropole comme chef de file en matière de l'habitat sur son territoire de compétence.

Des évolutions législatives venues renforcer la compétence habitat des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Depuis son adoption en 2014, les évolutions législatives sont venues renforcer le champ de compétences des EPCI en matière d'habitat. Les stratégies relatives au foncier et aux attributions dans le parc social figurent parmi les sujets clés à investir.

- **Impact de la loi sur le logement du 18 janvier 2013** relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social (loi « Duflot ») : cette loi avait relevé l'objectif de logement social de 20 à 25 % pour les communes de plus de 3 500 habitants. **Toutefois, par décret du 1er août 2014, l'ensemble des communes de plus de 3 500 habitants de la Métropole restent soumises à l'obligation de 20 % de logement sociaux**.

- **Impact de la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) :** C'est cette loi qui a conduit les premières réflexions sur la mise en place d'une stratégie intercommunale d'attribution et de gestion de la demande locative sociale avec la **mise en place obligatoire du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur** (PPGDID). La loi ALUR prévoit aussi pour les EPCI qui en font le choix, le **transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité (PLUi).** Cette compétence est obligatoire pour les Métropoles. L'élaboration du PLUi de Clermont Auvergne Métropole a été engagée en 2018.

- **Impact de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement :** cette loi prévoit la prise en compte des problématiques territoriales de l'habitat des personnes âgées dans les outils de programmation.

Clermont Auvergne Métropole
64-66 avenue de l'Union-Soviétique BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 98 34 00 Fax. 04 73 98 34 01

- **Impact de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté :** les EPCI compétents en matière d'habitat et ayant au moins un Quartier Politique de la Ville (QPV) sur leur territoire sont compétents en matière d'attribution de logements sociaux. Ils doivent élaborer, au-delà du PPGDID, une Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) qui permet d'appliquer les orientations définies en matière d'attributions. Cette loi inscrit clairement les EPCI comme chef de file de la politique de peuplement et a permis à la Métropole d'engager le travail relatif à ce sujet. **L'élaboration de la CIA et du PPGDID est ainsi prévue pour 2018- 2019** (action 2.1).

  Cette loi prévoit aussi le renforcement du volet foncier des nouveaux PLH avec une analyse de l'offre foncière et de son utilisation, la mise en place d'un observatoire du foncier, des actions à mener en matière de politique foncière. Ces sujets ont été développés dans le cadre de la modification (action 3.3).

  Cette loi prévoit enfin que la procédure de modification du PLH soit réalisée afin d'**intégrer les objectifs triennaux issus de l'obligation de rattrapage au regard de la loi SRU.** Les objectifs de production de logements locatifs sociaux affichés dans le PLH modifié de Clermont Auvergne Métropole intègrent donc l'objectif triennal 2017-2019 (912 logements sociaux à produire dans les communes SRU pour la seconde moitié du PLH, contre 800 affichés antérieurement (action 3.1).

Des évolutions législatives impactant l'organisation du territoire et les compétences des EPCI

Les évolutions législatives récentes ont fortement impacté l'organisation du territoire en permettant la transformation de certains EPCI :

- La loi de **Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles** du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM, a permis le passage de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine au 1er janvier 2017.

- La loi **relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain** a permis la transformation de Clermont Auvergne Métropole de Communauté Urbaine en Métropole au 1er janvier 2018.

Des évolutions dans l'organisation locale des instances

En matière d'habitat, plusieurs évolutions sont à souligner depuis l'approbation du PLH en 2014 :

- **Clermont Auvergne Métropole est délégataire des aides à la pierre** depuis le 1er Janvier 2015 pour une période de 6 ans. L'objectif visé est de renforcer et de maîtriser l'intervention sur le champ de l'habitat sur le périmètre métropolitain pour permettre la réalisation des objectifs du PLH,

- La **révision du Plan de Prévention des Risques Inondations** (PPRI) implique la modification du volet territorial du PLH, intégrant le repérage des projets et des potentialités foncières.

- Les nouvelles compétences liées aux évolutions législatives viennent **renforcer le rôle de Clermont Auvergne Métropole sur les sujets de politique de la ville** (Contrat de ville intercommunal), de **renouvellement urbain** (3 quartiers retenus dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain [NPNRU] sur Clermont-Ferrand), de **politique de peuplement** (création d'une Conférence Intercommunale du Logement [CIL] en octobre 2015 et travail engagé pour produire les documents stratégiques afférents, la CIA et le PPGDID).

- Le passage en Communauté urbaine, puis en Métropole, confère la compétence urbanisme à Clermont Auvergne Métropole, qui a lancé en 2018 l'élaboration de son **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** (PLUi). Ce nouveau document proposera un projet d'aménagement et de développement global, cohérent à l'échelle du territoire et respectueux des spécificités communales.

- La gestion par Clermont Auvergne Métropole du **Fonds Solidarité Logement** (FSL) à partir de 2019 lui permettra d'améliorer sa connaissance des besoins des ménages en situation de fragilité face au logement, mais également de devenir un acteur clé de l'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement.

La réorganisation des services de la Métropole avec la création d'une Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville au 1er janvier 2017 lors du passage en Communauté urbaine s'est accompagnée d'un renforcement des effectifs pour la mise en œuvre du PLH, et vient appuyer le nouveau positionnement de l'EPCI.

La modification du PLH 2014-2019 autours de quatre orientations

Le PLH 2014-2019 s'inscrit dans la continuité du travail mené par le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Clermont, et il intègre des prévisions de croissance démographique fortes. Ainsi, le nombre de logements nécessaires pour répondre à ces besoins est estimé à 15 254 logements sur la période dont 14 123 logements neufs (soit plus de 2 350 logements par an) et 1 131 logements existants remis sur le marché (dont 516 logements sociaux en acquisition-amélioration et 615 logements sortis de la vacance dans le parc privé).

Depuis le début du PLH, la construction de logements s'établit en moyenne à 1 700 unités par an, soit 650 unités de moins que les objectifs du PLH (72 % de l'objectif). La production, stabilisée depuis plusieurs années à ce niveau, ne parvient pas à retrouver le rythme précédant la crise immobilière de 2008. Toutefois, 8 communes ont dépassé leurs objectifs de production. D'autrs communes, bien que moins avancées, ont tout de même connu un développement important (Aulnat, Blanzat, Cébazat, Cournon). **Le choix a été fait de ne pas remettre en question l'objectif général de 14 300 logements identifiés. La répartition communale a toutefois évolué pour prendre en compte, le cas échéant : l'avancement de la production sur la première période du PLH (2014-2016), les projets des communes en cours ou à venir d'ici 2019, l'impact du nouveau PPRI sur la capacité à construire et le triennal 2017-2019 en matière de rattrapage au titre de la loi SRU.**

Les objectifs en matière d'acquisition-amélioration suivent les attentes du PLH puisque plus de la moitié de l'objectif du PLH a été réalisé sur les trois premières années : sur ce volet, **la modification du PLH n'a pas apporté de changement à l'objectif initial.**

Concernant les objectifs de reconquête de vacance, les résultats des dispositifs opérationnels d'amélioration de l'habitat privé n'ont pas été à la hauteur des attentes. Le PIG métropolitain ainsi que les OPAH « quartier de Gare » et « quartiers anciens » n'ont permis la réhabilitation et le conventionnement que de 59 logements appartenant à des propriétaires bailleurs (dont une partie était vacante initialement). Le taux de vacance ayant continué de croître sur le territoire, **l'objectif de résorption de la vacance reste donc toujours d'actualité et constitue un enjeu prioritaire à investir.**

La modification du PLH de Clermont Auvergne Métropole l'opportunité de réaffirmer le rôle et le contenu de la politique du logement de la Métropole à l'horizon 2019. Elle traduit la volonté des élus, en partenariat avec les acteurs locaux, de confirmer leur engagement en faveur du « logement pour tous ». Les orientations et les actions du PLH ont donc été réajustées pour répondre aux **quatre grands axes de la politique de l'habitat** adoptées par la Métropole.

Orientation 1 : « une Métropole pilote de l'habitat »

La Métropole s'engage dans un développement résidentiel maîtrisé, porteur de nouvelles formes urbaines. Cette ambition, déjà intégrée dans le SCoT et renforcé par le PLH, sera traduite dans le futur PLUi. La déclinaison du PLH dans les Plans Locaux de l'Urbanisme (PLU) sur la quasi-totalité des communes a contribué à la diversification de l'offre, à la mixité sociale à l'échelle locale et à la mise en cohérence des projets avec les besoins du territoire. Consciente de son rôle d'animateur, la Métropole affiche la volonté de mener une démarche concertée autour de l'habitat. **Ce partage de la connaissance doit se formaliser par la tenue d'instances partenariales techniques et politiques.**

Cette orientation et les actions qui en découlent, traduisent le souhait de la Métropole d'accompagner les communes dans l'émergence de projets complexes, pour garantir leur réussite.

Orientation 2 : « Une métropole qui promeut un développement territorial et un habitat équilibré »

Trois quartiers de Clermont-Ferrand ont été retenus au titre du NPNRU : La Gauthière, Les Vergnes et Saint-Jacques Nord. La Métropole assure la définition et le pilotage des projets visant à améliorer l'intégration de ces quartiers dans la dynamique de développement métropolitaine.

Cette aspiration en matière d'équilibre se traduit également par la volonté d'améliorer l'accès au logement social des ménages les plus fragiles, et de limiter la concentration des situations de précarité sur certains secteurs géographiques, par la mise en place des documents cadres de la CIL.

Orientation 3 : « une Métropole qui s'engage en faveur d'un habitat durable et abordable »

La satisfaction des parcours résidentiels passe par le développement d'une offre de logements complète et diversifiée, favorisant une mixité sociale et générationnelle. La prise de Délégation des Aides à la Pierre, ainsi que le soutien financier à la production de logements sociaux apporté par Clermont Auvergne Métropole sur première moitié du PLH, ont contribué à l'atteinte des objectifs fixés, notamment dans les communes soumises à la loi SRU.

Au-delà de la production neuve, l'amélioration des conditions de logement nécessite de travailler sur l'habitat privé en luttant contre l'habitat indigne, insalubre et énergivore, source de problématiques sanitaires et sociales. La Métropole s'implique dans la réhabilitation thermique du parc, à la fois social (avec le Contrat Territorial de Développement Durable [CTDD] en partenariat avec Département du Puy-de-Dôme visant l'amélioration de 600 logements sociaux par an) et privé (avec la reconduite du Programme d'Intérêt Général [PIG] métropolitain sur la période 2016-2020 et le lancement d'une Plate-forme Territoriale de Rénovation Énergétique [PTRE] RENOVER+DEMAIN). Compte tenu du volume de logements vacants, la mobilisation de solutions permettant de réinvestir ce parc existant constitue un enjeu pour le territoire.

Orientation 4 : « une Métropole qui soutient un habitat solidaire »

Dans le cadre du renforcement de ses compétences et notamment avec la gestion de l'attribution des aides du FSL à partir de 2019, la Métropole souhaite promouvoir le droit au logement pour tous et accompagner les parcours résidentiels des populations fragiles et précarisées. Cette stratégie est mise en œuvre dans le cadre du Plan « Logement d'Abord », au titre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour lequel la Métropole est retenue.

Par la facilitation du maintien à domicile pour les personnes âgées ou en situation de handicap, par le développement d'une offre locative à bas loyer pour le public jeune, par l'accompagnement des ménages issus de la Communauté des Gens du Voyage en voie de sédentarisation, la Métropole affirme son action en faveur des ménages aux besoins spécifiques en logements ou hébergement.

Un PLH modifié dans sa structure pour faciliter sa lisibilité

Les modifications réalisées dans le *Document d'Orientations* et le *Programme d'Actions* ne changent pas l'esprit des engagements pris initialement. Il s'agit d'une réorganisation pour faciliter la lisibilité du document, en vue de sa meilleure appropriation par les élus, les techniciens et les partenaires.

La modification de l'architecture du document initial du PLH est présentée dans la figure ci-après :

Architecture initiale du Programme d'Actions (5 axes, 30 actions)

AXE 1 : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT D'UN HABITAT DURABLE

1.1 : Traduire de manière opérationnelle le PLH dans les documents d'urbanisme

1.2 : Agir sur les critères économiques du logement : définir une stratégie de portage foncier en faveur d'une politique de réserve et d'anticipation foncière

1.3 : Développer avec l'EPF SMAF et les communes une politique cohérente d'acquisition

1.4 : Agir sur les critères économiques du logement : réfléchir aux conditions de développement d'une offre neuve économiquement viable

1.5 : Soutenir l'ingénierie auprès des communes pour accompagner l'émergence de projets complexes

1.6 : Mettre en place les conditions de limitation de la consommation foncière

1.7 : Anticiper l'évolution des tissus pavillonnaires existants : promouvoir et encadrer la production de logements par la densification des tissus pavillonnaires existants

AXE 2 : RENOUVELLEMENT DU PARC PRIVE EXISTANT

2.1 : Repérer et intervenir sur les copropriétés dégradées du parc privé ; définir l'intervention avec l'Anah

2.2 : Définir un nouveau dispositif d'intervention opérationnel pour amplifier l'intervention sur le parc privé avec l'Anah

2.3 : Résorber les logements vacants

2.4 : Définir et appliquer un dispositif de veille sur le parc privé, et notamment le parc privé social de fait

AXE 3 : VEILLER A L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

3.1 : Produire une offre de logements locatifs sociaux suffisante et adaptée

3.2 : Produire une offre de logements locatifs sociaux : 1) la déclinaison des obligations SRU des communes déficitaires

3.3 : Produire une offre de logements locatifs sociaux : 2) la production d'un minimum de logements sociaux dans les communes non soumises au rattrapage de la loi SRU ou inférieures à 3 500 habitants

3.4 : Soutenir la production de logements sociaux : la garantie d'emprunt

3.5 : Soutenir la production d'une offre en accession abordable

3.6 : Poursuivre la rénovation urbaine dans les secteurs ANRU

3.7 : Renforcer le plan de réhabilitation thermique des logements publics

3.8 : Soutenir la coordination inter-bailleurs dans le cadre de la mise en place de la délégation des aides à la pierre

3.9 : Soutenir la coordination inter-bailleurs : Partager avec les acteurs concernés, les enjeux de l'attribution des logements sur les territoires

AXE 4 : UNE POLITIQUE PARTENARIALE AU PROFIT DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

4.1 : Répondre aux objectifs d'hébergements prescrits dans les schémas départementaux

4.2 : Mettre en place les conditions facilitant les parcours et l'entrée dans le parc de droit commun

4.3 : Agir par une démarche partenariale à la prévention des expulsions

4.4 : Développer un habitat social pour les jeunes (étudiants, jeunes travailleurs...)

4.5 : Organiser les conditions de sédentarisation des gens du voyage présents sur l'agglomération

4.6 : Définir les conditions d'adaptation des logements pour les personnes âgées

AXE 5 : PILOTAGE ET ANIMATION DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT

5.1 : Solliciter de l'État la délégation des aides à la pierre

5.2 : Assurer une vision pluriannuelle de la politique de l'habitat

5.3 : Définir un outil stratégique de suivi

5.4 : Communiquer auprès du grand public

Architecture du Programme d'Actions modifié (4 axes, 13 actions)

ORIENTATION 1 : UNE MÉTROPOLE PILOTE DE L'HABITAT

Action 1.1 : Partager la vision stratégique de l'habitat et communiquer auprès du public, et développer les partenariats et l'innovation

Action 1.2 : Développer les outils de suivi et d'observation du PLH

Action 1.3 : Veiller à la traduction du PLH dans les documents d'urbanisme

ORIENTATION 2 : UNE MÉTROPOLE QUI PROMEUT UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET UN HABITAT ÉQUILIBRÉ

Action 2.1 : Mettre en place une stratégie de peuplement métropolitaine via la CIL visant à guider les politiques d'attributions des logements sociaux

Action 2.2 : Engager un programme ambitieux de rénovation urbaine dans les quartiers retenus au titre du NPRU

Action 2.3 : Poursuivre la diversification des produits immobiliers

ORIENTATION 3 : UNE MÉTROPOLE QUI S'ENGAGE EN FAVEUR D'UN HABITAT ABORDABLE ET DURABLE

Action 3.1 : Produire une offre de logements suffisante, diversifiée et abordable

Action 3.2 : Poursuivre et consolider les actions sur le parc privé existant

Action 3.3 : Mettre en place une stratégie foncière partenariale pour atteindre les objectifs de production de logements

ORIENTATION 4 : UNE MÉTROPOLE QUI SOUTIENT UN HABITAT SOLIDAIRE

Action 4.1 : Soutenir l'habitat des personnes en situation de fragilité et favoriser l'accès et le maintien dans le logement

Action 4.2 : Développer un habitat social pour les jeunes

Action 4.3 : Définir les conditions d'adaptation des logements pour les personnes âgées

Action 4.4 : Organiser les conditions d'accueil et les parcours résidentiels des gens du voyage présents sur la Métropole

PLH 2014 – 2019

Clermont Auvergne Métropole

Document d'orientations & Programme d'Actions

Document modifié suite à l'évaluation à mi-parcours

Approuvé par le Conseil Métropolitain le _____ 2019

Table des matières

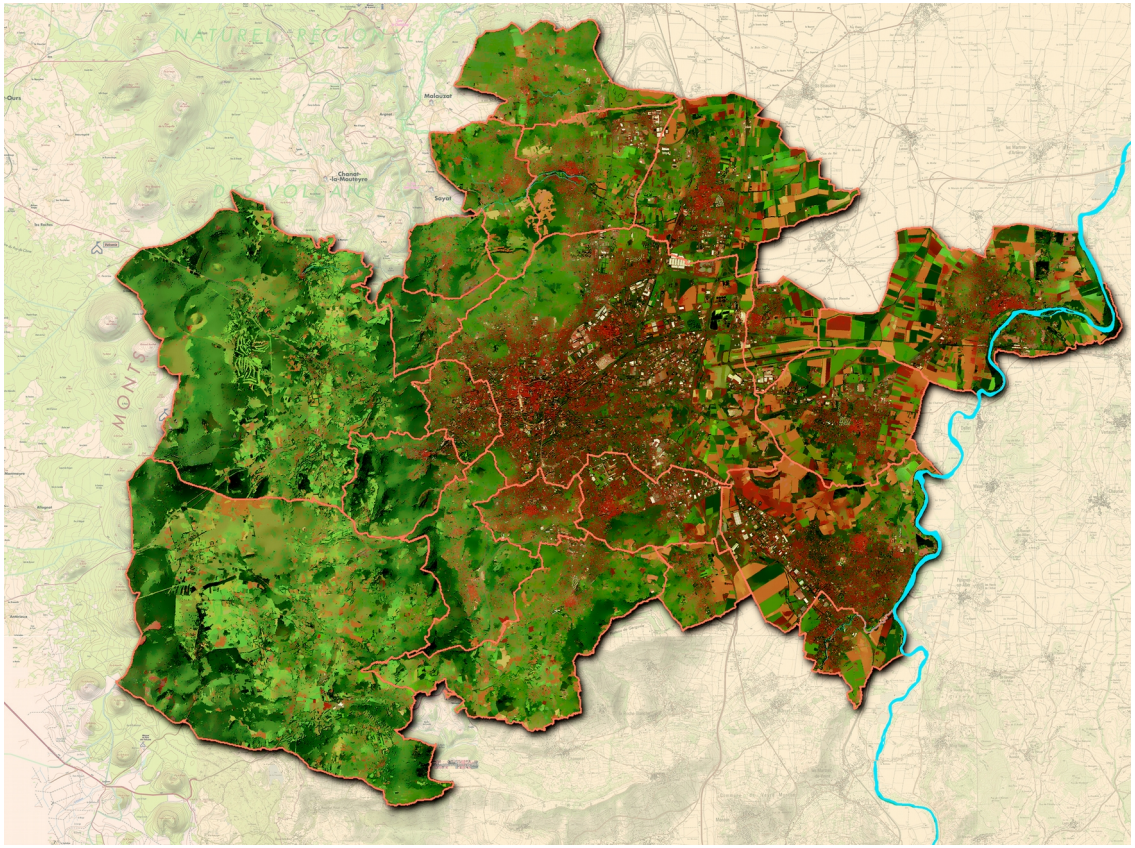
Document d'orientations 4
Introduction 5
Le cadre réglementaire et législatif initial du PLH 7
Les évolutions réglementaires et législatives depuis l'approbation du PLH 8
Un PLH 2014-2019 qui s'articule avec les ambitions du SCoT et les enjeux de l'État 11
Les enseignements et enjeux issus du bilan à mi-parcours 14
L'ambition quantitative du PLH 2014 - 2019 17
Les ambitions qualitatives du PLH 2014-2019 27
Programme d'actions 34
ORIENTATION 1 : UNE MÉTROPOLE PILOTE DE L'HABITAT 35
ORIENTATION 2 : UNE MÉTROPOLE QUI PROMEUT UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET UN HABITAT ÉQUILIBRÉ 42
ORIENTATION 3 : UNE MÉTROPOLE QUI S'ENGAGE EN FAVEUR D'UN HABITAT ABORDABLE ET DURABLE 47
ORIENTATION 4 : UNE MÉTROPOLE QUI SOUTIENT UN HABITAT SOLIDAIRE 55
Annexe 1 : Estimation prévisionnelle annuelle de logements locatifs sociaux 61
Annexe 2 : Échéancier du PLH 2014 - 2019 62
Annexe 3 : Les éléments de bilan du PLH 2006-2012 et les enjeux du diagnostic de 2012 63

Document d’orientations

Introduction

Clermont Auvergne Métropole mène depuis 2002 une politique de l'habitat volontariste sur l'ensemble de son territoire. Son second Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2019 a été adopté par le Conseil du 28 Février 2014 et le Conseil métropolitain du 15 Décembre 2017 a adopté le bilan à mi-parcours de ce programme.

Le bilan à mi-parcours a permis d'appréhender les effets de la politique mise en œuvre sur la Métropole au cours de ces trois premières années de PLH et de préciser les suites à engager ainsi que les perspectives prévues dans la seconde période triennale. Au-delà des aspects quantitatifs de production de logements, l'avancée du PLH a été évaluée au travers de critères plus qualitatifs, par une démarche de terrain, en interrogeant les acteurs locaux : élus et services techniques des 21 communes de la Métropole, bailleurs, opérateurs de l'habitat, associations, promoteurs et services de l'État, qui concourent par leur travail à la mise en œuvre de la politique de l'habitat sur le territoire de la Métropole.



Suite à ce bilan, une évolution du PLH par voie modificative, c'est à dire sans porter atteinte à son économie générale, a été engagée pour les motifs suivants :

- un souci de mise en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à la politique du logement entrées en vigueur après son adoption ;
- la prise en compte des évolutions du contexte démographique, économique et social.

La modification du PLH est également l'occasion d'intégrer les nouveaux dispositifs portés par la Métropole, mais aussi les nouvelles compétences liées aux évolutions législatives depuis 2014 (loi Lamy, loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové [loi ALUR], loi Égalité et Citoyenneté [loi LEC]) qui positionnent les EPCI en tant que chefs de file sur le champ de l'habitat, de la politique de la ville et de la politique de peuplement.

La Délégation des Aides à la Pierre, ainsi que les efforts financiers engagés par Clermont Auvergne Métropole sur la première moitié du PLH, ont permis à la collectivité de dépasser largement les objectifs fixés en matière de production de logements locatifs sociaux (120 % de l'objectif fixé). Les communes visées par l'article 55 de la loi SRU ont été l'objet d'une attention particulière. Elles ont toutes vu leur taux de logements sociaux augmenter. Deux communes sont sorties du dispositif (Aubière et Le Cendre).

La traduction du PLH dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sur la quasi-totalité des communes a également contribué à la diversification de l'offre et à la mixité sociale à l'échelle locale. L'engagement vers un habitat durable se traduit également par la réduction des consommations foncières observées dans le cadre de l'évaluation du SCoT et par une culture de la densité qui se diffuse dans les communes.

La Métropole s'est également impliquée dans la réhabilitation thermique du parc, à la fois social (avec la signature du Contrat Territorial de Développement Durable avec le Département du Puy-de-Dôme visant l'amélioration de 600 logements sociaux par an) et privé (avec en plus de la reconduite du Programme d'Intérêt Général (PIG) métropolitain sur la période 2016-2020, le lancement d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique [PTRE] RENOVER +).

Consciente des enjeux en matière de politique du logement, la Métropole a choisi de faire du PLH actuel, au travers de de cette modification, un outil au service des élus et des techniciens et de mener de nouvelles réflexions. Si les objectifs initialement prescrits restent identiques, la modification du programme permet de s'adapter aux évolutions locales et aux besoins du territoire en matière de logement, le tout dans une visée opérationnelle.

Le PLH modifié accompagne également la réflexion sur le troisième P.L.H. de la Métropole, en parallèle à la mise œuvre des études pour l'élaboration du futur Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à horizon 2021.

Le cadre réglementaire et législatif initial du PLH

En application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, seuls les établissements publics de coopération intercommunale sont compétents pour élaborer un programme local de l'habitat (PLH) sur leur territoire.

Depuis la loi de décentralisation du 7 janvier 1983 instaurant le Programme Local de l'Habitat, la portée du PLH a été fortement renforcée dans un contexte législatif particulièrement riche en matière d'habitat.

- La loi du 31 mai 1990 (loi Besson), relative à la mise en œuvre du droit au logement, a institué le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées et le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

- La loi du 31 juillet 1991 d'orientation pour la ville (loi LOV) affine le contenu du PLH en affirmant le principe général de l'équilibre de l'habitat dans les communes et quartiers (diversité de l'habitat et des fonctions urbaines, mixité sociale au sein des quartiers, réponse aux besoins des plus démunis).

- La loi du 12 juillet 1999 (loi Chevènement) fait du PLH une compétence obligatoire des Communautés urbaines et Communautés d'agglomération.

- La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage.

- La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU) renforce la portée juridique des PLH qui doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale (ScoT). Son article 55 réaffirme le principe de diversité de l'offre de logements en rendant obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants de disposer parmi leurs résidences principales d'au moins 20 % de logements locatifs sociaux.

- La loi du 1er août 2003 donne le cadre du programme national de rénovation urbaine concernant les zones urbaines sensibles.

- La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales précise le contenu du PLH, institue la territorialisation du programme d'actions du PLH par secteurs géographiques et rend obligatoire la mise en place d'un observatoire.

- La loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement (loi ENL) précise que le PLH doit être traduit dans les PLU au moyen d'outils réglementaires permettant de traduire les objectifs de diversité dans les documents d'urbanisme.

Les évolutions réglementaires et législatives depuis l'approbation du PLH

La loi sur le logement du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social (loi Duflot) vise à résorber en partie le déficit de logements neufs et à favoriser la construction de logements sociaux. Elle renforce également les dispositions de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU) en relevant l'objectif de logement social de 20 à 25% pour les communes de plus de 3 500 habitants et en quintuplant les pénalités dont sont passibles les communes en cas de non-respect de ces dispositions.

Par décret du 1er août 2014, l'ensemble des communes de plus de 3 500 habitants de la Métropole restent soumises à l'obligation de 20% de logement sociaux.

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit les dispositifs suivants :

- Densification : suppression de la taille minimale des terrains, suppression du COS et assouplissement des règles de majorités requises pour la subdivision des lots en lotissement ;
- Arrêt de l'artificialisation des sols et lutte contre l'étalement urbain ;
- Préservation des espaces naturels et agricoles ;
- Transfert de la compétence plan local d'urbanisme à l'intercommunalité ;
- Obligation dans le cadre du PLH de faire un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID), et donne la possibilité de mettre en place une CIL ;
- Possibilité pour une commune ou un EPCI compétent en matière d'habitat de créer un régime d'autorisation préalable ou de déclaration de mise en location. L'objectif est de permettre d'une part une meilleure connaissance du parc locatif du territoire, et d'autre part la possibilité d'effectuer des contrôles ciblés de décence des logements mis en location et lutter contre les « marchands de sommeil ».
- Instauration d'un dispositif d'autorisation préalable aux travaux qui conduiraient à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant en ciblant des zones d'habitat dégradé ou susceptible de voir le phénomène se développer.

Cette loi a engagé les premières réflexions sur la mise en place d'une stratégie intercommunale d'attribution et de gestion de la demande locative sociale avec la mise en place obligatoire du PPGDID.

La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (volet 2)

- Prise en compte des problématiques territoriales de l'habitat des personnes âgées dans les outils de programmation.

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté

- Positionnement des EPCI comme chef de file des politiques en matière d'attributions des logements locatifs sociaux (pour les EPCI compétents en matière d'habitat et ayant au moins un QPV sur leur territoire) ;
- Élaboration d'une Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) qui permet d'appliquer les orientations définies en matière d'attributions. La CIA définit :
    - Des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les secteurs à l'échelle du territoire,
    - Un objectif quantifié d'attributions à des demandeurs autres que ceux sous le seuil de bas revenus dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
    - Un taux minimal des attributions annuelles, suivies de baux signés, de logements situés en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

  - Un objectif quantifié d'attribution aux publics prioritaires à l'ensemble des réservataires ;
- Modification des critères pour définir les communes où s'applique le taux de 20% et les communes exemptées dans le cadre de la loi SRU ;
- Renforcement du volet foncier des PLH avec une analyse de l'offre foncière et de son utilisation, la mise en place d'un observatoire du foncier à l'échelle du PLH, des actions à mener en matière de politique foncière.
- Diminution du délai de mise en compatibilité des PLU avec le PLH. Les PLU doivent être compatibles avec le PLH, afin de permettre sa mise en œuvre. L'évaluation de la compatibilité permet de s'assurer de la faisabilité des objectifs du PLH, et non de leur réalisation. Les PLU existants doivent être rendus compatibles avec le PLH dans un délai de 3 ans, ramenés à 1 an pour permettre la réalisation d'un ou plusieurs programmes de logements prévus par le PLH dans un secteur de la commune et nécessitant une modification du PLU.

Cette loi inscrit clairement les EPCI comme chefs de file de la politique de peuplement et a permis à la Métropole d'engager le travail relatif à ces sujets.
Par ailleurs, cette loi n'a pas eu pour impact de modifier la géographie SRU sur le territoire (aucune commune exemptée pour la période triennale 2017-2019). Le volet foncier, aujourd'hui déjà présent dans le PLH via le volet « territorialisation » sera à renforcer lors de l'élaboration du futur document et de la mise en place du PLUi.

La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)

- Diminution des entraves à la construction de logements : simplification des normes, lutte contre les recours abusifs, facilitation de la transformation de bureaux vides en logements ;
- Réorganisation du secteur HLM (regroupement d'organismes), développement de la vente HLM, examen régulier de la situation des locataires et lutte contre les situations de sur / sous-occupation ;
- Renforcement de l'action sur le parc privé dégradé : durcissement des peines pour les marchands de sommeil, création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) ;
- Renforcement des sanctions pénales et financières pour les locations touristiques abusives (type AirB&B) ;
- Possibilité pour les collectivités d'expérimenter l'encadrement des loyers.

Les travaux de la Conférence Intercommunale du Logement

La Conférence intercommunale du logement (CIL), a engagé les travaux d'élaboration du document cadre et de la convention intercommunale d'attribution en novembre 2017. Afin d'alimenter ces travaux, un diagnostic territorial a été réalisé. Parallèlement, une étude a été menée par les bailleurs sociaux concernant les capacités d'accueil des ménages précaires dans le parc locatif social clermontois.

Les orientations de la CIL ont ensuite été élaborées dans le cadre des groupes de travail réunis au cours de l'année 2018, sur les thématiques suivantes :

- Les objectifs de mixité sociale et de rééquilibrage du peuplement,
- L'accueil, l'information des demandeurs et la gestion de la demande de logement social,
- La gestion des contingents et les publics prioritaires,
- Les instances de la réforme,
- L'objectif d'attribution aux ménages du premier quartile en dehors des quartiers prioritaires,
- L'accès au fichier partagé et l'organisation du réseau d'accueil des demandeurs.

La CIL a permis de partager certains constats :

- un parc social (30 000 logements) ancien, donc souvent inadapté aux compositions familiales actuelles et très inégalement réparti sur le territoire (notamment les bas loyers),

- Plus de 80 % des demandeurs du département sont originaires de la Métropole,
- Clermont-Ferrand, ville centre de la Métropole, regroupe près de 70 % du parc locatif social,
- Plus de 70 % des attributions se font sur la ville centre, contre seulement 6 % à Cournon-d'Auvergne, 4 % à Beaumont, 3 % à Aubière et 2 % ou moins sur les autres communes, 6 communes (hors Clermont-Ferrand) de plus de 10 000 habitants regroupent moins de 18 % (environ) du parc social,
- 10 communes sur les 21 de la Métropole concentrent la quasi-totalité du parc social.

Les orientations ont été validées en CIL plénière du 3 juillet 2018 et affichent une volonté de :

- favoriser le rééquilibrage social à l'échelle de la Métropole en prenant en compte les atouts et contraintes de chaque territoire qui la compose,
- définir de nouveaux modes de gestion et fonctionnement sur les attributions : une gouvernance Métropolitaine des instances de la réforme pour associer tous les acteurs à ces évolutions,
- définir des objectifs et engagements ambitieux pour chaque réservataire de logement et notamment sur les attributions en direction des plus fragiles (25 % d'attributions aux plus précaires hors QPV notamment),
- identifier des capacités d'actions variables selon la taille des communes et de leur parc social : une prise en compte des atouts et contraintes des communes et aussi des bailleurs.

Ces orientations ont donné lieu à une approbation du document cadre d'orientations stratégiques des attributions en CIL plénière du 20 novembre 2018.

Le document cadre sera décliné afin de territorialiser les objectifs d'attribution dans une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et un Plan Partenarial de Gestion et d'information de la demande (PPGID). Ces documents feront l'objet d'une présentation pour validation lors d'une CIL plénière du 22 mai 2019.

L'équilibre social de l'habitat : une compétence métropolitaine

L'entrée en application de ces différentes Lois a largement consolidé la compétence équilibre social de l'habitat, obligatoire pour la Métropole.

Elle comprend :

- Le Programme Local de l'Habitat,
- La politique du logement d'intérêt communautaire,
- Les actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt métropolitain,
- Les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat,
- Les actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées,
- L'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt métropolitain,
- La mise en œuvre la Conférence Intercommunale du Logement,
- La définition des orientations de la politique de peuplement de la Métropole.

Un PLH 2014-2019 qui s'articule avec les ambitions du SCoT et les enjeux de l'État

La Métropole comme moteur du Grand Clermont

Le Grand Clermont vise une augmentation de sa population d'au moins 50 000 habitants d'ici 2030. Pour cela, le Grand Clermont a élaboré un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui fixe les ambitions pour le territoire, notamment en matière de logements pour atteindre cet objectif.

Ainsi, la réussite du SCoT dépend fortement de la métropole clermontoise. En effet, celle-ci concentre les fonctions métropolitaines du territoire, et l'on peut estimer que la mise en œuvre de son PLH, sera un des volets opérationnels majeurs du SCoT.

La réussite de la politique de l'habitat de Clermont Auvergne Métropole est donc déterminante dans la réalisation du projet du Grand Clermont.

La vision politique exposée par le Grand Clermont s'articule autour d'idées majeures :

- Le défi démographique : augmenter la population du Grand Clermont de 50 000 habitants entre 2011 et 2030
- L'ambition de faire du Grand Clermont une Métropole rayonnante et d'améliorer ainsi sa visibilité au niveau national.
- Un développement résidentiel raisonné, peu consommateur d'espace qui nécessite une maîtrise du foncier plus importante

Les enjeux spécifiques du SCOT en matière d'habitat sont :

- Produire une offre de logements, plutôt centrée sur le cœur métropolitain, dont Clermont Auvergne Métropole représente la plus grande partie
- Soutenir l'effort de mixité sociale et donc de production d'une offre locative sociale
- Encourager un développement résidentiel moins consommateur d'espace, notamment au moyen d'objectifs de densité des projets
- Afficher des objectifs de cohésion sociale et urbaine en faveur des populations spécifiques et en travaillant la valorisation des quartiers en rénovation urbaine
- S'engager dans un urbanisme renouvelé au moyen de réflexions sur les formes urbaines plus denses, traduire les prescriptions opérationnelles du SCoT dans les documents d'urbanisme communaux

Les enjeux de l'État pour définir une politique locale de l'habitat coordonnée et solidaire

Le Porter à Connaissance de l'État précise 5 axes d'intervention majeurs pour le PLH 2014-2019 de la Métropole clermontoise :

- Amplifier la politique initiée au travers du PIG communautaire actuel et **définir une politique ambitieuse d'intervention dans le parc privé**. Les enjeux concernent l'ensemble des problématiques du parc existant privé : du parc potentiellement indigne aux caractéristiques préoccupantes, à l'amélioration du niveau de qualité des logements, la lutte contre la précarité énergétique et la veille sur le parc privé social de fait.

- **Affirmer l'offre sociale publique comme vecteur de cohésion et de mixités sociales** : produire du logement locatif social et mettre en œuvre efficacement l'article 55 de la loi SRU. ; territorialiser l'offre publique de logement social dans une logique de rééquilibrage vers les communes déficitaires.

- **Garantir une diversification des fonctions et des populations dans les quartiers en rénovation urbaine**. Les enjeux sont multiples. Le premier est d'améliorer la connaissance de ces quartiers et de partager ces constats avec les partenaires associés. La mise en place de dispositifs efficients sur une échelle territoriale adaptée est nécessaire pour répondre favorablement aux besoins en logements

des ménages les plus défavorisés. Enfin, le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) doit être inscrit dans la perspective d'un projet de territoire.

- **Engager une stratégie foncière comme levier public de la gestion économe des espaces** pour la diversification de l'offre et comme réponse aux besoins en logements des ménages. Le volet foncier du PLH est un élément incontournable du projet communautaire défini. Une stratégie foncière doit être déterminée à tous les niveaux : traduction opérationnelle dans les PLU, maîtrise foncière, aménagement public, partenariat avec les filières de production, démarche de l'urbanisme de projet.

- **Evoluer, de l'écoquartier à une politique d'habitat durable**. Il s'agit de relever le défi de l'habitat durable, de réduire les gaz à effet de serre en augmentant la performance énergétique (le secteur résidentiel représente plus du tiers des consommations énergétiques du territoire). La densification et le renouvellement urbain doivent être favorisés. Enfin, le PLH doit promouvoir la nature en ville qui conjugue biodiversité et cité.

Les enjeux de ce PLH résident donc dans la mise en conformité des PLU avec les orientations du SCoT du Grand Clermont. La volonté de la Métropole est de répondre aux ambitions du SCoT : relever le défi démographique, soutenir et accompagner la mixité sociale, encourager la maîtrise du foncier dans une logique d'utilisation économe de l'espace.

La Métropole met en œuvre, au travers de ce deuxième Programme Local de l'Habitat, un outil de programmation pluriannuelle de logements, afin de répondre aux besoins des ménages, garantir une bonne lisibilité de l'offre privée et sociale, maîtriser et coordonner les objectifs à atteindre.

Un PLH de réalisations, permettant de répondre aux besoins immédiats en habitat

De ce fait, ce PLH sera un PLH de réalisations où les projets en cours seront poursuivis et des actions à l'échelle métropolitaine seront développées. Ainsi, il est nécessaire de s'inscrire dans un rythme de développement suffisant pour de ne pas créer d'effet de rareté qui pourrait être déstabilisant pour les marchés. Le travail de recensement des potentialités dans chacune des communes a d'ailleurs permis d'identifier les projets aboutis pouvant contribuer dès à présent aux objectifs du PLH, et les autres nécessitant la mise en œuvre d'actions telles que des politiques foncières. Cette territorialisation a été mise à jour dans le cadre du bilan à mi-parcours. Le PLH devra mettre l'accent sur la qualification de cette production à venir en termes de :

- Forme d'habitat
- Typologie de l'offre de logements
- Accessibilité des loyers et des prix de sortie des constructions

Il s'agit ainsi de créer les conditions incontournables pour assurer la concrétisation rapide des priorités de ce deuxième PLH.

Un PLH de préparation, inscrit dans un projet de territoire à long terme

Ce deuxième PLH s'inscrit dans une volonté d'aller plus loin dans cette vision partagée, de renforcer la solidarité métropolitaine et d'élargir le champ de la politique de l'habitat en adoptant une approche transversale

Si ce deuxième PLH s'inscrit dans la continuité du premier, en renouvelant la mobilisation partenariale et en améliorant les dispositifs déjà mis en place, il s'inscrit également dans une démarche de préparation de l'avenir. En effet, pour tendre vers les objectifs pour 2030 que le territoire s'est fixé dans son SCoT, il faut engager des démarches d'aménagement sur la période 2014-2019 pour alimenter la production nécessaire sur la période du PLH suivant, au-delà de 2019.

L'enjeu de ce PLH est de réfléchir aux moyens d'un aménagement intelligent moins consommateur d'espace, mais générant des lieux de vie et de respiration. Un aménagement qui permette aussi de réduire les coûts, tant lors de la construction pour sortir des logements à prix abordable que pour les habitants futurs, grâce à une proximité en transports en mode doux des services et des emplois. Sans accroître les financements et les aides actuelles liées au processus de construction ou de réhabilitation, il s'agit de trouver des marges de manœuvre à la source (la production de foncier) et à chaque maillon de la chaîne de construction.

Ce second PLH doit représenter un saut qualitatif et quantitatif pour répondre aux :

- Besoins des ménages dans un contexte économique et social difficile
- Nouvelles obligations réglementaires de production de logements sociaux

Il nécessite la mise en place par étapes progressives des conditions de réussite du projet PLH.

Les paris de ce PLH sont donc de :

- Raisonner à partir des principes du développement durable dans la manière de conduire cette politique de l'habitat, à l'heure où doit se construire la ville post carbone,
- Répondre à l'objectif de production de logements pour tous
- Participer au développement économique de la Métropole

Les enseignements et enjeux issus du bilan à mi-parcours

Un deuxième PLH ambitieux pour Clermont Auvergne Métropole

Clermont Auvergne Métropole mène depuis 2002 une politique de l'habitat volontariste sur l'ensemble de la Métropole. Après un premier Programme Local de l'Habitat 2006-2012, le second PLH 2014-2019 de Clermont Auvergne Métropole a été adopté par le Conseil communautaire le 28 février 2014.

Ce PLH, principal outil de définition de la politique métropolitaine de l'habitat, a été élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux. Il définit les objectifs et principes pour répondre aux besoins en logement et indique les moyens pour y parvenir.

Si l'ambition générale du PLH est de s'engager en faveur du « logement pour tous », en raisonnant à partir des principes du développement durable dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales, elle se décline au travers de la réponse aux enjeux soulevés par le diagnostic du PLH, à savoir :

- La réponse au défi démographique, au travers de l'attractivité du territoire et de son impact sur la structure de la population
- Les enjeux de peuplement et de parcours résidentiels face aux déséquilibres constatés
- La nécessité de mobiliser et de développer le parc de logements pour répondre aux besoins dans leur ensemble
- L'adéquation des marchés immobiliers de la Métropole aux besoins et aux attentes des ménages

Un territoire concerné par des évolutions administratives majeures

L'évolution législative récente et celle du paysage territorial ont fortement impacté le territoire et son organisation :

- La création de la région Auvergne Rhône-Alpes a modifié le statut de « capitale régionale » de Clermont-Ferrand et repositionné l'équilibre stratégique sur une échelle plus vaste,
- La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 Janvier 2014, dite loi MAPTAM, a permis le passage de la Communauté d'agglomération en Communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole au 1er Janvier 2017,
- Enfin, la loi « relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain » récemment adoptée a permis la transformation de Clermont Auvergne Métropole de Communauté Urbaine en Métropole au 1er janvier 2018.

Cette transformation poursuit un double objectif :

- Se doter d'une structure capable de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain : développer l'économie locale, moderniser les services publics, gérer les grands équipements métropolitains…
- Faire face aux enjeux géographiques actuels et futurs en restant attractif dans le cadre de la fusion des régions et assurer un rôle stratégique dans les mouvements de métropolisation et de périurbanisation.

Une montée en puissance des compétences de Clermont Auvergne Métropole

Avec les passages en Communauté Urbaine, puis en Métropole, ont été intégrées de nouvelles compétences communautaires avec l'urbanisme, la voirie, le tourisme, l'eau et l'assainissement. Par ailleurs, d'autres compétences ont été renforcées dont l'habitat et la politique de la ville.

Sur le champ de l'habitat, plusieurs évolutions sont à souligner depuis l'approbation du PLH en 2014 :

- Clermont Auvergne Métropole est délégataire des aides à la pierre depuis le 1er Janvier 2015 pour une période de 6 ans. L'objectif visé est de renforcer et maîtriser l'intervention sur le champ de l'habitat sur le périmètre métropolitain pour permettre la réalisation des objectifs du PLH,

- Le renforcement de la politique de l'habitat lié aux évolutions législatives depuis 2014 (loi Lamy, loi ALUR, loi Egalité et Citoyenneté...) qui positionnent les EPCI en tant que Chefs de file sur les champs d'intervention suivants : politique de la ville (contrat de ville), renouvellement urbain (3 quartiers d'intérêts nationaux NPRU sur Clermont-Ferrand), politique de peuplement (création d'une Conférence Intercommunale du Logement en Octobre 2015 et travail engagé pour produire les documents stratégiques afférents),

- La réorganisation des services de la Métropole avec la création d'une Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville au 1er janvier 2017 lors du passage en communauté urbaine (renforcement des effectifs avec la création de 8 postes d'ingénierie pour la mise en œuvre du PLH et répondre au nouveau positionnement de l'EPCI).

- Le lancement de la procédure du PLUi permettant un développement cohérent sur l'ensemble de la Métropole.

Des objectifs ambitieux inscrits dans un contexte de reprise immobilière

Le PLH 2014-2019 s'inscrit dans la continuité du travail mené par le SCOT et il intègre des prévisions de croissance démographique fortes. Ainsi, le nombre de logements nécessaires pour répondre à ces besoins est estimé à 15 254 logements sur la période dont 14 123 logements neufs (soit plus de 2 350 logements par an) et 1 131 logements existants remis sur le marché (dont 516 logements sociaux en acquisition-amélioration et 615 logements sortis de la vacance dans le parc privé).

Depuis le début du PLH, la construction de logements s'établit en moyenne à 1 700 unités par an, soit 650 unités de6 moins que les objectifs du PLH (72 % de l'objectif). La production semble se stabiliser depuis plusieurs années à ce niveau et ne parvient pas à retrouver le rythme précédent la crise immobilière.

L'indice de construction (logements construits par an, pour 1 000 habitants) reste pour autant dynamique (6 pour 1 000 habitants – au niveau national, cet indice est aujourd'hui à 6,7) et 8 communes ont dépassé leurs objectifs de production. De plus, certaines communes sont moins avancées mais ont tout de même connu un développement important (Aulnat, Blanzat, Cébazat, Cournon…).

Les objectifs en matière d'acquisition-amélioration suivent les attentes du PLH puisque plus de la moitié de l'objectif du PLH a été réalisé sur les trois premières années.

Concernant les objectifs de reconquête de vacance, les résultats des dispositifs opérationnels d'amélioration de l'habitat privé n'ont pas été à la hauteur des attentes. Le PIG communautaire, entre 2014 et 2016 ainsi que les OPAH « quartier de Gare » et « quartiers anciens » ont permis la réhabilitation et le conventionnement de 59 logements appartenant à des propriétaires bailleurs (dont une partie pouvait être vacante initialement). Parallèlement, le taux de vacance continue de croître et atteint 8,4 % du parc de logements, selon l'INSEE en 2014.

Le bilan après trois années de mise en œuvre

Ces évolutions récentes impactent fortement la stratégie métropolitaine et nécessitent l'évaluation, voire la réorientation des politiques menées, dont celle de l'habitat au travers de son PLH.

Prévu par la loi, le bilan à mi-parcours de ces actions a été mené pour mesurer l'évolution du territoire, la pertinence et l'impact des actions engagées.

La modification du PLH 2014 – 2019

L'objectif de la modification du Programme Local de l'Habitat de Clermont Auvergne Métropole est d'affirmer le rôle et le contenu de la politique du logement à l'horizon 2019. Elle traduit la volonté des élus, en partenariat avec les acteurs locaux, de confirmer leur engagement en faveur du « logement pour tous ».

Les orientations énoncées visent à répondre aux besoins et aux préoccupations identifiées dans la perspective d'un développement équilibré de l'habitat sur le territoire communautaire. Ces orientations s'inscrivent nécessairement dans les limites de compétences de la Métropole.

Le présent Document d'Orientations énonce les principes et les objectifs de la politique de l'habitat à mettre en œuvre, à travers la définition des enjeux et l'énoncé d'orientations stratégiques. Cette version intègre les résultats du bilan à mi-parcours et propose des modifications visant à rendre le PLH plus efficient et plus adapté au contexte.

S'appuyant sur le bilan à mi-parcours, le travail des élus et la participation des partenaires locaux ont permis de définir les grands enjeux de la Métropole en matière d'habitat et de préciser les thèmes pour lesquels il s'avère nécessaire d'instaurer de nouvelles actions ou, plus simplement, de réorienter ou renforcer les actions en cours.

L'ambition quantitative du PLH 2014 - 2019

Le scénario de développement : un enjeu de réponse aux besoins

La déclinaison théorique des ambitions du SCoT

Dans la perspective de mise en œuvre d'un projet de territoire opérationnel, Clermont Auvergne Métropole doit retenir un rythme de production annuel répondant aux ambitions démographiques de la Métropole et étant cohérent avec le SCoT.

Le SCoT du Grand Clermont prévoit un volume de 32 430 logements neufs à produire entre 2011 et 2030 sur Clermont Auvergne Métropole soit environ 1 700 logements annuels.

En plus de l'objectif de production, Clermont Auvergne Métropole vise à proposer une offre de logements équilibrée d'un point de vue territorial, en définissant avec les communes, des objectifs leur permettant de contribuer à l'ambition communautaire tout en assurant aussi leur développement.

Les territoires périurbains (Blanzat, Châteaugay, Nohanent, Orcines, Pérignat-lès-Sarlième et Saint-Genès-Champanelle) sont ainsi plus limités dans leur urbanisation et ne peuvent produire plus de 1 200 logements sur la durée du SCoT, soit 60 logements par an. En complément de cet objectif de production neuve, le SCoT prévoit, pour les territoires périurbains, un bonus. Afin de favoriser la densification du tissu urbain dans les territoires périurbains, il peut être réalisé un nombre de logements supplémentaires en renouvellement urbain ou sur des « dents creuses » dans la limite de 400 logements entre 2011 et 2030 soit 20 logements par an.

Il s'agit également pour la Métropole de proposer une offre de logements diversifiée en termes de prix, de gamme pour répondre à la demande de l'ensemble des ménages et en veillant à proposer en particulier des logements abordables aux ménages ayant les revenus les plus modestes.

Afin de prendre en compte la loi SRU, le PLH détermine les objectifs de rattrapage de logements sociaux dans les communes déficitaires et détermine un seuil minimal de logements sociaux pour toutes les communes.

Secteurs du SCoT	Communes	Ambition du SCOT - Volume annuel de logements neufs à produire	Ambition du SCOT - Volume global sur 2014 - 2019
Cœur métropolitain	AUBIERE	54	322
	AULNAT	16	94
	BEAUMONT	73	438
	CEBAZAT	35	209
	CEYRAT	26	154
	CHAMALIERES	105	631
	CLERMONT-FERRAND	894	5 362
	COURNON-D'AUVERGNE	116	694
	DURTOL	9	52
	GERZAT	77	463
	LE CENDRE	23	139
	LEMPDES	37	225
	ROMAGNAT	39	234
	ROYAT	28	167
TOTAL Cœur métropolitain		1 532	9 184
Pôle de vie	PONT-DU-CHATEAU	113	679
TOTAL pôle de vie		113	679
Territoire périurbain	BLANZAT	13	78
	CHATEAUGAY	10	61
	NOHANENT	7	40
	ORCINES	11	67
	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	11	65
	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	11	67
TOTAL territoire périurbain		63	378
TOTAL Clermont Auvergne Métropole		1 708	10 241

Une territorialisation des objectifs élaborée avec chaque commune pour répondre à l'ambition démographique et d'équilibre social du territoire

Les enjeux majeurs du PLH 2014-2019 sont, d'une part, de pouvoir répondre aux ambitions démographiques de la Métropole et être en cohérence avec le SCoT et d'autre part de respecter les obligations de production de logements sociaux fixées par la loi SRU, en réussissant à développer une offre de logement suffisante, diversifiée et abordable.

L'ambition du PLH 2014-2019 repose sur la territorialisation obligatoire de ses objectifs quantitatifs et qualitatifs, à l'échelle des 21 communes.

La territorialisation a été réalisée de manière très opérationnelle et partenariale avec les communes durant l'élaboration de ce 2ème PLH. Un travail de recensement des projets potentiels et des disponibilités foncières à vocation habitat a été accompli auprès de chacune des communes de la Métropole. A l'issue de cette territorialisation, 14 131 logements ont été identifiés sur Clermont Auvergne Métropole.

Ce travail a abouti à la définition de secteurs stratégiques dans chaque commune sur la durée 2014-2019. Ces secteurs stratégiques correspondent aux secteurs de développement des six prochaines années. Les autres secteurs pouvant être identifiés durant la durée du PLH 2014 – 2019 constitueront des réserves foncières en préparation du prochain PLH.

Chaque projet est illustré d'une cartographie présentant sa localisation, ses caractéristiques urbaines (maîtrise foncière, surfaces de terrain, zonage PLU …) et sa programmation (nombre de logements, mixité sociale). Les fiches cartographiques, établies en lien avec les communes, permettent la déclinaison et la mise en œuvre du PLH sur chaque territoire et sont votées par la Métropole et les communes.

La territorialisation permet ainsi que les objectifs du PLH soient définitivement adoptés par délibération par Clermont Auvergne Métropole et qu'ils soient ensuite transcrits dans les PLU des communes, compte tenu du rapport de compatibilité entre le PLH et les documents locaux d'urbanisme.

Dans l'attente d'un PLUI métropolitain, les PLU donneront priorité à la construction de logements dans les enveloppes urbaines existantes et inscriront les surfaces à urbaniser sur la durée du PLH dans les secteurs stratégiques identifiés. Les limites des secteurs stratégiques sont données à titre indicatif.

Le bilan à mi-parcours du PLH a permis d'analyser l'avancement des projets, et d'envisager des pistes d'adaptation éventuelles, compte tenu du contexte (dynamique du marché de l'immobilier, avancement des projets des communes…)

Les objectifs de production initiaux et modifiés suite au bilan à mi-parcours du PLH

	Objectifs initiaux Production neuve 2014 – 2019	Total des logements commencés 2014 – 2016	Pourcentage d'avancement à mi-parcours	Objectifs du PLH modifiés suite au bilan à mi-parcours	
				Proposition de programmation ajustée 2017 – 2019	Total programmation modifiée 2014 – 2019
Clermont Auvergne Métropole	14 123	4 766	34%	9 365	14 131
AUBIERE	550	499	91%	427	926
AULNAT	255	85	33%	145	230
BEAUMONT	471	78	17%	334	412
BLANZAT	226	88	39%	262	350
CEBAZAT	1 025	242	24%	666	908
CEYRAT	351	66	19%	242	308
CHAMALIERES	399	123	31%	506	629
CHATEAUGAY	139	18	13%	125	143
CLERMONT-FD	6 044	1 894	31%	3 500	5 394
COURNON	1 271	427	34%	717	1 144
DURTOL	253	16	6%	201	217
GERZAT	993	121	12%	741	862
LE CENDRE	204	47	23%	160	207
LEMPDES	407	184	45%	190	374
NOHANENT	110	43	39%	57	100
ORCINES	32	46	144%	10	56
PERIGNAT-LES-SARLIEVE	245	150	61%	166	316
PONT DU CHÂTEAU	627	419	67%	576	995
ROMAGNAT	345	116	34%	195	311
ROYAT	61	54	89%	80	134
ST GENES CHAMPANELLE	115	50	43%	65	115

La programmation ajustée pour la période 2017-2019 prend en compte les objectifs de logements sociaux pour les communes concernées par le rattrapage de production dans le cadre de la loi SRU. Cette programmation actualisée prend en compte les projets recensés ce qui conduit parfois à prévoir un nombre supérieur de logements sociaux. Pour les communes non concernées par un objectif de rattrapage au titre de la loi SRU, c'est le taux prévu au PLH initialement qui a été repris, avec un ajustement toutefois en fonction de l'état d'avancement de la commune en matière de production de logements sociaux, au regard du bilan à mi-parcours.

Le suivi du PLH doit veiller à permettre une alerte sur les écarts constatés. Suite au ralentissement de la production de logements défiscalisés, les bailleurs sociaux sont sollicités par la promotion privée pour intégrer des programmes immobiliers mixtes (locatif et accession). Une analyse des conséquences de ces évolutions en termes de peuplement et d'équilibre du marché local, à court terme, doit être mise en œuvre dans le cadre de la politique de peuplement.

Les objectifs de production en termes de logement locatif social

Clermont Auvergne Métropole affiche la volonté de poursuivre l'effort de production de logement locatif social dans chacune des 21 communes de la métropole :

- Les communes de plus de 3 500 habitants, soumises à la loi SRU, mais non déficitaires présentent un objectif de production de logements locatifs sociaux.
- Les communes non soumises à la loi SRU présentent également un objectif de production de logements locatifs sociaux.

Cette production s'inscrit dans les objectifs suivants :

- La production neuve de logements locatifs sociaux représentera environ 30% de la production globale (privée et sociale) au regard des objectifs d'équilibre territorial,
- L'acquisition-amélioration est à favoriser en milieu urbain
- La production de logements locatifs sociaux est prioritairement orientée vers le PLUS et le PLAI : 60% de PLUS et 40% de PLAI.
- Le PLS doit rester marginal et doit être destiné au développement de logements sociaux spécifiques.
- Les logements conventionnés privés remis sur le marché devraient largement contribuer à la production sociale en diffus.
- Les servitudes de mixité sociale devront également imposer un taux minimum de 25% de logements locatifs sociaux porté à 30 % dans le cas des communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU, dont le rattrapage le nécessite. Ces servitudes de mixité sociale s'appliquent pour toute opération supérieure à cinq logements.
- Le taux minimal est fixé à 10 % à Aulnat, compte tenu du taux de logements sociaux présents sur son territoire, supérieur à 35 %,
- Le taux minimal de servitude de logements sociaux reste fixé à 20 % pour Clermont-Ferrand, mais compte tenu du taux de logements sociaux global sur son territoire de 28 % et d'un taux supérieur à 35 % sur certains secteurs, le seuil minimal de taille d'opération pourra être supérieur à 5 logements sans dépasser 20 logements sur des secteurs définis dans le PLU.
- Les servitudes de mixité sociale doivent aussi être appréciées en fonction du secteur ou quartier afin de ne pas contribuer à produire du logement social dans un secteur ou quartier déjà bien doté (plus de 25 %). Les servitudes de mixité sociales et plus globalement les actions de la Métropole ne doivent pas s'opposer entre elles et conduire aux effets inverses recherchés (injonctions paradoxales) notamment au regard de la Conférence Intercommunale du Logement.

Les obligations réglementaires pour les communes déficitaires au sens de la loi SRU

Les exigences de production sont déterminées en fonction du niveau de tension observé dans le parc social de la métropole. Le décret du 24 juillet 2013 est mis à jour au début de chaque période triennale.

Le rythme de rattrapage a également évolué par rapport aux dispositions du PLH 2006-2012. Il s'agit de rattraper :

- 25 % des logements manquants sur la période triennale 2014-2016
- 33 % des logements manquants sur la période triennale 2017-2019
- 50 % pour la période 2020-2022
- 100 % pour la période 2023-2025

Ainsi pour la période 2017-2019, 912 logements sociaux devront être produits sur les 8 communes soumises à obligation de rattrapage au titre de la loi SRU (cf. tableau ci-après).

Les objectifs de production de logements locatifs sociaux pour les communes non soumises au rattrapage au sens de la loi SRU ou inférieures à 3 500 habitants

La Commission Habitat a proposé d'appliquer les taux de production de logements locatifs sociaux suivants pour les communes de moins de 3 500 habitants ou non soumises au rattrapage de la loi SRU pour la durée l'application du PLH *(ces taux peuvent ainsi différer les objectifs fixés pour la période 2017-2019 au regard des efforts de production au cours de la première période)* :

Communes	Objectifs
Clermont-Ferrand	20 %
Aubière	20 %
Aulnat	10 %
Châteaugay	20 %
Durtol	20 %
Le Cendre	20 %
Nohanent	20 %
Orcines	20 %
Pérignat les Sarlième	20 %
St Genès Champanelle	20 %

Cette position permet :

- Une répartition équilibrée du logement social sur l'ensemble du territoire
- Aux communes qui pourraient atteindre 3 500 habitants prochainement de ne pas être confrontées à une obligation de rattrapage importante à réaliser

Suite à la loi du 18 janvier 2013 et les décrets d'application en date du 24 juillet 2013 et du 1er août 2014 et selon les objectifs de production fixés aux communes non déficitaires, il est estimé que la Métropole devra produire 4 231 logements locatifs sociaux entre 2014 et 2019. Afin de respecter les obligations définies précédemment, il est nécessaire de produire à minima 705 logements sociaux par an.

L'objectif initial prévu dans le cadre du PLH est modifié sur certaines communes.

Pour les communes soumises au rattrapage au titre de la loi SRU, l'objectif SRU triennal prend le pas sur la programmation initiale. Dans le cas où les projets recensés sont supérieurs à l'objectif triennal, ce sont les projets qui sont pris en compte.

Pour les communes qui ne sont pas soumises au rattrapage, lorsque le recensement des projets est supérieur à l'objectif du PLH, c'est le recensement qui est affiché. Pour les communes qui connaissent un retard dans leur programmation par rapport aux objectifs du PLH, c'est le taux de logement social prévu initialement au PLH qui est appliqué.

Les objectifs de production locative sociale pour chaque des communes de la Métropole

Communes	Objectifs LLS et conventionné privé initiaux PLH 2014-2019	Objectif SRU période triennale 2017-2019	Proposition de programmation sociale 2017-2019	Proposition de programmation ajustée 2017 – 2019P	
				Nombre de logements toute type confondus	% de l'offre sociale
AUBIERE	267		145	427	34%
AULNAT	32		18	145	13%
BEAUMONT	224	79	79	334	24%
BLANZAT	90	22	80	262	31%
CEBAZAT	250	48	115	666	17%
CEYRAT	178	82	100	242	41%
CHAMALIERES	265	421	421	506	83%
CHATEAUGAY	20		10	125	8%
CLERMONT-FD	1510		874	3 500	25%
COURNON	400		226	717	31%
DURTOL	40		32	201	16%
GERZAT	183		137	741	18%
LE CENDRE	73		54	160	34%
LEMPDES	85		40	190	21%
NOHANENT	25		13	57	23%
ORCINES	16		5	10	50%
PERIGNAT-LES-SARLIEVE	22		9	166	5%
PONT DU CHÂTEAU	285	128	230	576	40%
ROMAGNAT	145	63	63	195	32%
ROYAT	86	69	69	80	86%
ST GENES CHAMPANELLE	35		18	65	28%
Clermont Auvergne Métropole	4 231	912	2 737	9 365	29%

Le scénario de production de logements : récapitulatif et types de produits

Afin de répondre aux objectifs d'accueil de nouveaux habitants, aux exigences de diversité de l'habitat et de mixité sociale, il est proposé de réaliser un scénario de 14 131 logements, comprenant 4 231 logements sociaux et parc privé conventionné.

Les objectifs de production en termes de logements locatifs sociaux

Comme défini précédemment, l'objectif de production de logement social pour la Métropole est de 4 231 (3 616 logements sociaux et 615 logements conventionnés – sortie de vacance Anah) en 6 ans, soit 705 par an.

Les objectifs de production en termes d'accession sociale et abordable

Un objectif de 10 à 15% de la production globale de logements est fixé en faveur du développement de logements en accession sociale et abordable, soit entre 1 410 et 2 120 logements.

Chacune des 21 communes de la Métropole devra prévoir 10 à 15% de sa production en accession sociale et abordable.

Des partenariats innovants avec des promoteurs ou des établissements bancaires sont à étudier par la Métropole afin de ne pas laisser ce marché aux seules coopératives HLM.

Les objectifs de production en termes d'accession libre

L'offre en accession libre dont l'offre locative privée - investissement locatif Pinel - représentera donc le solde, soit entre 50 % à 55 % de la production globale.

Scénario du PLH : récapitulatif sur la période 2017-2019

Communes	Total programmation modifiée 2014 – 2019	Proposition de programmation ajustée 2017 – 2019	Proposition de programmation sociale 2017-2019
AUBIERE	926	427	145
AULNAT	230	145	18
BEAUMONT	412	334	79
BLANZAT	350	262	80
CEBAZAT	908	666	115
CEYRAT	308	242	100
CHAMALIERES	629	506	421
CHATEAUGAY	143	125	10
CLERMONT-FD	5 394	3 500	874
COURNON	1 144	717	226
DURTOL	217	201	32
GERZAT	862	741	137
LE CENDRE	207	160	54
LEMPDES	374	190	40
NOHANENT	100	57	13
ORCINES	56	10	5
PERIGNAT-LES-SARLIEVE	316	166	9
PONT DU CHÂTEAU	995	576	230
ROMAGNAT	311	195	63
ROYAT	134	80	69
ST GENES CHAMPANELLE	115	65	18
Clermont Auvergne Métropole	14 131	9 365	2 737

Compatibilité du PLH avec le SCoT

Secteurs SCoT	Communes	Ambition du SCoT volume de logements à produire sur 2014 - 2019	Volume de logements proposés	Dont LLS (conventionné Anah privé, parc social public, …)
Cœur métropolitain	AUBIERE	322	926	267
	AULNAT	94	230	32
	BEAUMONT	438	412	224
	CEBAZAT	209	908	250
	CEYRAT	154	308	178
	CHAMALIERES	631	629	265
	CLERMONT-FERRAND	5 362	5 394	1510
	COURNON-D'AUVERGNE	694	1 144	400
	DURTOL	52	217	40
	GERZAT	463	862	183
	LE CENDRE	139	207	73
	LEMPDES	225	374	85
	ROMAGNAT	234	311	145
	ROYAT	167	134	86
Sous-total cœur métropolitain		**9 184**	**12 056**	**3 738**
Pôle de vie	PONT-DU-CHATEAU	679	995	285
Sous-total pôle de vie		**679**	**995**	**208**
Territoire périurbain	BLANZAT	78	350	90
	CHATEAUGAY	61	143	20
	NOHANENT	40	100	25
	ORCINES	67	56	16
	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	65	316	22
	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	67	115	35
Sous-total territoires périurbains		**378**	**1 080**	**208**
Total Clermont Auvergne Métropole		**10 241**	**14 131**	**4231**

En vue de vérifier la compatibilité du PLH avec le SCoT, les potentialités identifiées dans les communes doivent être cohérentes avec les volumes de production présentés dans le SCoT du Grand Clermont et en particulier sur les territoires périurbains, et les obligations de production de logements locatifs sociaux.

Comme évoqué précédemment, certaines communes de la Métropole sont soumises à obligation de rattrapage au titre de la loi SRU, et doivent donc augmenter leur production de logements sociaux et donc leur production globale de logements. Cela n'est pas traduit dans les objectifs SCoT. C'est pourquoi, sur ces communes, l'objectif est supérieur à celui prévu initialement au SCoT (exemple de Cébazat, Ceyrat, Pont-du-Château ou Romagnat).

Les ambitions qualitatives du PLH 2014-2019

Orientation 1 : une Métropole pilote de l'habitat

Objectif 1.1 : Partager une vision stratégique de l'habitat

L'habitat a été choisi comme l'un des axes stratégiques de la politique de développement local pour Clermont Auvergne Métropole. En parallèle, les évolutions institutionnelles et législatives récentes placent la Métropole comme chef de file de la politique habitat.

Clermont Auvergne Métropole ambitionne une montée en gamme de la qualité des projets de logements. Pour y parvenir, elle accompagnera les communes dans leurs projets stratégiques et promouvra la sortie d'opérations innovantes dans les formes d'habiter, dans les matériaux utilisés et dans les portages fonciers et financiers réalisés pour limiter les coûts de sortie.

Objectif 1.2 : Développer des outils du suivi du PLH

Au travers de cet objectif, Clermont Auvergne Métropole ambitionne de coordonner et d'animer le réseau de partenaires, de piloter la programmation de logements et de rendre pédagogique et visible les actions du PLH pour une meilleure appropriation et adaptation de la politique menée aux enjeux locaux.

Objectif 1.3 : Veiller à la traduction du PLH dans les documents d'urbanisme

La réalisation de ce deuxième PLH, en cohérence avec les orientations du SCoT du Grand Clermont, s'inscrit dans une approche d'aménagement du territoire qui devra également prendre en compte les prescriptions issues du Grenelle, qui visent notamment à contenir l'étalement urbain et la consommation foncière.

Concrètement, la notion de « projet d'aménagement d'intérêt métropolitain » doit se développer sur le territoire clermontois.

Pour cela, une maîtrise par les collectivités des orientations de l'aménagement est une condition nécessaire à la réalisation d'une offre d'habitat adaptée aux capacités financières des ménages locaux (maîtrise des loyers, maîtrise du foncier, développement d'une offre sociale) et à l'équilibre des opérations.

En ce sens, l'élaboration du PLU intercommunal à partir de 2018 sera un atout efficace pour favoriser un développement harmonieux et cohérent à l'échelle métropolitaine et faciliter la traduction des documents cadres à l'échelle locale.

Enfin, la politique de l'habitat s'inscrira dans un rapport de cohérence avec les différentes politiques menées par les partenaires.

Orientation 2 : Une Métropole qui promeut un développement territorial et un habitat équilibré

Objectif 2.1 : Définir et piloter une stratégie métropolitaine de peuplement et d'attributions des logements sociaux

Clermont Auvergne Métropole co-préside, avec l'Etat, la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) dont la tâche est de définir les orientations générales en matière d'attributions afin de répondre de manière satisfaisante et équilibrée à la demande sur le territoire, en ajustant le développement de l'offre en logement social. Cette instance partenariale réunit les partenaires, et notamment les communes.

Après avoir validé en Novembre 2018 un document stratégique des attributions, les travaux de cette conférence devront permettre d'aboutir à la production de documents stratégiques : une Convention Intervention d'Attributions (CIA) et un Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID).

Objectif 2.2 : Définir et mettre en œuvre un NPNRU ambitieux

La diversification de l'offre de logement est un enjeu majeur de la politique de rénovation urbaine afin de diminuer la présence dominante d'un parc locatif social produit au cours des années 1960 et 1970 (très mal réparti) à loyers bas et principalement occupé par des ménages modestes ou très précaires.

La gestion urbaine de proximité, et plus globalement la politique de la ville, doit favoriser la transition entre les projets d'aménagement et orienter les actions des partenaires pour la réussite du projet urbain et à terme l'accueil de nouveaux publics sur ces quartiers. Ces objectifs passent par une offre nouvelle d'actions en direction des nouveaux publics qui habiteront ces quartiers.

Dans le cadre du 1er PLH et lors des premières années de la mise en œuvre du second PLH, de nombreuses interventions ont été engagées dans les secteurs Gauthière, des Vergnes, Saint Jacques, Champratel.

La Métropole souhaite affirmer le soutien aux projets de renouvellement urbain, en accompagnant la réalisation de la fin du PRU (2014 - 2018) et les dernières actions à mettre en œuvre.

Avec la mise en place du NPNRU, la Métropole a défini dans le cadre d'une convention avec l'ANRU, les interventions à réaliser dans le cadre des programmes sur les quartiers retenus, à savoir La Gauthière, Les Vergnes et Saint-Jacques Nord. Cette nouvelle étape constitue une opportunité pour la Métropole de poursuivre son investissement dans les quartiers.

La signature du protocole de préfiguration, le 16 Février 2017, représente la 1ère étape de contractualisation avec l'ANRU. Les enjeux d'intervention sur ces trois sites se situent à deux niveaux :

- **à l'échelle de la Métropole**, par la poursuite de leur intégration dans la dynamique de développement métropolitaine ;
- **à l'échelle des sites**, par la démarche de mutation dans le cadre d'opérations d'aménagement, d'amélioration de l'habitat et par le renforcement des actions répondant aux besoins des habitants au quotidien.

Objectif 2.3 : Promouvoir une politique de la ville volontariste et favoriser la diversification

La Métropole souhaite poursuivre le soutien à la gestion urbaine de proximité des quartiers faisant l'objet d'une convention ANRU. Elle s'implique dans le cadre de ses compétences à la gestion urbaine de proximité des quartiers ANRU.

Il s'agit par ailleurs de parvenir à résorber la problématique d'espaces de relégation qui concentrent les situations de fragilité.

Orientation 3 : Une Métropole qui s'engage en faveur d'un habitat abordable et durable

Objectif 3.1 : Soutenir une offre de logements suffisante, diversifiée et abordable

Equilibrer la production de logements locatifs sociaux

L'effort de production sera porté par chaque commune de la Métropole. La production de logements sociaux est répartie sur l'ensemble des communes.

Elle sera prioritairement **orientée vers le financement de logements en PLUS et PLAI** : l'objectif étant *a minima* de développer 40% de logements PLAI.

Compte tenu du niveau de prix sur la métropole et des capacités financières des ménages, le produit PLS répond difficilement aux besoins des ménages familiaux. Il s'agit donc d'un produit destiné majoritairement au développement de logements sociaux spécifiques (résidences sociales, foyers personnes âgées…).

Favoriser le développement d'une offre locative privée

Aujourd'hui, la métropole clermontoise dispose d'une offre locative privée neuve chère, répondant à une partie seulement des ménages. Le parc locatif ancien, quant à lui, affiche une tendance à la hausse des loyers à la relocation, rendant difficile l'accès à ce parc.

Face à cette situation, et considérant l'offre locative comme la première porte d'entrée du territoire auprès des ménages, la production d'une offre locative privée à loyers abordables est primordiale sur le territoire, notamment pour accueillir et maintenir les ménages sur la métropole.

Les dispositifs favorisant l'investissement locatif par le biais d'une défiscalisation concernent les communes identifiées comme soumises à la plus forte tension sur leur parc de logements, à savoir Clermont Ferrand et Chamalières. La Métropole favorisera le conventionnement locatif privé, avec ou sans travaux, pour développer une offre locative abordable.

Favoriser le développement d'une offre en accession abordable

L'aspiration à la propriété est très forte sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole. Néanmoins, face à la cherté des prix et à la diminution de la solvabilité des ménages, l'accès à la propriété est de plus en plus difficile. L'offre neuve, en raison notamment du coût de construction des logements et au prix du foncier, est très orientée vers des ménages bénéficiant de revenus élevés. L'offre à la revente reste chère pour les locataires souhaitant poursuivre leur parcours résidentiel, malgré des niveaux de prix comparables à ceux observés dans des agglomérations similaires.

Clermont Auvergne Métropole souhaite donc pouvoir accompagner le développement d'une offre en accession à prix abordable.

Clermont Auvergne Métropole impose un objectif de production de logements en accession sociale parmi la production neuve globale compris entre 10 et 15%.

Clermont Auvergne Métropole souhaite également encourager le développement d'une offre en accession libre à la fois économiquement viable et abordable pour des ménages aux revenus intermédiaires.

Le développement d'une offre en accession abordable soulève l'enjeu également de maintenir les habitants de la métropole sur le territoire afin de répondre à une logique de réduction des flux migratoires et des distances domicile-travail.

Clermont Auvergne Métropole encourage le développement de l'habitat coopératif, qui permet de produire une offre adaptée aux besoins des ménages dans une enveloppe financière en adéquation avec leurs budgets. Plusieurs projets sont actuellement en cours de réflexion sur le territoire.

Objectif 3.2 : Favoriser la requalification du parc existant, énergivore ou dégradé

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLH, des copropriétés fragiles et dégradées ont été identifiées. L'ambition du PLH est de poursuivre cette démarche de repérage et de dupliquer cette approche auprès d'autres copropriétés identifiées comme fragiles ou dégradées.

Plus globalement, la poursuite de l'intervention sur le parc ancien figure parmi les objectifs du PLH ; à la fois par un soutien auprès des bailleurs sociaux mais aussi auprès des propriétaires privés en poursuivant l'accompagnement financier et en ingénierie. En ce sens, la mise en place de la plateforme Rénover+ doit permettre de massifier la rénovation énergétique en fédérant l'ensemble des professionnels et en fournissant aux propriétaires les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de son projet de rénovation.

Avec près de 8,5% de logements vacants, Clermont Auvergne est marquée par la problématique de la vacance avec une part supérieure à la moyenne française et une progression continue sur les dix dernières années. Cette vacance touche en priorité la ville-centre de Clermont-Ferrand.

Les situations de vacance sont hétérogènes. Même si une forte proportion de cette vacance n'est pas structurelle, une certaine partie de ce parc nécessite une intervention avant remise sur le marché. L'objectif

est donc de stabiliser la vacance, qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années et de remettre sur le marché des logements vacants.

Il s'agit pour Clermont Auvergne Métropole de mettre en place un processus d'identification des logements vacants pouvant être remis facilement sur le marché en croisant leur localisation et leur qualité ; et de se fixer un objectif de résorption sur la durée du PLH 2014-2019.

Pour cela, il s'agira de :

- Disposer de données fiables sur les volumes de logements vacants et leur degré de vacance
- Identifier les logements obsolètes
- Mettre sur le marché 615 logements conventionnés vacants, soit un objectif de 103 logements par an ;
- Mobiliser les crédits de l'Anah pour la sortie de vacance.

Objectif 3.3 : Développer une politique foncière ambitieuse, déclinée par territoire

Il s'agit de mettre en œuvre les objectifs de production dans une logique de limitation de la consommation foncière, en privilégiant des formes urbaines denses de qualité, permettant d'optimiser l'usage du sol et de ce fait limiter aussi le coût du foncier (moyen de produire plus de logements abordables).

Une telle disposition nécessite la mise en œuvre d'une politique foncière efficace permettant :

- Une maîtrise foncière sur les secteurs à ce jour identifiés
- La création de réserves foncières sur des opportunités à venir, en vue de la réalisation du 3ème PLH.

Le SCOT fait le choix de privilégier le renouvellement urbain sur l'ensemble du territoire, de favoriser l'urbanisation nouvelle au plus près des centres, dans la continuité de l'habitat existant et de maîtriser les phénomènes d'étalement urbain en recherchant des formes urbaines moins consommatrices de foncier.

Afin de maîtriser la consommation de foncier, les préconisations du SCoT du Grand Clermont fixent comme objectif pour les nouveaux logements de tendre vers une densité de :

- 130 m² en moyenne de surface pour 1 logement dans le cœur métropolitain ;
- 500 m² en moyenne de surface pour 1 logement dans les pôles de vie ;
- 700 m² en moyenne de surface pour 1 logement dans les territoires périurbains.

Le travail d'identification des potentialités communales et des secteurs stratégiques a été réalisé. L'enjeu de ce deuxième PLH est donc de créer les outils fonciers et leurs conditions de mise en œuvre :

- Par la mise en place et l'animation de partenariats avec l'EPF, les opérateurs et les communes
- Par la mise en œuvre d'outils fonciers incitatifs : veille foncière, portage foncier, traduction opérationnelle dans les documents d'urbanisme au moyen d'outils réglementaires en faveur de la diversité de l'offre de logements tels que les emplacements réservés, les secteurs de mixité sociale …

Orientation 4 : Une Métropole qui soutient l'habitat solidaire

Objectif 4.1 : Soutenir l'accès et le maintien dans le logement des publics en situation de fragilité, notamment dans le cadre du FSL

La loi du 7 Août 2015 (loi NOTRe) a acté le transfert de compétence du FSL (Fonds Solidarité Logement) depuis le Département vers la Métropole.

Au travers de cette compétence, Clermont Auvergne Métropole cherche à favoriser l'accès et le maintien dans le logement, à développer l'accompagnement social des ménages en difficulté et à prévenir les situations de fragilité en coordonnant les différentes politiques sociales.

Une offre d'hébergements d'urgence et d'insertion à conforter

Le deuxième PLH prend en compte les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs du PDALHPD au travers de la relocalisation de places de lits halte soin-santé, du renforcement des places d'urgence et relocalisation au CHU des Chandiots et de la création de places de résidence accueil et pension de famille.

Une implication de Clermont Auvergne Métropole dans l'amélioration de l'accès au logement des ménages hébergés

Clermont Auvergne Métropole souhaite encourager le développement d'une offre spécifique, adaptée et bien localisée permettant l'entrée dans le parcours de droit commun et d'offrir un parcours résidentiel au travers du développement d'une offre entre l'hébergement et le PLH classique.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le ministère de la Cohésion des territoires, la candidature conjointe du Département et de Clermont Auvergne Métropole a été retenue pour expérimenter la mise en œuvre accélérer du plan quinquennal Logement d'abord. L'objectif est de pouvoir développer une offre de logements aux ménages intégrant le parcours de droit commun avec un accompagnement social renforcé, afin d'assister ces ménages dans la quête de l'autonomie, la gestion des dépenses, etc.

Objectif 4.2 : Proposer un habitat pour les jeunes et pour les étudiants

Le CROUS a engagé la réhabilitation de son parc de logements et entend réhabiliter 1 650 logements d'ici 2019. La production de résidences étudiantes a été importante ces dernières années et l'offre de logements pour les jeunes en a été impactée. Le SIRA (Service Interdépartemental pour la Réussite des Alternants) a développé un service gratuit pour les alternants afin de les aider à trouver un hébergement proche de leur lieu de formation et de leur lieu de travail, en mobilisant le parc de logements privé et publics ainsi que les FJT. En parallèle, le CROUS précise qu'il ne rencontre pas de difficultés pour répondre à la demande étudiante

Le développement de l'habitat des jeunes repose en priorité sur un partenariat actif et dynamique des acteurs. L'enjeu est de veiller à l'adaptation de l'offre à la demande et de fournir une information cohérente des différents réseaux.

Clermont Auvergne Métropole n'a pas la compétence « logement étudiant ». Toutefois, elle souhaite poursuivre les efforts d'accueil des jeunes présents en longue durée sur le territoire en lien avec les autres politiques conduites. Ainsi, la Métropole s'appuiera sur les partenaires pour apporter une réponse aux publics jeunes en mobilité et à présence intermittente, et pour proposer une offre sociale adaptée en taille et aux besoins des jeunes selon leurs ressources et leurs durées de séjour.

Objectif 4.3 : Définir les conditions d'adaptation des logements pour les personnes âgées

Clermont Auvergne Métropole subit un vieillissement croissant, tendance maintenue dans les années à venir, qui pourrait impacter le marché et le fonctionnement du territoire. Le territoire est relativement bien doté en structures d'hébergement (public ou privé) pour personnes âgées. Toutefois, il convient de ne pas minimiser les besoins futurs. Le Schéma d'action gérontologique 2009-2013 du Conseil Départemental préconise de restaurer des parcours résidentiels pour les personnes âgées qui nécessitent d'anticiper la perte progressive d'autonomie et de mobilité par des solutions d'habitat nouvelles pour faciliter le maintien à domicile

Objectif 4.4 : Développer une stratégie pour la sédentarisation des gens du voyage

Clermont Auvergne Métropole souhaite créer les conditions favorables à la sédentarisation et à l'organisation des parcours résidentiels des ménages issus de la communauté des Gens du Voyage, déjà présents sur le territoire et souhaitant s'y installer durablement. Aussi, Clermont Auvergne Métropole met en œuvre les orientations prévues dans le Schéma Départemental par le développement d'une offre de logements pour favoriser les projets de sédentarisation (production de PLAI, mise à disposition de foncier familial, mise à disposition de logements intermédiaires).

Programme d'actions

ORIENTATION 1 : UNE MÉTROPOLE PILOTE DE L'HABITAT

Action 1.1 : Partager la vision stratégique de l'habitat et communiquer auprès du public et développer les partenariats et l'innovation

Action 1.2 : Développer les outils de suivi et d'observation du PLH

Objectif 1.3 : Veiller à la traduction du PLH dans les documents d'urbanisme

Action 1.1 : Partager la vision stratégique de l'habitat et communiquer auprès du public et développer les partenariats et l'innovation

Objectifs

Suite à son évolution institutionnelle, Clermont Auvergne Métropole se positionne comme chef de file de la politique habitat, Il s'agira de :

- Coordonner sur le long terme les actions habitat et animer un réseau de partenaires,
  - Inscrire la politique de l'habitat en cohérence avec les politiques menées par les différents partenaires
  - Assurer l'émergence de projets en favorisant l'effet levier par la mobilisation de financements complémentaires
  - Mettre en compatibilité le projet avec les référentiels existants et les prescriptions des documents stratégiques (SCoT, stratégie métropolitaine ...),
- Permettre la montée en qualité des projets de logements
  - Favoriser l'apparition d'opérations innovantes dans les formes d'habiter,
  - Favoriser le développement de filières éco-matériaux.
- Accompagner les communes dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets urbains stratégiques,
- Piloter la programmation de logements et notamment les logements locatifs sociaux et éviter les phénomènes de concurrence entre projets.
- Rendre pédagogiques et visibles les actions du PLH pour mieux toucher les cibles des dispositifs

Modalités de mise en œuvre

Clermont Auvergne Métropole anime la politique habitat et coordonne les actions entre elles, afin de mettre en œuvre un projet métropolitain défini sur la période 2014-2019. Possédant une vision d'ensemble, la Métropole suit le bon déroulement des actions et opère les arbitrages nécessaires dans le cadre de l'instance de suivi : le **Comité de Pilotage du PLH.**

- Pilotage et arbitrage de la programmation des logements (dont sociaux) par secteur, veille à la cohérence avec les objectifs de la CIL
- Réalisation du bilan annuel et triennal ; actualisation des fiches territoriales.
- Suivi des consommations financières de chaque action,

La Métropole propose également des actions de communication permettant de valoriser la politique menée auprès des élus et du grand public :

- Diffusion de **documents grand public** (articles, plaquettes sur les dispositifs existants),
- Organisation **d'ateliers d'information auprès des communes** (la demande sociale, le conventionnement du parc privé, les aides à la réhabilitation…)
- Organisation de **groupes de travail avec les professionnels** de l'habitat en faveur d'une production de logements abordable et innovante.
- Tenue d'une **instance partenariale à vocation plus exceptionnelle** (Assises de l'Habitat) associant partenaires et élus autour de sujets d'actualité.

Modalités de mise en œuvre	La Métropole assurera la montée en qualité de l'offre produite et accompagnera les communes qui le souhaitent pour garantir la réussite des projets et de leurs objectifs. ➢ Lancement ou participation à des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt sur des thématiques à expérimenter, ➢ Accompagnement de la Métropole auprès des communes sur des projets complexes : • Définition de la programmation du projet urbain, mise en compatibilité avec le PLH, • Application des référentiels existants (exemple : éco-quartier), permettant de guider les collectivités dans la définition de leur(s) projet(s). • Veille et mobilisation des financements complémentaires, • Transversalité avec les autres politiques communautaires ; mise en cohérence des politiques habitat, urbanisme et foncier,
Pilotage / partenariat	Pilotage : Clermont Auvergne Métropole, appuyé par l'ensemble des partenaires de la politique locale de l'habitat : Partenaires institutionnels : Etat, Région, Département, ADEME, ADHUME, Grand Clermont, les communes de Clermont Auvergne Métropole, Partenaires professionnels : opérateurs privés et sociaux
Déclinaison territoriale	Toutes les communes de Clermont Auvergne Métropole

Modalités de financement	• Soutien financier annuel à l'ADIL, à l'ADHUME, à l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole, renforcement des moyens humains en interne • Participation financière de la Métropole aux études préalables et études pré-opérationnelles
Calendrier	Toute la durée du PLH
Indicateurs de suivi	✓ Tenue d'un Comité de Pilotage du PLH par an ✓ Tenue de réunions d'information auprès des communes ✓ Organisation de groupes de travail ou de réflexion sur l'innovation dans l'habitat avec les partenaires ✓ Organisation d'actions de communication régulières auprès du grand public ✓ Lancement / Participation à des Appels à Projets et ou Appels à Manifestation d'Intérêt ✓ Nombre de projets, / logements faisant preuve d'une innovation particulière

Action 1.2 : Développer les outils de suivi et d'observation du PLH

Objectifs

- Piloter, ajuster et suivre la politique habitat en vue d'atteindre les objectifs fixés,
- Repenser l'outil dynamique de suivi et d'observation de l'habitat
  - Mettre en valeur les indicateurs clés permettant une analyse régulière des marchés de l'habitat et de leur évolution,
  - Réaliser les bilans annuels et triennaux du PLH et communiquer sur les actions menées.
- Maîtriser et ajuster la programmation de logements locatifs sociaux sur le territoire, pour répondre au projet métropolitain.
  - Evaluer les obligations liées à la loi SRU et à la Délégation des Aides à la Pierre.
  - Disposer d'une politique concertée sur la vente de logements sociaux

Modalités de mise en œuvre

La Métropole formaliser un outil d'observation et de suivi de la politique de l'habitat et du foncier sur le périmètre de la Métropole qui soit un outil d'aide à la décision notamment dans le cadre du comité de pilotage de suivi du PLH.

- S'appuyer sur les productions réalisées par l'Agence d'urbanisme dans sa mission d'observatoire de l'habitat pour disposer d'éléments de suivi du contexte local
- Enrichir l'observatoire d'un suivi spécifique aux actions du PLH afin qu'il soit un outil d'aide à la décision.

La loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales offre la possibilité aux EPCI dotés d'un PLH de se voir déléguer la gestion des aides publiques à la pierre par l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat. Dans ce cadre, Clermont Auvergne Métropole a pris cette délégation de compétence au 1er Janvier 2015, pour mettre en œuvre sa politique et maîtriser les agréments :

- Des organismes de logement social pour la réalisation de nouvelles opérations,
- Des propriétaires du parc privé pour la réalisation de travaux dans le cadre des dispositifs programmés.

Cette délégation pourra être renforcée au travers de l'intervention sur les copropriétés potentiellement fragiles, sur la vente HLM.

Pilotage / partenariat	Pilotage : Clermont Auvergne Métropole Partenaires institutionnels : l'Etat, Communes, Agence d'Urbanisme, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme Partenaires professionnels : opérateurs privés et sociaux,
Déclinaison territoriale	Toutes les communes de Clermont Auvergne Métropole
Modalités de financement	• Financement de l'observatoire de l'habitat, animé par l'agence d'urbanisme, adapté au périmètre de la Métropole, • Moyens humains pour la partie instruction, suivi et bilan des dossiers de financements dans le cadre de la Délégation des Aides à la Pierre
Calendrier	Toute la durée du PLH
Indicateurs de suivi	✓ Réalisation des bilans annuels et triennaux ✓ Production de logements sociaux publics sur Clermont Auvergne Métropole ✓ Production de logements conventionnés avec l'Anah

Action 1.3 : Veiller à la traduction du PLH dans les documents d'urbanisme

Objectifs

- Permettre la mise en œuvre opérationnelle du PLH par sa traduction dans les PLU
- S'inscrire dans les orientations du SCOT en matière de lutte contre la consommation foncière dédiée à l'habitat
- Anticiper le développement futur par la constitution de réserves foncières et la mise en place d'un document d'urbanisme intercommunal.

Modalités de mise en œuvre

Pour s'assurer de l'opérationnalité des actions du PLH, il s'agit de traduire dans les documents d'urbanisme communaux les différentes orientations du PLH.

En tant que Métropole, Clermont Auvergne Métropole dispose de la compétence urbanisme. Dans ce cadre, le Conseil Communautaire a délibéré le 4 Mai 2018 sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Celui-ci devra s'inscrire en compatibilité avec le PLH3 de la Métropole. La Métropole devra donc préparer l'articulation entre ces deux documents.

Dans l'attente de la réalisation du PLUi, il s'agira de formaliser un partenariat entre Clermont Auvergne Métropole et les communes, pour :

- Traduire les orientations du PLH dans les orientations d'aménagement des secteurs stratégiques, notamment en faveur de la mixité sociale, de l'optimisation des constructions et de la mutabilité des zones économiques et mixtes,
- Poursuivre la mise en œuvre d'outils réglementaires en faveur du logement locatif social
- Faire évoluer les règles d'urbanisme pour faciliter la production de logements sociaux et permettre le développement de formes d'habitat plus compactes et davantage conformes aux objectifs du PLH et du SCOT:

La mise en œuvre du PLH 2 passe par la production des logements identifiés dans ces secteurs stratégiques. Les autres secteurs qui pourraient être identifiés au cours du 2ème PLH feront l'objet d'une veille foncière. Sur ces secteurs, il s'agira de mettre en place les conditions d'anticipation foncière qui permettront d'envisager une prospective d'urbanisation au-delà du deuxième PLH.

Le PLH de Clermont Auvergne Métropole s'inscrit dans la dynamique affichée dans le SCoT, celle d'un développement élevé de logements pour répondre à une ambition démographique importante tout en préservant les ressources foncières. L'objectif est de poursuivre le développement de l'offre de logements en intégrant les principes d'un aménagement durable, en appliquant les prescriptions du SCoT en matière de densité

- 130 m² en moyenne de surface pour 1 logement dans le cœur métropolitain ;
- 500 m² en moyenne de surface pour 1 logement dans les pôles de vie ;
- 700 m² en moyenne de surface pour 1 logement dans les territoires périurbains
- Surfaces maximales de terrain pour la construction de logements en extension, en « dents creuses » et en renouvellement urbain : 575 ha

Les surfaces dédiées aux infrastructures primaires et secondaires ne sont pas prises en compte dans ces surfaces (cf. ci-dessus).

Pilotage / partenariat

Copilotage : Clermont Auvergne Métropole et les 21 communes de la Métropole

Partenaires institutionnels : Grand Clermont et Agence d'urbanisme

Déclinaison territoriale	Toutes les communes de Clermont Auvergne Métropole

Modalités de financement	Pas d'enveloppe financière spécifique

Calendrier	Toute la durée du PLH

Indicateurs de suivi	✓ Traduction du PLH dans les documents d'urbanisme communaux. ✓ Suivi de la consommation foncière et de la réalisation des projets d'habitat ✓ Surface des zones naturelles transformées en zones à urbaniser dans les évolutions à venir des PLU (ou surfaces nouvelles dédiées à l'habitat – en ha/an).

ORIENTATION 2 : UNE MÉTROPOLE QUI PROMEUT UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET UN HABITAT ÉQUILIBRÉ

Action 2.1 : Mettre en place une stratégie de peuplement métropolitaine via la CIL visant à guider les politiques d'attributions des logements sociaux

Action 2.2 : Engager un programme ambitieux de rénovation urbaine dans les quartiers retenus au titre du NPRU

Action 2.3 : Poursuivre la diversification des produits immobiliers

Action 2.1 : Mettre en place une stratégie de peuplement métropolitaine via la CIL visant à guider les politiques d'attributions des logements sociaux

Objectifs

- Favoriser l'équilibre social sur le territoire et faire évoluer la répartition géographique des familles précaires sur la métropole par une nouvelle politique d'attributions et par la production d'une offre adaptée.
- Améliorer la connaissance partagée des enjeux et des conséquences des politiques d'attribution de logement
- Répondre de manière satisfaisante et équilibrée à la demande sur le territoire en ajustant le développement de l'offre en logement social

Modalités de mise en œuvre

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL) définit les orientations générales en matière d'attributions. Elle est l'instance partenariale co-présidée par Clermont Auvergne Métropole et l'Etat, afin d'assurer une gouvernance et une instance de partage / co-construction avec les partenaires, et notamment les communes. Les travaux menés au sein de la CIL devront notamment permettre la production de documents stratégiques : une Convention Intervention d'Attribution (CIA) et un Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)

Deux grands principes d'engagements structurent cette action :

- Une politique de mixité sociale par le droit au logement et la recherche d'une répartition plus équilibrée des publics modestes, et ceux plus aisés, sur l'ensemble du territoire.
- Le repositionnement de la Métropole comme autorité organisatrice des attributions, Elle assure la coordination de l'ensemble des acteurs locaux pour concilier droit au logement et mixité sociale.

Les axes principaux susceptibles de guider les politiques d'attribution des logements locatifs sociaux et de réaliser une politique de peuplement et d'attribution concertée sont les suivants :

Orientation n°1 : Atteindre un taux de 25 % d'attribution hors QPV et hors ZUS (jusqu'en 2021) aux ménages du premier quartile, auquel devra contribuer chaque réservataire.

Orientation n°2 : Favoriser les attributions aux ménages du premier quartile en dehors des résidences les plus fragiles et en dehors des quartiers de veille active

Orientation n°3 : Mobiliser l'ensemble des leviers locaux pour permettre l'atteinte de l'objectif de 25 % :

- Poursuivre la production d'une offre de logements à très bas loyer en ciblant prioritairement les petites typologies hors QPV,
- Fixer un objectif ambitieux de relogement hors QPV des ménages impactés par le NPNRU.
- Développer de nouvelles actions en faveur des mutations au sein du parc,
- Engager une réflexion sur la possibilité de moduler ponctuellement quelques loyers.

Orientation n°4 : Porter une attention particulière aux attributions aux demandeurs du deuxième quartile, tant en termes de localisation que de satisfaction de ces demandes.

Orientation n°5 : Réserver au moins 50% des attributions aux ménages des deuxième, troisième et quatrième quartiles dans les quartiers prioritaires

Orientation n°6 : Analyser la répartition des attributions par quartile au sein des QPV afin de favoriser le rééquilibrage à l'échelle de la Métropole

Orientation n°7 : Mobiliser les leviers visant à renforcer l'attractivité des quartiers :

- Mobiliser le NPNRU,
- Poursuivre les actions de commercialisation active et favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les

Modalités de mise en œuvre	organismes, Les actions du NPNRU ont notamment pour objectif de réduire la part du parc locatif social produit au cours des années 1960 et 1970 par des actions de diversification de l'offre, en complément des réhabilitations. La gestion urbaine de proximité, doit favoriser la transition entre les projets d'aménagement et orienter les actions des partenaires pour la réussite du projet urbain et à terme l'accueil de nouveaux publics sur ces quartiers. Dans ce contexte, le rôle de Clermont Auvergne Métropole se décline de la manière suivante : ➢ Co-piloter avec l'État la conférence intercommunale du logement (CIL). ➢ Élaborer, mettre en œuvre et évaluer les documents structurants de la politique locale : document cadre, plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID), convention intercommunale d'attribution (CIA). ➢ Adhérer au fichier partagé de la demande sociale ➢ Agir sur l'offre de logements en production et requalification pour redonner de l'attractivité aux quartiers et aux biens les moins recherchés dans la demande de logement ➢ Déployer, dans l'ensemble des QPV, une démarche de gestion urbaine de proximité et de prévention.
Pilotage / partenariat	Pilotage : Clermont Auvergne Métropole Partenaires institutionnels : ensemble des réservataires de logements sociaux (État, inter-bailleurs et bailleurs sociaux, communes, Action Logement, etc.). Pilotage de la CIL : - Mise ne place d'une instance de coordination de la CIL, composée de représentants de la CIL (a minima en amont de chaque CIL) pour préparer les travaux de la CIL - Tenue d'une instance annuelle de pilotage de la CIL, de mise en œuvre de la réforme, articulée avec le NPRU, le PDALHPD et le PLH - Organisation des groupes techniques thématiques et / ou territoriaux (autant que de besoins pour la mise en œuvre opérationnelle de la réforme) - Mise en place d'une Commission de coordination intercommunale chargée d'évaluer la mise en œuvre des documents stratégiques (groupes techniques thématiques ou territoriaux, règlement sur le fonctionnement de la CIL et de ses instances).
Déclinaison territoriale	Toutes les communes de Clermont Auvergne Métropole
Modalités de financement	• Adhésion au fichier partagé • Marché de suivi/animation de la CIL
Calendrier	Document cadre : approbation de la CIL le 20 Novembre 2018, validation de la CIA et du PPGDID au 1er semestre 2019 Mise en œuvre à compter de 2019
Indicateurs de suivi	✓ Tenue des diverses instances partenariales Réalisation des documents stratégiques et validation par la CIL Fourniture des données statistiques par les partenaires Respect des engagements pris par les partenaires : niveaux de ressources des attributaires de logements sociaux en QPV et hors de ces quartiers Observation de la demande sociale et de l'occupation Bilan des relogements NPRU

Action 2.2 : Engager un programme ambitieux de rénovation urbaine dans les quartiers retenus au titre du NPRU

Objectifs

- Affirmer le soutien aux projets de renouvellement
- Accompagner la réalisation de la fin du PRU (2014 - 2018) et les dernières actions à mettre en œuvre.
- Signer une convention avec l'ANRU et s'assurer de la cohérence des projets / programmes PNRU avec les objectifs du PLH et de la CIL
- Lier la politique de la ville et les grands projets métropolitains en poursuivant l'intégration de ces quartiers dans la dynamique de développement métropolitaine

Modalités de mise en œuvre

- Accompagner la réalisation du volet habitat des projets de renouvellement urbain (démolition, réhabilitation, diversification, résidentialisation)
- Mener le pilotage opérationnel des projets après signature de la convention avec l'ANRU sur les quartiers de La Gauthière, Les Vergnes et Saint-Jacques Nord
- Soutenir la démarche de Gestion Urbaine de proximité sur les quartiers et pérenniser les effets du PRU sur les quartiers rénovés.

Pilotage / Partenariat

Pilotage : Clermont Auvergne Métropole

Partenaires institutionnels : Communes, ANRU, Région, Conseil Départemental, Action Logement

Partenaires professionnels : bailleurs

Déclinaison territoriale

Les quartiers classés comme prioritaires au titre de la Politique de la Ville et retenus au titre du NPNRU

Modalités de financement

- Financement des opérations NPNRU
- Maîtrise d'ouvrage de la Métropole et soutien financier à certaines opérations des bailleurs sociaux.
- Soutien financier pour des actions au bénéfice des habitants des QPV (aides du contrat de ville)

Calendrier

Toute la durée du PLH

Indicateurs de suivi

- ✓ Avancement opérationnel du PRU : nombre de logements livrés, réhabilités, résidentialisés
- ✓ Avancement des démarches pilotées par la Métropole : PSL, travail sur l'attribution de logements

Action 2.3 : Poursuivre la diversification des produits immobiliers

Objectifs

- Améliorer l'image des quartiers prioritaires en diversifiant l'offre de logements et les modes d'habiter,
- Lutter contre la spécialisation des territoires et des quartiers (enjeu de mixité sociale)
- Rendre accessibles certains quartiers à des publics aux ressources intermédiaires

Modalités de mise en œuvre

- Travailler en amont sur la définition des produits et des clientèles cibles
  - Évaluer le potentiel local de la demande pour une offre en accession abordable
- Programmer des opérations en PSLA / accession sociale ou abordable dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
  - Veiller aux niveaux de prix de sortie et aux types de produits développés afin qu'ils soient compatibles avec les niveaux de ressources des ménages accédants dans ces quartiers ;
  - Communiquer activement sur ces programmes auprès d'une clientèle locale et des ménages locataires du parc social en priorité
  - Travailler sur la temporalité des livraisons afin de favoriser leur commercialisation
  - Prendre en compte les orientations de la CIL

Pilotage / partenariat

Pilotage : Clermont Auvergne Métropole

Partenaires institutionnels : Communes, Etat

Partenaires professionnels : opérateurs publics et privés

Déclinaison territoriale

Les Quartiers classés comme prioritaires au titre de la Politique de la Ville

Modalités de financement

- Soutien de Clermont Auvergne Métropole au logement social dans le cadre d'opérations mixtes intégrant une part de logement locatif social et d'accession à prix maîtrisé.

Calendrier

Toute la durée du PLH

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre d'opérations en accession libre ou maitrisée réalisées dans les quartiers de la politique de la ville
- ✓ Evolution de la part du logement social dans les QPV

ORIENTATION 3 : UNE MÉTROPOLE QUI S'ENGAGE EN FAVEUR D'UN HABITAT ABORDABLE ET DURABLE

Action 3.1 : Produire une offre de logements suffisante, diversifiée et abordable

Action 3.2 : Poursuivre et consolider les actions sur le parc privé existant

Action 3.3 : Mettre en place une stratégie foncière partenariale pour atteindre les objectifs de production de logements

Action 3.1 : Produire une offre de logements suffisante, diversifiée et abordable

Objectifs	○ Répondre aux besoins en logements sociaux sur l'ensemble du territoire et diversifier l'offre de logements ○ Permettre le rattrapage du déficit de logements locatifs sociaux au sens de l'article 55 de la loi SRU et anticiper la perspective de dépassement du seuil de 3 500 habitants pour certaines communes. ○ Favoriser le développement d'une offre abordable pour donner aux ménages aux revenus modestes des possibilités d'itinéraires résidentiels en accession sur la métropole, ○ Mettre en place un travail partenarial avec les bailleurs sociaux sur la territorialisation des ventes de logements sociaux ○ Maintenir l'objectif de réhabilitation de 600 logements publics énergivores par an en. accompagnant l'engagement des bailleurs sociaux à poursuivre la réhabilitation thermique
Modalités de mise en œuvre	**Concernant la production de logements locatifs sociaux** La prise de compétence de la Délégation des Aides à la Pierre par Clermont Auvergne Métropole depuis le 1er Janvier 2015 permet de piloter la production et sa répartition par financement sur le territoire. Dans le document d'orientations, la Métropole affirme le principe de solidarité entre communes qui se traduit par des objectifs territorialisés, ainsi que par la fixation d'un objectif de production de logements locatifs sociaux dans les communes non soumises à la loi SRU. Afin d'atteindre les objectifs fixés, les engagements de Clermont Auvergne Métropole portent sur les points suivants : ➢ Poursuivre la garantie d'emprunt pour faciliter la production de logements sociaux avec un partage des garanties entre la Métropole, les communes et le Conseil Départemental. Un règlement intérieur pour l'instruction des demandes, est communiqué aux opérateurs ➢ Inscrire dans les PLU les moyens à mettre en œuvre pour produire du logement locatif social : objectif de production, outils réglementaires, servitude de mixité sociale, ➢ Apporter un soutien financier à la production locative sociale et conditionner l'aide communautaire à un prix de vente maximum en VEFA pour les bailleurs sociaux, conditionnée à un respect des règles de financements (PLAi, PLUS, PLS). ➢ Développer un accompagnement renforcé auprès des communes contraintes en matière de foncier afin de renforcer leur niveau de production de logement social.

Modalités de mise en œuvre

Clermont Auvergne Métropole engagera une réflexion sur la répartition équilibrée de la taille des logements sociaux pour tenir compte des données issues de la demande sociale et de la répartition des grands logements familiaux sur plusieurs communes.

Afin de répondre à la demande locale, la production de logements PLUS et PLAI sera privilégiées en réalisant au moins 40% de PLAI dans les projets,

Concernant la mise sur le marché de logements en accession abordables

Communiquer et travailler en partenariat avec les opérateurs

- Encourager auprès des professionnels de l'immobilier et de la promotion/construction, une plus grande diversité des formes urbaines proposées dans la métropole pour mieux répondre aux attentes des ménages aussi bien d'un point de vue économique que d'un point de vue typologique.
- Mettre en place d'un groupe de travail en faveur d'une production plus économique, abordable et innovante avec les opérateurs privés et publics afin de :
  - Identifier les coûts impactant le prix de revient d'une opération, (coût d'acquisition du foncier, prix de sortie des opérations, sécurisation du bien à la revente, solvabilisation,...) et bloquant la réalisation d'une offre abordable
  - Définir un plan d'actions pour optimiser les coûts de construction

Modalités de mise en œuvre

- Favoriser les montages innovants dans des opérations mixtes :
  - Mettre en valeur des opérations témoins sur des sites ciblés
  - Venir en appui au réseau de production pour générer une reproductibilité des montages opérationnels
  - Venir en appui aux opérations via les dispositifs existants au titre de la mixité sociale
  - Contribuer à faire savoir et promouvoir ces expériences,
  - Evaluer ces opérations
- Réfléchir à la création ou à la participation à un Organisme Foncier Solidaire (OFS) pour permettre la réalisation d'opérations de logements en accession abordable pérenne.

Concernant la réhabilitation du parc public

- Prolonger le CTDD mis en place avec le Département du Puy-de-Dôme.
- Faire évaluer les opérations réalisées, aussi bien sur le plan de l'ingénierie du projet que sur les travaux réalisés, dans une démarche de dialogue avec les bailleurs, et dans une logique d'efficience des budgets alloués.
- Evaluer l'impact pour les locataires en termes de loyers et de charges

Pilotage / partenariat	Pilotage : Clermont Auvergne Métropole en lien avec le service économique de la Métropole. Partenaires institutionnels : Communes, Conseil Départemental, Etat, Conseil Régional, Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ADEME, FEDER, Partenaires professionnels : Opérateurs de la construction immobilière, Filiales d'accession sociale des bailleurs sociaux, Action Logement, EPF SMAF, ADIL
Déclinaison territoriale	Communes soumises à rattrapage SRU au 1er Janvier 2017 : poursuite de l'effort de rattrapage Communes non soumises à la loi SRU : programmation à la hauteur des besoins identifiés Développement de l'offre en accession abordable sur l'ensemble de la Métropole à hauteur de 10 % à 15 % de la production.
Modalités de financement	• Aide financière de Clermont Auvergne Métropole, s'ajoutant au financement d'État lié au logement social. • Clermont Auvergne Métropole s'est engagée dans la garantie d'emprunt pour les logements sociaux portés par les bailleurs sociaux publics ou SA HLM. • Le budget du CTDD prévoit une enveloppe de 4,2 M€ entre 2018 et 2020, réparti à moitié entre Clermont Auvergne Métropole et le Conseil Départemental.
Calendrier	Toute la durée du PLH

Indicateurs de suivi	✓ Nombre de logements sociaux produits et mis en location (programmation annuelle et bilan triennaux), ✓ Évolution du taux de logements sociaux dans les communes SRU ✓ Respect des objectifs triennaux de réalisation de logements sociaux ✓ Evolution de la demande et du taux de pression par commune et par typologie de logement ✓ Evolution du prix du marché local et différentiel avec l'offre produite en accession abordable ✓ Suivi du nombre de logements produits en accession sociale ✓ Suivi du nombre de ventes de logements sociaux à des propriétaires-occupants ✓ Objectifs de réhabilitation : 600 logements par an au moins (soit deux fois l'objectif annuel du CLD 2009 - 2011)

Action 3.2 : Poursuivre et consolider les actions sur le parc privé existant

Objectifs

- Disposer de la connaissance pour examiner la mise en place d'un schéma directeur de la rénovation des logements 2018 – 2030
- Renforcer l'accompagnement auprès des ménages souhaitant améliorer le confort thermique de leur logement
- Dynamiser le marché de la réhabilitation en agissant sur différentes cibles :
  - Intervenir sur le parc privé énergivore et indigne (propriétaires-occupants et bailleurs),
  - Répondre à la demande d'adaptation pour le maintien à domicile
  - Maintenir une mixité sociale (conventionnement du parc locatif) et lutter contre la vacance
  - Soutenir le traitement des copropriétés ciblées

Modalités de mise en œuvre

<u>En matière d'observation du parc privé</u>

- Mettre en place un outil d'observation du parc privé afin de faciliter la connaissance sur le moyen-terme Cet observatoire permettra de cibler les interventions sur le parc, dans les quartiers, et de les prioriser suivant plusieurs thématiques :
  - Résorption de la vacance
  - Prévention de la dégradation des logements
  - Traitement de l'habitat potentiellement indigne
  - Traitement du parc énergivore
  - Repérage des copropriétés en situation de fragilité
- S'inscrire en cohérence avec les observatoires existants (observatoire local des loyers)

<u>Intervention pour la lutte contre la vacance</u>

- Travailler en partenariat avec les communes et les professionnels de l'immobilier sur des secteurs particulièrement touchés et à investir, en mettant en lien la question de la vacance du parc de logements avec le cadre de vie : la qualité des espaces publics, le stationnement, les commerces et services …
- Appliquer le plan d'actions défini et résorber les situations de vacance identifiées,
- Accompagner les bailleurs dans leurs opérations d'acquisition-amélioration

<u>Intervention en matière de massification de la rénovation thermique</u>

- Poursuivre le PIG communautaire, tout en recentrant l'action sur les secteurs et les cibles prioritaires,
- Animer le dispositif de repérage en lien avec les instances de pilotage du Programme d'Intérêt Général et les Groupes de travail qui en découlent (CTS).
- Mettre en place un accompagnement individualisé, gratuit et neutre (service public de la rénovation énergétique)
- Proposer un soutien technique, juridique et financier auprès des porteurs de projets
- Mettre en réseau les professionnels intervenant dans le domaine de la rénovation thermique ou facilitant le projet (entreprises du bâtiment, banques, maitres d'œuvre, bureaux d'études…).

Modalités de mise en œuvre

<u>Intervention auprès des copropriétés</u>

- Mise en place d'un outil de repérage et d'accompagnement :
  - Valider une méthode de repérage des copropriétés en faisant le lien avec les observatoires habitat ainsi que le registre

national des copropriétés. Mobiliser les syndics gestionnaires et les conseils syndicaux et réaliser des visites de terrains des adresses repérées

- Définir une méthode d'accompagnement avec un traitement au cas par cas face aux problématiques rencontrées,
- Définir les modalités du dispositif : chiffrage des objectifs, moyens humains et financiers, modalités d'animation.
- Mettre en place un groupe de travail de suivi de l'action
- Partage des diagnostics issus du repérage

- Soutenir le traitement des copropriétés ciblées, en améliorant les dispositifs, notamment en prenant en compte la diversité sociale et économique des propriétaires (programme « Habiter mieux » copropriétés),
- Dynamiser les démarches de valorisation patrimoniale de copropriétés en développant le soutien méthodologique et financier à l'égard des copropriétés énergivores : tester une méthode d'intervention par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (Rénover +)

Modalités de mise en œuvre

Intervention pour l'amélioration de l'offre locative privée

- Prioriser la production de logements conventionné sur les communes soumises au rattrapage au titre de la loi SRU
- Communiquer sur les dispositifs disponibles en lien avec le pilotage de la politique de l'habitat
  - Promouvoir le développement de l'offre conventionnée privée auprès des professionnels et du grand public
  - Sensibiliser les propriétaires-bailleurs sur les avantages du conventionnement
  - Sécuriser le montage financier des projets des propriétaires-occupants par l'intervention de la SACICAP
- Expérimenter la mise en place du permis de louer sur différents secteurs de la Métropole en lien avec les communes volontaires

Pilotage / partenariat

Pilotage : Clermont Auvergne Métropole en lien avec les services sociaux

Partenaires institutionnels : ADEME, ANAH, communes, Région Auvergne Rhône-Alpes, ARS, PDLHI, SACICAP, services d'hygiène existant sur les communes de Clermont-Ferrand et Royat

Partenaires professionnels et associatifs : opérateurs et propriétaires privés, agences immobilières, banques, bureaux d'études thermiques, maitres d'œuvre, ADIL, Agence d'urbanisme, ADUHME, CAPEB, FFB, syndic des copropriétés, agents immobiliers, ADIL

Déclinaison territoriale	Toutes les communes de Clermont Auvergne Métropole Les communes concernées par la présence de copropriétés La lutte contre le parc privé dégradé impliquera de définir des secteurs ciblés avec une intervention renforcée, tout en continuant le traitement en diffus.
Modalités de financement	• Pour la période 2018 – 2020, sont prévus des financements de l'ADEME, Région Auvergne Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole Financement de l'étude de repérage de la vacance par Clermont Auvergne Métropole / Anah Financement des travaux : mobilisation des dispositifs nationaux et participation financière complémentaire de Clermont Auvergne Métropole
Calendrier	2014 : Étude pré opérationnelle relative à l'intervention sur le parc privé existant, 2016 : Mise en œuvre du 2ème PIG Communautaire 2018-2020 : Expérimentation de la PTRE Rénover + 2018 : Mise en place d'un outil de repérage des copropriétés fragiles,
Indicateurs de suivi	✓ Suivi des données sur la vacance (qualification du parc vacant, qualité locative, situation urbaine) Nombre de ménages accompagnés dans le cadre des différents dispositifs Volume de travaux réalisés dans le cadre des différents dispositifs et financements communautaires Évaluation des économies d'énergie générées par cette action (en KWh). Nombre de copropriétés accompagnées dans le cadre du programme « Habiter Mieux Copro » Nombre de copropriétés bénéficiant du dispositif Rénover +. Evolution du parc privé conventionné

Action 3.3 : Mettre en place une stratégie foncière partenariale pour atteindre les objectifs de production de logements

Objectifs

- Accompagner la production de logements et notamment sociaux et la mise en œuvre de projets mixtes (mixité sociale, fonctionnelle, générationnelle).
- Améliorer la connaissance des prix du foncier pratiqués sur le territoire, et proposer des références cohérentes selon les caractéristiques du foncier,
- Disposer, à terme, d'une réserve foncière stratégique
- Utiliser les potentialités foncières du bâti, même de faible envergure, mobilisables à court terme, en particulier dans le tissu existant pour des opérations de renouvellement urbain,

Modalités de mise en œuvre

➢ Définir des modalités de mise en œuvre du portage foncier entre la Métropole, les communes et l'EPF, adossées à une programmation de projets d'habitat.

- Définir des modalités d'acquisition et de portage : modalités d'organisation et de mise en œuvre, prix, durée du portage, garanties, etc.
- Identifier le potentiel foncier communal, et l'actualiser à l'issue du PLH.
- Mettre en place des critères justifiant le choix des fonciers,
- Renforcer le partenariat avec l'EPF SMAF sur la base des priorités identifiées par les communes

➢ Observer les dynamiques foncières pour mieux connaitre les prix du foncier et mieux anticiper les acquisitions stratégiques pour la collectivité

- Intégrer les dispositions de la loi Egalité & Citoyenneté relatives au renforcement du volet foncier par une analyse de l'offre foncière et de son utilisation, la mise en place d'un observatoire du foncier et d'une politique foncière.
- Améliorer la connaissance des prix du foncier pratiqués sur le territoire et proposer des références cohérentes selon les caractéristiques du foncier,

Pilotage / partenariat

Co-pilotage : Clermont Auvergne Métropole et EPF SMAF

Partenaires institutionnels : Communes de la Métropole, agence d'urbanisme

Partenaires professionnels : notaires

Déclinaison territoriale

Toutes les communes de Clermont Auvergne Métropole

Modalités de financement

- Poursuite de l'utilisation des pénalités perçues pour les opérations des communes déficitaires en logement social au titre de la loi SRU.

Calendrier

Mise en œuvre du portage à partir de 2014

Indicateurs de suivi

- ✓ Tableaux de bord des priorités définies par les élus
- ✓ Evolution des prix du foncier

ORIENTATION 4 : UNE MÉTROPOLE QUI SOUTIENT UN HABITAT SOLIDAIRE

Action 4.1 : Soutenir l'habitat des personnes en situation de fragilité et favoriser l'accès et le maintien dans le logement

Action 4.2 : Développer un habitat social pour les jeunes

Action 4.3 : Définir les conditions d'adaptation des logements pour les personnes âgées ou en situation de handicap

Action 4.4 : Organiser les conditions d'accueil et les parcours résidentiels des gens du voyage présents sur la Métropole

Action 4.1 : Soutenir l'habitat des personnes en situation de fragilité et favoriser l'accès et le maintien dans le logement

Objectifs

- Développer l'offre d'hébergement de bas seuil sur la Métropole
- Accompagner les personnes sans logement et hébergées à intégrer à un logement de droit commun et déployer des actions en faveur du « Logement d'abord » dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.
- Prévenir les expulsions dans une démarche d'amélioration de l'accès et de maintien dans le logement

Modalités de mise en œuvre

<u>Répondre aux besoins des personnes défavorisées en matière d'hébergement</u>

Le PLH 2014-2019 traduit dans ses axes d'intervention les recommandations du PDALHPD.

- Permettre la production de places en accueil - hébergement - insertion conformément aux orientations du PDALHPD :
- Relocaliser les places de lits halte soin-santé.
- Renforcer les places d'urgence et relocaliser le CHU des Chandiots.
- Créer des places de résidence accueil et pensions de famille.
- Requalifier et développer l'offre d'hébergement pour mieux répondre aux besoins des publics et proposer des solutions alternatives à l'hébergement hôtelier en renforçant les capacités des dispositifs d'hébergement d'insertion et de logement accompagné

<u>Faciliter l'entrée et les parcours dans le parc de droit commun au titre du logement d'Abord</u>

- Piloter la démarche AMI « Logement d'abord » sur la Métropole en lien avec le Département et l'Etat et développer les actions retenues
- Coordonner l'action avec les autres partenaires pour faciliter la connaissance des dossiers des situations bloquées d'accès et de maintien dans le logement afin de proposer des solutions avec un accompagnement dédié (social, sanitaire, éducatif…), le cas échéant..
- Développer une offre de places temporaires pour permettre de loger les ménages en difficulté après une période en hébergement d'urgence.
- Appuyer le développement de l'offre locative sociale de petite typologie, à bas loyer.

<u>Agir par une démarche partenariale pour la prévention des expulsions</u>

- Organiser le nouveau positionnement de la Métropole dans les dispositifs existants, en lien avec l'Etat et le Conseil Départemental (participer aux CCAPEX, à la commission technique DALO, être associé à la rédaction des chartes contre les expulsions locatives…).
- Favoriser l'organisation de l'alerte pour déclencher les dispositifs de prévention le plus en amont possible de la procédure d'expulsion (dès le 1er incident de paiement de loyer).

Modalités de mise en œuvre	**Mise en œuvre de la compétence FSL au sein de Clermont Auvergne Métropole** ➢ S'assurer du transfert de compétence du FSL depuis le Département vers la Métropole suite à la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe) pour un service fonctionnel au 1er janvier 2019 ➢ Mobiliser le FSL pour pérenniser le soutien financier au travers des trois thématiques ciblées : • L'accès et le maintien dans le logement • L'accompagnement social au travers de l'ASLL • L'aide à la gestion locative ➢ Sortir de la logique de guichet et développer la prévention en lien avec les autres politiques publiques de l'habitat
Pilotage / partenariat	Co-pilotage : l'État et Conseil Départemental du Puy-de-Dôme auquel est associé Clermont Auvergne Métropole. Partenaires institutionnels : Communes, commission DALO, Caisse d'Allocations Familiales, CCAS communaux Partenaires professionnels et associatifs : bailleurs sociaux, gestionnaires de structures d'hébergement, gestionnaires de résidences sociales, associations d'insertion par le logement, ADIL, AGSGV63, ADIL, fournisseurs d'énergie, associations d'insertion par le logement
Déclinaison territoriale	Toutes les communes de Clermont Auvergne Métropole

Modalités de financement	• Soutien au SIAO (au titre du 115). • Soutien, au cas par cas, à l'investissement sur de nouveaux projets. définis dans le cadre de l'AMI « logement d'abord » • Réservation d'une enveloppe financière par la Métropole à partir de 2019 pour cofinancer le FSL
Calendrier	Sur l'échéancier des schémas départementaux Mise en place du FSL à partir de 2019 pour les avances non remboursables et les prêts sans intérêts.
Indicateurs de suivi	✓ Nombre de places d'hébergement ✓ Durée d'occupation et saturation des structures ✓ Nombre d'ordonnance d'expulsion ✓ Nombre de situations traitées dans les instances DALO, CCAPEX, future instance des cas bloqués ✓ Nombre de ménages suivi par catégorie d'aide FSL ✓ Nombre de subventions et de contrats de prêts FSL

Action 4.2 : Développer un habitat social pour les jeunes

Objectifs

- Apporter une réponse aux publics jeunes en mobilité et à présence intermittente,
- Poursuivre les efforts d'accueil des jeunes présents en longue durée sur le territoire,
- Proposer une offre sociale adaptée en taille et aux besoins des jeunes selon leurs ressources et leurs durées de séjour.

Modalités de mise en œuvre

Pour les étudiants

- Lancer une nouvelle réflexion sur l'offre et la demande de logements pour les étudiants en tenant compte de tous les profils présents sur la Métropole pour affiner les besoins et les actions à développer.
- Permettre la production de 400 à 600 logements locatifs sociaux à loyer abordable, soit sous forme de logements locatifs sociaux publics, soit de logements conventionnés privés pour loger les étudiants à faibles ressources. Une attention particulière sera portée à la localisation de cette offre nouvelle.
- Mobiliser et mutualiser le parc existant diffus pour loger les étudiants de longue durée et notamment les doctorants,

Pour les jeunes travailleurs, apprentis et stagiaires :

- Encourager la réhabilitation et la mutualisation au sein du parc existant dédié ou diffus (FJT ou logements locatifs).
- Mobiliser les partenaires concernés par cette thématique (CROUS, Action Logement, FJT, SIRA, bailleurs sociaux).
- Mettre en place d'un groupe de travail partenarial pour identifier les freins aux logements des jeunes, travailler sur l'adaptation de l'offre à la demande, renforcer la communication et l'information auprès des jeunes

Pilotage / partenariat

Un travail partenarial à organiser :

- Pour le développement ou l'adaptation de l'offre existante en logement : CROUS, bailleurs sociaux, FJT, agences immobilières, marchands de biens, communes,
- Pour le groupe de travail partenarial : les opérateurs du logement des jeunes, financeurs du logement des jeunes, CLLAJ, CAF, Établissements d'enseignement supérieur, État, Conseil Départemental, SIRA.

Déclinaison territoriale

Toutes les communes de Clermont Auvergne Métropole

Modalités de financement

- Aide aux logements étudiants de niveau de loyer PLUS,
- Aide aux logements conventionnés privés dans le cadre du PIG métropolitain

Calendrier

Toute la durée du PLH

Indicateurs de suivi

- ✓ Taux d'occupation des foyers,
- ✓ Nombre d'hébergements supplémentaires,
- ✓ Nombre de demandes étudiants boursiers non satisfaites

Action 4.3 : Définir les conditions d'adaptation des logements pour les personnes âgées ou en situation de handicap

Objectifs	○ Adapter le parc existant au vieillissement des ménages, ○ Augmenter le nombre de logements neufs accessibles aux personnes en situation de handicap ○ Faciliter les mutations internes dans le parc public, ○ Développer une offre diversifiée pour offrir des itinéraires résidentiels aux seniors et aux personnes souffrant de handicap et favoriser leur maintien à domicile dans une offre de logements adaptée,
Modalités de mise en œuvre	➢ Accompagner les communes dans le recensement des besoins, en veillant à ne pas provoquer de situation de suroffre. Analyser la demande en logement social émanant de personnes souffrant de handicap dans le cadre de l'adhésion au fichier partagé des demandeurs pour qualifier la demande et définir les solutions adaptés. ➢ Favoriser une offre en adéquation avec les revenus et la mobilité des personnes âgées présents sur la Métropole en soutenant la réalisation d'une offre de logements adaptés pour personnes âgées autonomes ➢ Renforcer le lien avec les services sociaux pour encourager le recours aux aides permettant de favoriser le maintien à domicile ➢ Poursuivre les efforts d'adaptation et d'accessibilité des logements sociaux existants pour les personnes âgées ou en situation de handicapées. ➢ Maintenir le quota de 100 % de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite dans la production neuve de logements sociaux. Appliquer le principe de l'universalité pour l'accessibilité des logements neufs produits par les bailleurs sociaux.

Pilotage / partenariat	Pilotage : Clermont Auvergne Métropole en lien avec les communes et les CCAS Partenaires professionnels : bailleurs sociaux, opérateurs privés, association de locataires, Caisses de retraite, services de soins à domicile, Anah, service téléalarme du Conseil Départemental.
Déclinaison territoriale	Toutes les communes de Clermont Auvergne Métropole
Modalités de financement	• Financement des travaux d'adaptation du logement privé des personnes âgées ou en situation de handicap dans le cadre du PIG métropolitain en lien avec l'Anah. • Financement des logements locatifs sociaux publics dans le cadre de l'adaptation de la société au vieillissement principe de l'universalité pour l'accessibilité des logements neufs.
Calendrier	Toute la durée du PLH
Indicateurs de suivi	✓ Nombre de logements ayant fait l'objet d'un soutien financier dans le cadre d'un dispositif d'adaptation permettant le maintien à domicile. ✓ Nombre de projets d'hébergements adaptés aux seniors ou aux personnes en situation de handicap développés sur le territoire

Action 4.4 : Organiser les conditions d'accueil et les parcours résidentiels des gens du voyage présents sur la Métropole

Objectifs

- Définir une stratégie d'accueil des gens du voyage sur la Métropole en compatibilité avec le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage en cours de révision.
- Définir les besoins d'accueil sur la Métropole (aire de passage et aire d'accueil) et créer les équipements nécessaires.
- Favoriser le parcours résidentiel des familles par la mise en œuvre de solutions d'habitat pérenne, un travail d'accompagnement à leur insertion sociale, un rééquilibrage géographique
- Assurer le transfert de compétences de la gestion des terrains familiaux depuis les communes vers la Métropole

Modalités de mise en œuvre

- Assurer la compatibilité avec le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage et réaliser le cas échéant, des aires de petits ou de grands passages.
- Produire une offre de logements en PLAI ou de terrains familiaux.
- Identifier les modalités de gestion des terrains familiaux (mise à disposition sous forme locative).
- Solliciter les partenaires pour accompagner des projets de familles en voie de sédentarisation dans leur recherche de terrains familiaux en accession.

Pilotage / partenariat

Co-pilotage : Clermont Auvergne Métropole, AGSGV63, Etat et Conseil Départemental

Partenaires institutionnels : Communes et CCAS

Partenaires professionnels : bailleurs sociaux, prestataire en charge de la gestion des aires d'accueil et du terrain provisoire de grand passage.

Déclinaison territoriale

Toutes les communes de Clermont Auvergne Métropole

Modalités de financement

- Aide financière sur les PLAI adaptés
- Etude de faisabilité des terrains
- Réalisation des aires de passage et terrains familiaux.

Calendrier

Fonction de l'échéancier du schéma départemental (2012 – 2018)

Indicateurs de suivi

- ✓ Taux d'occupation et durée de séjour sur les aires d'accueil,
- ✓ Nombre de PLAI identifiés Gens du Voyage,
- ✓ Réalisation d'un terrain de petit ou grand passage.
- ✓ Réalisation de terrains familiaux et nombre d'emplacements disponibles

Annexe 1 : Estimation prévisionnelle annuelle de logements locatifs sociaux

	Agréments logements sociaux 2014-2015-2016 (PLAi / PLUS/ PLS - neufs et AA)	Objectifs parc privé conventionné et sortie de vacance entre 2014 et 2016	Objectif SRU période triennale 2017-2019	Production sociale 2017 (délibération de la Métropole)					Production sociale 2018 (délibération de la Métropole)					Prévision pourla production sociale 2019				
				Logements locatifs sociaux (neufs et AA)	dont PLUS	dont PLAI	dont PLS	Logements conventionnés ANAH / sortie vacance	Logements locatifs sociaux (neufs et AA)	dont PLUS	dont PLAI	dont PLS	Logements conventionnés ANAH / sortie vacance	Logements locatifs sociaux (neufs et AA)	dont PLUS	dont PLAI	dont PLS	Logements conventionnés ANAH / sortie vacance
Aubière	200	10		11	5	2	4		18	9	9	0		0	0	0	0	
Aulnat	38	5		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	
Beaumont	140	20	79	9	6	3	0		5	0	0	5		22	10	7	5	
Blanzat	35	5	22	35	26	9	0		4	2	2	0		12	7	5	0	
Cébazat	94	10	48	1	1	0	0		4	2	2	0		8	3	5	0	
Le Cendre	45	8		18	12	6	0		30	17	13	0		12	0	2	10	
Ceyrat	93	10	82	24	16	8	0		51	34	17	0		18	10	8	0	
Chamalières	162	30	421	88	46	21	21	3	61	25	13	23		178	80	83	15	
Châteaugay	9	3		0	0	0	0		0	0	0	0	1 dossier	9	7	2	0	
Clermont-Ferrand	819	130		269	165	87	17	14	455	207	167	81	3 dossiers	392	154	179	59	
Cournon-d'Auvergne	288	10		17	12	5	0		33	20	13	0		50	22	18	10	
Durtol	12	3		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	
Gerzat	8	10		24	17	7	0		15	11	4	0		0	0	0	0	
Lempdes	105	8		0	0	0	0		66	29	21	16		0	0	0	0	
Nohanent	4	3		14	10	4	0		0	0	0	0	1 dossier	0	0	0	0	
Orcines	0	3		0	0	0	0	4	0	0	0	0		0	0	0	0	
Pérignat-lès-Sarlième	61	3		0	0	0	0		0	0	0	0		26	15	11	0	
Pont-du-Château	208	10	128	66	43	23	0		34	21	13	0		70	41	29	0	
Romagnat	68	10	63	76	38	19	19		36	24	10	2		15	5	10	0	
Royat	43	18	69	74	48	26	0		14	9	5	0		7	3	4	0	
Saint-Genès-Champ.	6	3		14	9	5	0		12	8	4	0		0	0	0	0	
Clermont Auvergne Metropole	**2438**	**308**	**912**	**740**	**454**	**225**	**61**	**21**	**838**	**418**	**293**	**127**	**18**	**819**	**357**	**363**	**99**	**20**

Annexe 2 : Échéancier du PLH 2014 - 2019

	Calendrier de mise en œuvre						Financements prévisionnels annuels Et moyens humains	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
ORIENTATION 1 : UNE MÉTROPOLE PILOTE DE L'HABITAT								
Action 1.1 : Partager la vision stratégique de l'habitat et communiquer auprès du public	Travail partenarial	Travail partenarial	Travail partenarial	Travail partenarial	Travail partenarial	Travail partenarial	250 000 €/an	• Soutien financier annuel à l'ADIL, à l'ADHUME, à l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole, renforcement des moyens humains en interne • Participation financière de la Métropole aux études préalables et études pré-opérationnelles
Action 1.2 : Développer les outils de suivi et d'observation du PLH	Sollicitation de la Délégation des aides à la pierre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	-	• Financement de l'observatoire de l'habitat, animé par l'agence d'urbanisme • Moyens humains pour la partie instruction, suivi et bilan des dossiers de financements dans le cadre de la Délégation des Aides à la Pierre
Action 1.3 : Veiller à la traduction du PLH dans les documents d'urbanisme	Délai de 3 ans pour la mise en compatibilité			Bilan triennal	Lancement de la procédure PLUi		-	• Financement des études d'élaboration du PLUi
ORIENTATION 2 : UNE MÉTROPOLE QUI PROMEUT UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET UN HABITAT ÉQUILIBRÉ								
Action 2.1 : Mettre en place une stratégie de peuplement métropolitaine via la CIL visant à guider les politiques d'attributions des logements sociaux	-	-	-	Réalisation des études relatives à la CIA et au PPGDID		Mise en œuvre	-	• Financement des études d'élaboration de la CIA et du PPGDID
Action 2.2 : Engager un programme ambitieux de rénovation urbaine dans les quartiers retenus au titre du NPRU	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	750 000 €/an	• Soutien financier pour des actions au bénéfice des habitants des QPV (aides du contrat de ville) • Soutien financier aux études 770 000 € par an entre 2014 et 2016
Action 2.3 : Poursuivre la diversification des produits immobiliers	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	-	• Soutien de Clermont Auvergne Métropole au logement social dans le cadre d'opérations mixtes intégrant une part de logement locatif social et d'accession à prix maitrisé
ORIENTATION 3 : UNE MÉTROPOLE QUI S'ENGAGE EN FAVEUR D'UN HABITAT ABORDABLE ET DURABLE								
Action 3.1 : Produire une offre de logements suffisante, diversifiée et abordable	Sollicitation de la Délégation des aides à la pierre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	6 500 000 €/an	• Aide financière de Clermont Auvergne Métropole, s'ajoutant au financement d'État lié au logement social (environ 5,5 M€ par an) • Apport de la garantie d'emprunt pour les logements sociaux portés par les bailleurs sociaux • Soutien à l'amélioration du parc public dans le cadre du CTDD (enveloppe de 2,1 M€ entre 2018 et 2020)
Action 3.2 : Poursuivre et consolider les actions sur le parc privé existant	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	1 500 000 €/an	• Financement du PIG (1,2 M€ sur 2014-2016 + 440000 € d'ingénierie) • Financement de l'ADIL (26 000 € par an) • Financement de l'observatoire des loyers (11 000 € par an) • Plateforme territoriale de rénovation énergétique : ? • Montée en puissance de l'intervention sur les copropriétés
Action 3.3 : Mettre en place une stratégie foncière partenariale pour atteindre les objectifs de production de logements	Mise en place du partenariat	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	-	• Poursuite de l'utilisation des pénalités perçues pour les opérations des communes déficitaires en logement social au titre de la loi SRU
ORIENTATION 4 : UNE MÉTROPOLE QUI SOUTIENT UN HABITAT SOLIDAIRE								
Action 4.1 : Soutenir l'habitat des personnes en situation de fragilité	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	200 000 €/an	• Soutien au SIAO (au titre du 115) : 60 000 € par an • Soutien, au cas par cas, à l'investissement sur de nouveaux projets dans le cadre de l'AMI « logement d'abord » • Une enveloppe financière est prévue par la Métropole à partir de 2019 pour cofinancer le FSL
Action 4.2 : Développer un habitat social pour les jeunes	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	-	• Aide aux logements étudiants de niveau de loyer PLUS, • Aide aux logements conventionnés privés dans le cadre du PIG métropolitain
Action 4.3 : Définir les conditions d'adaptation des logements pour les personnes âgées	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	-	• Financement des travaux d'adaptation du logement des personnes âgées dans le cadre du PIG métropolitain en lien avec l'Anah. • Financement des logements locatifs sociaux publics dans le cadre de l'adaptation de la société au vieillissement
Action 4.4 : Organiser les conditions d'accueil et les parcours résidentiels des gens du voyage présents sur la Métropole	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	1 000 000 €/an	• Aide financière PLAI adaptés (15000 € par logement) • Financement AGSGV : 10 000 € par an • Étude de faisabilité des terrains • Réalisation des aires de passage et terrains familiaux.

Annexe 3 : Les éléments de bilan du PLH 2006-2012 et les enjeux du diagnostic de 2012

Un PLH 2014-2019 dans la continuité du précèdent, mais des évolutions à prendre en compte

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2019 est le deuxième PLH de Clermont Auvergne Métropole. Il fait suite au premier PLH, qui a été l'occasion d'une première mobilisation des communes et des partenaires autour d'un projet d'habitat partagé.

Le premier PLH s'articulait autour de 5 grandes orientations, en vue de répondre à la diversité de l'habitat et à une répartition équilibrée de l'offre de logements sur le territoire.

Orientation 1 : Assurer une offre de logements publics et privés suffisante pour accueillir de nouvelles familles et améliorer les conditions d'habitat.

Orientation 2 : améliorer la gestion du parc locatif social existant

Orientation 3 : répondre aux besoins spécifiques de certaines populations

Orientation 4 : améliorer les conditions de logement dans le parc privé ancien

Orientation 5 : favoriser la diversification des types et modes d'habitat, la qualité architecturale et environnementale, le cadre de vie et la maîtrise de l'énergie

Des évolutions majeures depuis le PLH 2006-2012

Depuis le dernier Programme Local de l'Habitat, des évolutions majeures et marquantes sont à prendre en compte dans l'élaboration de la prochaine stratégie habitat de la Métropole.

Le marché immobilier a connu en 2008 une crise économique importante, qui a engendré des difficultés à atteindre les objectifs fixés par le précédent PLH, les objectifs du premier PLH ayant été fondés sur un marché immobilier stable et faste. Récemment, et après une période de baisse de la construction neuve sur la Métropole, le nombre de logements mis en chantier s'est renforcé entre 2010 et 2012 passant de 1 400 logements annuels à 1 650. La part de logements collectifs a progressé, représentant la moitié de la production nouvelle sur cette période.

L'augmentation de la précarité des ménages est une composante majeure que le deuxième PLH se doit de prendre en compte. En parallèle de la stabilité des revenus voire de leur baisse, le poste de dépense logement devient de plus en plus important dans le budget global des ménages. Dépassant parfois un taux d'effort de 30 %, il fragilise l'équilibre financier et économique du ménage. Cette situation crée des difficultés importantes en termes d'accès et de maintien dans le logement.

La poursuite des efforts engagés durant le premier PLH en matière de production de logements locatifs sociaux

L'article 55 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, fixe aux communes de plus de 3 500 habitants, situées dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, obligation de disposer d'au moins 20 % de logements locatifs sociaux par rapport à leur parc de résidences principales.

L'article 11 de la loi du 5 mars 2007 a étendu les dispositions de l'article 55 de la loi SRU, conduisant ainsi la commune de Pont-du-

Château, entrée dans la Métropole en 2004, à être concernée par l'obligation de disposer de 20 % de logements sociaux au sein de son parc de résidences principales.

Les communes n'ayant pas le nombre de logements locatifs sociaux sont soumises à un prélèvement sur leurs ressources fiscales destinées à soutenir les acquisitions foncières et immobilières nécessaires à la production de ces logements. »

Durant le précédent PLH, des moyens ont été mis en œuvre pour soutenir l'effort de production de logements locatifs sociaux dans une logique de rééquilibrage de l'offre sur le territoire et de rattrapage dans les communes déficitaires. En effet, le PLH 1 a veillé à une meilleure répartition de l'offre locative sociale sur le territoire.

Auparavant concentrée à 80 % sur Clermont-Ferrand et les communes centrales, l'offre locative sociale est maintenant présente à 50 % dans les communes périurbaines. Les programmes triennaux ont été respectés.

La Métropole a consacré, lors du premier PLH, entre 4.1 et 6.5 millions d'euros à la production de l'offre locative sociale PLUS et PLAI

Les pénalités SRU ont été utilisées pour minorer le prix des acquisitions foncières auprès des opérateurs sociaux (près de 3.8 millions d'euros lors du PLH 1)

Les opérateurs privés ont participé à l'effort en contribuant à la production d'une offre locative en VEFA

En 2008, la Métropole et ses communes ont ajusté la programmation triennale de logements locatifs sociaux et le rythme de rattrapage en cas de non atteinte des objectifs fixés.

Les enseignements et enjeux issus du diagnostic de 2012

Le diagnostic du deuxième Programme Local de l'Habitat 2014 – 2019 de Clermont Auvergne Métropole a été validé en mai 2012.
Il fait état d'un certain nombre de constats et d'enjeux à retenir.

Un défi démographique à relever dans un territoire à la croissance modérée et à l'attractivité relative

Avec 280 500 habitants en 2010, Clermont Auvergne Métropole présente une dynamique démographique modérée et stable depuis 30 ans. Cette tendance est due à l'essor du phénomène de périurbanisation : le territoire attire des ménages qui se répartissent en majorité sur les secteurs périphériques au détriment de la ville-centre de Clermont-Ferrand.

La relative attractivité du territoire est très hétérogène à l'échelle de la Métropole. En majorité observée sur les communes périphériques, cette attractivité dépend du développement de l'urbanisation et de l'offre résidentielle proposée.

Elle a également un impact important sur la structure de la population.

Le vieillissement de la population est préoccupant sur la métropole clermontoise. Plus marqué dans les communes des centralités, le vieillissement tend à se renforcer dans les années à venir.

3 ménages sur 4 se composent de moins de 2 personnes. Ce phénomène national de baisse de la taille des ménages est majeur sur la Métropole avec une taille moyenne de 2.1 personnes par ménage. Les ménages sont de plus en plus petits à mesure qu'on se rapproche des communes les plus centrales.

Avec 155 264 logements, Clermont Auvergne Métropole représente 70 % du parc de logements du Grand Clermont. La Métropole compte 80 % de résidences principales (136 365 résidences principales) dont 24 500 logements locatifs sociaux au sens de l'INSEE. La moitié des

résidences principales est occupée par des propriétaires occupants. Les communes centrales présentent un parc de locataires plus important alors que les communes de première couronne comptent un nombre supérieur de propriétaires occupants.

Des différences de dynamiques qui s'expliquent par la forte mobilité résidentielle

Le territoire compte de multiples mouvements de populations, aux profils hétérogènes.

Clermont Auvergne Métropole est une « pompe aspirante et refoulante » qui attire les étudiants, mais qui peine à maintenir les familles.

Le cœur urbain attire de nombreux ménages, de taille réduite et plutôt jeunes ou étudiants issus des départements de l'ancienne Région Auvergne et du territoire national. Il attire également des ménages modestes voire très modestes nécessitant parfois un accompagnement social spécifique.

Il repousse en périphérie voire à l'extérieur du territoire métropolitain un volume supérieur de ménages actifs familiaux.

Cette attractivité résidentielle est très liée à la dynamique économique de la Métropole : création de richesse, polarisation de l'emploi, reconversion du tissu industriel, croissance des cadres de fonction métropolitaine.

Les actifs résidant en majorité sur les secteurs périphériques, cette concentration de l'emploi génère néanmoins de nombreux flux domicile-travail. Ces flux ont d'ailleurs tendance à croître et à s'éloigner de plus en plus de la Métropole, soulevant ainsi l'enjeu d'accompagner le développement économique d'une offre de logements diversifiés et accessibles aux salariés.

Par ailleurs, face à ces migrations résidentielles, la Métropole subit une spécialisation de son territoire : des ménages de tailles petites, plus fragiles et plus précaires dans les communes les plus urbaines.

Une fragilisation du parc de logements et de son occupation

Clermont Auvergne Métropole connaît depuis ces dernières années, une précarité importante des ménages et notamment des plus fragiles, creusant d'importants écarts et renforçant les inégalités. La population jeune est particulièrement touchée par cette tendance.

Les ménages dépourvus de logement personnel ou en situation d'urgence, les travailleurs pauvres semblent progresser même si la quantification est difficile.

Clermont Auvergne Métropole connaît donc une situation sociale très contrastée où les écarts de revenus se creusent créant des inégalités importantes pour accéder à un logement : le territoire accueille un nombre croissant de ménages très pauvres qui s'appauvrissent (80% des publics modestes sont éligibles à un logement social PLAI) et des ménages très riches (27 % des actifs présentent des CSP professions intermédiaires et les cadres et CSP supérieures ont fortement augmenté).

Mobiliser et développer autrement le parc de logements pour répondre aux besoins croissants et hétérogènes

En parallèle de cette relative dynamique démographique et de l'évolution de la structure de la population, les besoins en logements issus de l'évolution de la composition des cellules familiales (décohabitation, séparation…) sont importants et croissants.

Entre 2000 et 2010, la Métropole construit autour de 1 400 logements annuels. Près de 70 % de cette production neuve a permis de répondre aux besoins liés au desserrement des ménages. Seulement 15% des logements neufs ont permis d'accueillir de nouveaux ménages.

Sur Clermont Auvergne Métropole ces 3 dernières années le Scellier représente 60 % à 63 % des ventes et 70 % à 73 % à Clermont-Ferrand. Les dispositifs d'incitation à l'investissement locatif soutiennent considérablement le marché neuf de la Métropole.

Une grande partie de cette offre neuve est réalisée dans les communes centrales.

L'offre de maisons individuelles progresse vite et est développée essentiellement sur les secteurs périphériques, à des prix très élevés.

L'augmentation du parc locatif est essentiellement due à la progression du parc social, le parc locatif privé n'augmentant que très faiblement. Porte d'entrée du territoire pour les nouveaux ménages, le parc locatif privé doit pouvoir se développer, se renouveler (amélioration de la qualité et du niveau de confort) et se diversifier en termes de prix et de typologies.

Le développement du parc de logements a pour conséquence de concurrencer le parc locatif privé ancien, qui peine à se renouveler, ce qui entraîne une augmentation de la vacance.

La qualité du parc ancien pose question. De nombreux logements sont potentiellement concernés par les problématiques d'inconfort, d'indignité et de précarité énergétique.

En raison du défaut de connaissance précise des situations existantes dans le parc ancien, le diagnostic soulève de nombreux enjeux : améliorer les données sur ces sujets, mettre en place des outils de veille et d'identification des problématiques existantes au moyen d'études opérationnelles.

Un marché immobilier pas toujours adapté à la demande des ménages et à ses attentes

Le marché de l'accession de la métropole est porté à 75% par le marché de l'ancien.

Le marché de l'ancien reste encore financièrement abordable pour une majorité des ménages de la Métropole sous réserve d'un apport et d'un revenu minimum supérieur à 1.5 SMIC. Une partie des ménages modestes, et notamment locataires, peine à accéder à la propriété et reste captif du parc locatif.

Le marché neuf est très concentré sur la ville-centre de Clermont-Ferrand. Les prix sont élevés et à la hausse. L'offre produite est plutôt orientée vers les ménages au pouvoir d'achat élevé bénéficiant d'un revenu supérieur à 3 500 € net mensuels. Les classes moyennes et les primo-accédant n'ont plus accès à ce marché et se reportent sur le marché de l'ancien ou dans des secteurs géographiques plus abordables.

Le marché du neuf est soutenu en majorité par les investisseurs : 60% des ventes.

Aujourd'hui, les conditions d'accès aux logements sont incertaines et insuffisantes pour accompagner les ménages dans leur itinéraire résidentiel :

- Crise économique qui durcit le marché : impact à la baisse du volume des ventes, renforcement des conditions de crédit, attentisme des investisseurs
- Arrêt des dispositifs nationaux en faveur de l'accession dans l'ancien (PTZ ancien)
- Carence de développement de l'accession sociale sur le territoire (PSLA, accession réglementaire, vente HLM)
- Diminution de la solvabilité des ménages

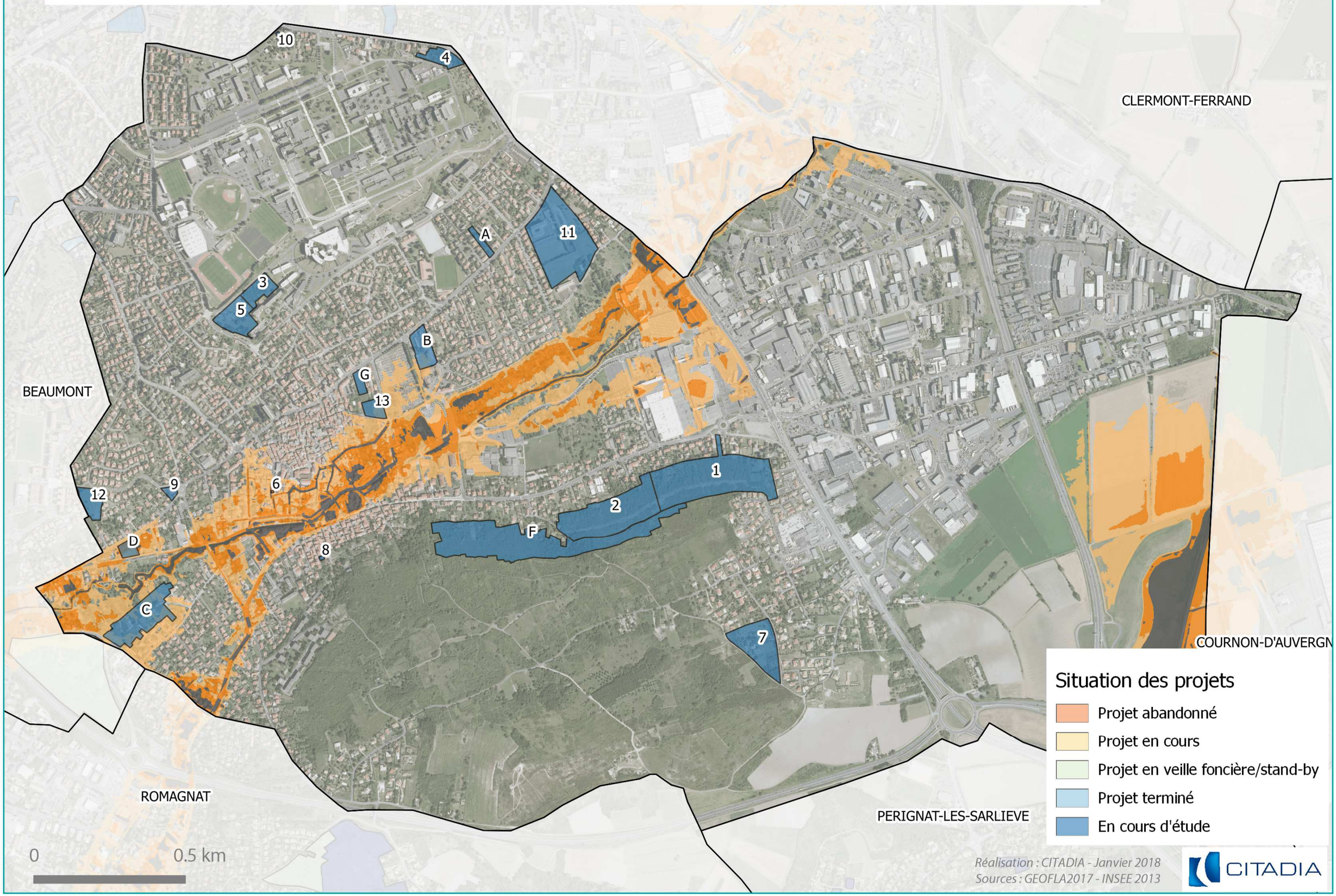
Quant au marché locatif, les loyers restent abordables dans l'ancien et permettent de loger les demandeurs tant dans le social que dans le privé. En revanche, l'offre locative récente est de moins en moins accessible dans le social comme dans le privé, au regard des revenus des ménages qui baissent.

La diminution de la taille des ménages, phénomène connu au niveau national, est un élément important à prendre en compte dans le développement d'une offre de logements suffisante et adaptée, qui impacte à la fois la croissance des besoins quantitatifs et les caractéristiques de l'offre (typologie, surfaces, localisation).

clermont
auvergne
métropole

Situation des projets de la commune de : AUBIERE

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : AUBIERE_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
MALMOUCHE, tranche 1	105	42	1	AUBIERE	Passe en "projet en cours"		AUBIERE_1		5.1

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AUBIERE_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
MALMOUCHE, tranche 2	100	30	2	AUBIERE	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"		AUBIERE_2		3.69

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AUBIERE_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
LES CÉZEAUX, log. Étudiants	150	150	3	AUBIERE	Passe en "projet terminé"		AUBIERE_3		0.65

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AUBIERE_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
LES CÉZEAUX, MARGERIDE	45	45	4	AUBIERE	Passe en "projet terminé"		AUBIERE_4		0.56

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AUBIERE_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
rue Pasteur	80	80	5	AUBIERE	Passe en "projet terminé"		AUBIERE_5		1.1

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : AUBIERE_6

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
rue Magenta	1	1	6	AUBIERE	Passe en "projet terminé"		AUBIERE_6	Fort	0.01

0 8 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AUBIERE_7

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
lot. Les Plantades	32	8	7	AUBIERE	Passe en "projet terminé"		AUBIERE_7		1.89

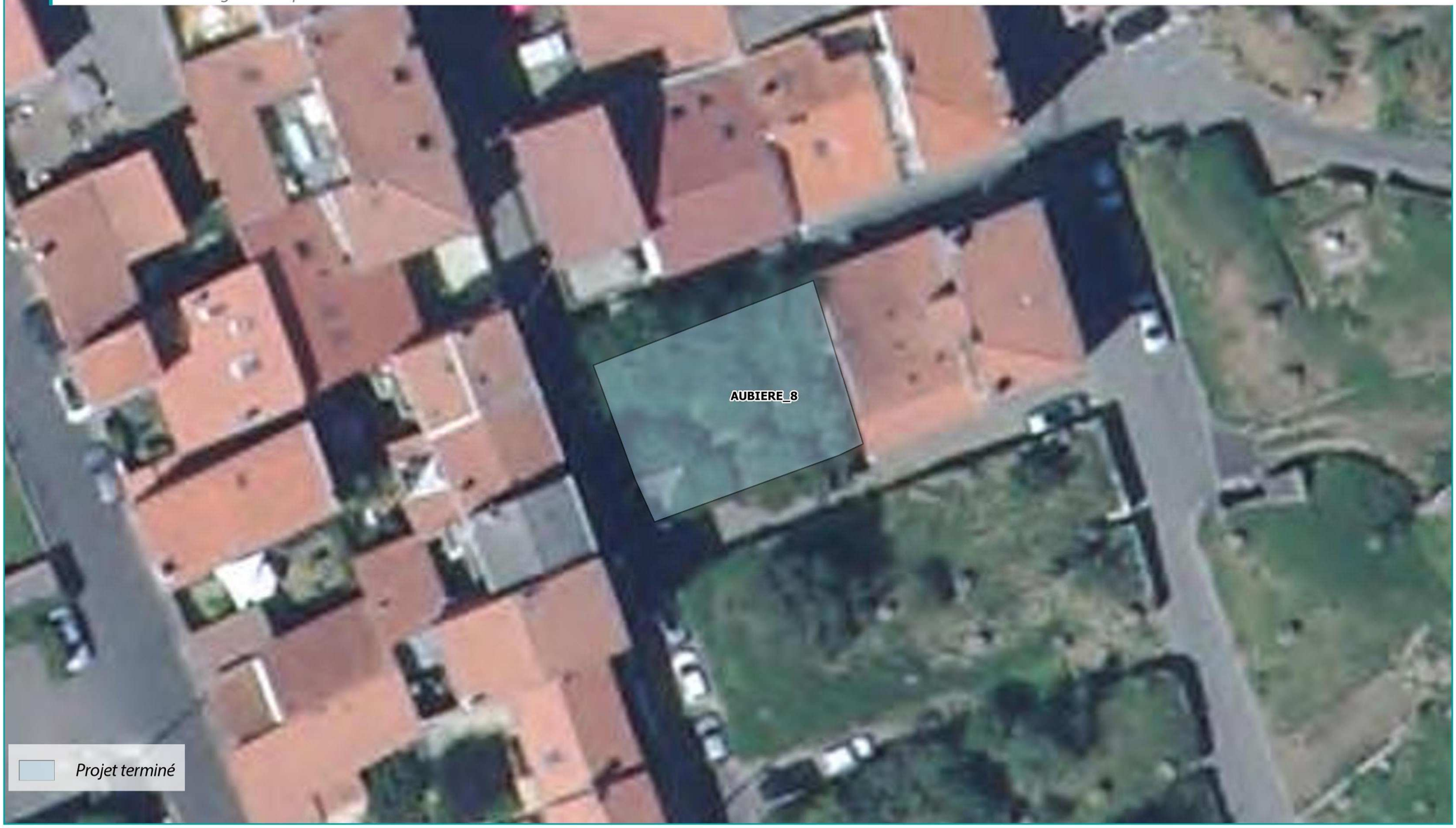
0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AUBIERE_8

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
rue de la Victoire	3	3	8	AUBIERE	Passe en "projet terminé"		AUBIERE_8		0.02

0 10 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AUBIERE_9

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
av. du Mont Mouchet	9	9	9	AUBIERE	Passe en "projet terminé"		AUBIERE_9		0.14

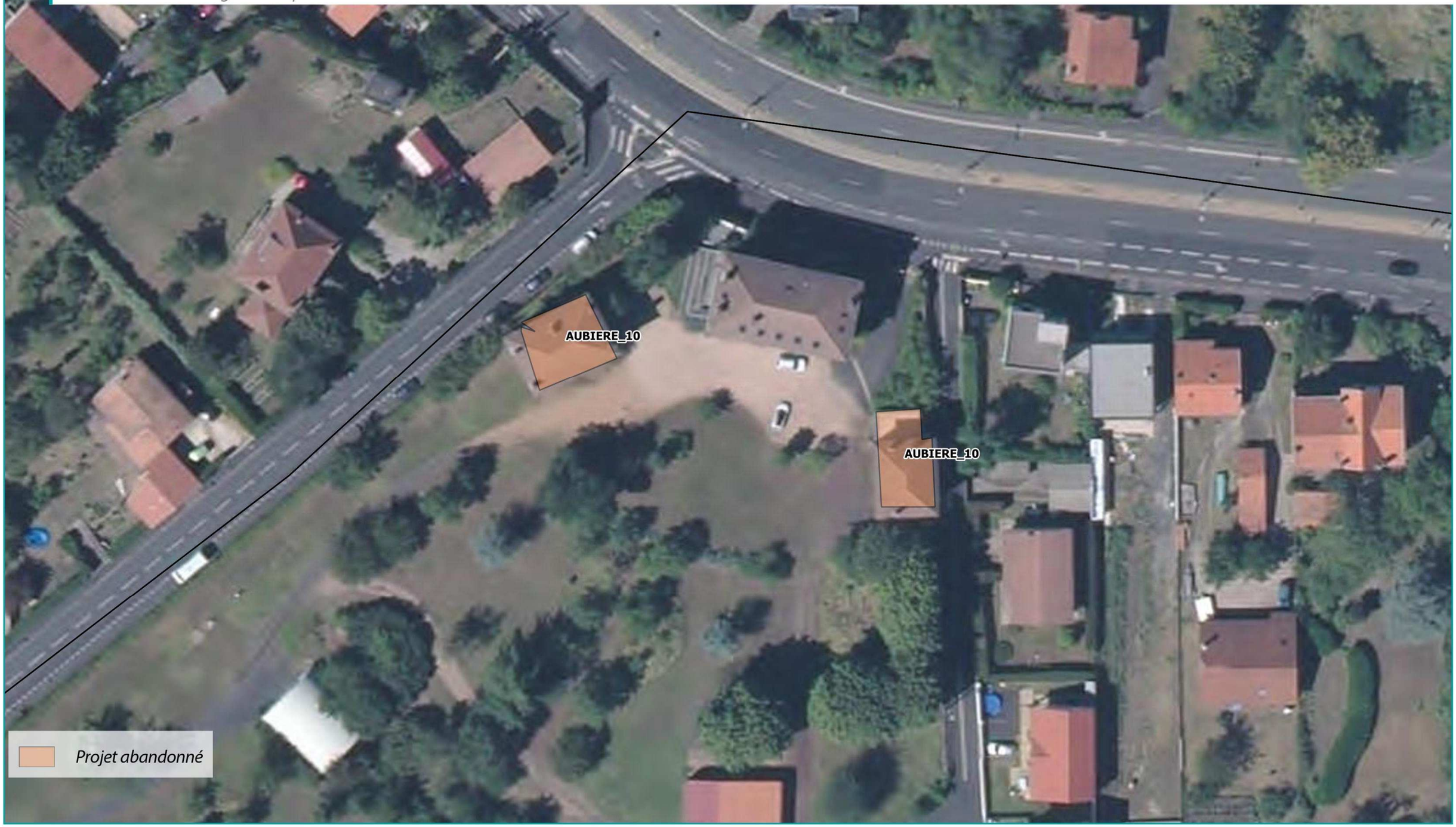
0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AUBIERE_10

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
IRSTEA	30	30	10	AUBIERE	Passe en "projet abandonné"		AUBIERE_10		0.02

0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AUBIERE_11

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
CRS 48	270	73	11	AUBIERE	Passe en "projet en cours"		AUBIERE_11		4.39

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : AUBIERE_12

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Le Mirondet	32	10	12	AUBIERE	Passe en "projet en cours"		AUBIERE_12		0.59

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AUBIERE_13

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Logidome	20	20	13	AUBIERE	Passe en "projet en cours"		AUBIERE_13		0.39

0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : AUBIERE_A

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
rue Maerte	0	0	A	AUBIERE	Passe en "projet terminé"		AUBIERE_A		0.23

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : AUBIERE_B

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Atelier municipaux	0	0	B	AUBIERE	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"		AUBIERE_B	Faible	0.77

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : AUBIERE_C

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
chemin de gibeaudoux	0	0	C	AUBIERE	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"		AUBIERE_C	Faible	2.08

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : AUBIERE_D

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
rue de la Mourette	0	0	D	AUBIERE	Passe en "projet terminé"		AUBIERE_D	Moyen	0.29

0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : AUBIERE_F

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Zone AU malmouche	0	0	F	AUBIERE	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"		AUBIERE_F		6.07

0 500 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AUBIERE_G

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
La Vigne	0	0	G	AUBIERE	Passe en "projet terminé"		AUBIERE_G		0.22

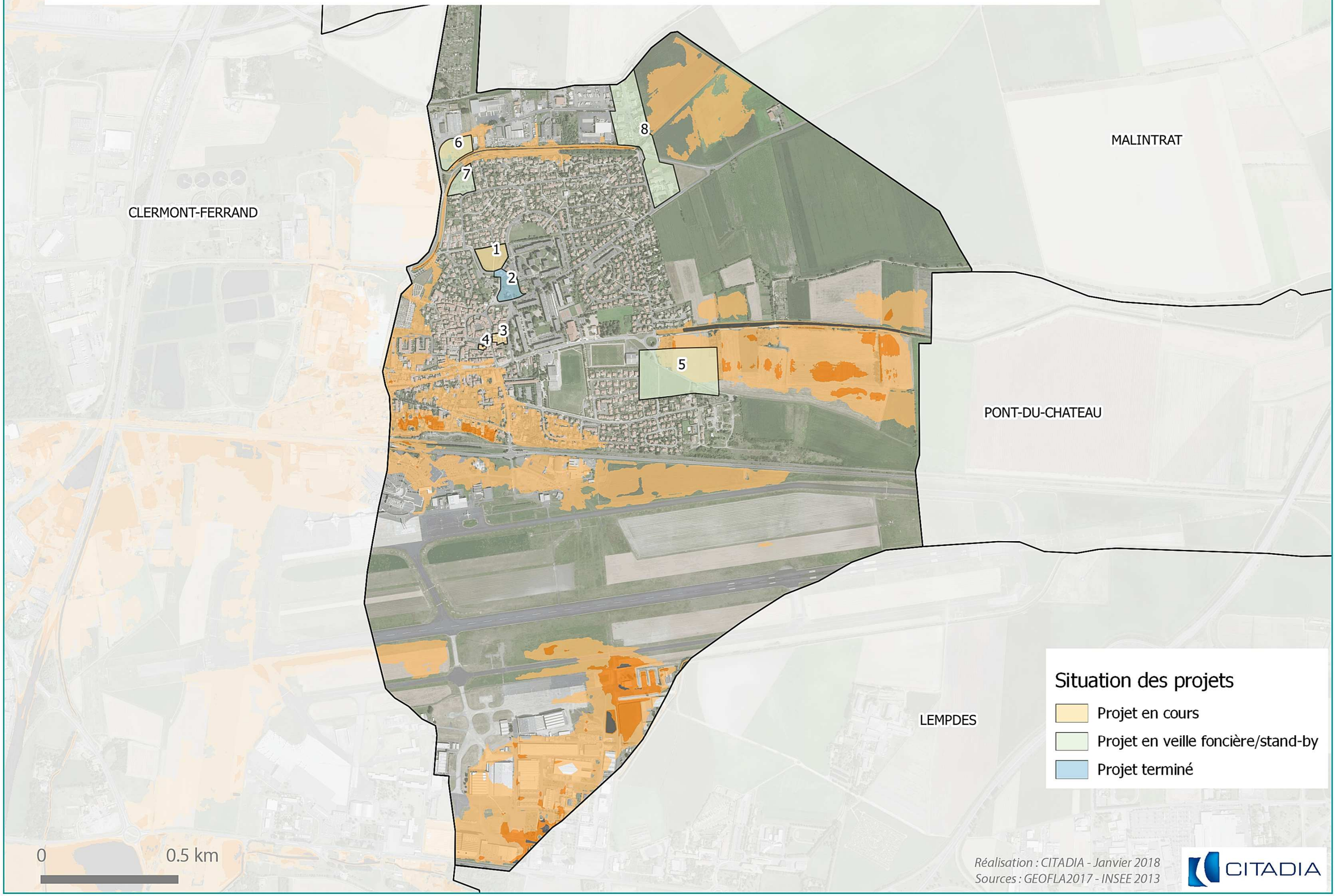
0 90 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Situation des projets de la commune de : AULNAT

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : AULNAT_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
espace chapelle Nord	19	0	1	AULNAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	AULNAT_1		0.86

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : AULNAT_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
espace chapelle SUD	35	0	2	AULNAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	AULNAT_2		0.79

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : AULNAT_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Coeur de ville 1	27	13	3	AULNAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	AULNAT_3		0.21

0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AULNAT_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
C ur de ville 2	4	4	4	AULNAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	AULNAT_4		0.05

0 20 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AULNAT_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier la Breide	75	0	5	AULNAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	AULNAT_5	Moyen	5.04

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AULNAT_6

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Groupama Nord	30	0	6	AULNAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	AULNAT_6	Faible	1.01

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AULNAT_7

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Gorupama Sud	20	0	7	AULNAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	AULNAT_7	Faible	0.73

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : AULNAT_8

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur ZA Mont Mouchet	40	0	8	AULNAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	AULNAT_8	Faible	4.77

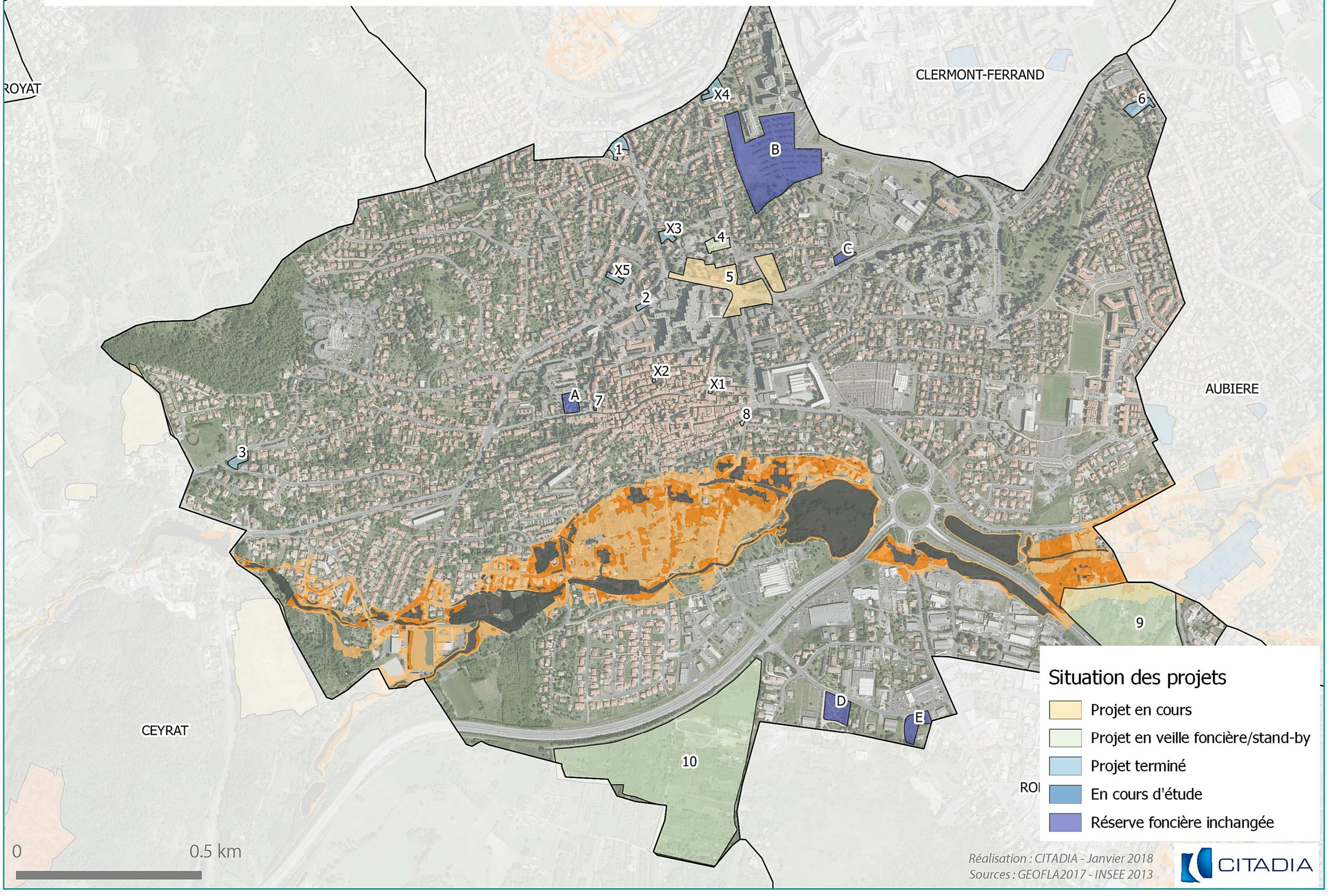
0 500 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Situation des projets de la commune de : BEAUMONT

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : BEAUMONT_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Campus du Belvédère	24	12	1	BEAUMONT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	BEAUMONT_1		0.3

0 80 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : BEAUMONT_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
COMMISSARIAT	12	12	2	BEAUMONT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	BEAUMONT_2		0.05

0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : BEAUMONT_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue du Matharet	7	7	3	BEAUMONT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	BEAUMONT_3		0.14

0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : BEAUMONT_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Alexandre Varenne	28	9	4	BEAUMONT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	BEAUMONT_4		0.19

0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BEAUMONT_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier coeur de ville	155	70	5	BEAUMONT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	BEAUMONT_5		2.17

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BEAUMONT_6

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ex TDF	14	4	6	BEAUMONT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	BEAUMONT_6		0.21

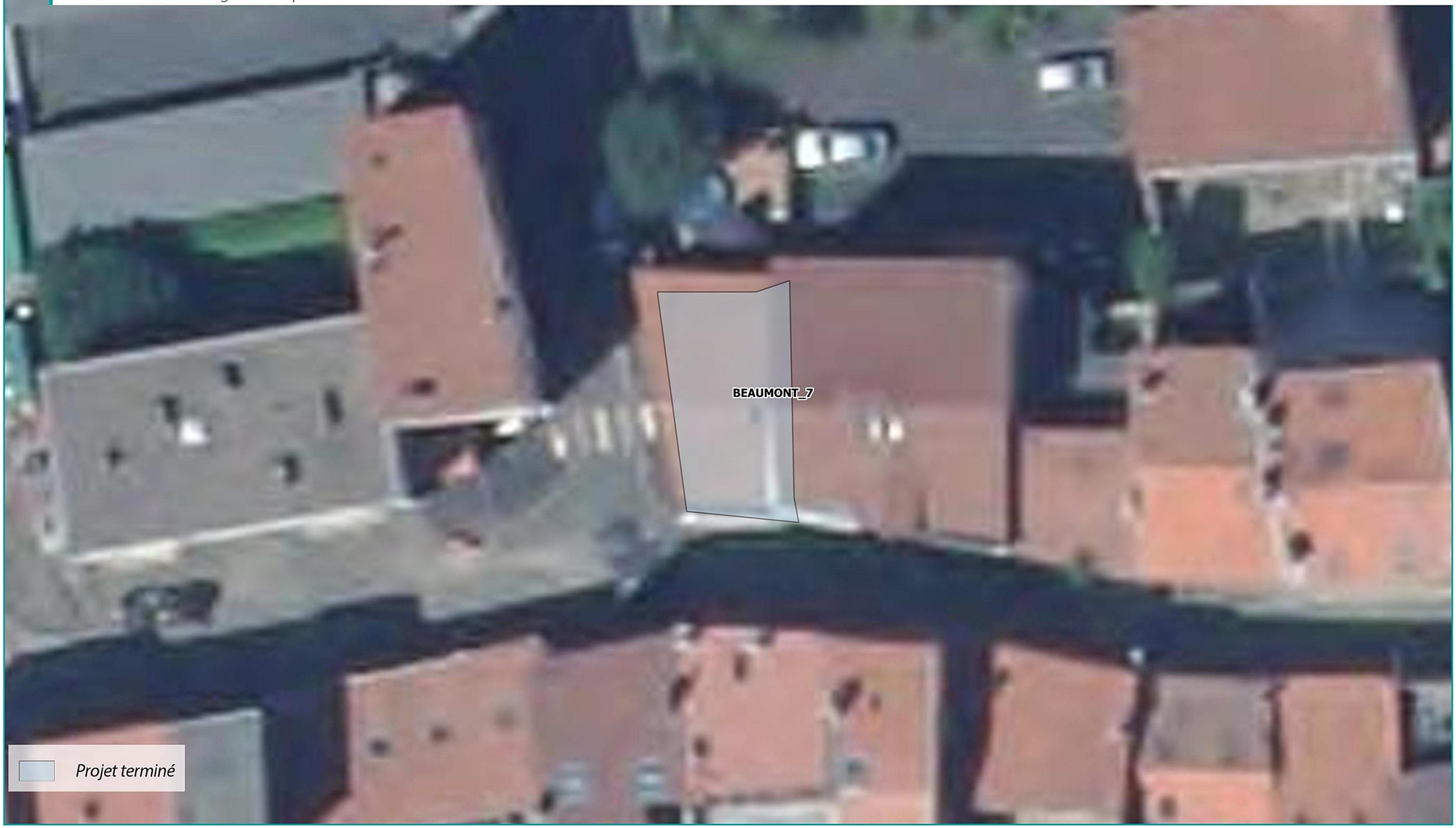
0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BEAUMONT_7

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue de la Paix	1	1	7	BEAUMONT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	BEAUMONT_7		0.01

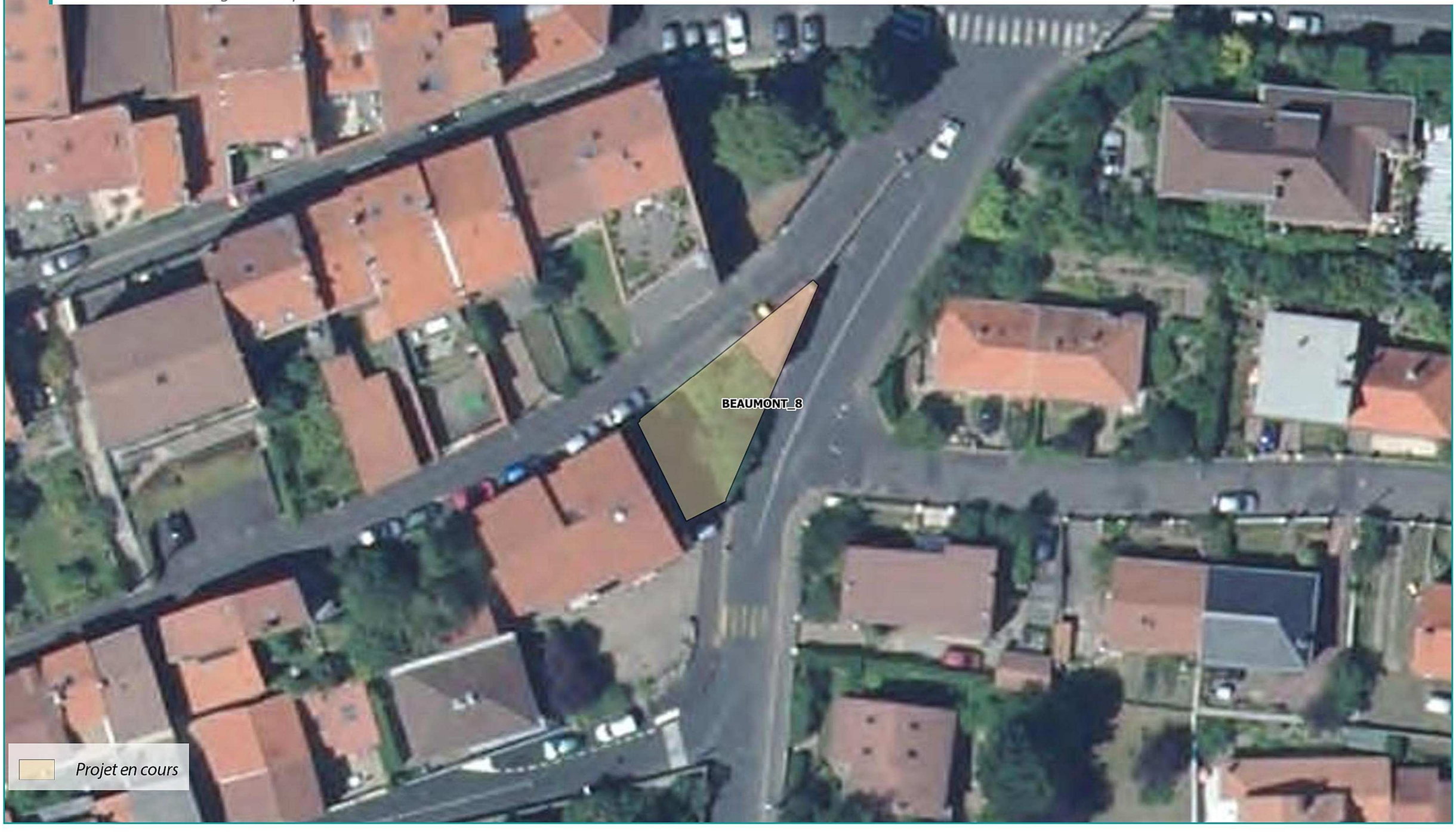
0 10 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BEAUMONT_8

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue Victor Hugo	6	6	8	BEAUMONT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	BEAUMONT_8		0.02

0 20 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BEAUMONT_9

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Gattaux, zone AU	120	80	9	BEAUMONT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	BEAUMONT_9	Moyen	6.71

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : BEAUMONT_10

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Chaumontel	100	70	10	BEAUMONT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	BEAUMONT_10		13.74

0 600 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BEAUMONT_A

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue Nationale	0	0	A	BEAUMONT	Réserve foncière inchangée		BEAUMONT_A		0.22

0 60 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : BEAUMONT_B

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Parking CHU	0	0	B	BEAUMONT	Réserve foncière inchangée		BEAUMONT_B		3.89

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BEAUMONT_C

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Enceinte CHU	0	0	C	BEAUMONT	Réserve foncière inchangée		BEAUMONT_C		0.13

0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BEAUMONT_D

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue Becquerel	0	0	D	BEAUMONT	Réserve foncière inchangée		BEAUMONT_D		0.46

0 90 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : BEAUMONT_E

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue Becquerel	0	0	E	BEAUMONT	Réserve foncière inchangée		BEAUMONT_E		0.36

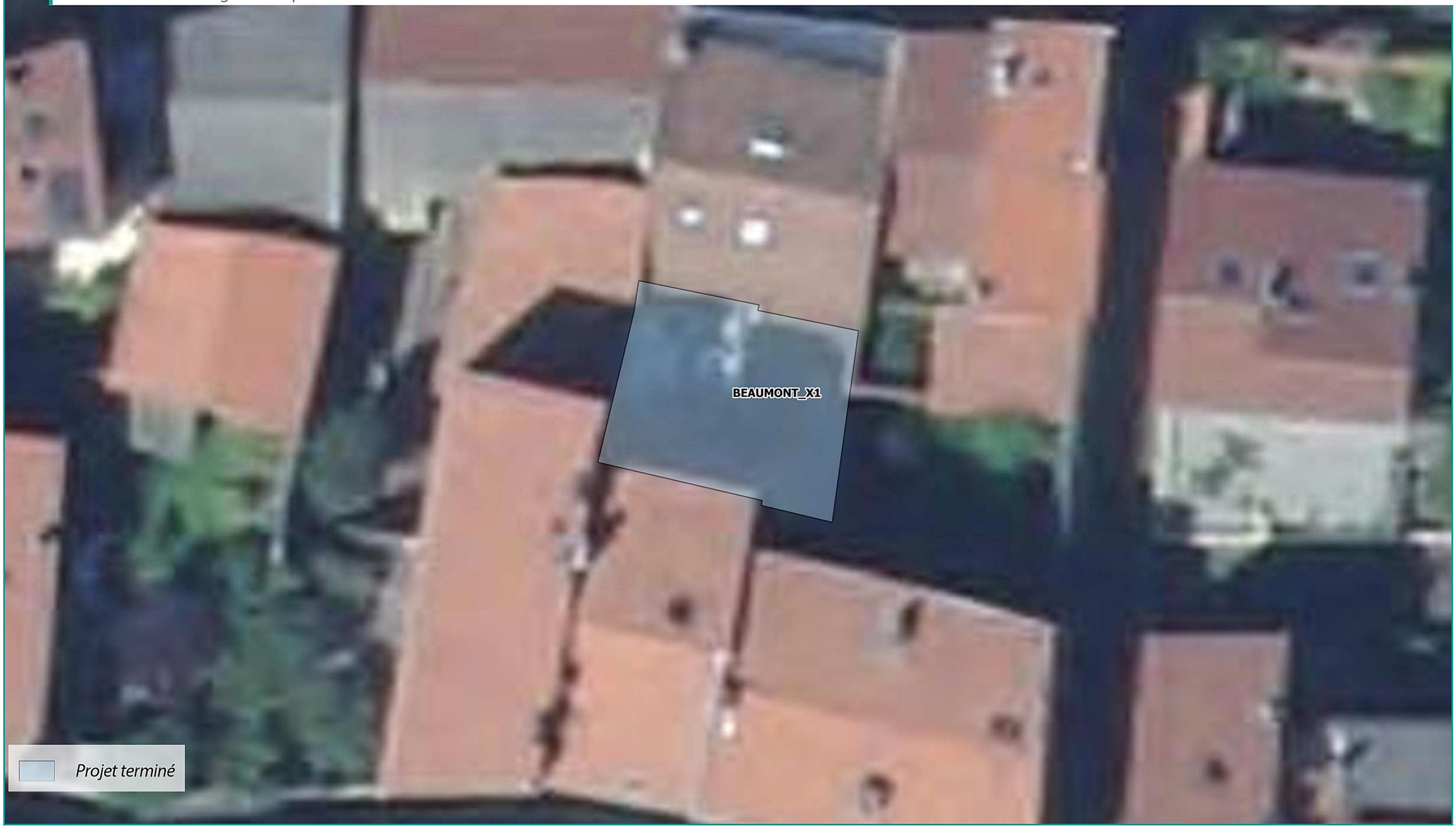
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BEAUMONT_X1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
			X1	BEAUMONT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	BEAUMONT_X1		0.01

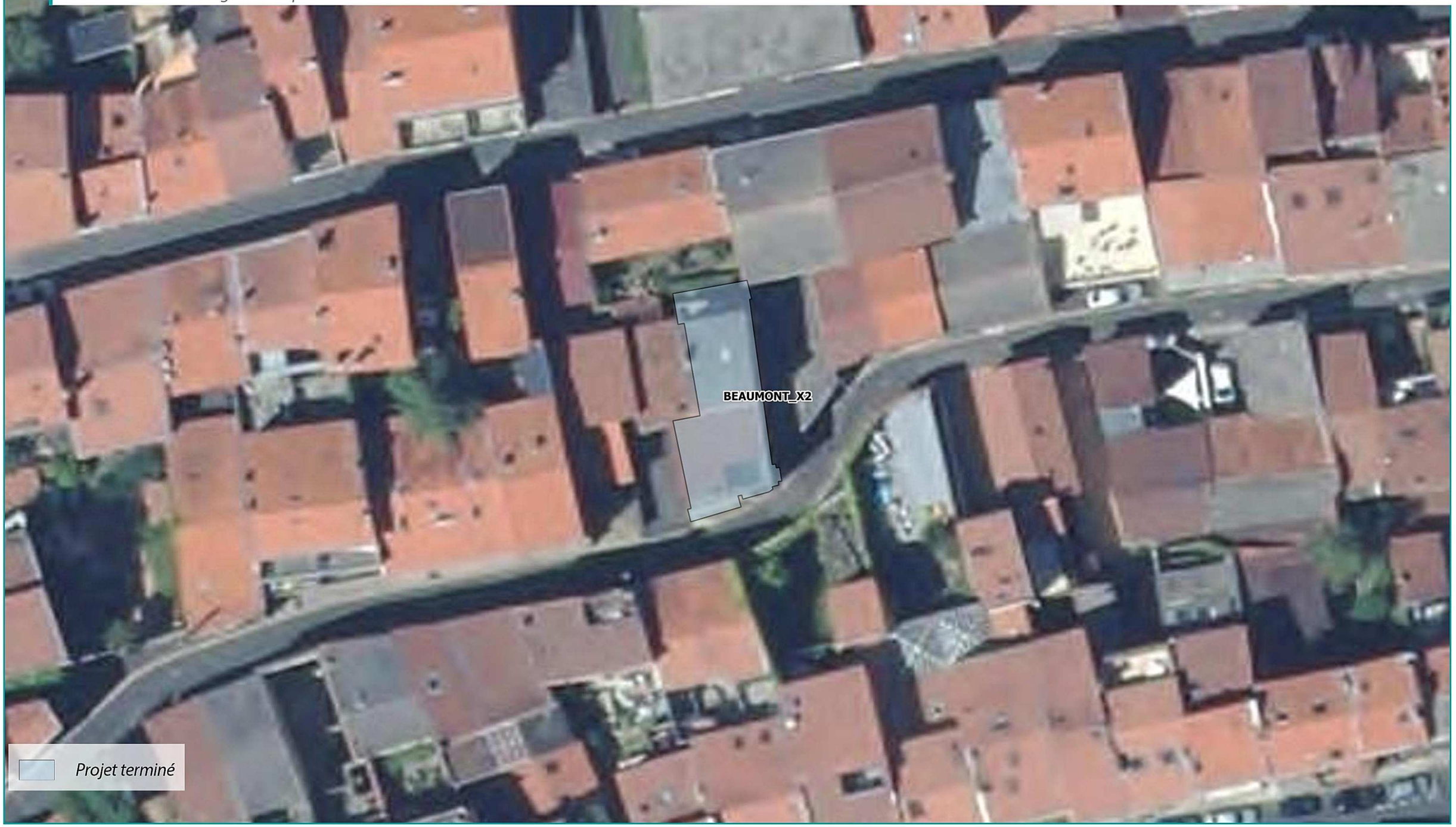
0 10 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BEAUMONT_X2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
			X2	BEAUMONT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	BEAUMONT_X2		0.01

0 20 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BEAUMONT_X3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
			X3	BEAUMONT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	BEAUMONT_X3		0.1

0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BEAUMONT_X4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
			X4	BEAUMONT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	BEAUMONT_X4		0.21

0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : BEAUMONT_X5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
			X5	BEAUMONT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	BEAUMONT_X5		0.07

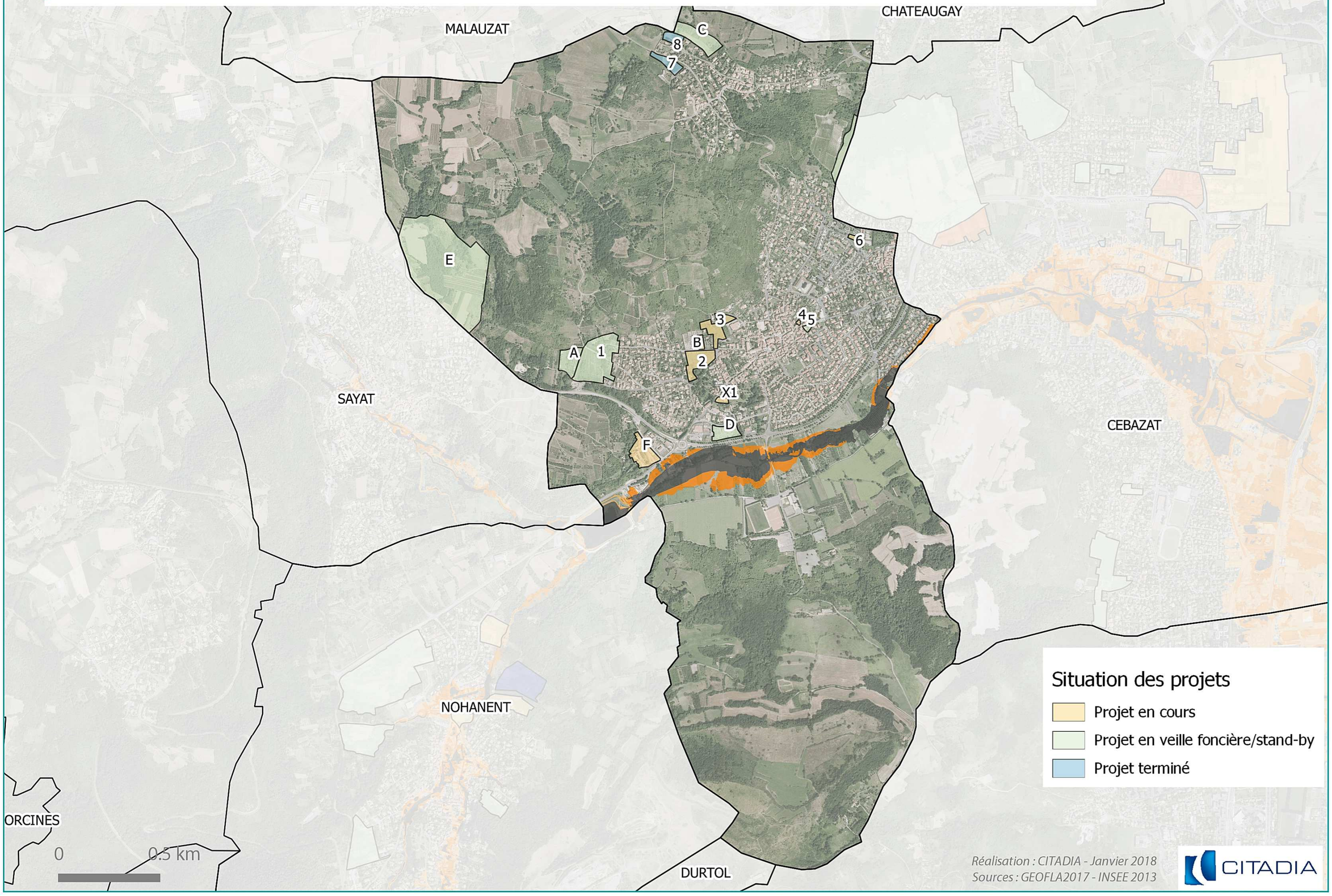
0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Situation des projets de la commune de : BLANZAT

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Projet : BLANZAT_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier Puy de l'Orme	70	30	1	BLANZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	BLANZAT_1		3.86

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : BLANZAT_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Fontleite	60	60	2	BLANZAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	BLANZAT_2		1.34

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BLANZAT_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Vigne Madame	40	12	3	BLANZAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	BLANZAT_3		1.2

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : BLANZAT_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Impasse de la Jarzy	4	4	4	BLANZAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	BLANZAT_4		0.04

0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BLANZAT_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
La Colombe	30	0	5	BLANZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	BLANZAT_5		0.11

0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : BLANZAT_6

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Terres du Château	5	5	6	BLANZAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	BLANZAT_6		0.16

0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BLANZAT_7

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Lot. privé, les Mauvaises	12	0	7	BLANZAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	BLANZAT_7		0.67

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BLANZAT_8

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
AFU les Mauvaises	5	0	8	BLANZAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	BLANZAT_8		0.49

0 80 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : BLANZAT_A

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Extension Puy de l'Orme	0	0	A	BLANZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	BLANZAT_A		1.18

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BLANZAT_B

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Friches ateliers municipaux	25	25	B	BLANZAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	BLANZAT_B		0.2

0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BLANZAT_C

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Zone AU, JP André Promotion	0	0	C	BLANZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	BLANZAT_C		1.77

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BLANZAT_D

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Mutation ancienne scierie	0	0	D	BLANZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	BLANZAT_D		0.84

0 90 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BLANZAT_E

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Zone HQE en limite de sayat	0	0	E	BLANZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	BLANZAT_E		16.36

0 600 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : BLANZAT_F

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Mutations friches industrielles	70	30	F	BLANZAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	BLANZAT_F		1.41

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : BLANZAT_X1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Extension Puy de l'Orme	70	30	X1	BLANZAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	BLANZAT_X1		0.17

0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Situation des projets de la commune de : CEBAZAT

PLH Clermont-Auvergne-Métropole

MAL

CHATEAUGAY

C

H

E

F

I

1

D

2

3

G

5

4

A

B

BLANZAT

GERZAT

CLERMONT-FERRAND

0 0.5 km

Situation des projets

- Projet abandonné
- Projet en cours
- Projet en veille foncière/stand-by
- Projet terminé

Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : CEBAZAT_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les trois fées	928	337	1	CEBAZAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	CEBAZAT_1	Fort	29.03

0 1000 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CEBAZAT_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Sibony	17	17	2	CEBAZAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	CEBAZAT_2		0.09

0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : CEBAZAT_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Jean-Jaurès	20	20	3	CEBAZAT	Passe en "projet abandonné"	-	CEBAZAT_3	Fort	0.08

0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CEBAZAT_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Domaine de la Prade	38	0	4	CEBAZAT	Passe en "projet abandonné"	-	CEBAZAT_4	Moyen	0.04

0 20 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : CEBAZAT_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Le Boussadet	22	22	5	CEBAZAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	CEBAZAT_5		0.22

0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CEBAZAT_B

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
3 AUGt Bellemoure	20	20	B	CEBAZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	CEBAZAT_B		4.29

0 500 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : CEBAZAT_C

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
AU le Colombier	0	0	C	CEBAZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	CEBAZAT_C		6.12

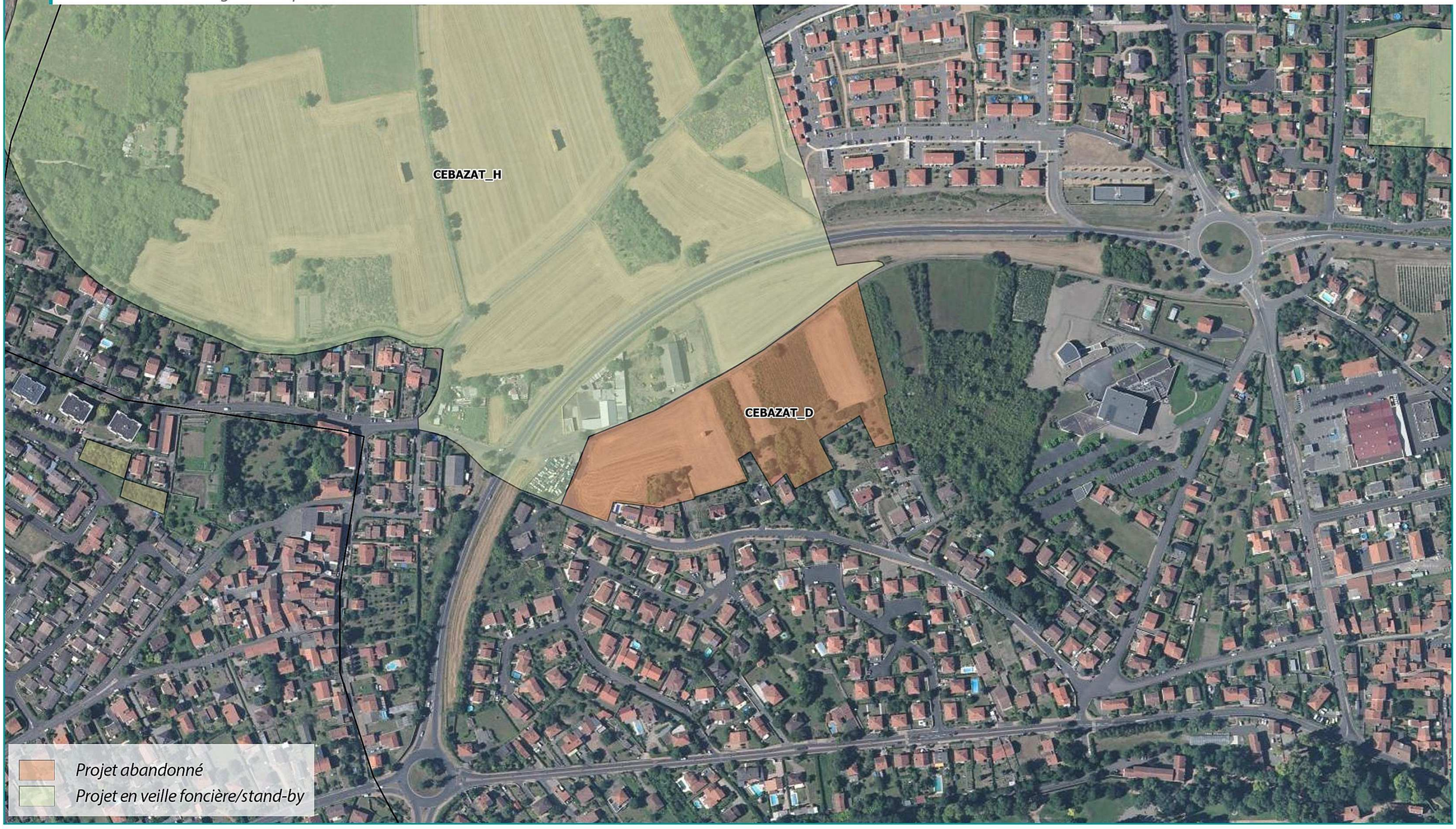
0 400 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : CEBAZAT_D

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
3 AUGt Montely	25	25	D	CEBAZAT	Passe en "projet abandonné"	-	CEBAZAT_D		2.7

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : CEBAZAT_E

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
3 AUG Chemin de la Sarre	22	0	E	CEBAZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	CEBAZAT_E		0.76

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CEBAZAT_F

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
2 AUG Chemin de la Sarre	10	0	F	CEBAZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	CEBAZAT_F		0.5

0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CEBAZAT_G

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
La Couchet, City Park	50	50	G	CEBAZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	CEBAZAT_G	Fort	0.78

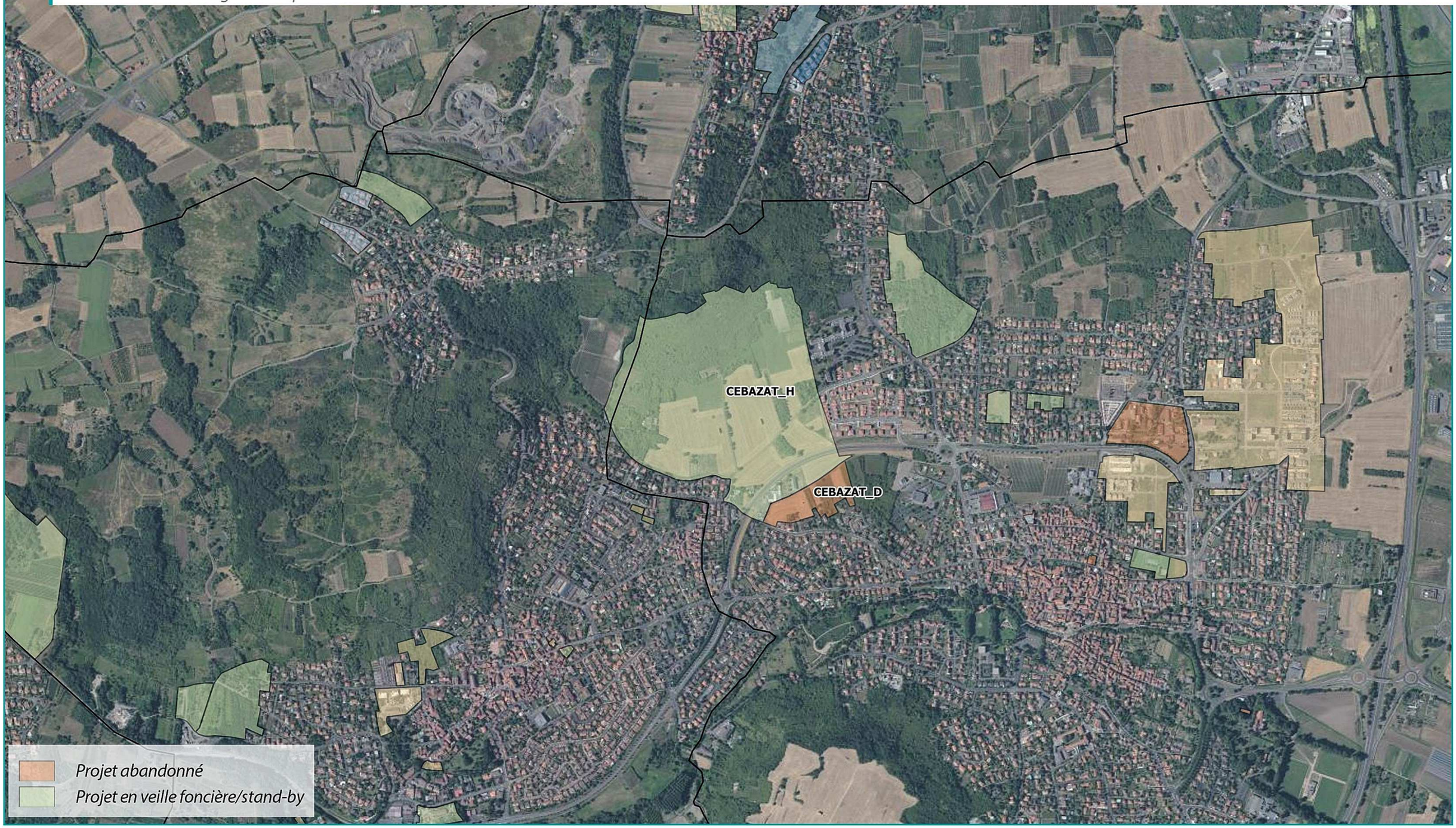
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CEBAZAT_H

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
AU la Veyre	0	0	H	CEBAZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	CEBAZAT_H		36.76

0 800 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CEBAZAT_I

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Mutation ZA	0	0	I	CEBAZAT	Passe en "projet abandonné"	-	CEBAZAT_I		3.3

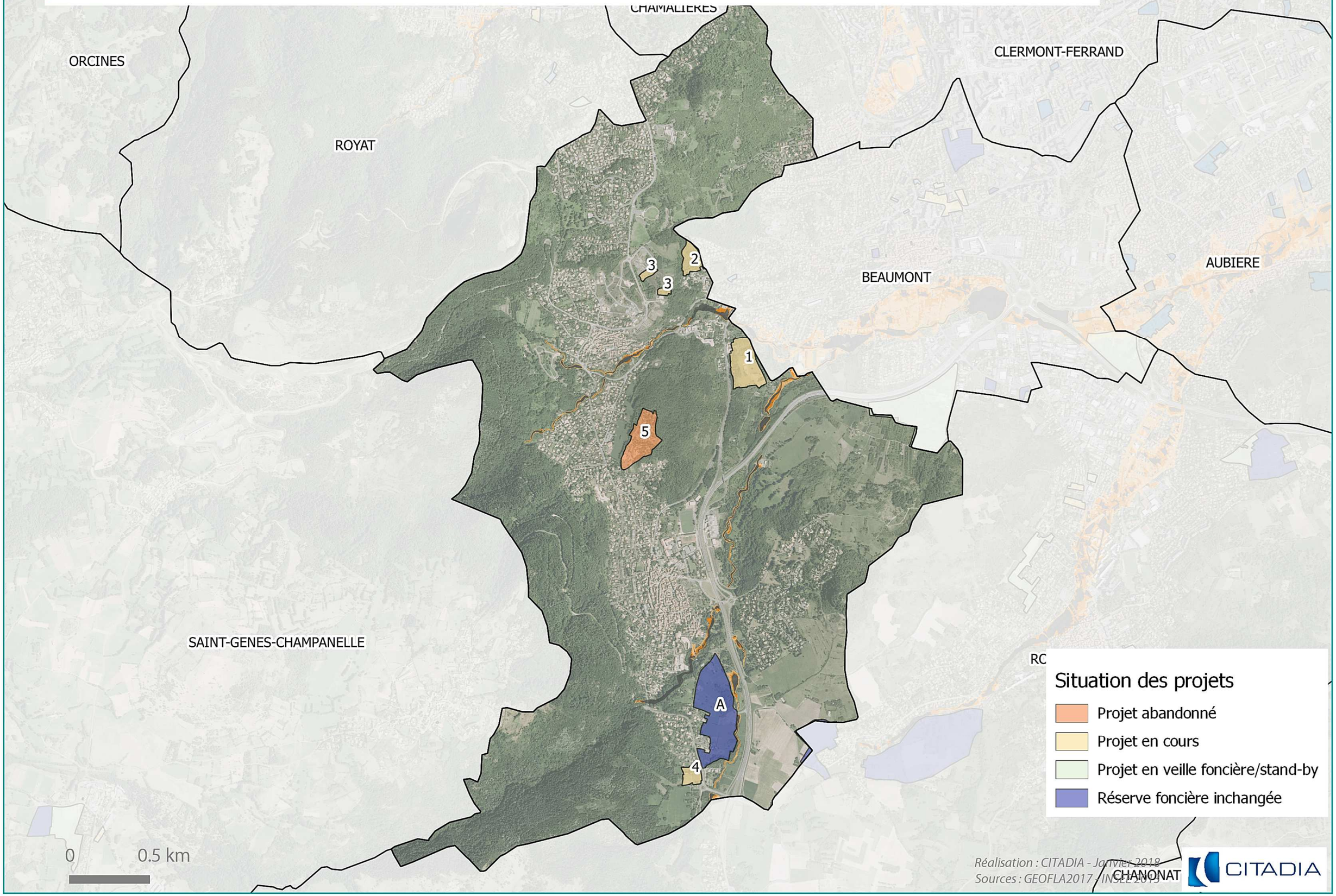
0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Situation des projets de la commune de : CEYRAT

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Projet : CEYRAT_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
La Beaumière	110	70	1	CEYRAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	CEYRAT_1		5.17

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CEYRAT_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Le Matheret	50	20	2	CEYRAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	CEYRAT_2		2.05

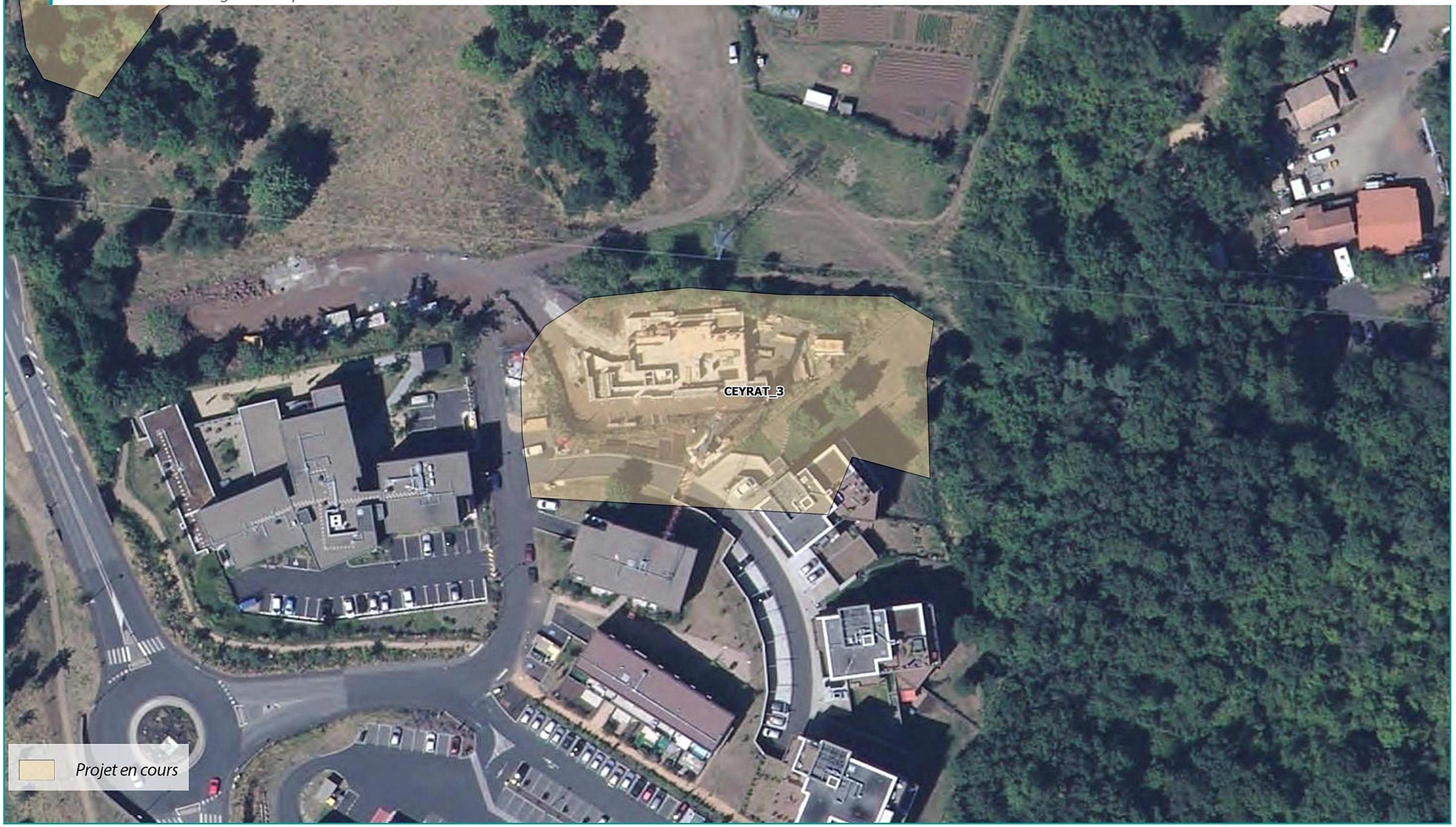
0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CEYRAT_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
ZAC de Boisséjour 1	30	20	3	CEYRAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	CEYRAT_3		0.36

0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CEYRAT_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
AFU de Champs	27	8	4	CEYRAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	CEYRAT_4		1.33

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CEYRAT_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Projet Camping	118	62	5	CEYRAT	Passe en "projet abandonné"	-	CEYRAT_5		5.08

0 400 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CEYRAT_A

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Pradeaux	250	50	A	CEYRAT	Réserve foncière inchangée	après PLH 2	CEYRAT_A	Fort	12.32

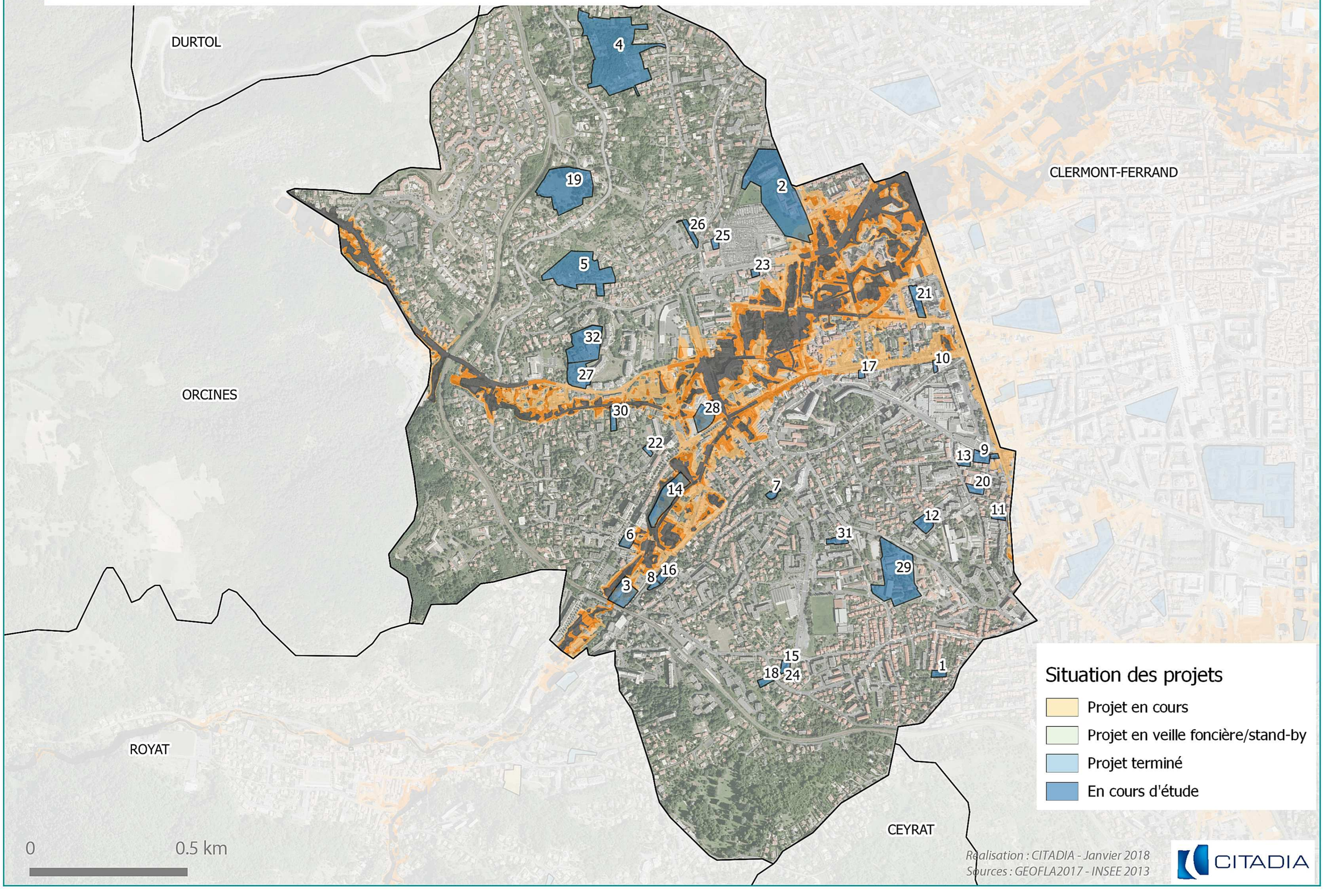
0 700 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Situation des projets de la commune de : CHAMALIERES

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : CHAMALIERES_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Impasse Gouraud	14	14	1	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_1		0.1

0 20 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les jardins de Richelieu	216	61	2	CHAMALIERES	Passe en "projet terminé"		CHAMALIERES_2	Moyen	3.14

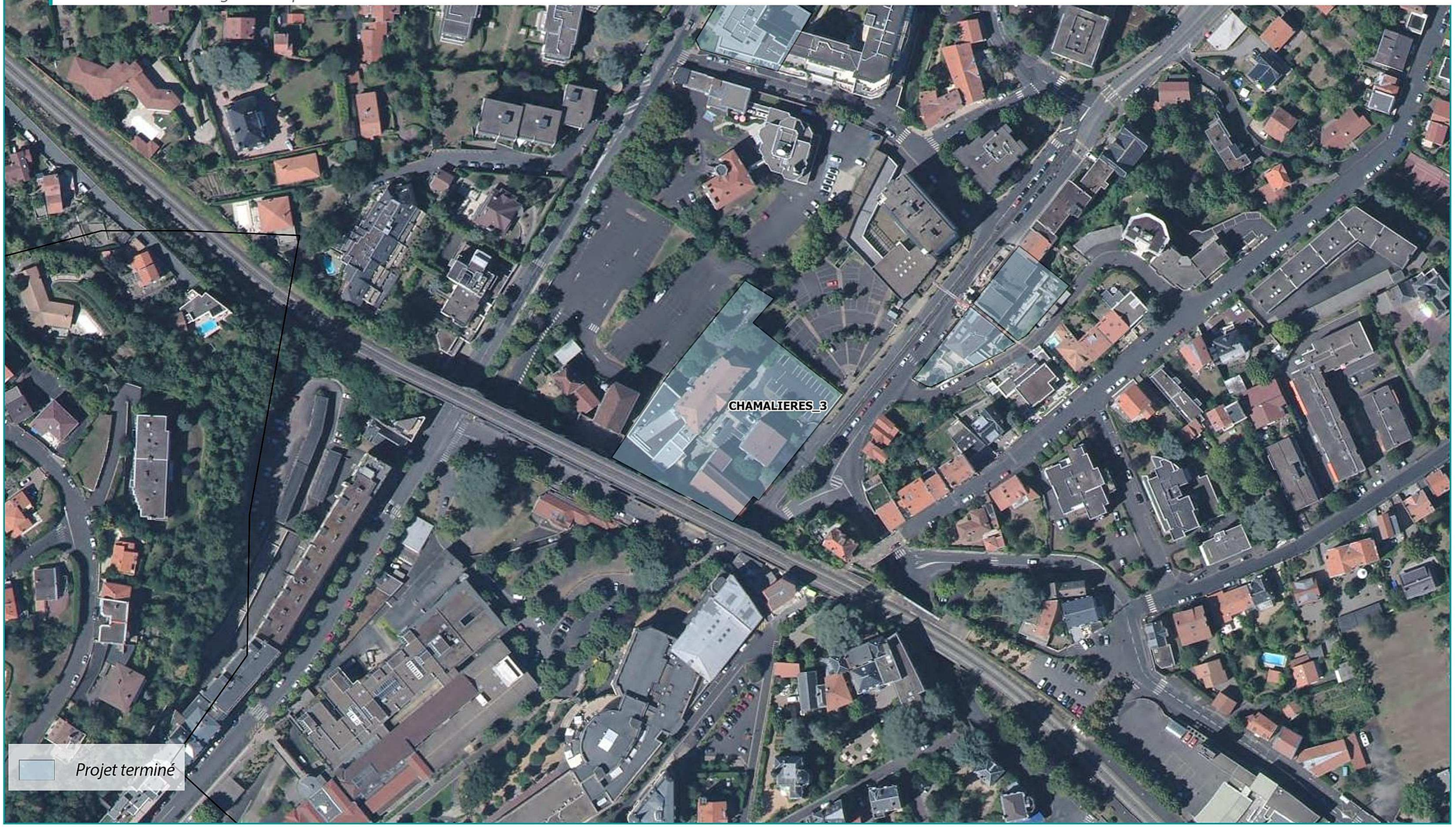
0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : CHAMALIERES_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Hôtel Jeanne d Arc	33	10	3	CHAMALIERES	Passe en "projet terminé"		CHAMALIERES_3	Fort	0.48

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier Les Beaumes	85	26	4	CHAMALIERES	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"		CHAMALIERES_4		3.94

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier Les Côtes	85	26	5	CHAMALIERES	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"		CHAMALIERES_5		1.79

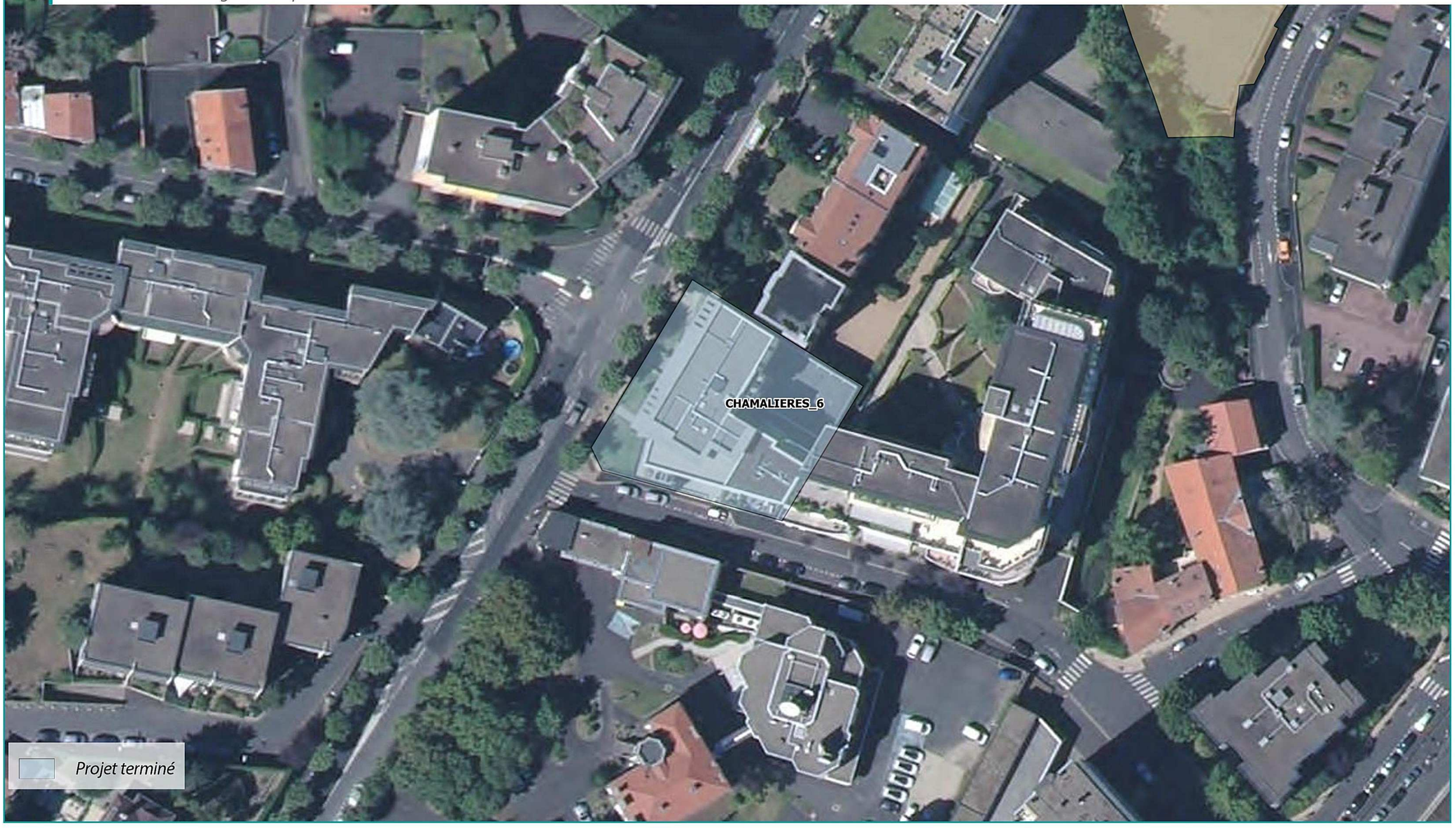
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_6

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
135 Avenue de Royat	22	4	6	CHAMALIERES	Passe en "projet terminé"		CHAMALIERES_6	Moyen	0.12

0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_7

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Cité Montjoly	4	1	7	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_7		0.09

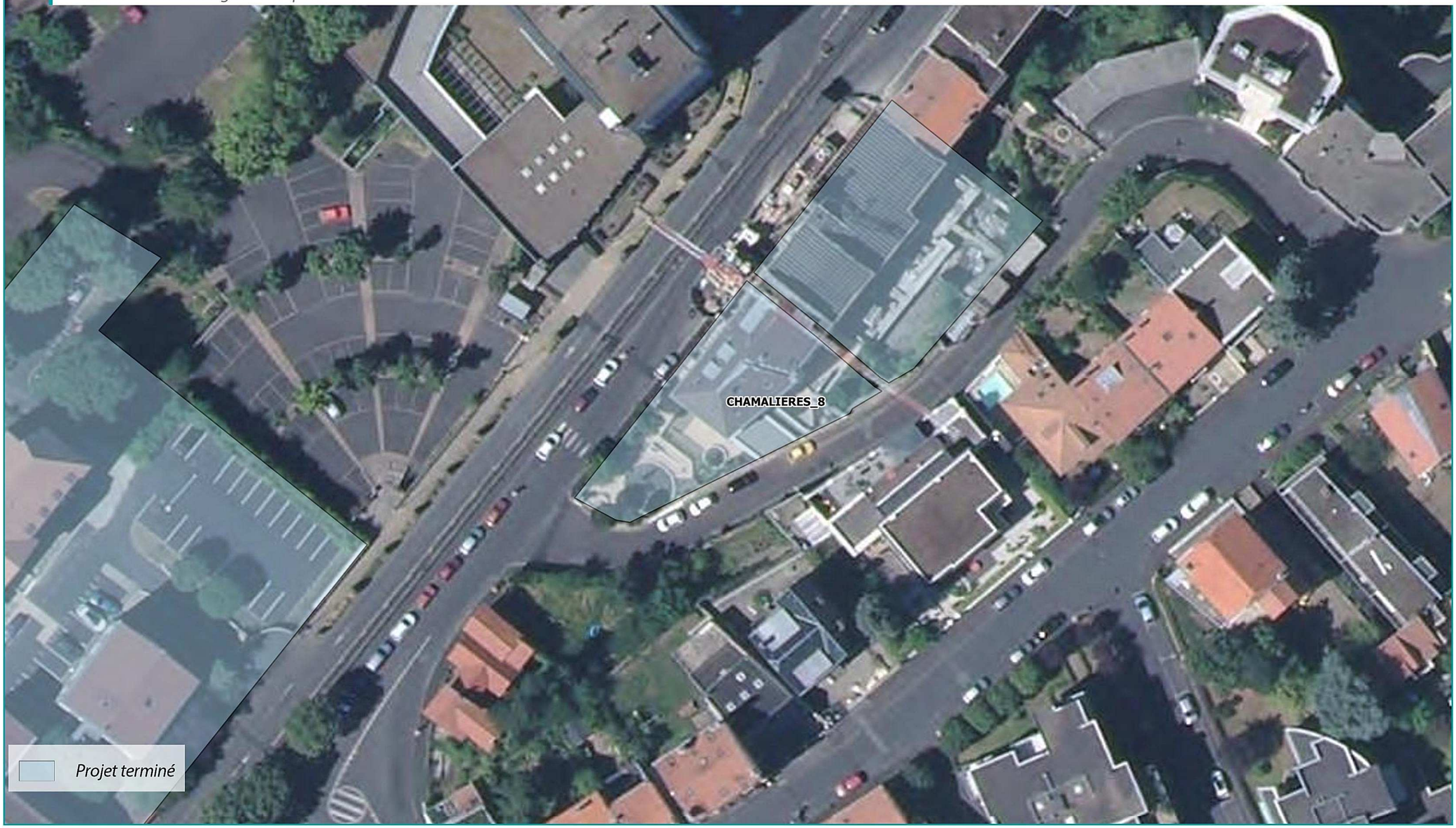
0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_8

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Villa du Parc	26	26	8	CHAMALIERES	Passe en "projet terminé"		CHAMALIERES_8		0.06

0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_9

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Entrée de Ville Pasteur	42	27	9	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_9	Faible	0.21

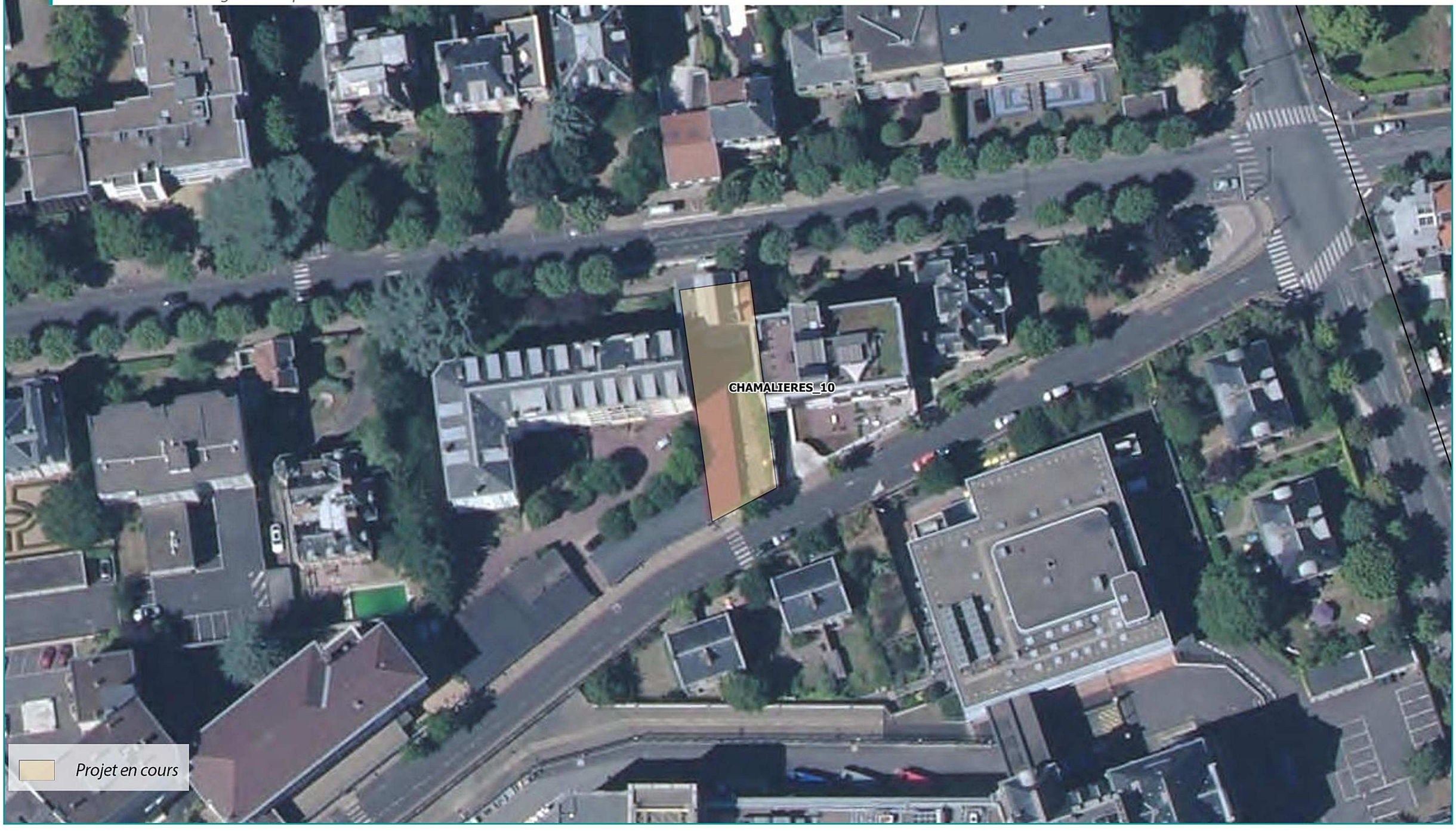
0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CHAMALIERES_10

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Villa Royale	4	0	10	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_10	Faible	0.05

0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_11

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
34 rue Gourgouillon	9	3	11	CHAMALIERES	Passe en "projet terminé"		CHAMALIERES_11		0.05

0 20 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_12

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Résidence des Pères	25	12	12	CHAMALIERES	Passe en "projet terminé"		CHAMALIERES_12		0.23

0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CHAMALIERES_13

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
9 avenue Jean Jaurès	13	13	13	CHAMALIERES	Passe en "projet terminé"		CHAMALIERES_13		0.06

0 20 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CHAMALIERES_14

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Entrepôts frigorifiques	105	32	14	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_14	Fort	0.78

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_15

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
41 rue du Sable d Etampes	6	6	15	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_15		0.03

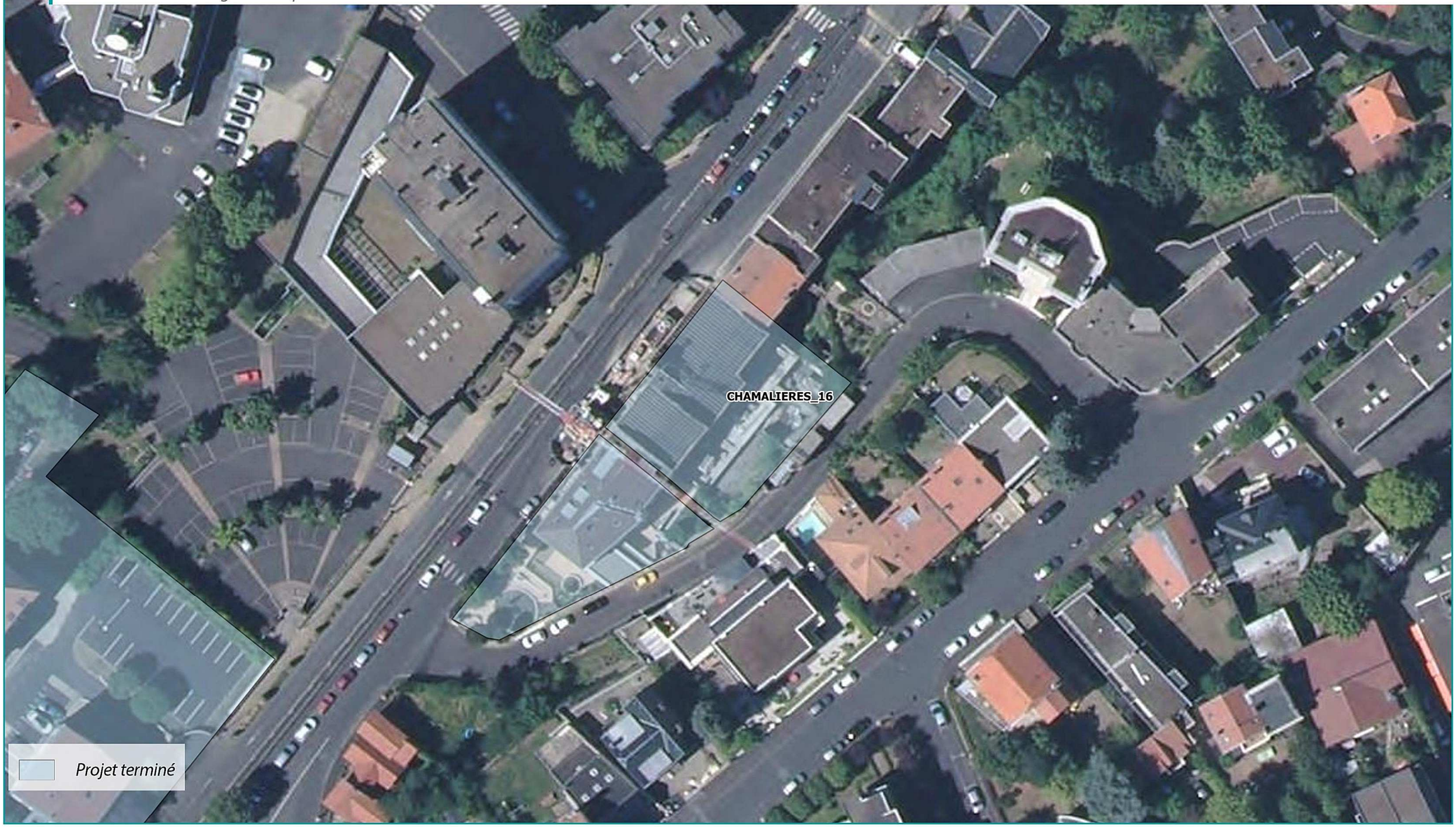
0 20 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_16

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
11-13 avenue de la Gare	11	11	16	CHAMALIERES	Passe en "projet terminé"		CHAMALIERES_16		0.08

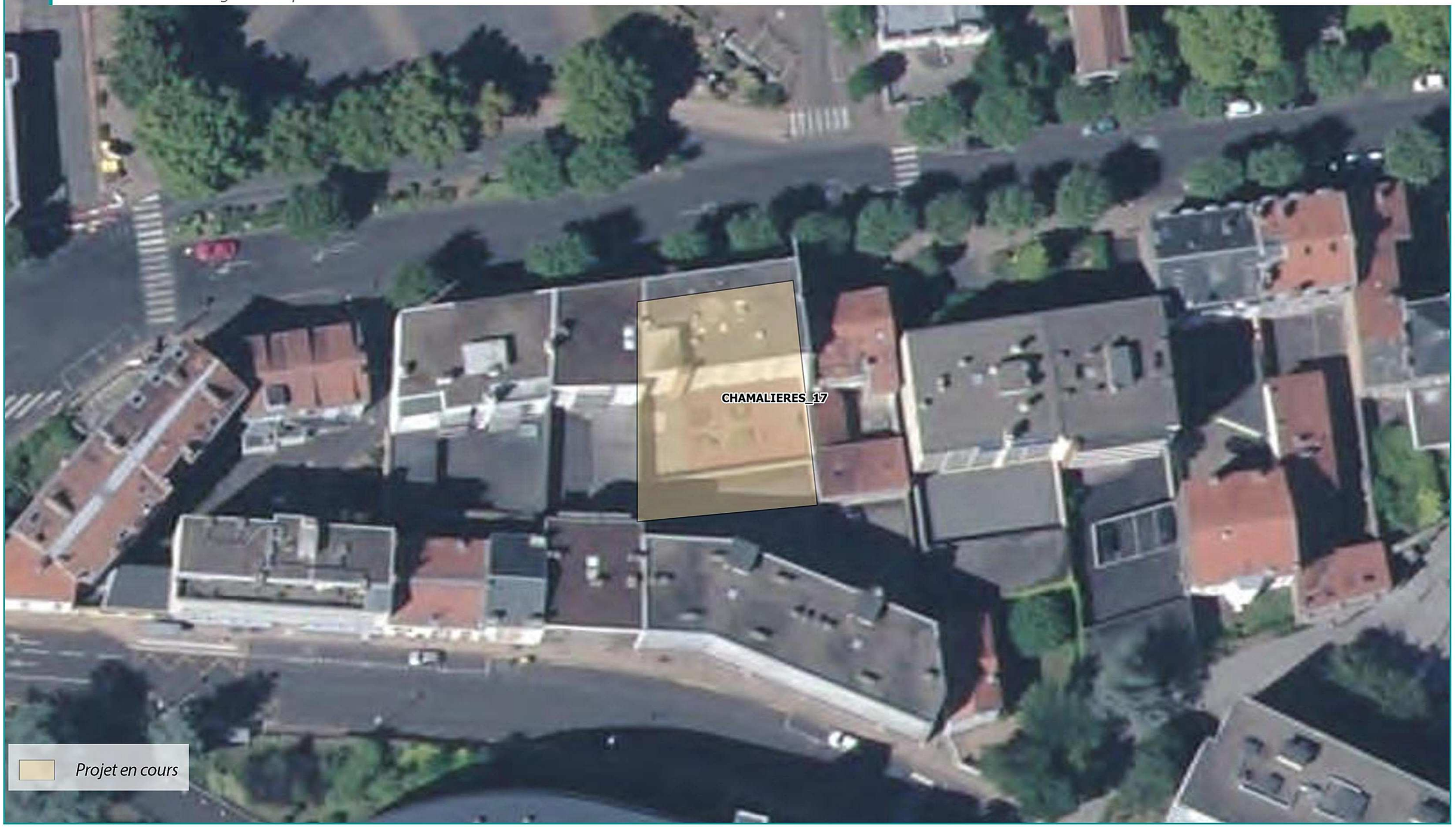
0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CHAMALIERES_17

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
SARL Hores	8	2	17	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_17	Faible	0.05

0 20 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_18

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Résidence Hélity s	13	4	18	CHAMALIERES	Passe en "projet terminé"		CHAMALIERES_18		0.11

0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CHAMALIERES_19

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Farnettes	16	5	19	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_19		1.84

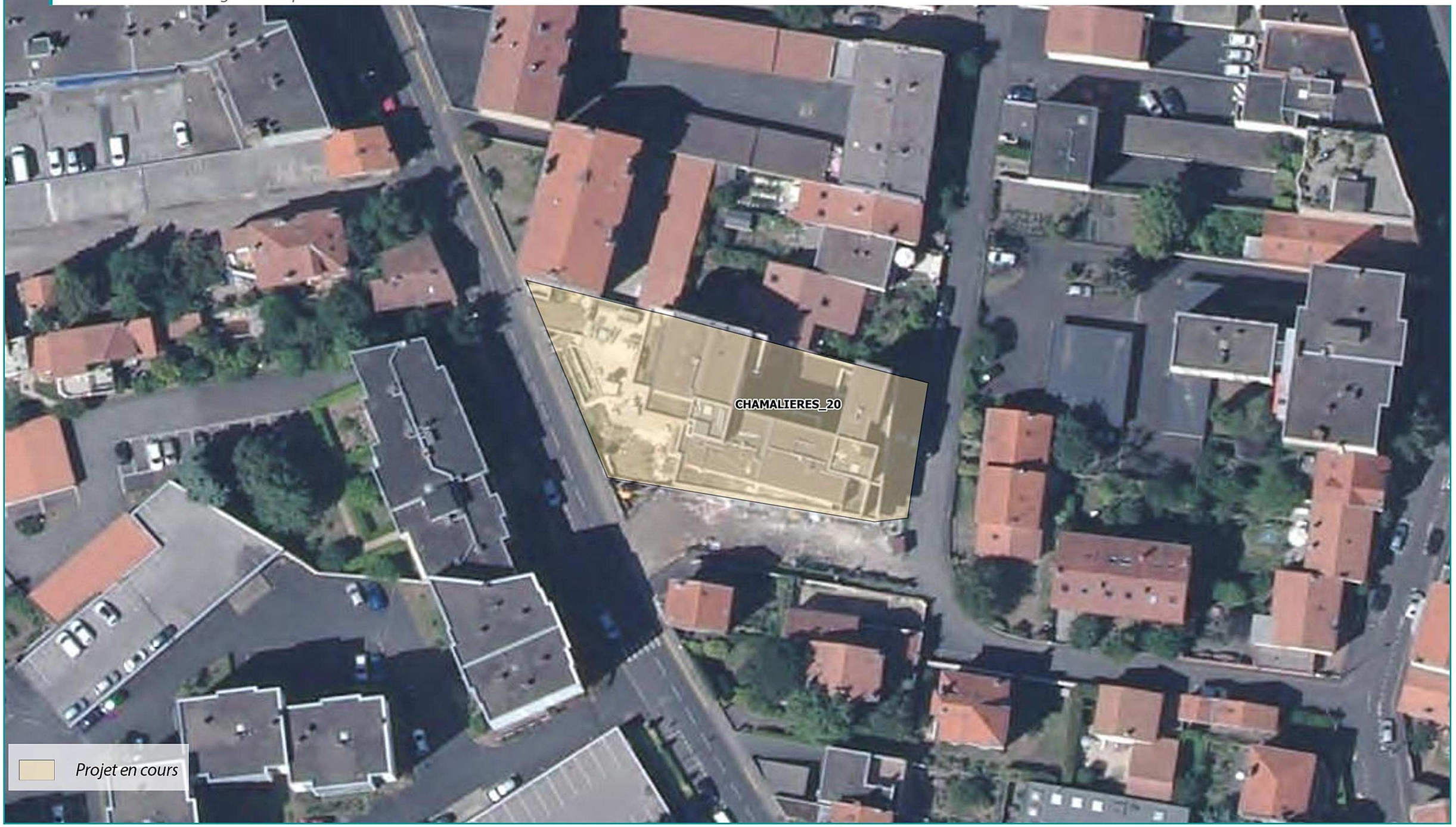
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_20

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Résidence du soleil	27	8	20	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_20		0.13

0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CHAMALIERES_21

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Patrimoine investissement	12	4	21	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_21		0.25

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CHAMALIERES_22

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Résidence Flora Park	33	10	22	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_22		0.05

0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_23

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
21 rue de Voltaire	18	6	23	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_23		0.06

0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_24

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Logidome	46	46	24	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_24		0.1

0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_25

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Villa Gaïa	54	17	25	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_25		0.07

0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_26

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Aumoine Promotion	44	11	26	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_26		0.14

0 90 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CHAMALIERES_27

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ancien Pensionnat	40	12	27	CHAMALIERES	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"		CHAMALIERES_27		0.53

0 90 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_28

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Immeuble Groupama	47	14	28	CHAMALIERES	Passe en "projet en cours"		CHAMALIERES_28		0.46

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CHAMALIERES_29

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
IME Roches fleuries			29	CHAMALIERES	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"		CHAMALIERES_29		1.94

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_30

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Bouygues Immo	45	14	30	CHAMALIERES	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"		CHAMALIERES_30		0.14

0 80 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_31

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Arcadimm	20	6	31	CHAMALIERES	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"		CHAMALIERES_31		0.14

0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHAMALIERES_32

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Quartus	189	72	32	CHAMALIERES	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"		CHAMALIERES_32		1.03

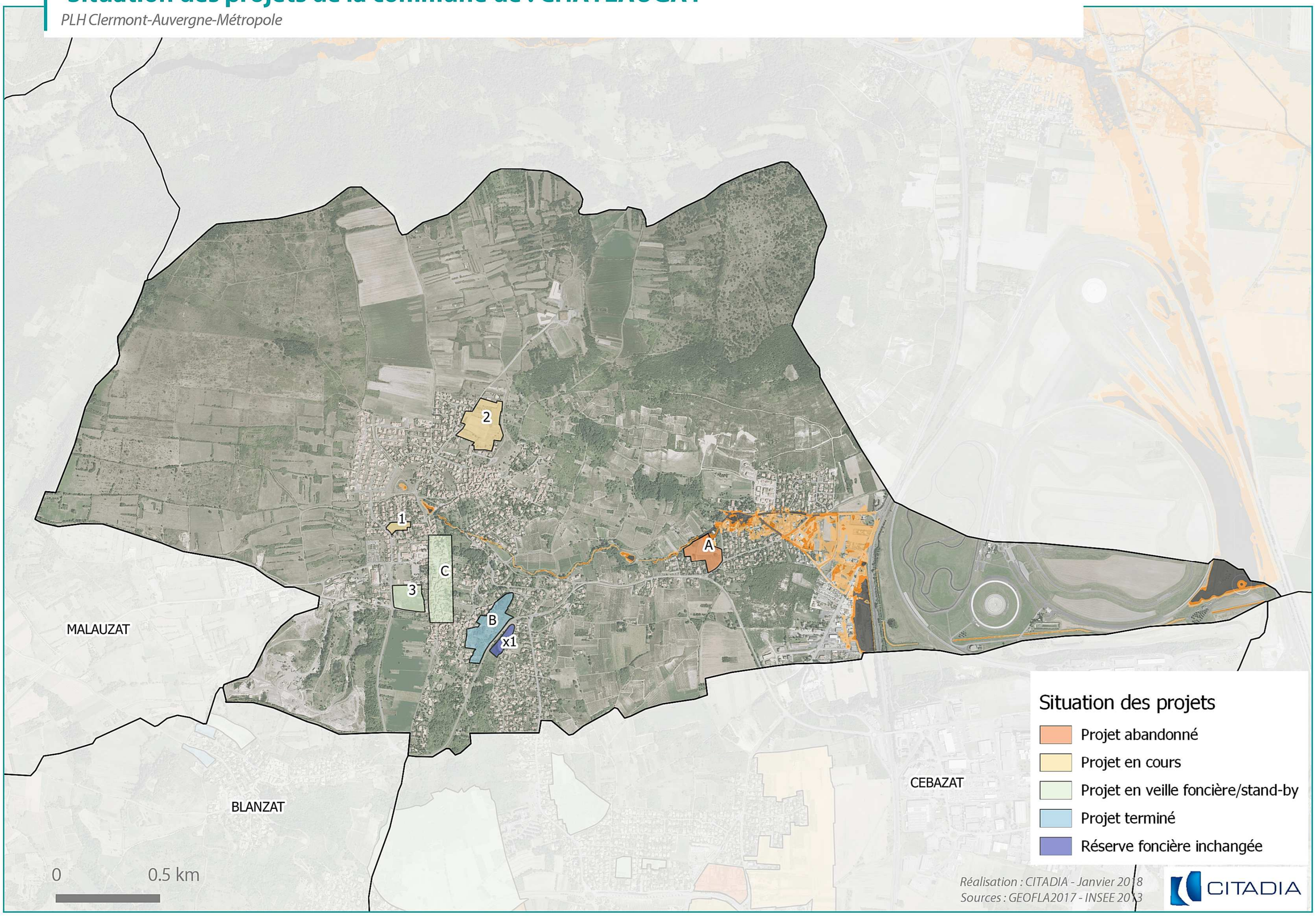
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Situation des projets de la commune de : CHATEAUGAY

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : CHATEAUGAY_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Résidence sénior	85	0	1	CHATEAUGAY	Passe en "projet en cours"	2017-2019	CHATEAUGAY_1		0.45

0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHATEAUGAY_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
AFU	40	10	2	CHATEAUGAY	Passe en "projet en cours"	2017-2019	CHATEAUGAY_2		3.79

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : CHATEAUGAY_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Basses carrières	25	5	3	CHATEAUGAY	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	CHATEAUGAY_3		1.77

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHATEAUGAY_A

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Route de Pompignat	0	0	A	CHATEAUGAY	Passe en "projet abandonné"	-	CHATEAUGAY_A	Fort	1.92

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHATEAUGAY_B

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Courtiaux	0	0	B	CHATEAUGAY	Passe en "projet terminé"	2014-2016	CHATEAUGAY_B		3.38

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CHATEAUGAY_C

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Vieux bourg	0	0	C	CHATEAUGAY	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	CHATEAUGAY_C		4.95

0 400 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CHATEAUGAY_x1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
		4	x1	CHATEAUGAY	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CHATEAUGAY_x1		0.71

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Situation des projets de la commune de : CLERMONT-FERRAND

PLH Clermont-Auvergne-Métropole

SAYAT
BLANZAT
CEBAZAT
GERZAT
NOHANENT
MALINTRAT
DURTOL
AULNAT
ORCINES
CHAMALIERES
LEMPDES
ROYAT
CEYRAT
BEAUMONT
AUBIERE
COURNON-D'AUVERGN

1 2 3 4 5 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55

Situation des projets

- Projet terminé
- En cours d'étude

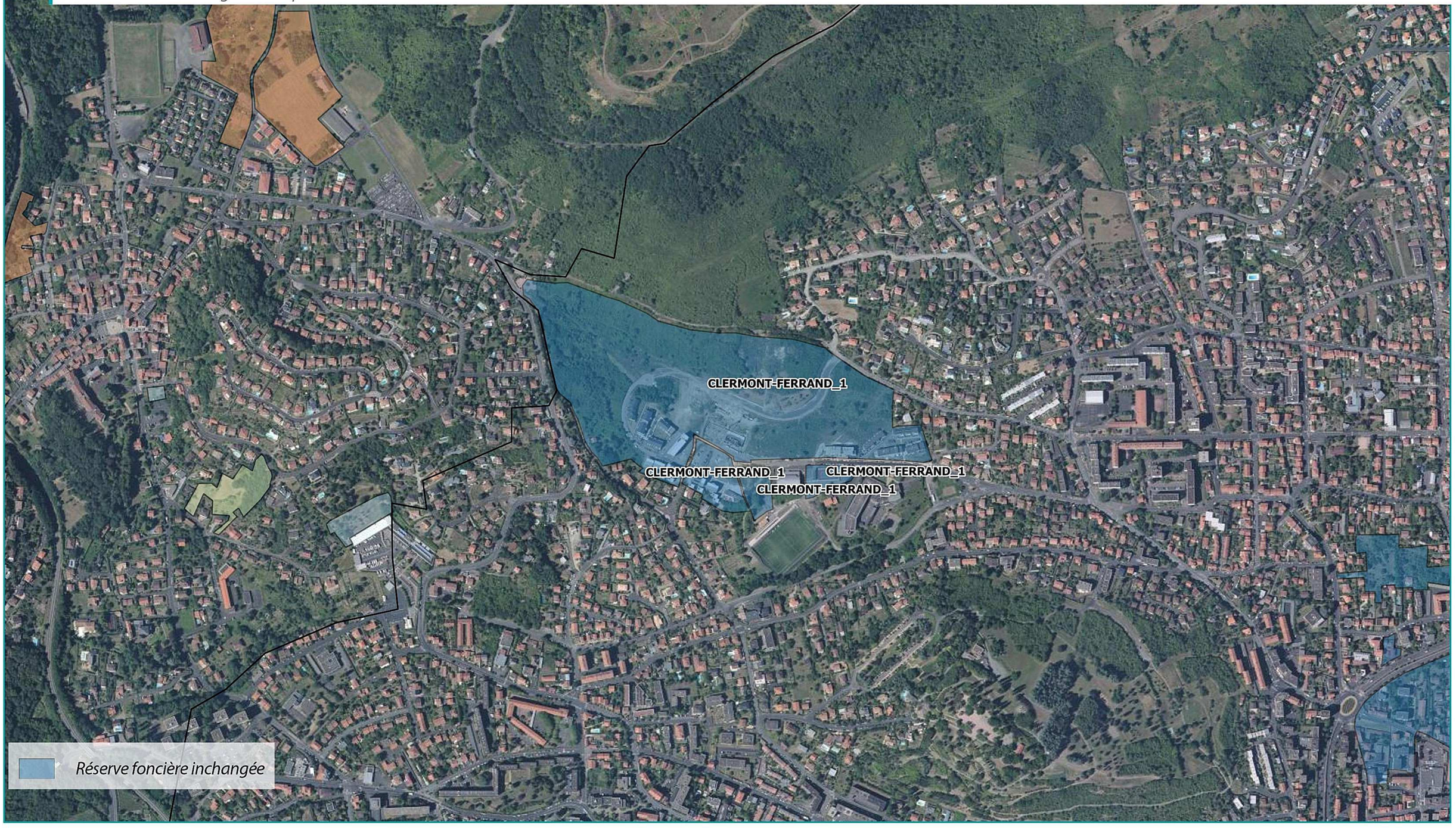
0 0.5 km

Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : CLERMONT-FERRAND_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Trémonteix	227	0	1	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_1		15.84

0 400 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Champratel	345	36	2	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_2	Moyen	14.93

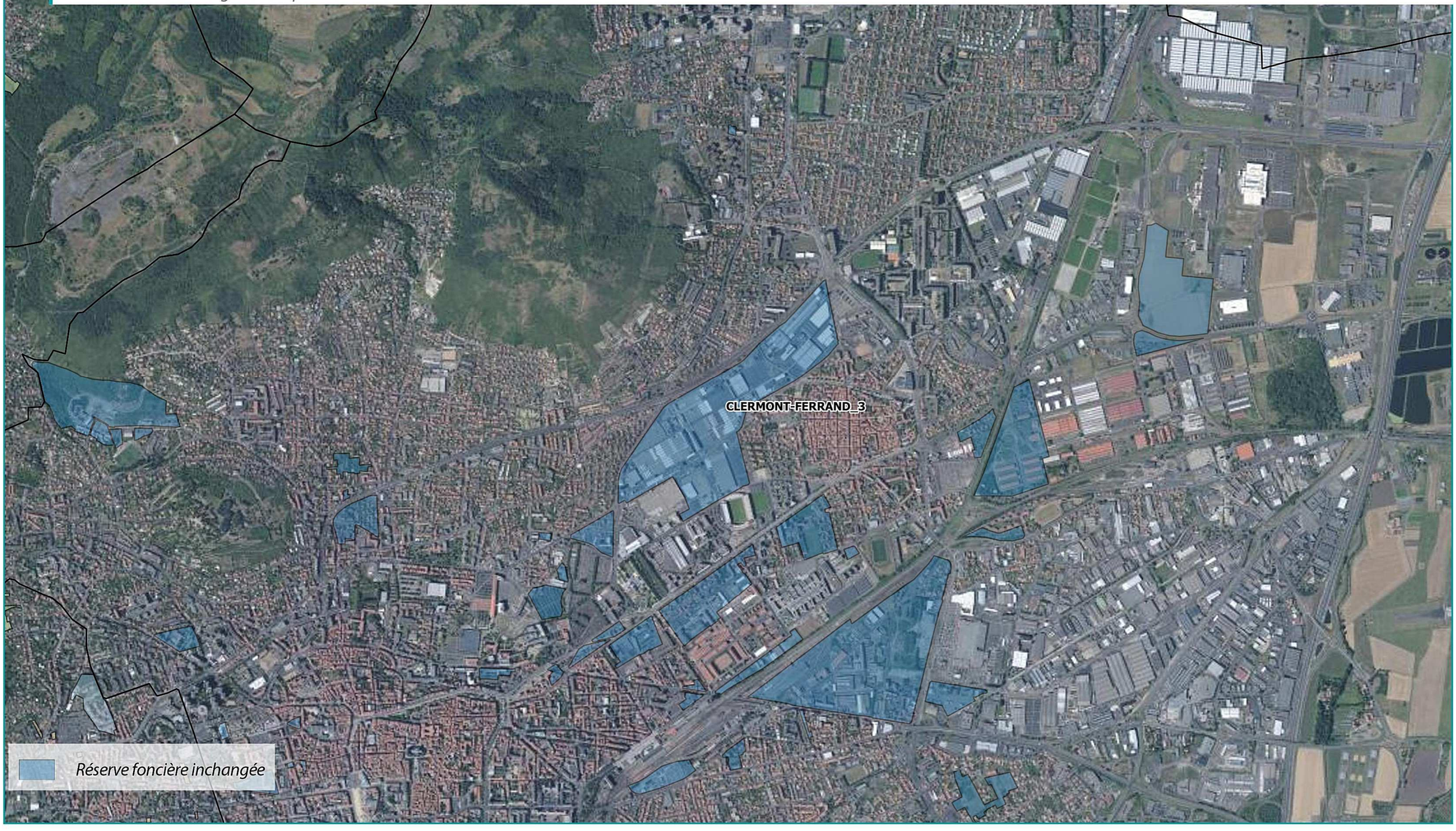
0 500 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Cataroux / Pistes	390	50	3	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_3	Fort	41.89

0 1000 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CLERMONT-FERRAND_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Franc Rosier	200	0	4	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2017-2019	CLERMONT-FERRAND_4	Faible	5.53

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Belle-Ombre	100	0	5	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_5	Moyen	2.16

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_6

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue Saint Dominique	100	0	6	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_6		0.13

0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_7

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Auger	125	0	7	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_7		2.16

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_8

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Crouël	0	0	8	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_8		5.5

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_9

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Clinique des Cézeaux	191	0	9	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_9		0.81

0 90 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_10

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Simonnet / Pradelle	38	0	10	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_10		0.31

0 60 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_11

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Amadéo	47	0	11	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_11	Faible	0.29

0 90 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_12

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue Bréguet	16	0	12	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_12		0.12

0 60 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_13

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Georges V	67	0	13	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_13		0.32

0 90 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CLERMONT-FERRAND_14

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue d'Amboise	125	0	14	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_14		0.11

0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_15

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue de la Condamine	40	19	15	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_15		0.24

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CLERMONT-FERRAND_16

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Normaliennes	86	57	16	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_16		1.66

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_17

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue Montcalm	81	20	17	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2017-2019	CLERMONT-FERRAND_17		0.82

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CLERMONT-FERRAND_18

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Avenue des Landais	43	0	18	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_18		0.35

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_19

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Estaing	45	0	19	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_19		0.29

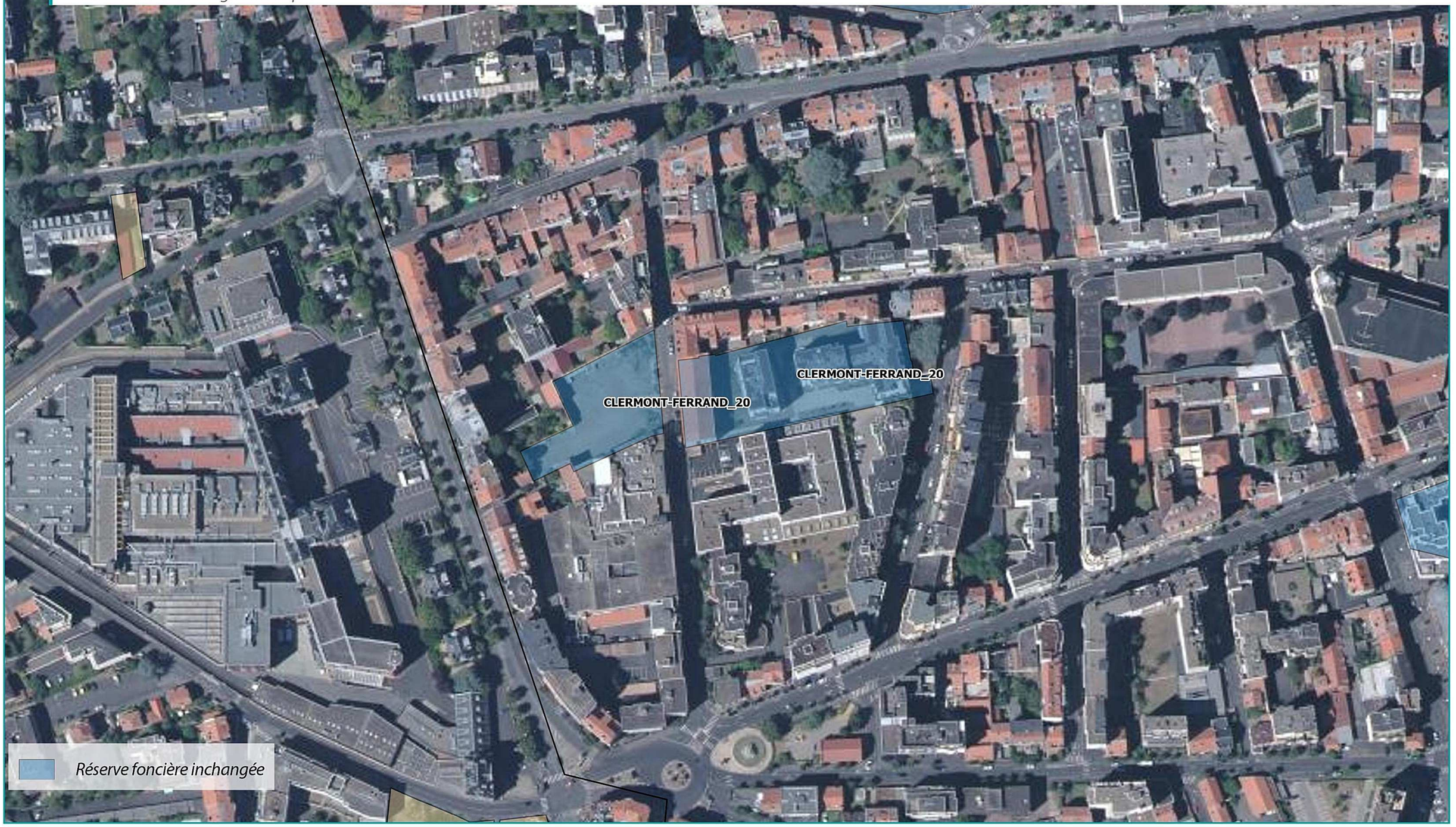
0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_20

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
La Montagne	200	0	20	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_20	Moyen	0.72

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CLERMONT-FERRAND_21

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Carré Jaude 2	100	0	21	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	antérieur à 2014	CLERMONT-FERRAND_21		1

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_22

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue du Docteur Nivet	39	0	22	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_22	Faible	0.2

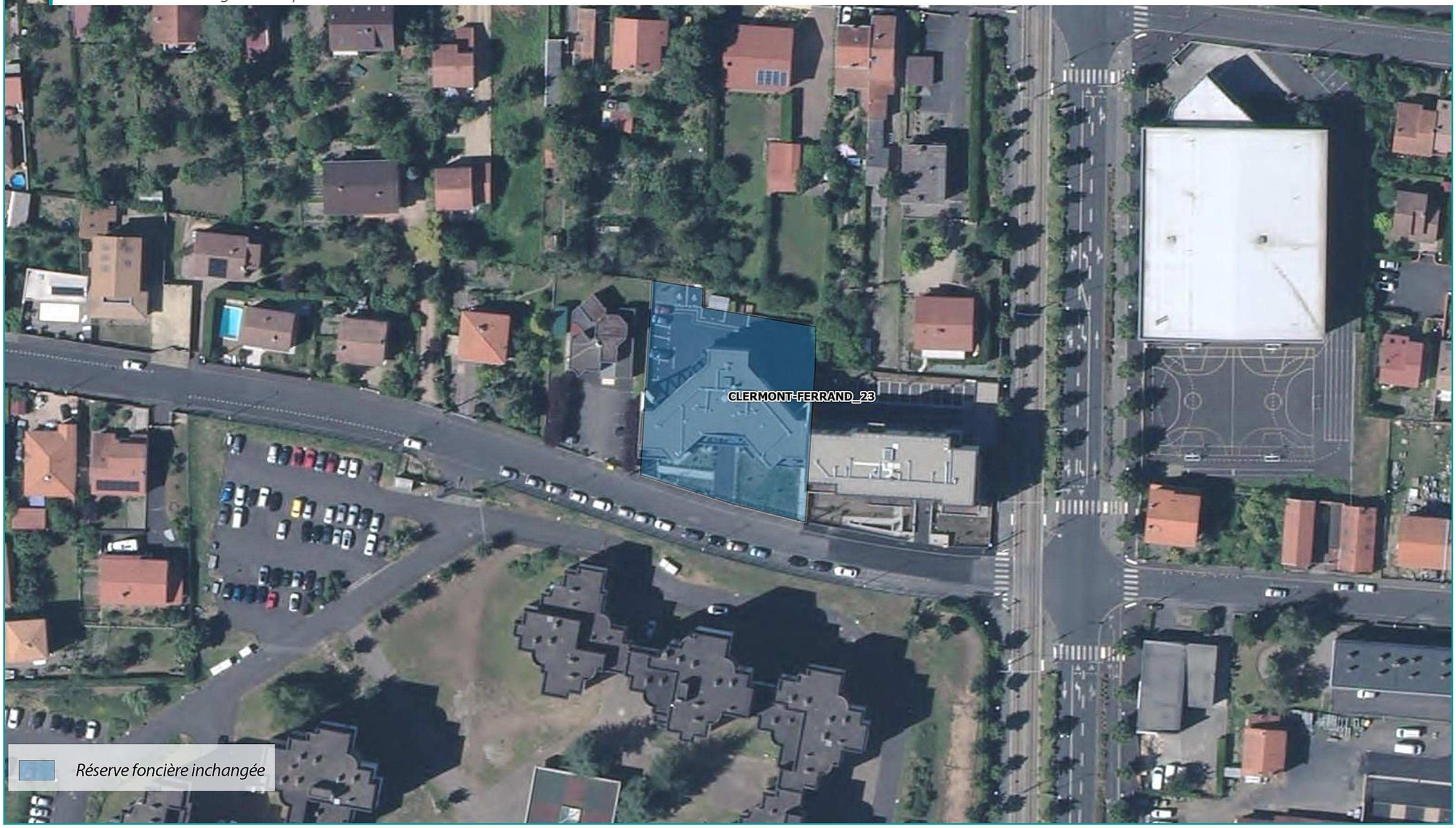
0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_23

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Villa Novella	26	0	23	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_23		0.16

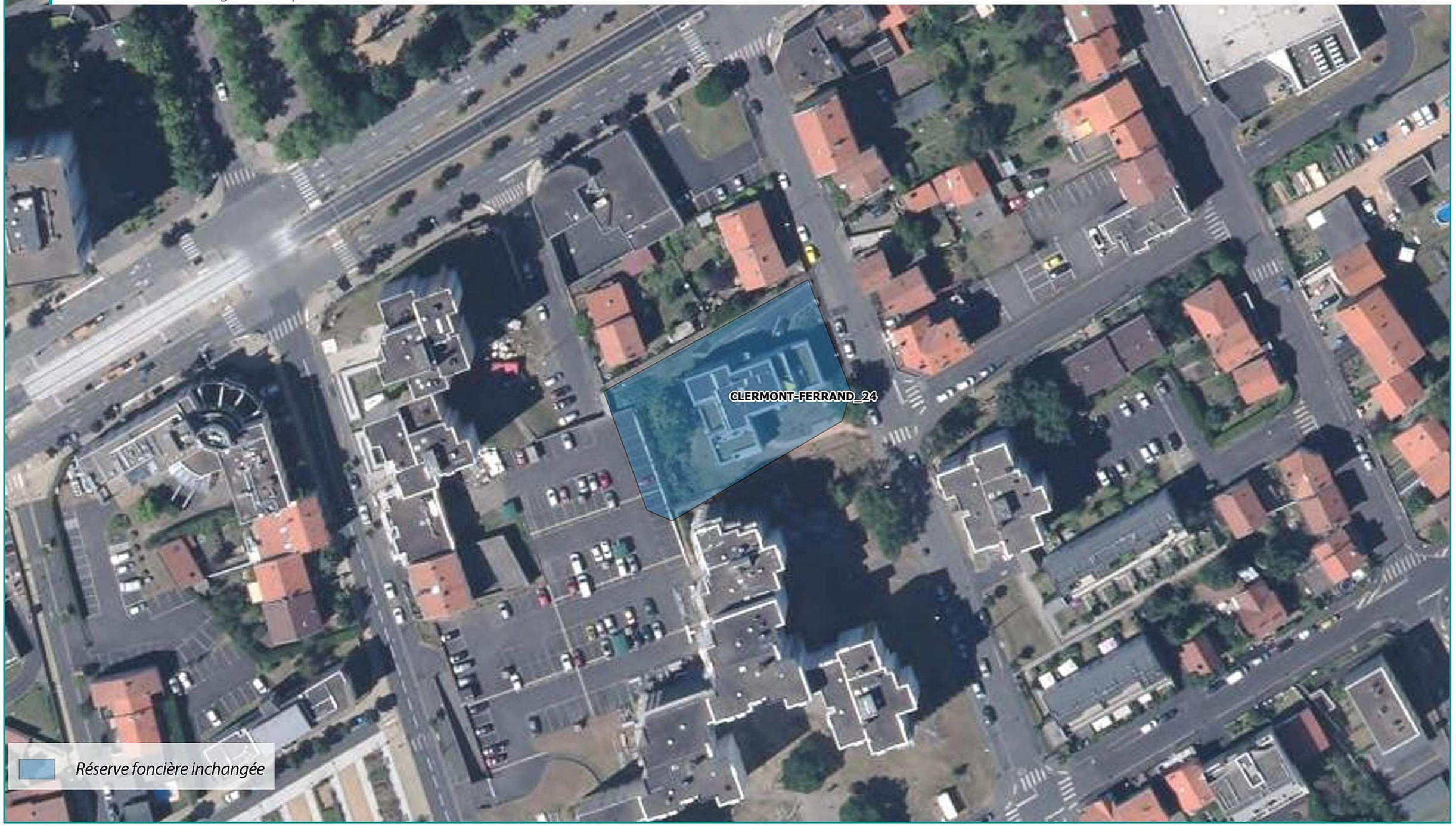
0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_24

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue Nélaton	10	0	24	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_24		0.18

0 60 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_25

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Résidence Mona Lisa	19	0	25	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	antérieur à 2014	CLERMONT-FERRAND_25		0.07

0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_26

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Résidence Les Camélias	41	0	26	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_26		0.26

0 60 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_28

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Kessler / Rabanesse	140	70	28	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_28	Fort	0.48

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_29

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Îlot Bouillet	37	18	29	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2017-2019	CLERMONT-FERRAND_29	Moyen	1.37

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_30

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue de la Rotonde	30	0	30	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_30		0.26

0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_31

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Centre routier du Brézet	3100	620	31	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_31	Fort	2.76

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_32

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ilot du Gallet	3100	620	32	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée		CLERMONT-FERRAND_32		0.24

0 60 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : CLERMONT-FERRAND_33

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Îlot Guynemer / Anatole France	3100	620	33	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_33		0.92

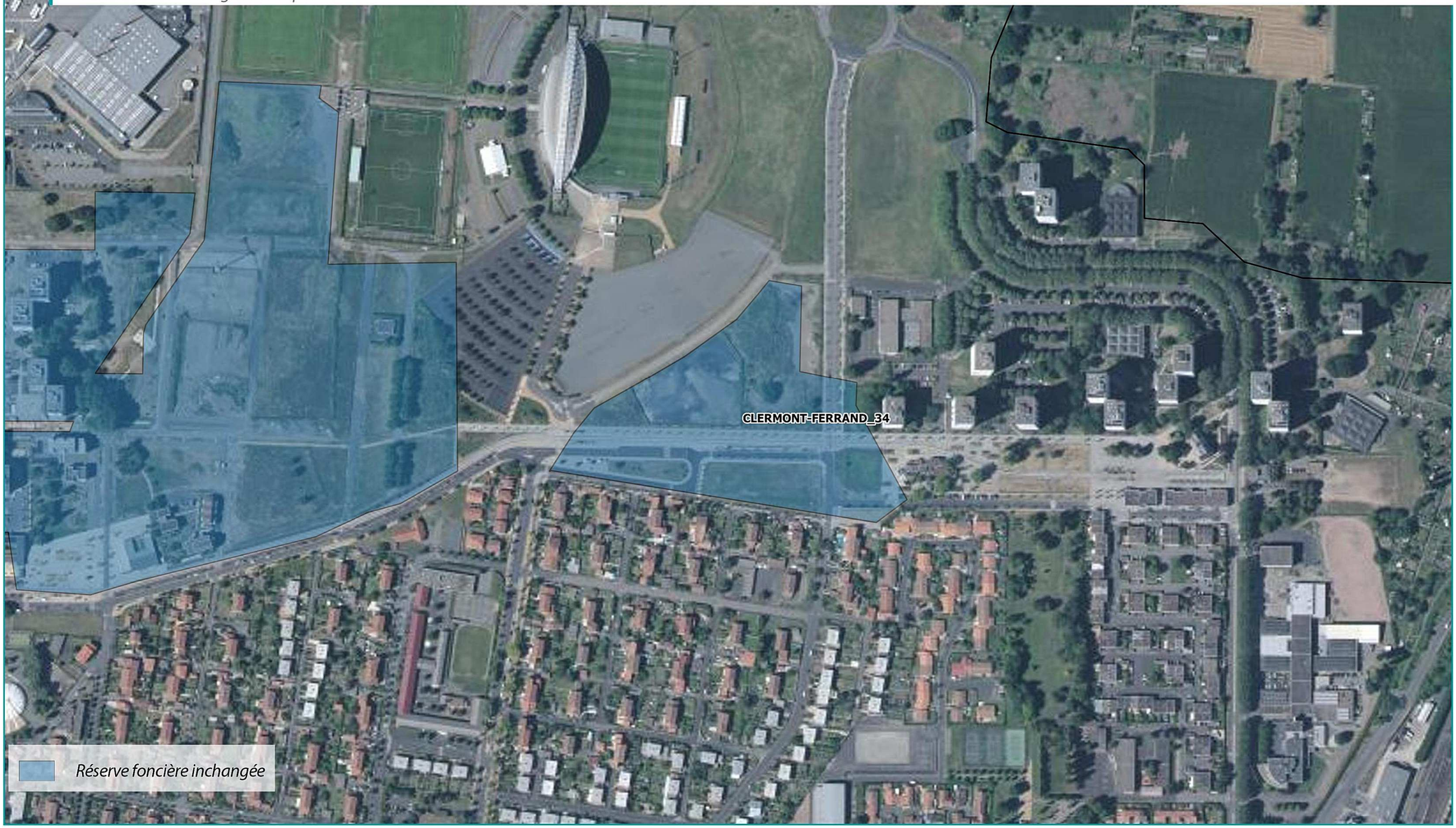
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_34

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Vergnes	3100	620	34	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_34	Fort	3.86

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_35

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur Gravanches / Combaude	3100	620	35	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_35		14.9

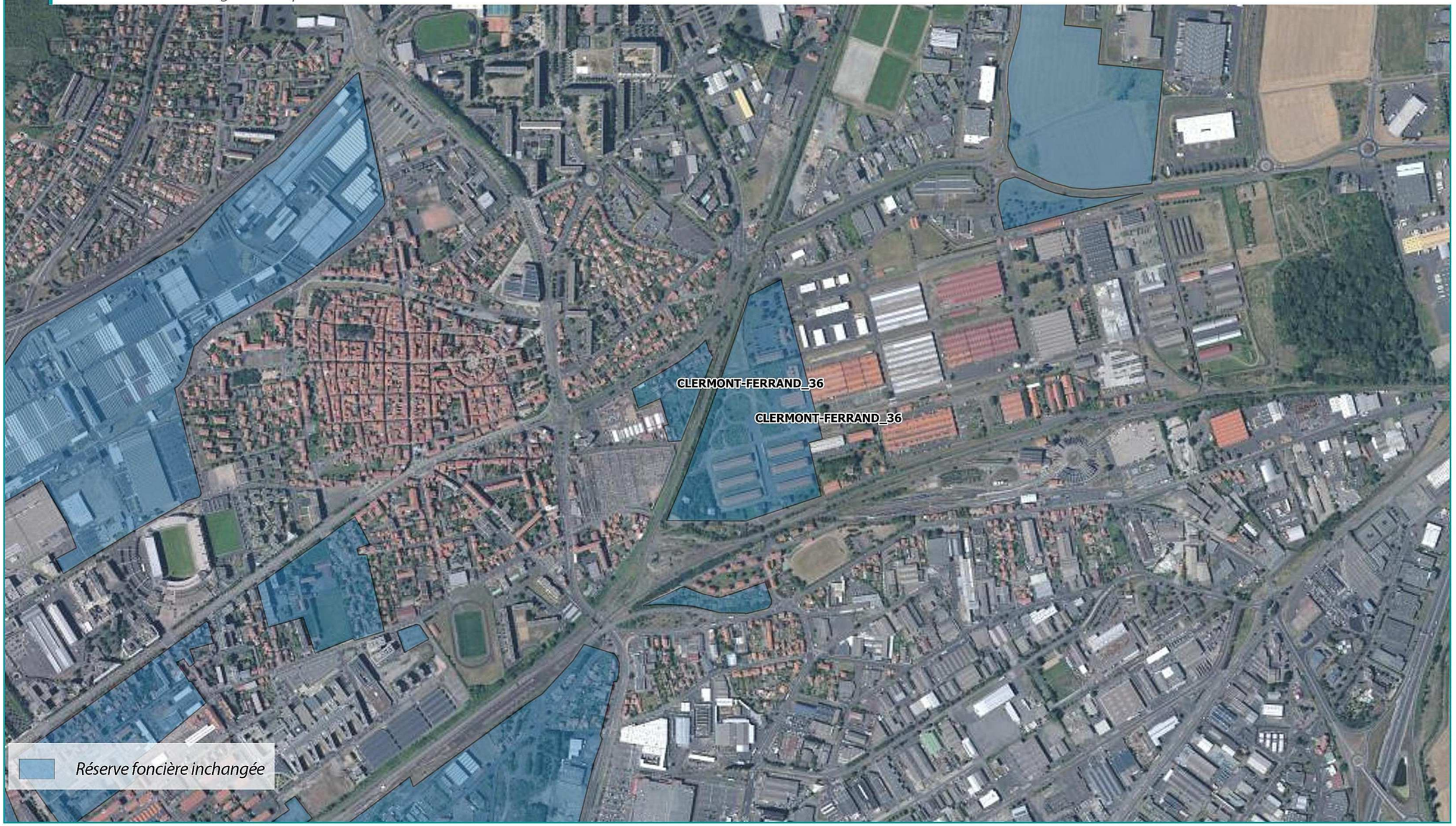
0 600 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_36

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Terrains militaires	3100	620	36	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_36	Faible	14.13

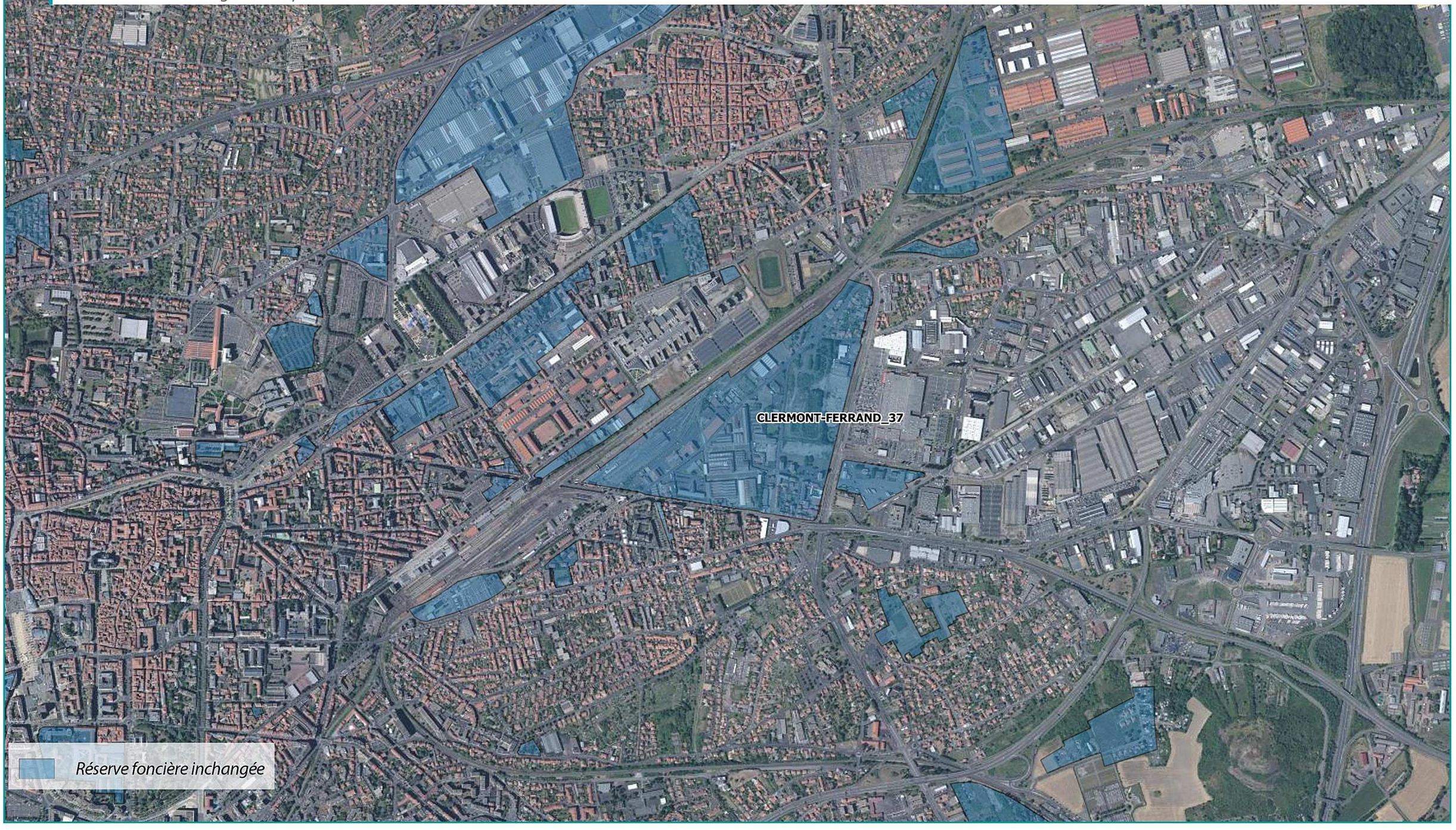
0 600 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_37

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Saint-Jean	3100	620	37	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_37	Fort	36.35

0 800 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CLERMONT-FERRAND_38

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Plateau de la Sarre	3100	620	38	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_38		10.85

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_39

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Sud Gare	3100	620	39	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_39		2.53

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_40

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
République	3100	620	40	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2017-2019	CLERMONT-FERRAND_40	Fort	8.82

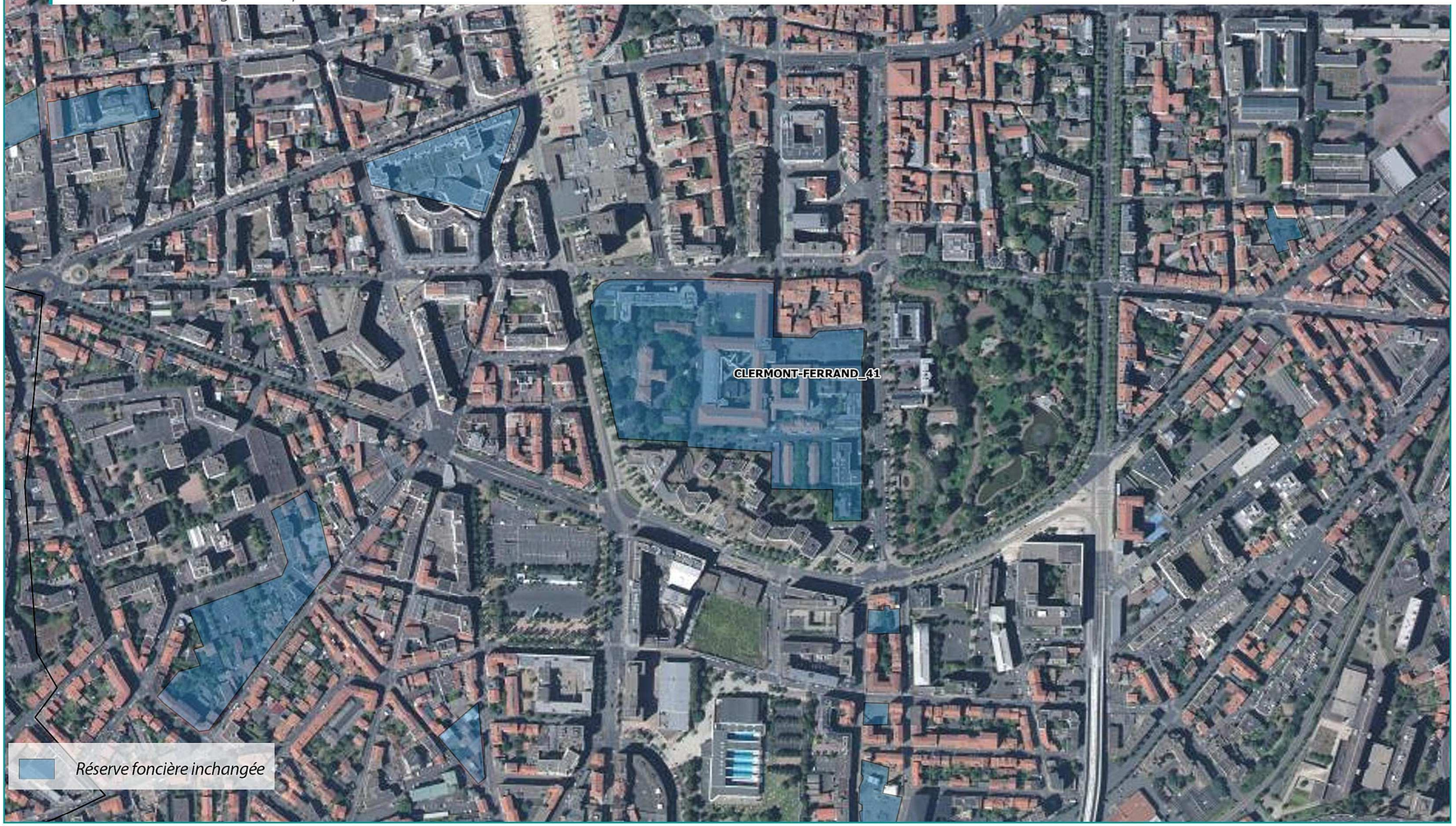
0 500 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_41

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Hôtel Dieu	3100	620	41	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2017-2019	CLERMONT-FERRAND_41		5.04

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_42

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Branly / Ecole d'Architecture	3100	620	42	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_42	Fort	1.44

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_43

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Îlot Chanelles / Pourchon / Beaupeyras	3100	620	43	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	2014-2016	CLERMONT-FERRAND_43	Fort	3.36

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CLERMONT-FERRAND_44

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Pointe Michelin	3100	620	44	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_44		0.79

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_45

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Montmouchet / Marx Dormoy	3100	620	45	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_45		0.22

0 90 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_46

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Oradou / Lafayette	3100	620	46	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_46		1.36

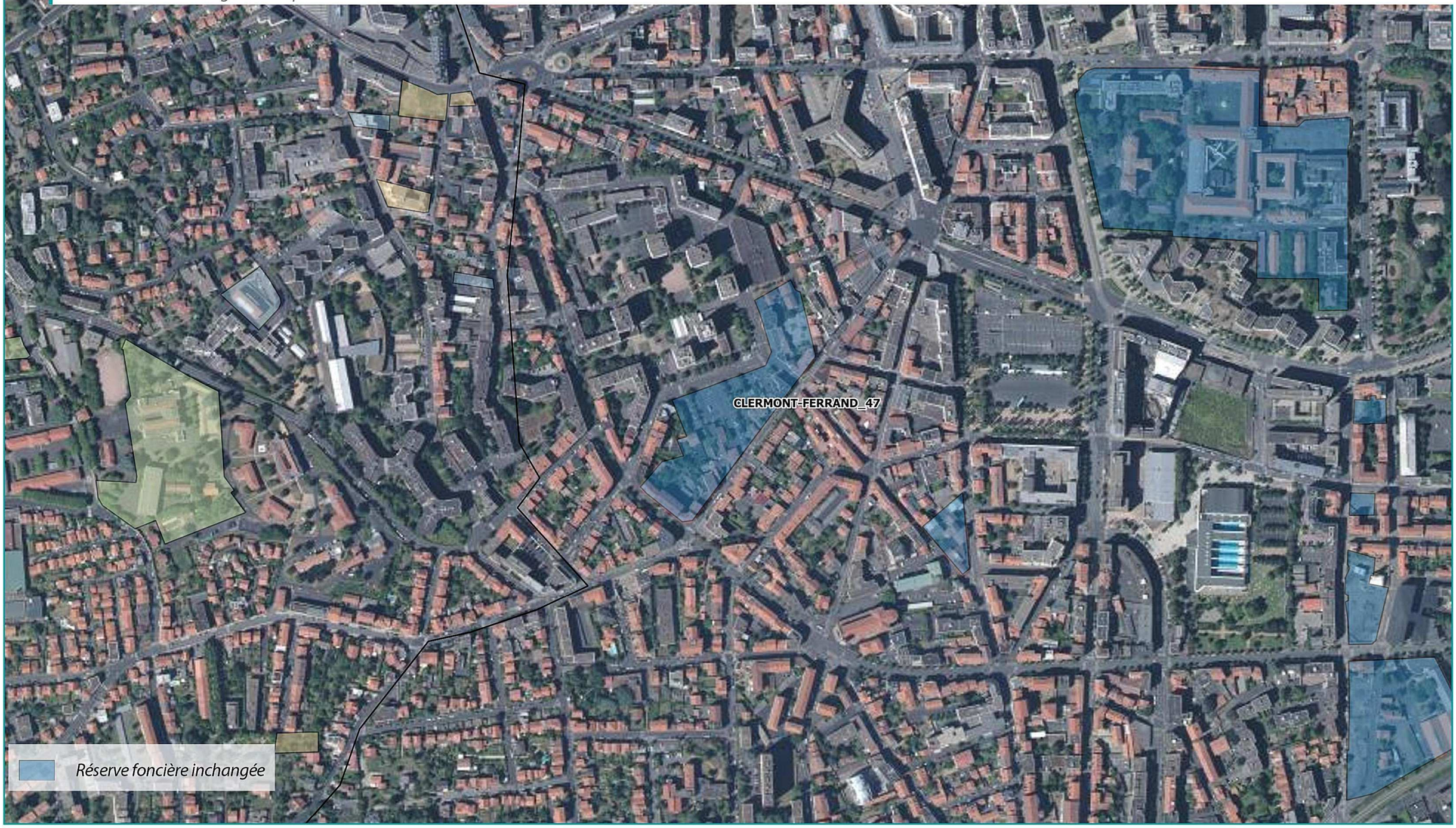
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_47

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Regensburg	3100	620	47	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_47	Moyen	1.68

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_48

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Guichard / Capricorne	3100	620	48	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_48		3.62

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CLERMONT-FERRAND_49

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue Noblemaire	3100	620	49	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_49		1.16

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_50

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur ERDF GRDF	3100	620	50	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_50	Moyen	3.1

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_51

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Jacobins	3100	620	51	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_51	Faible	0.43

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_52

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Thévenot Thibault	3100	620	52	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_52	Moyen	0.7

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : CLERMONT-FERRAND_53

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Pointe d'Aubrée	3100	620	53	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_53	Fort	2.46

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_54

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Sainte-Marie	3100	620	54	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	non réalisé	CLERMONT-FERRAND_54	Moyen	1.64

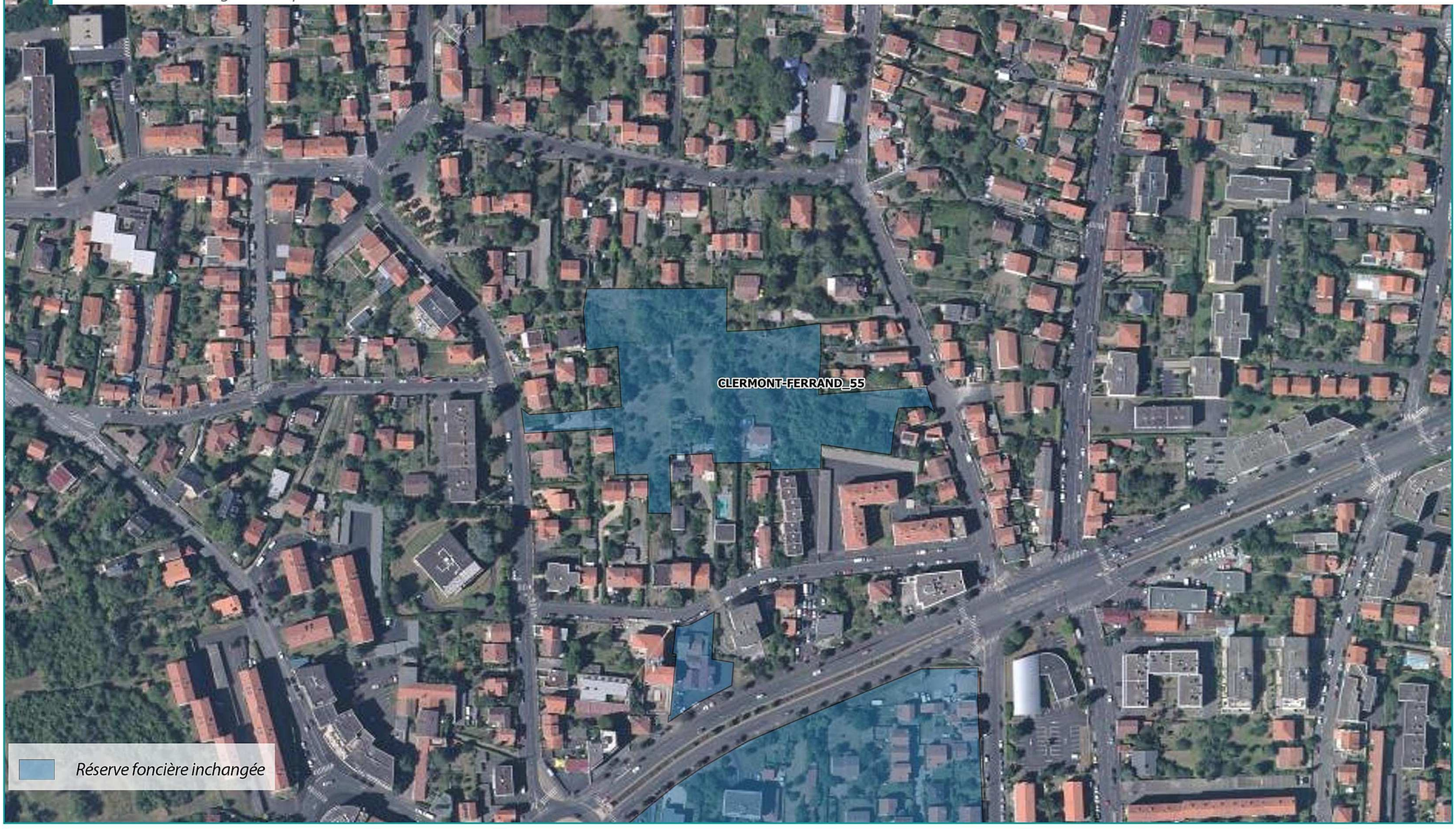
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : CLERMONT-FERRAND_55

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Chateaubriand / Breguet / Beaupeyras	3100	620	55	CLERMONT-FERRAND	Réserve foncière inchangée	abandonné	CLERMONT-FERRAND_55	Moyen	1.23

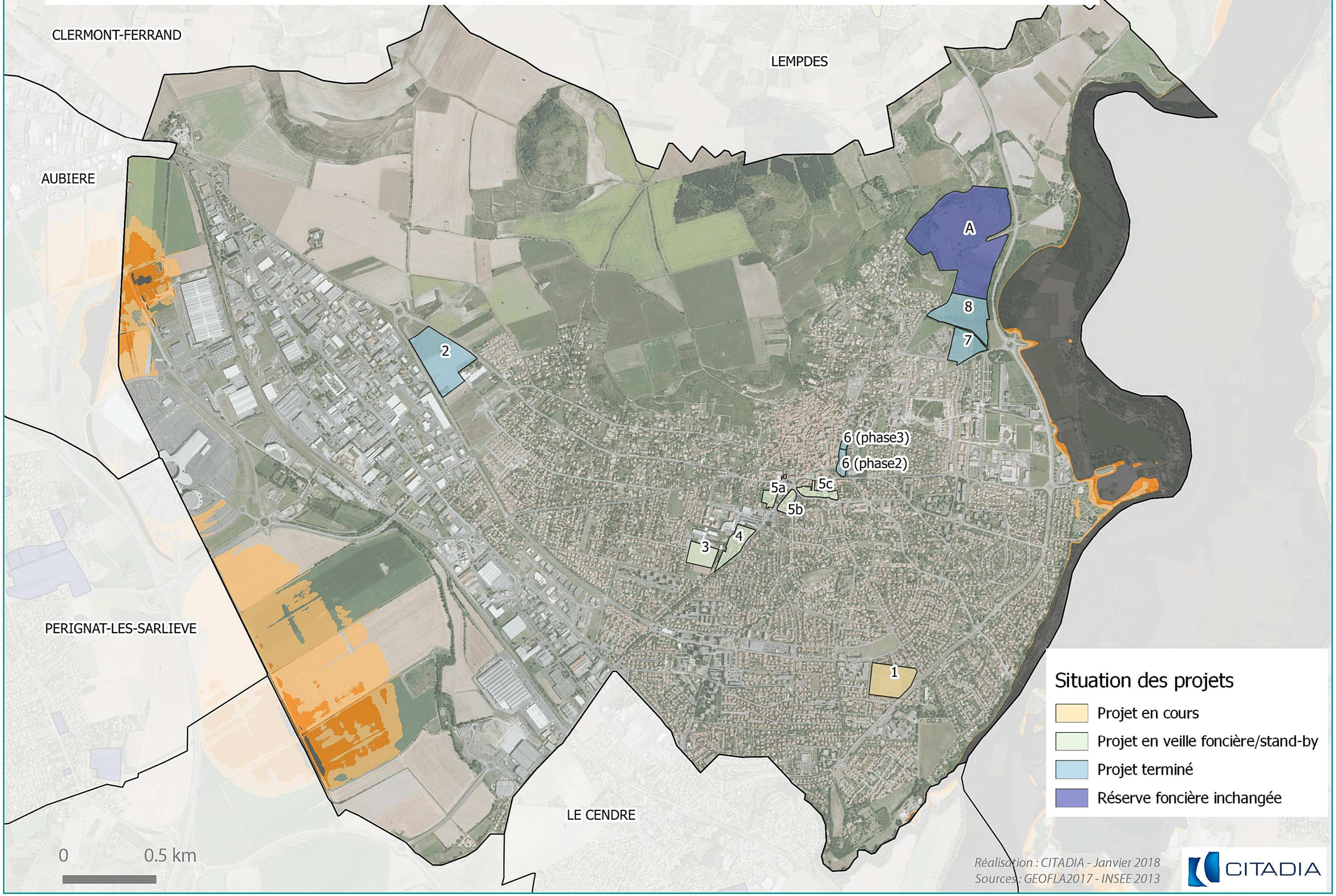
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Situation des projets de la commune de : COURNON-D'AUVERGNE

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : COURNON-D'AUVERGNE_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier du Palavezy	227	100	1	COURNON-D'AUVERGNE	Passe en "projet en cours"	2017-2019	COURNON-D'AUVERGNE_1		3.71

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : COURNON-D'AUVERGNE_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Lotissement le Grand Mail phase 3	250	100	2	COURNON-D'AUVERGNE	Passe en "projet terminé"	2014-2016	COURNON-D'AUVERGNE_2		6.94

0 400 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : COURNON-D'AUVERGNE_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Collège du Stade	100	40	3	COURNON-D'AUVERGNE	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	COURNON-D'AUVERGNE_3		1.7

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : COURNON-D'AUVERGNE_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur Stade	150	60	4	COURNON-D'AUVERGNE	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	COURNON-D'AUVERGNE_4		1.87

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : COURNON-D'AUVERGNE_5a

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Place Gardet Ouest	278	102	5a	COURNON-D'AUVERGNE	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	COURNON-D'AUVERGNE_5a		0.83

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : COURNON-D'AUVERGNE_5b

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Place Gardet Est	278	65	5b	COURNON-D'AUVERGNE	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	COURNON-D'AUVERGNE_5b		0.8

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : COURNON-D'AUVERGNE_5c

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Avenue de la Liberté	258	111	5c	COURNON-D'AUVERGNE	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	COURNON-D'AUVERGNE_5c		1.14

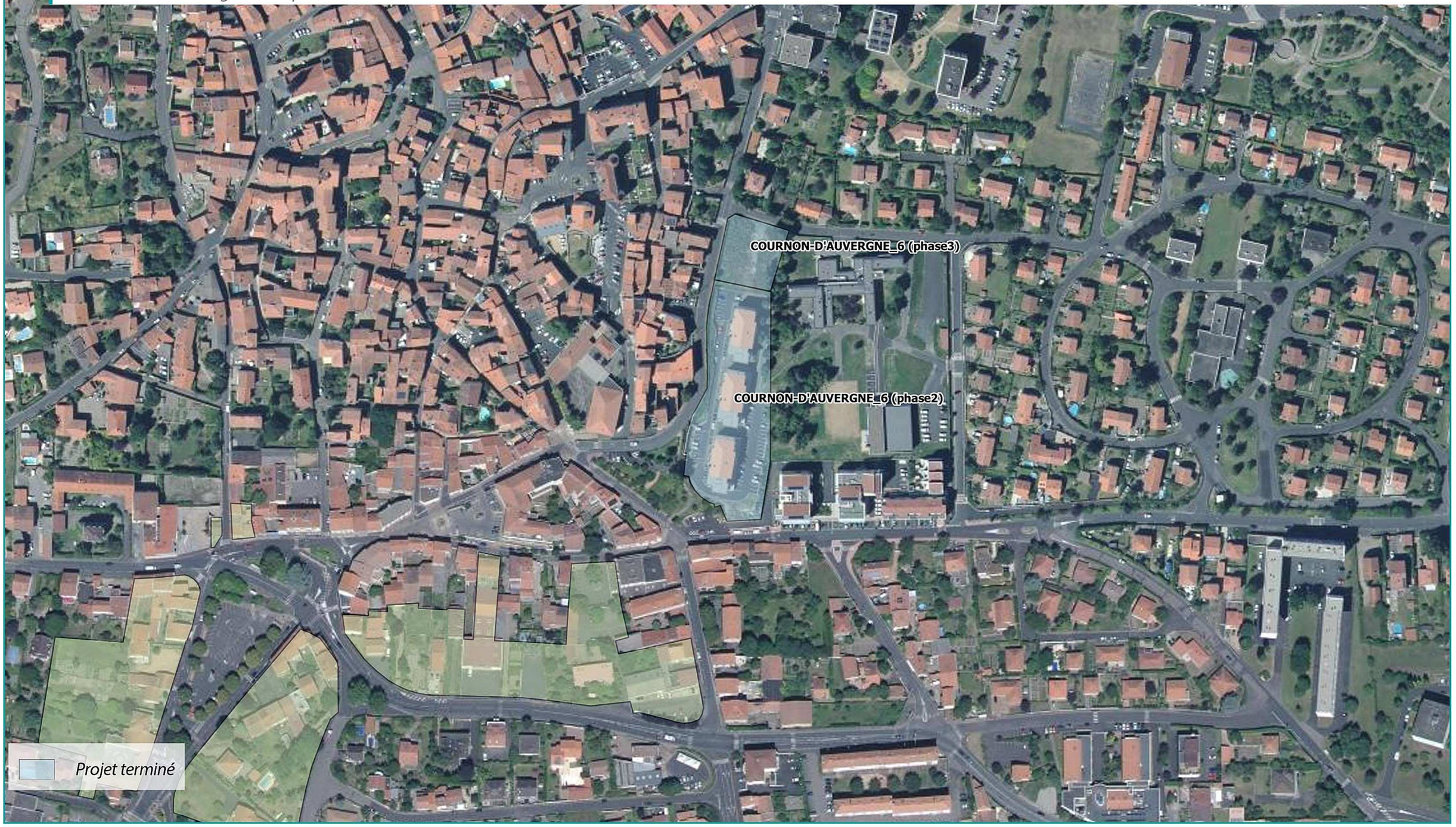
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : COURNON-D'AUVERGNE_6 (phase2)

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Opération Laporte (phases 2)	66	20	6 (phase2)	COURNON-D'AUVERGNE	Passe en "projet terminé"		COURNON-D'AUVERGNE_6 (phase2)		0.63

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : COURNON-D'AUVERGNE_6 (phase3)

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Opération Laporte (phases 3)	30	30	6 (phase3)	COURNON-D'AUVERGNE	Passe en "projet terminé"		COURNON-D'AUVERGNE_6 (phase3)		0.16

0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : COURNON-D'AUVERGNE_7

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Foumariaux phase 1	120	80	7	COURNON-D'AUVERGNE	Passe en "projet terminé"	2014-2016	COURNON-D'AUVERGNE_7		2.48

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : COURNON-D'AUVERGNE_8

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Foumariaux phase 2	50	0	8	COURNON-D'AUVERGNE	Passe en "projet terminé"	2014-2016	COURNON-D'AUVERGNE_8		4.88

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : COURNON-D'AUVERGNE_A

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
ZAD Les Foumariaux	0	0	A	COURNON-D'AUVERGNE	Réserve foncière inchangée		COURNON-D'AUVERGNE_A		21.4

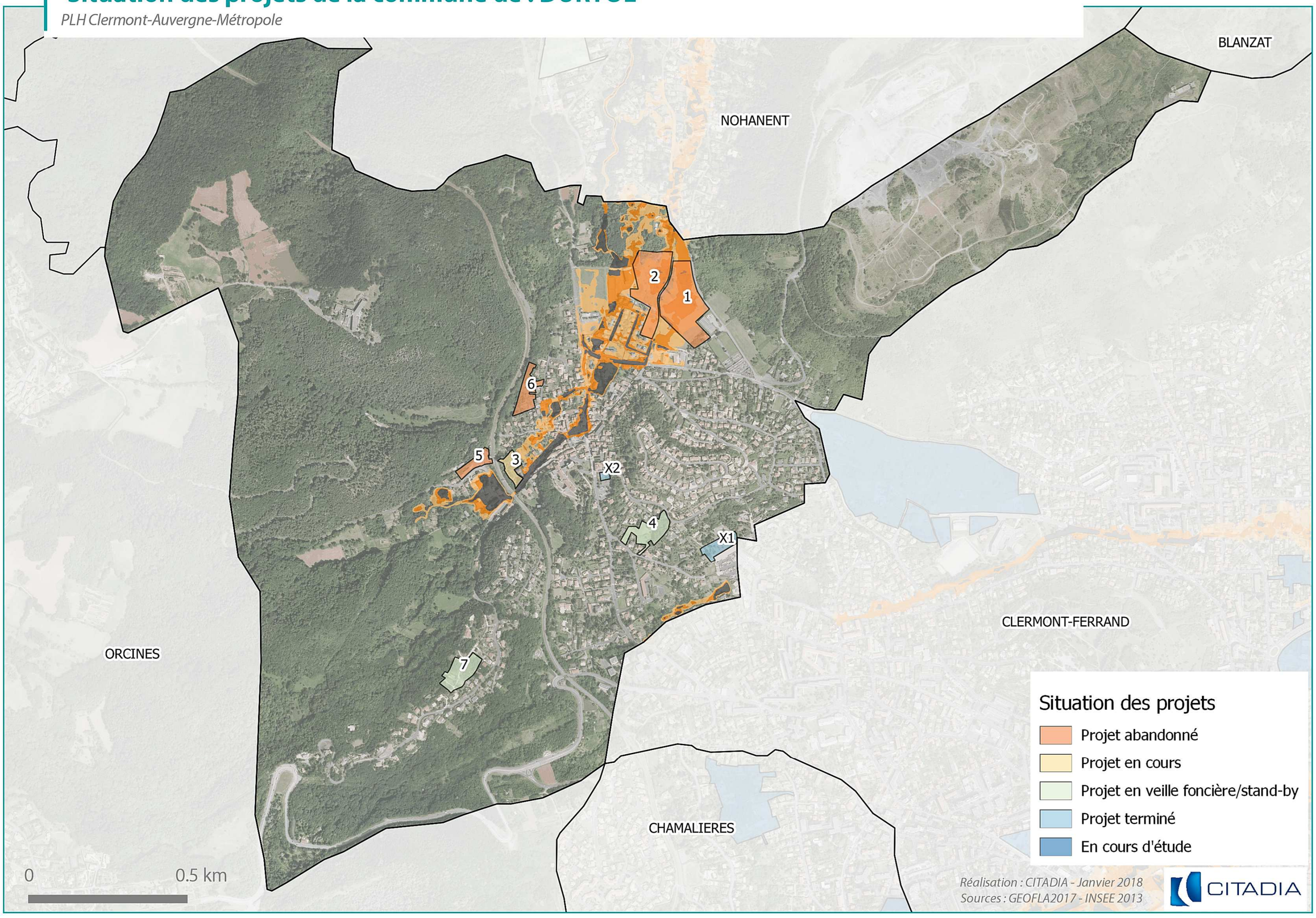
0 600 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Situation des projets de la commune de : DURTOL

PLH Clermont-Auvergne-Métropole

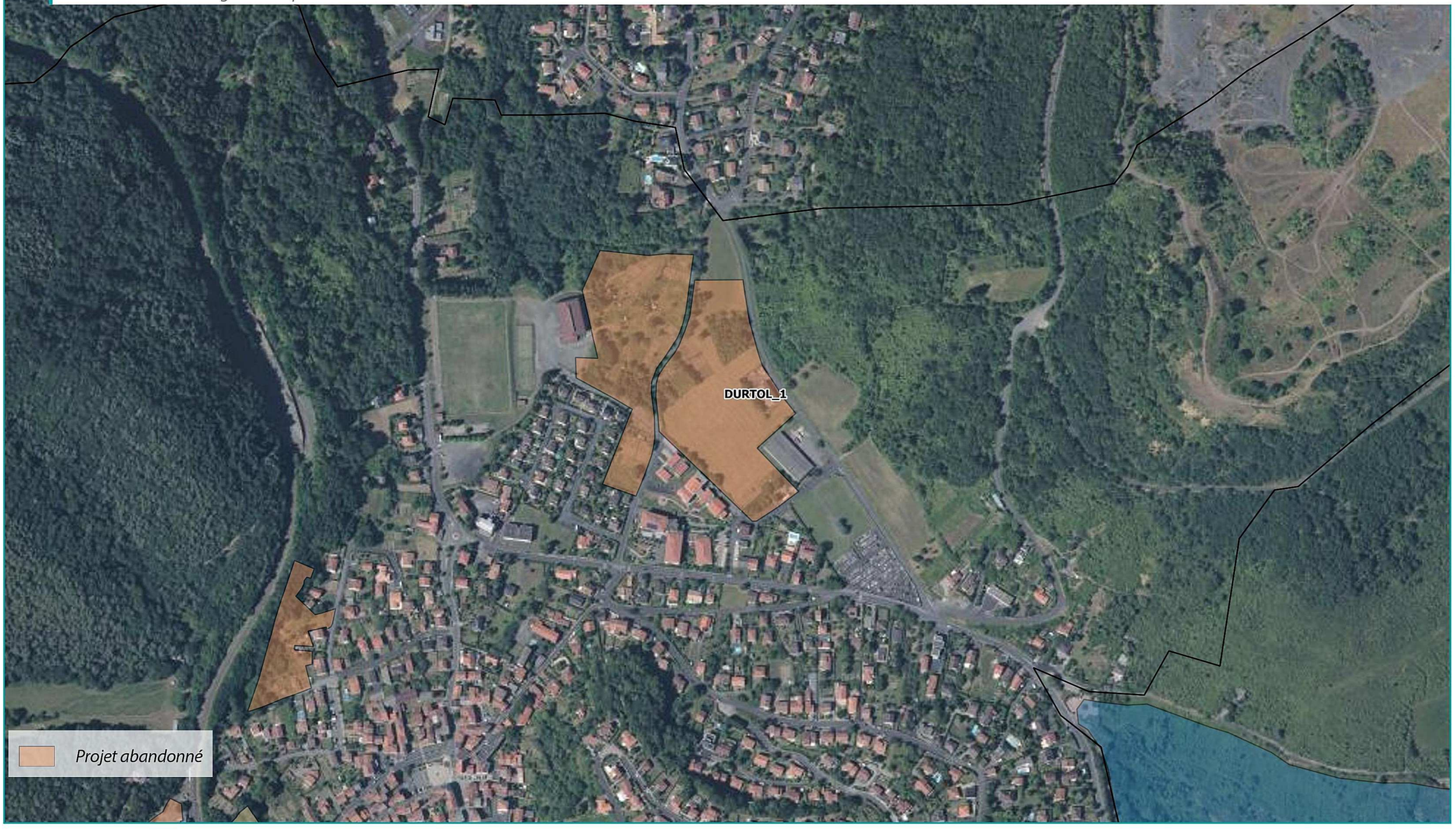


Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : DURTOL_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Champ Du Mas tranche 1	70	20	1	DURTOL	Passe en "projet abandonné"	-	DURTOL_1	Fort	2.6

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : DURTOL_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Champ Du Mas tranche 2	105	19	2	DURTOL	Passe en "projet abandonné"	-	DURTOL_2	Fort	2.03

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : DURTOL_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Bais	13	10	3	DURTOL	Passe en "projet en cours"	2017-2019	DURTOL_3	Fort	0.41

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : DURTOL_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Chantemerle	20	0	4	DURTOL	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	DURTOL_4		0.89

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : DURTOL_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Suchets	15	0	5	DURTOL	Passe en "projet abandonné"	-	DURTOL_5		0.4

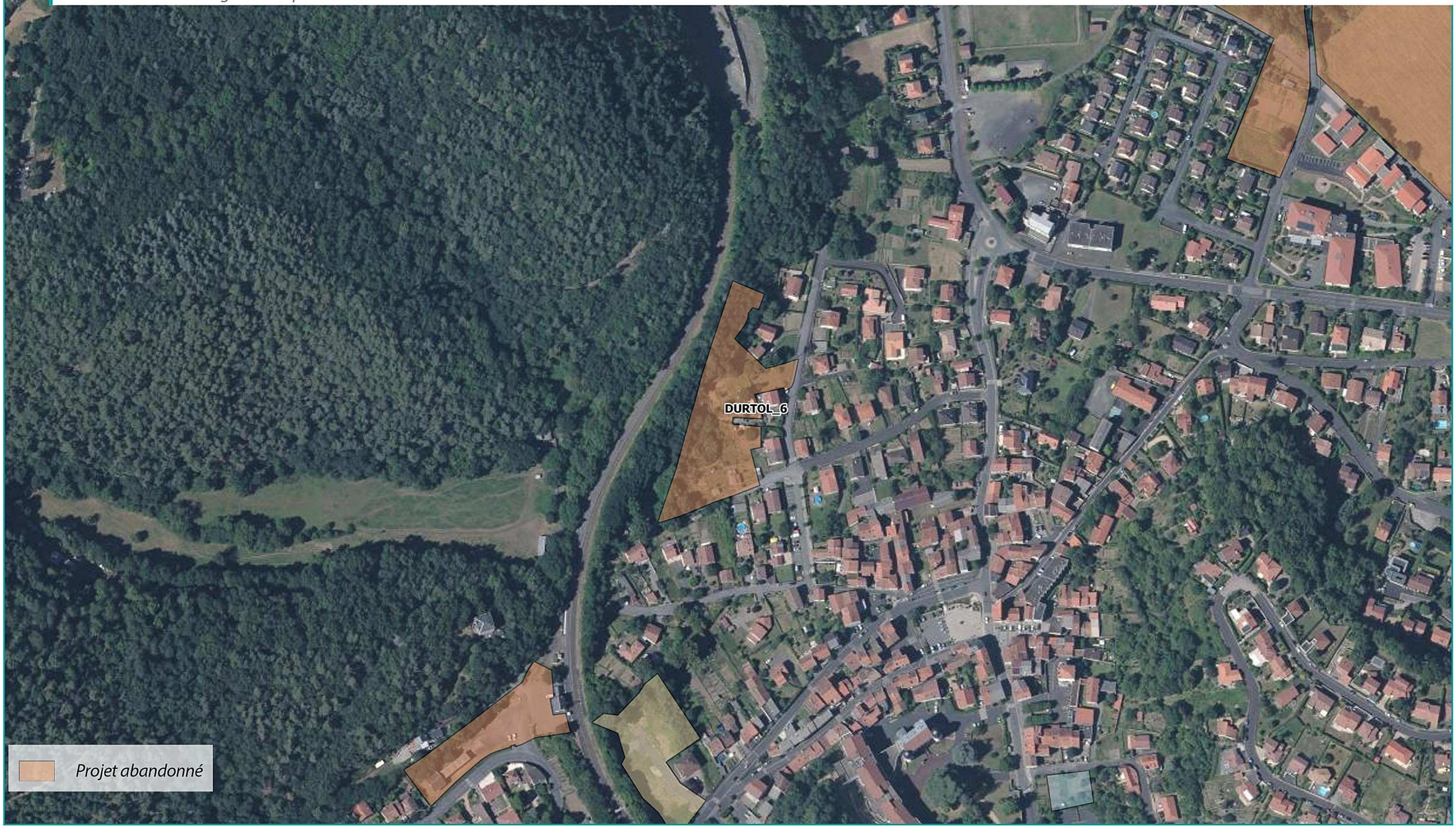
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : DURTOL_6

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Châtaigniers	15	0	6	DURTOL	Passe en "projet abandonné"	-	DURTOL_6		0.68

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : DURTOL_7

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Champiot	15	0	7	DURTOL	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	DURTOL_7		0.83

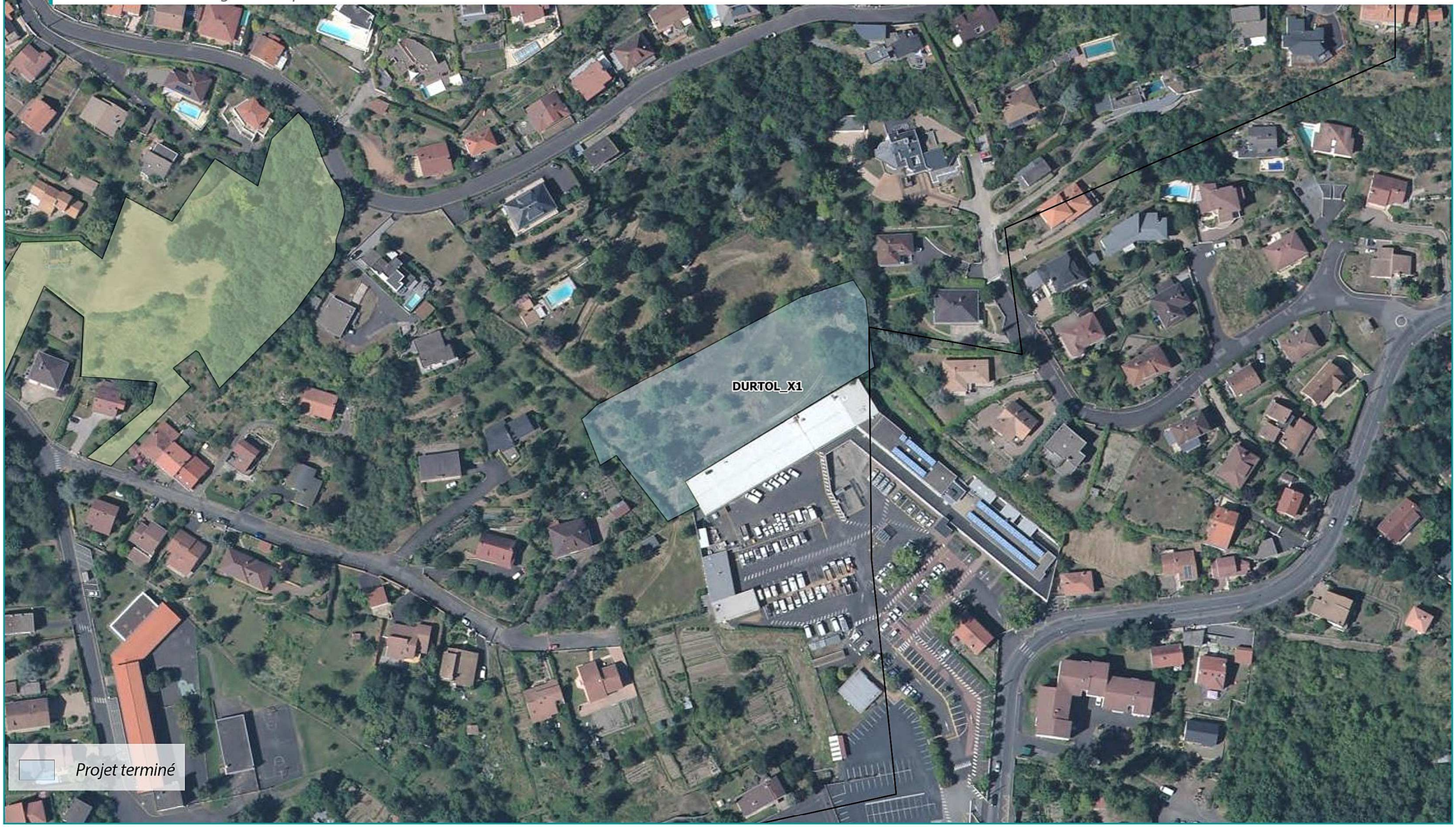
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : DURTOL_X1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
			X1	DURTOL	Passe en "projet terminé"	2014-2016	DURTOL_X1		0.5

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : DURTOL_X2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
			X2	DURTOL	Passe en "projet terminé"	2014-2016	DURTOL_X2		0.07

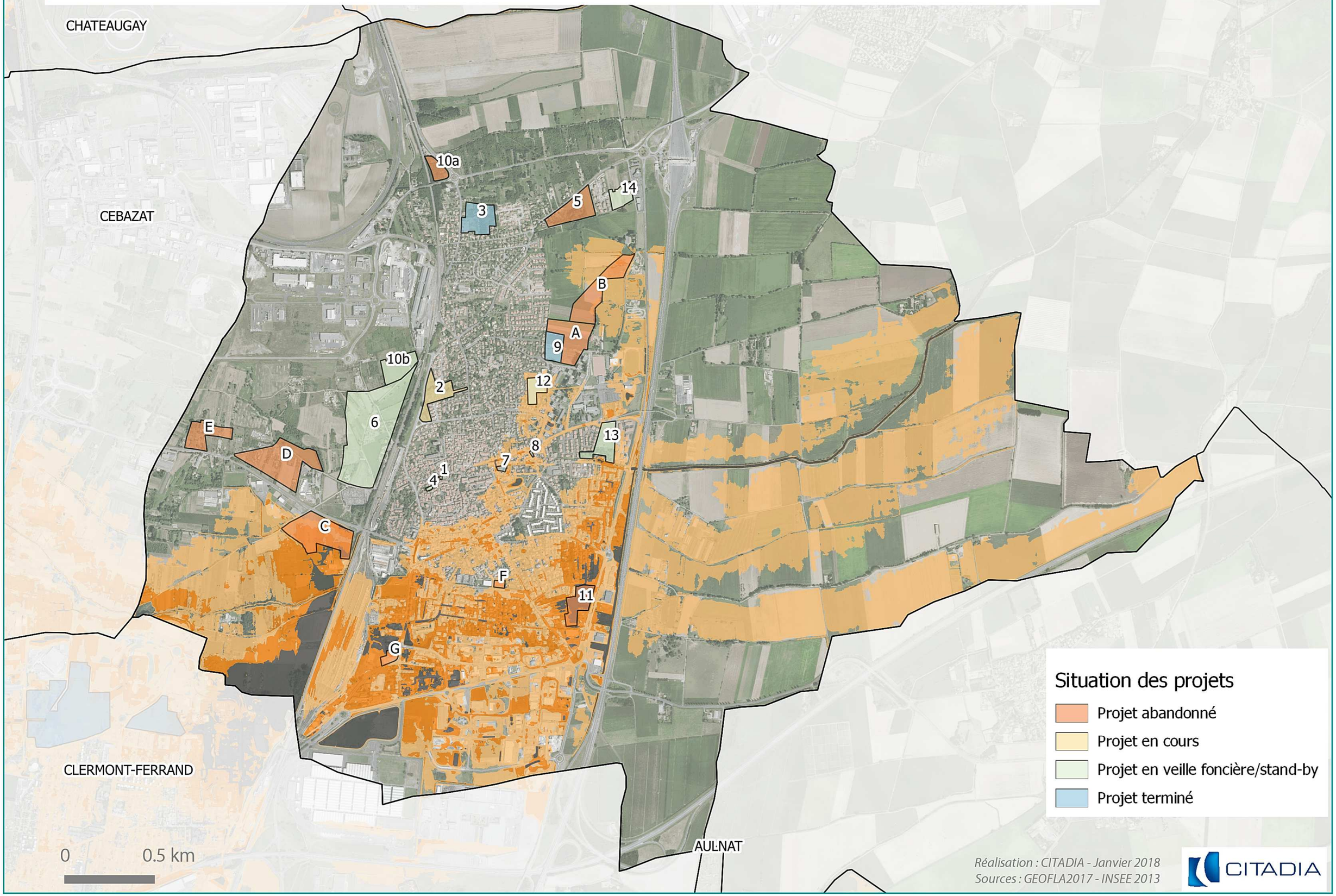
0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Situation des projets de la commune de : GERZAT

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Projet : GERZAT_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ilot Vigerie	5	5	1	GERZAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	GERZAT_1		0.04

0 20 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : GERZAT_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Le Bourly	150	0	2	GERZAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	GERZAT_2		2.32

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : GERZAT_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Vignes Rousses	39	7	3	GERZAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	GERZAT_3		2.86

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : GERZAT_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue de l Horloge	11	11	4	GERZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	GERZAT_4		0.07

0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : GERZAT_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Résidence Personnes Agées	98	0	5	GERZAT	Passe en "projet abandonné"	-	GERZAT_5		3.07

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : GERZAT_6

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier Ouest phase 1	200	80	6	GERZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	GERZAT_6		14.86

0 700 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : GERZAT_7

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue du Feu	35	35	7	GERZAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	GERZAT_7	Fort	0.15

0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : GERZAT_8

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue du 11 Novembre	6	6	8	GERZAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	GERZAT_8	Faible	0.05

0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : GERZAT_9

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
EHPAD	90	0	9	GERZAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	GERZAT_9		1.56

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : GERZAT_10a

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Habitat adapté (phase1)	11	11	10a	GERZAT	Passe en "projet abandonné"	-	GERZAT_10a		1.01

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : GERZAT_10b

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Habitat adapté (phase2)	45	45	10b	GERZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	GERZAT_10b		2.38

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : GERZAT_11

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur Allende	63	12	11	GERZAT	Passe en "projet abandonné"	-	GERZAT_11	Fort	2.18

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : GERZAT_12

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Forestier	75	25	12	GERZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	GERZAT_12	Moyen	1.22

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : GERZAT_13

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Allée de la Reine	110	46	13	GERZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	GERZAT_13	Moyen	2.31

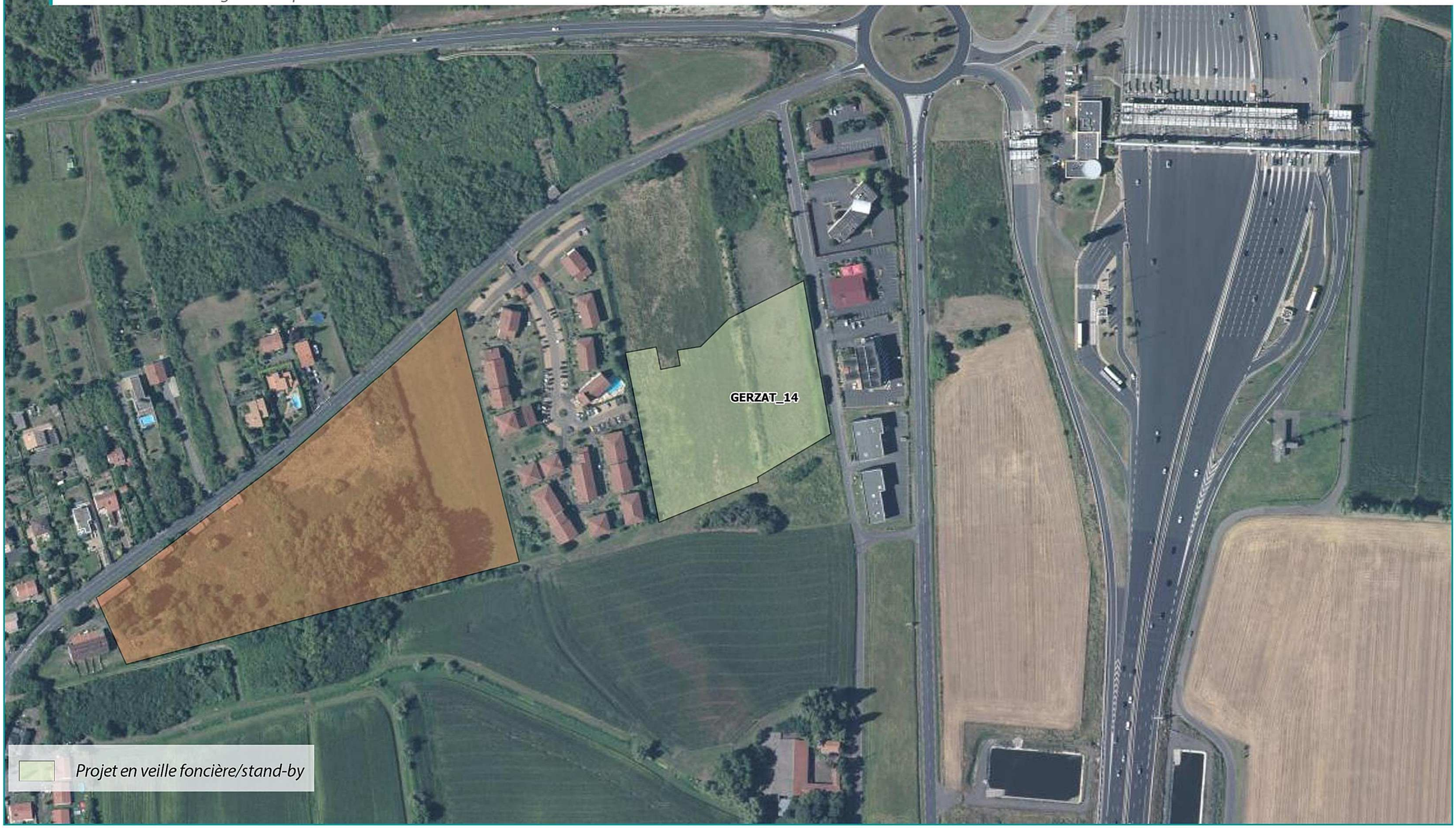
0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : GERZAT_14

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Chemin de Donnavignat Route de Vichy	55	15	14	GERZAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	GERZAT_14		1.35

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : GERZAT_A

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier Nord - phase 1	0	0	A	GERZAT	Passe en "projet abandonné"	-	GERZAT_A		3.89

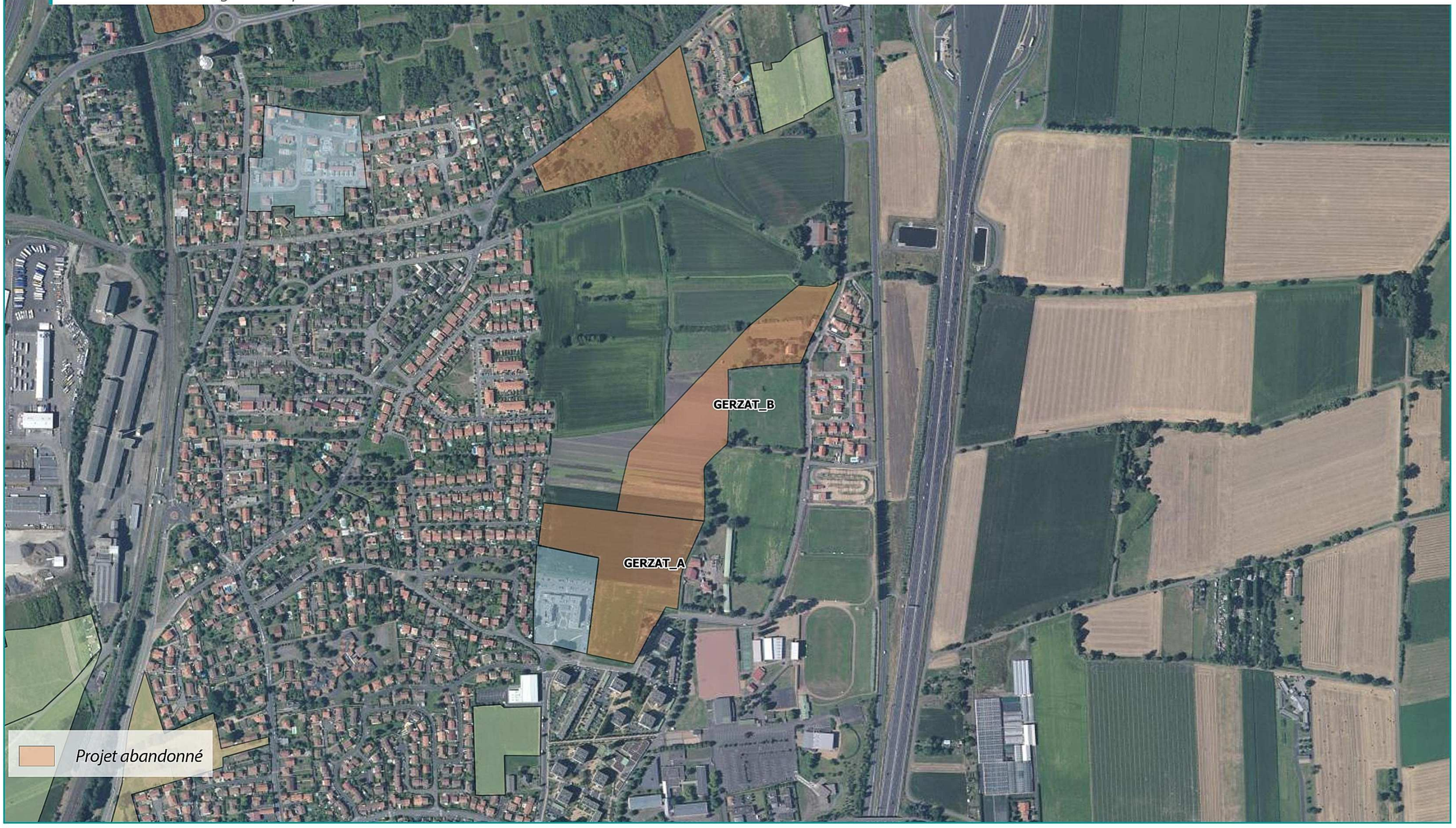
0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : GERZAT_B

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier Nord - phase 2	0	0	B	GERZAT	Passe en "projet abandonné"	-	GERZAT_B	Moyen	4.26

0 400 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : GERZAT_C

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier Ouest - phase 2	0	0	C	GERZAT	Passe en "projet abandonné"	-	GERZAT_C	Fort	5.89

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : GERZAT_D

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier Ouest - phase 3	0	0	D	GERZAT	Passe en "projet abandonné"	-	GERZAT_D		6.75

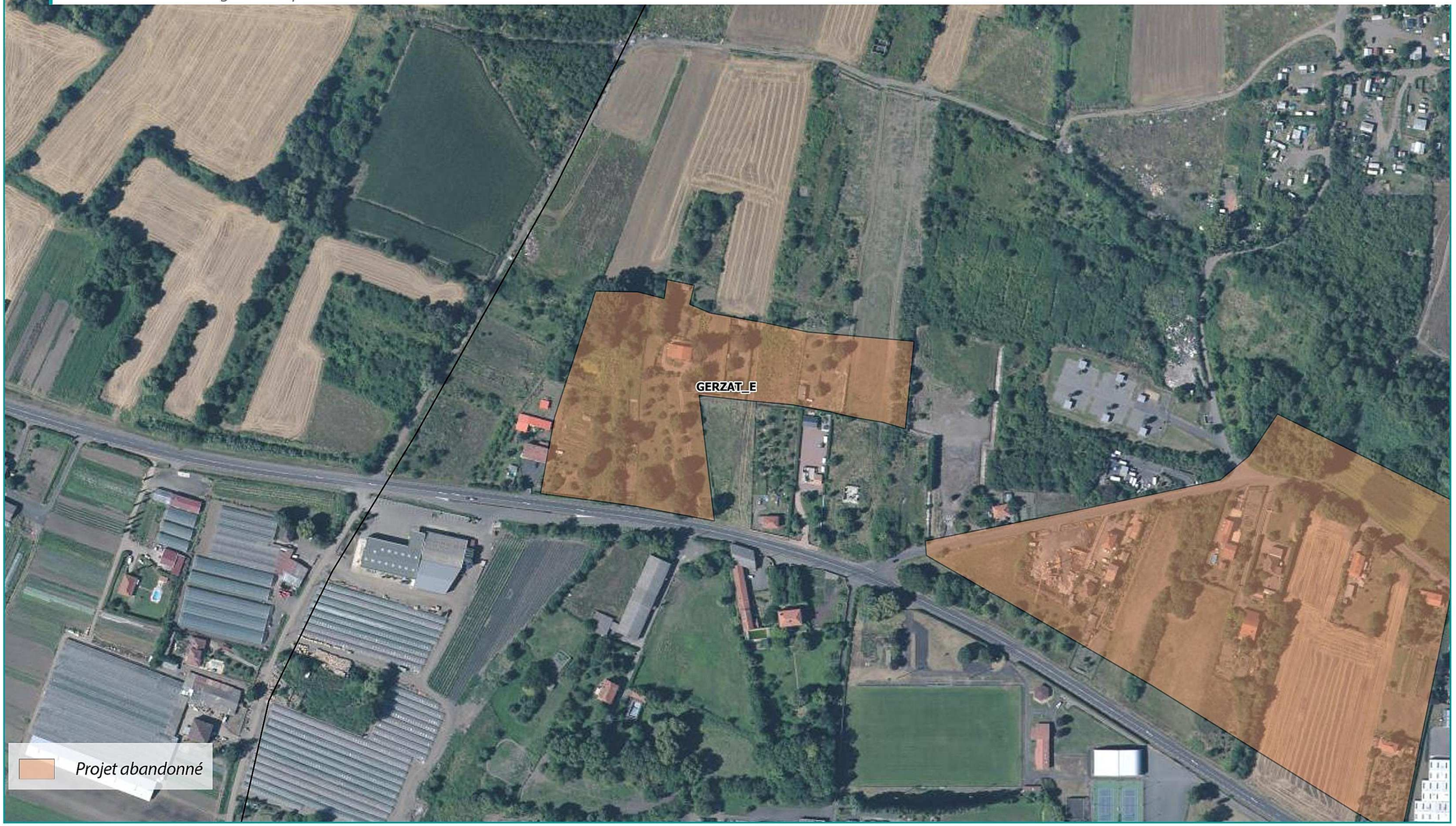
0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : GERZAT_E

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Habitat adapté - phase 3	0	0	E	GERZAT	Passe en "projet abandonné"	-	GERZAT_E		2.48

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : GERZAT_F

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue Jules Ferry	0	0	F	GERZAT	Passe en "projet abandonné"	-	GERZAT_F	Faible	0.24

0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : GERZAT_G

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue Jules Guesdes	0	0	G	GERZAT	Passe en "projet abandonné"	-	GERZAT_G	Fort	0.61

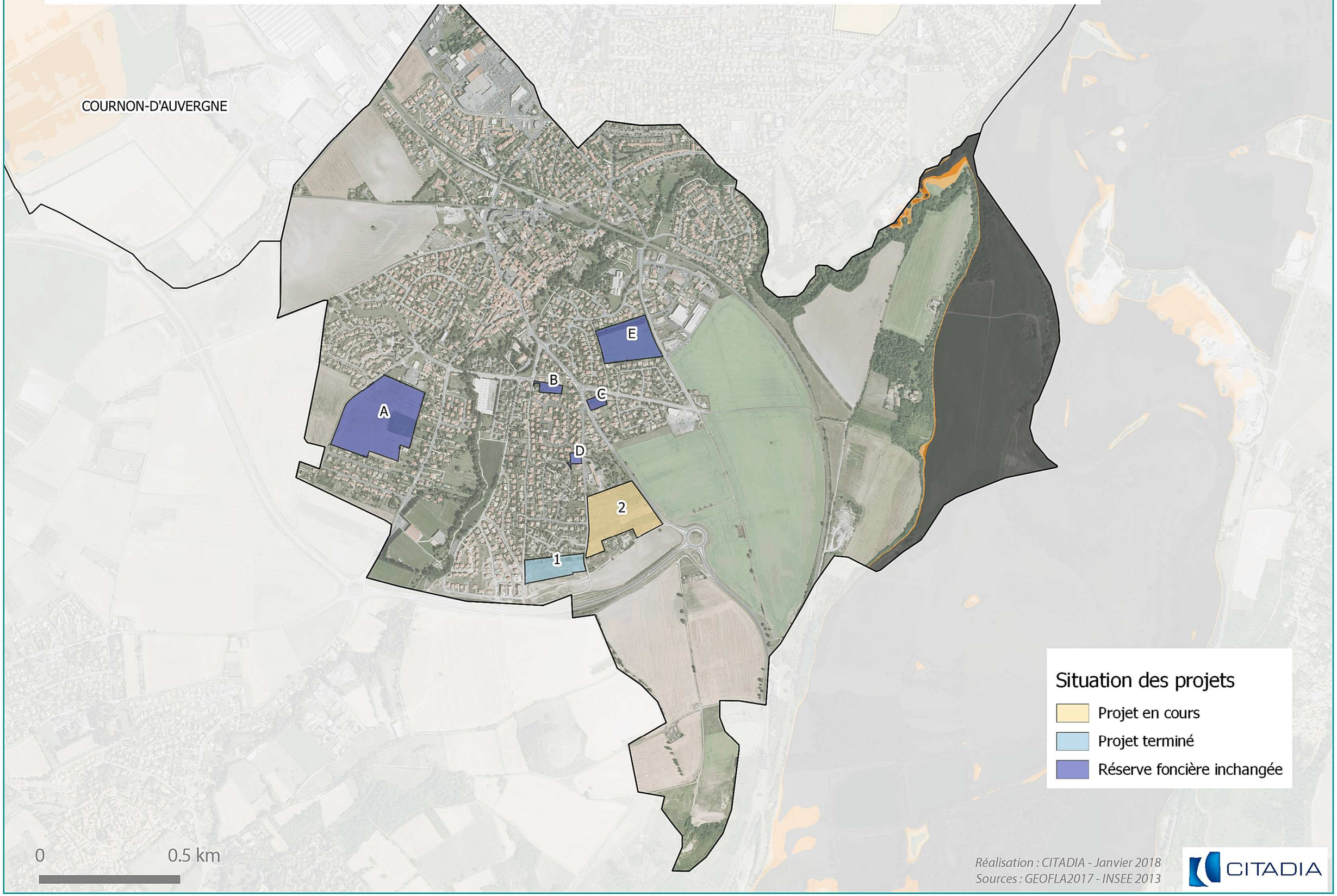
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Situation des projets de la commune de : LE CENDRE

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : LE CENDRE_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Meix tranche 2	44	24	1	LE CENDRE	Passe en "projet terminé"	2014-2016	LE CENDRE_1		1.59

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : LE CENDRE_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
La Montorière Haute	160	54	2	LE CENDRE	Passe en "projet en cours"	2017-2019	LE CENDRE_2		4.14

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : LE CENDRE_A

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Fontenilles	0	0	A	LE CENDRE	Réserve foncière inchangée		LE CENDRE_A		6.59

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : LE CENDRE_B

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue du Clozon	0	0	B	LE CENDRE	Réserve foncière inchangée		LE CENDRE_B		0.29

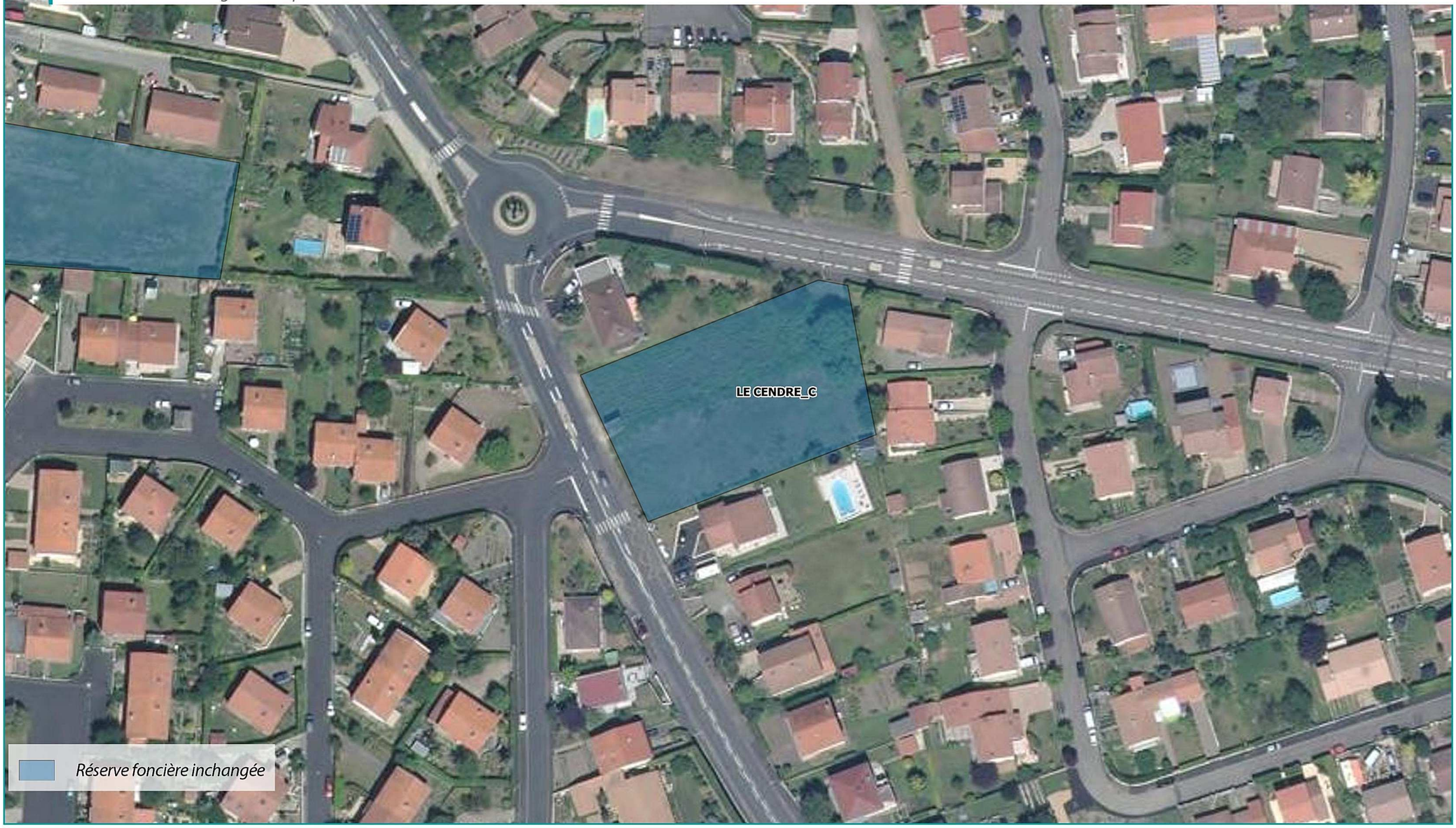
0 60 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : LE CENDRE_C

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Route des Martres	0	0	C	LE CENDRE	Réserve foncière inchangée		LE CENDRE_C		0.26

0 60 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : LE CENDRE_D

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Avenue du Puy Marmant	0	0	D	LE CENDRE	Réserve foncière inchangée		LE CENDRE_D		0.16

0 60 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : LE CENDRE_E

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Jardins de Lourme	0	0	E	LE CENDRE	Réserve foncière inchangée		LE CENDRE_E		2.73

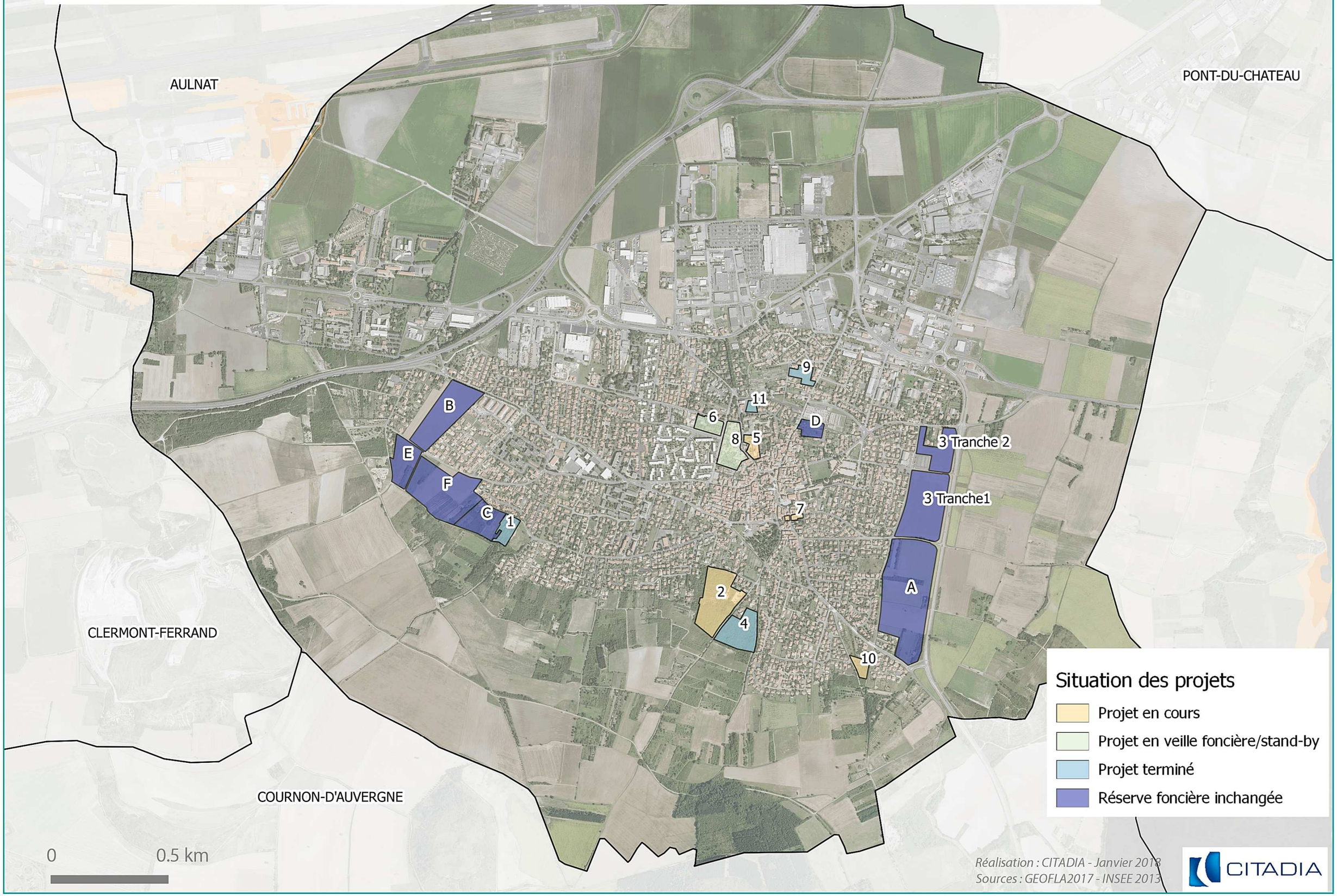
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Situation des projets de la commune de : LEMPDES

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : LEMPDES_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Vaugondières	33	0	1	LEMPDES	Passe en "projet terminé"	2014-2016	LEMPDES_1		0.83

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : LEMPDES_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Clos	50	10	2	LEMPDES	Passe en "projet en cours"	2017-2019	LEMPDES_2		3.66

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : LEMPDES_3 Tranche 2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Champ Chatard tranche 2	25	0	3 Tranche 2	LEMPDES	Réserve foncière inchangée	2014-2016	LEMPDES_3 Tranche 2		1.94

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : LEMPDES_3 Tranche1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Champ Chatard tranche 1	70	20	3 Tranche1	LEMPDES	Réserve foncière inchangée	après PLH 2	LEMPDES_3 Tranche1		4.95

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : LEMPDES_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
La Cuellé	36	7	4	LEMPDES	Passe en "projet terminé"	2014-2016	LEMPDES_4		2.22

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : LEMPDES_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Maraichers	45	45	5	LEMPDES	Passe en "projet en cours"	2017-2019	LEMPDES_5		0.54

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : LEMPDES_6

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue de la Treille	30	30	6	LEMPDES	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	LEMPDES_6		0.75

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : LEMPDES_7

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue Limoize / rue de la Réserve	25	25	7	LEMPDES	Passe en "projet en cours"	2017-2019	LEMPDES_7		0.16

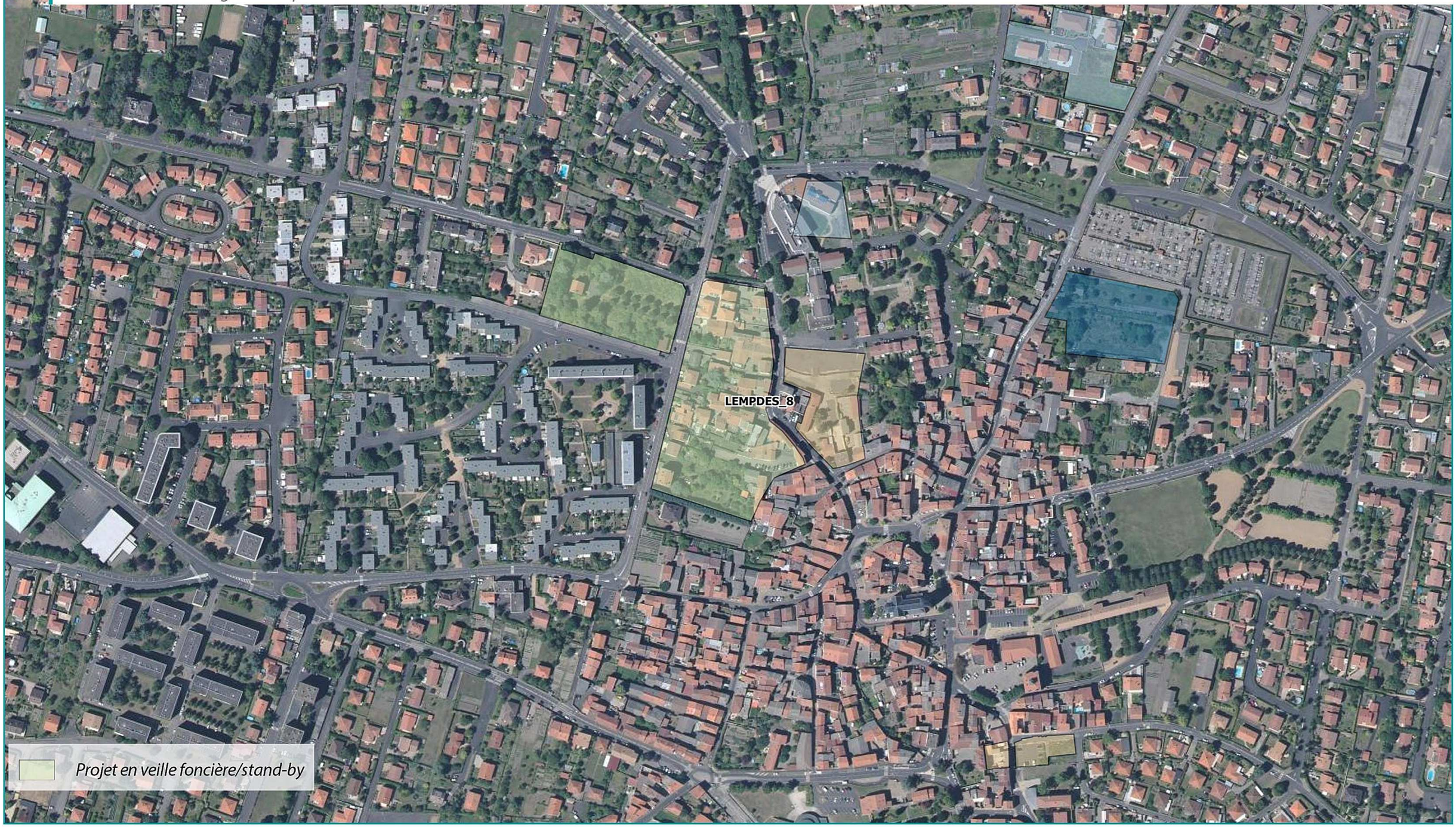
0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : LEMPDES_8

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur Treille	15	15	8	LEMPDES	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	LEMPDES_8		1.7

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : LEMPDES_9

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue du Docteur Fournier	5	0	9	LEMPDES	Passe en "projet terminé"	2014-2016	LEMPDES_9		0.59

0 90 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : LEMPDES_10

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Bonne Nouvelle tranche 2	15	0	10	LEMPDES	Passe en "projet en cours"	2017-2019	LEMPDES_10		0.47

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : LEMPDES_11

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
EHPAD Louis Pasteur	83	0	11	LEMPDES	Passe en "projet terminé"	2014-2016	LEMPDES_11		0.2

0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : LEMPDES_A

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Sud Secteur Champ Chatard	0	0	A	LEMPDES	Réserve foncière inchangée		LEMPDES_A		9.37

0 500 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : LEMPDES_B

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Terrain Auvergne Habitat	0	0	B	LEMPDES	Réserve foncière inchangée		LEMPDES_B		3.81

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : LEMPDES_C

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ouest Secteur Vagondières	0	0	C	LEMPDES	Réserve foncière inchangée		LEMPDES_C		2.05

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : LEMPDES_D

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue des Bardines	0	0	D	LEMPDES	Réserve foncière inchangée		LEMPDES_D		0.67

0 80 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : LEMPDES_E

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue des Gargailles	0	0	E	LEMPDES	Réserve foncière inchangée		LEMPDES_E		1.88

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : LEMPDES_F

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue des Gargailles	0	0	F	LEMPDES	Réserve foncière inchangée		LEMPDES_F		5.39

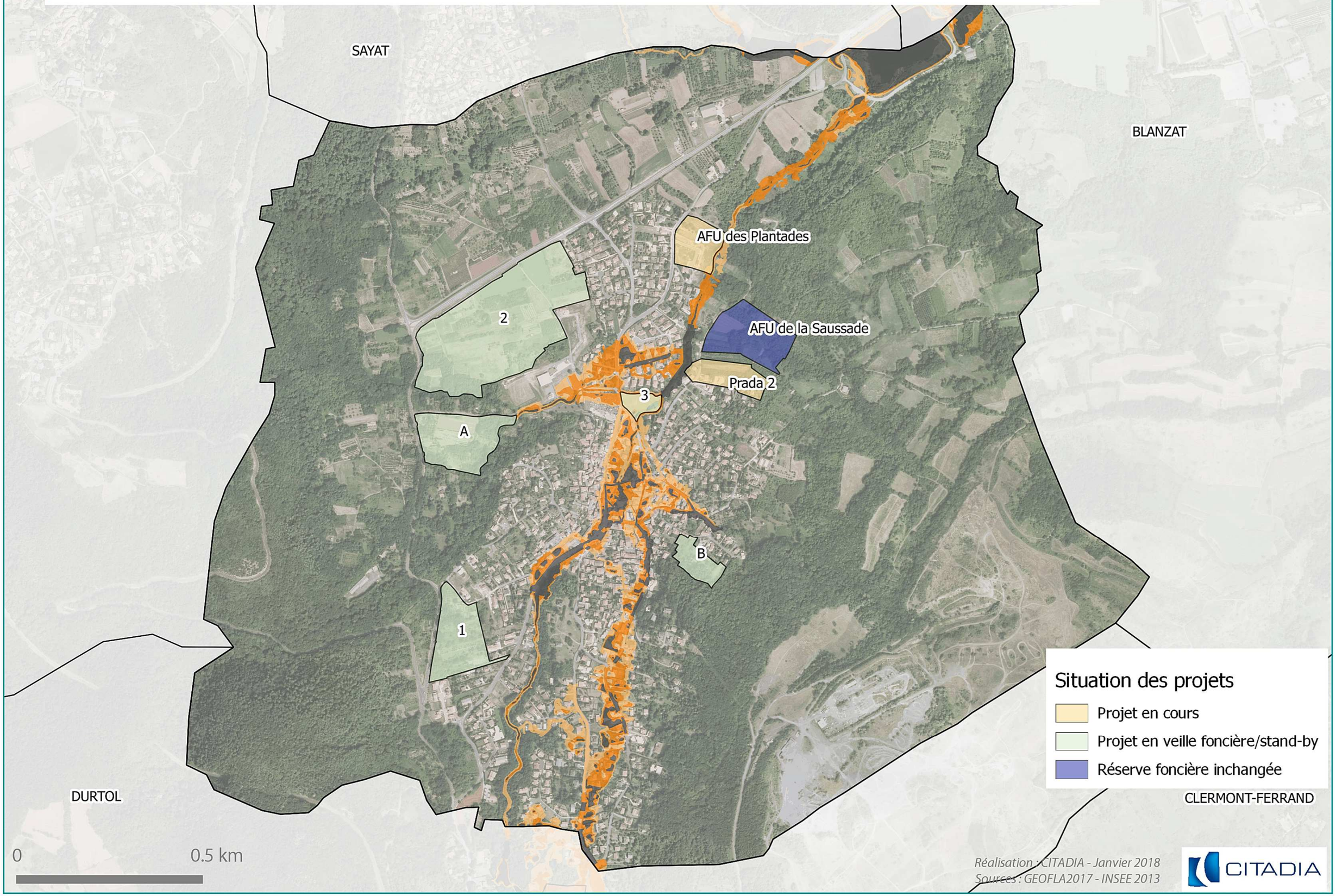
0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Situation des projets de la commune de : NOHANENT

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Projet : NOHANENT_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
AFU de Lavas	40	10	1	NOHANENT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	NOHANENT_1		2.71

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : NOHANENT_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
AFU de Puy Valeix	50	10	2	NOHANENT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	NOHANENT_2		10.69

0 400 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : NOHANENT_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Centre Ville - Route de Sayat	30	30	3	NOHANENT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	NOHANENT_3	Fort	0.54

0 80 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : NOHANENT_A

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Tramonte 2	0	0	A	NOHANENT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	NOHANENT_A	Moyen	3.06

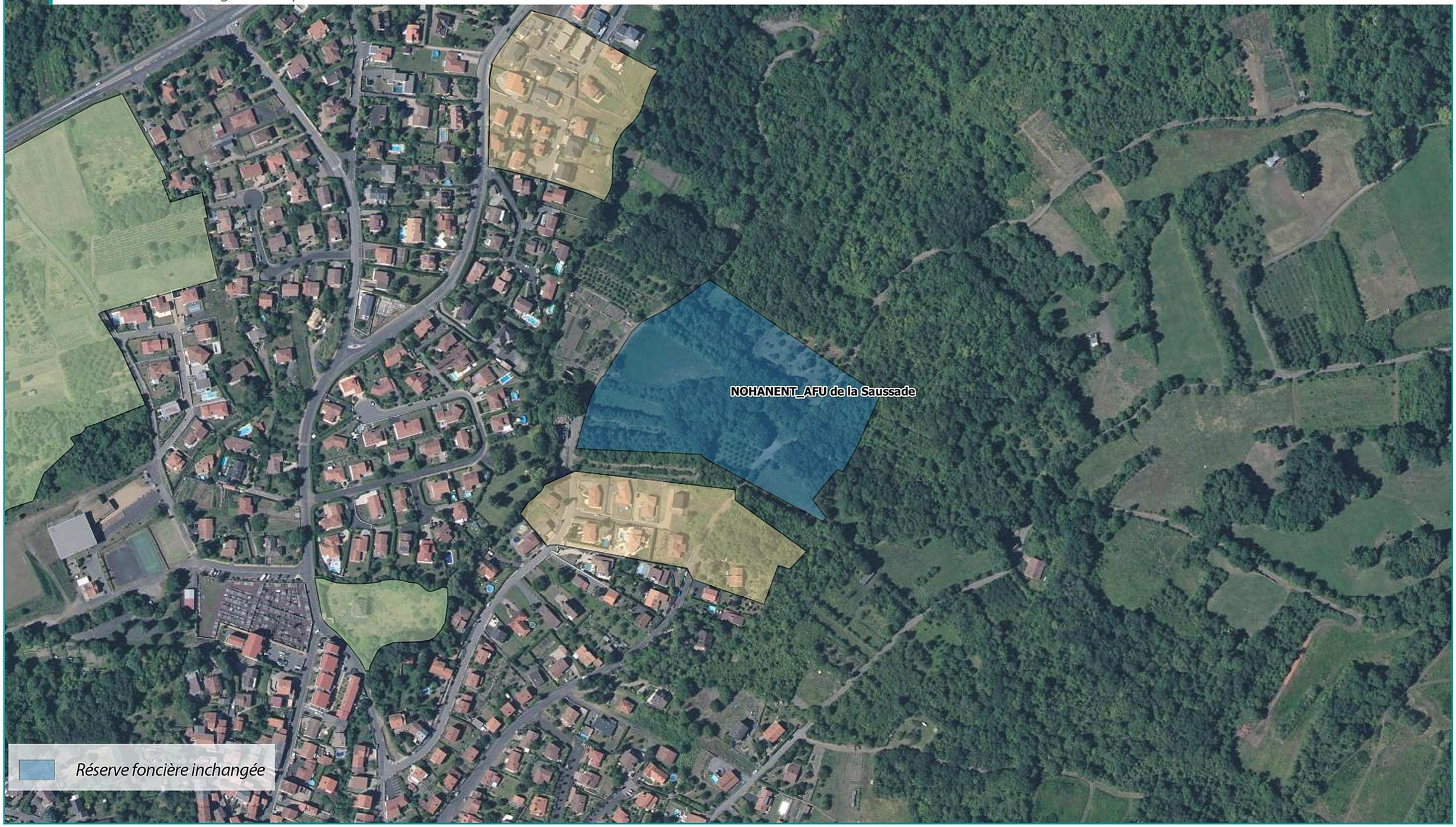
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : NOHANENT_AFU de la Saussade

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
			AFU de la Saussade	NOHANENT	Réserve foncière inchangée	2014-2016	NOHANENT_AFU de la Saussade		2.78

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : NOHANENT_AFU des Plantades

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
			AFU des Plantades	NOHANENT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	NOHANENT_AFU des Plantades	Moyen	1.51

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : NOHANENT_B

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Chauffour	0	0	B	NOHANENT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	NOHANENT_B		1.01

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : NOHANENT_Prada 2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
			Prada 2	NOHANENT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	NOHANENT_Prada 2	Fort	1.46

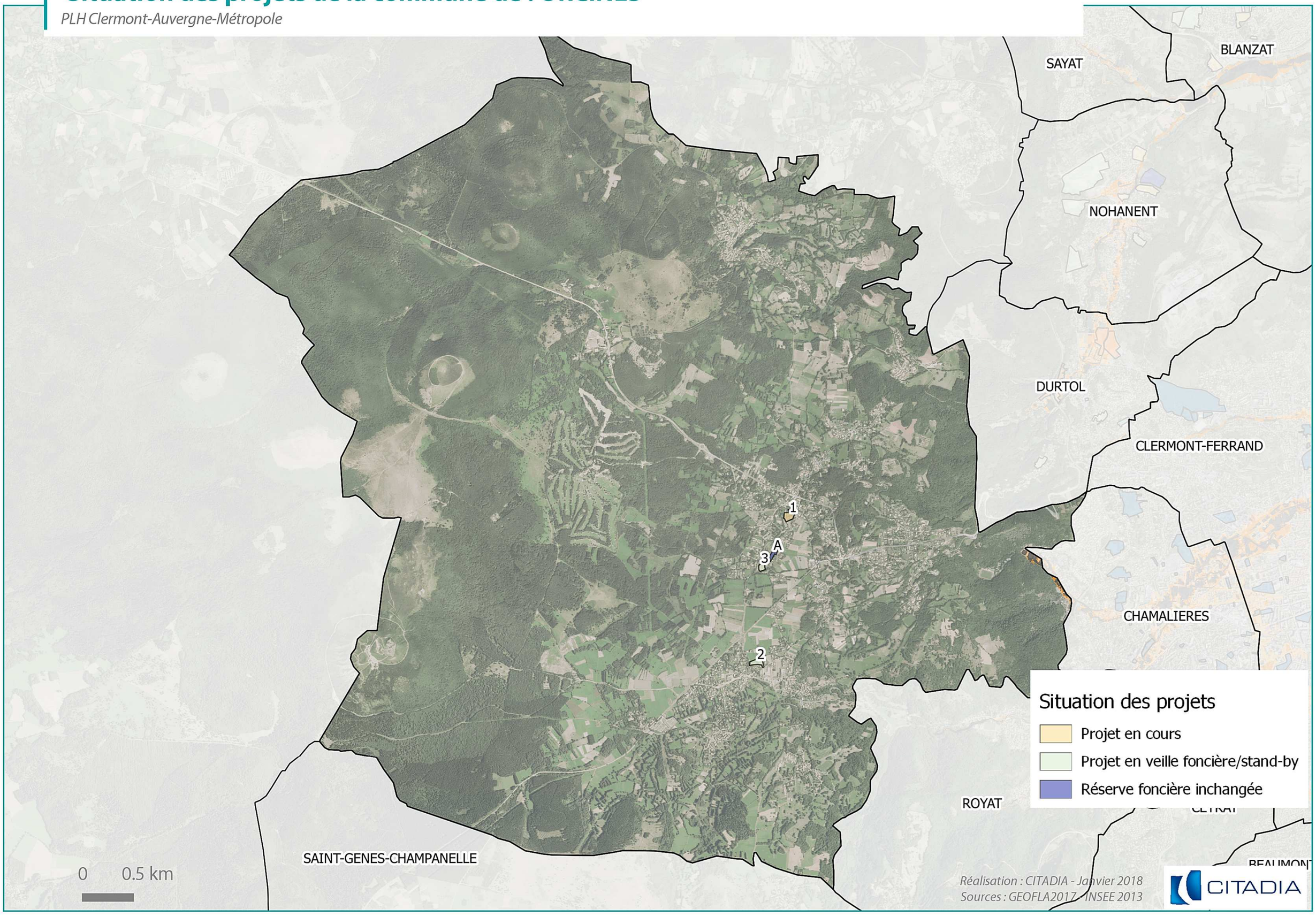
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Situation des projets de la commune de : ORCINES

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Projet : ORCINES_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Lotissement Bourg d'Orcines	9	0	1	ORCINES	Passe en "projet en cours"	2017-2019	ORCINES_1		0.93

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ORCINES_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
La Font de l'Arbre	3	0	2	ORCINES	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	ORCINES_2		0.69

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ORCINES_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Résidence Séniors	10	0	3	ORCINES	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	ORCINES_3		0.52

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : ORCINES_A

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Route des Puys	0	0	A	ORCINES	Réserve foncière inchangée		ORCINES_A		0.53

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ORCINES_X1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
			X1	ORCINES	à supprimer		ORCINES_X1		4.35

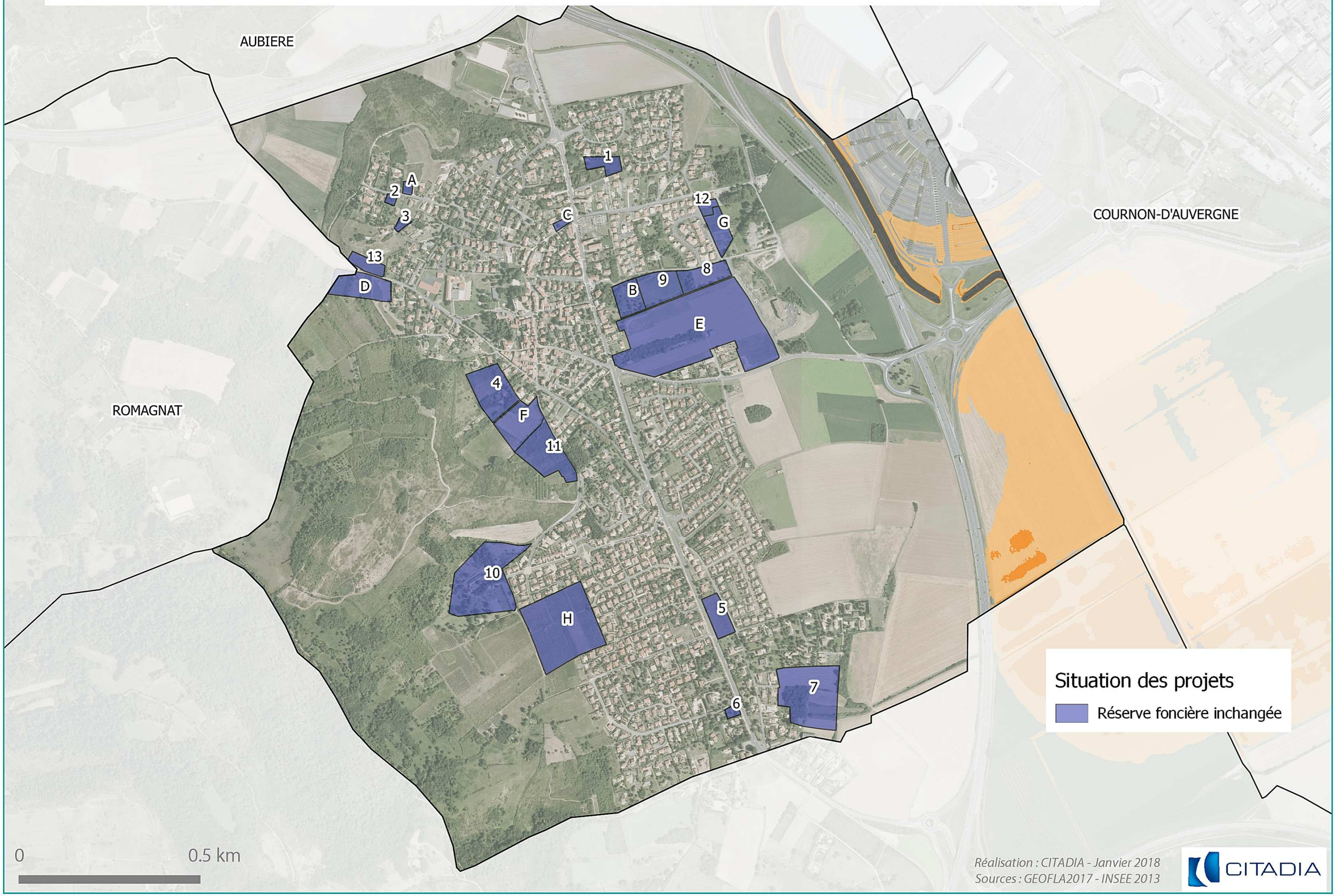
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Situation des projets de la commune de : PERIGNAT-LES-SARLIEVE

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Lotissement Clos Antoine	7	7	1	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée	2014-2016	PERIGNAT-LES-SARLIEVE_1		0.38

0 60 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Lotissement rue de Sounely	1	0	2	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée	2017-2019	PERIGNAT-LES-SARLIEVE_2		0.08

0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue de Sounely	2	0	3	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée	2017-2019	PERIGNAT-LES-SARLIEVE_3		0.09

0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur Chabanat	13	0	4	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée	2017-2019	PERIGNAT-LES-SARLIEVE_4		1.31

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur Les Horts - av. de la République	6	0	5	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée	2017-2019	PERIGNAT-LES-SARLIEVE_5		0.59

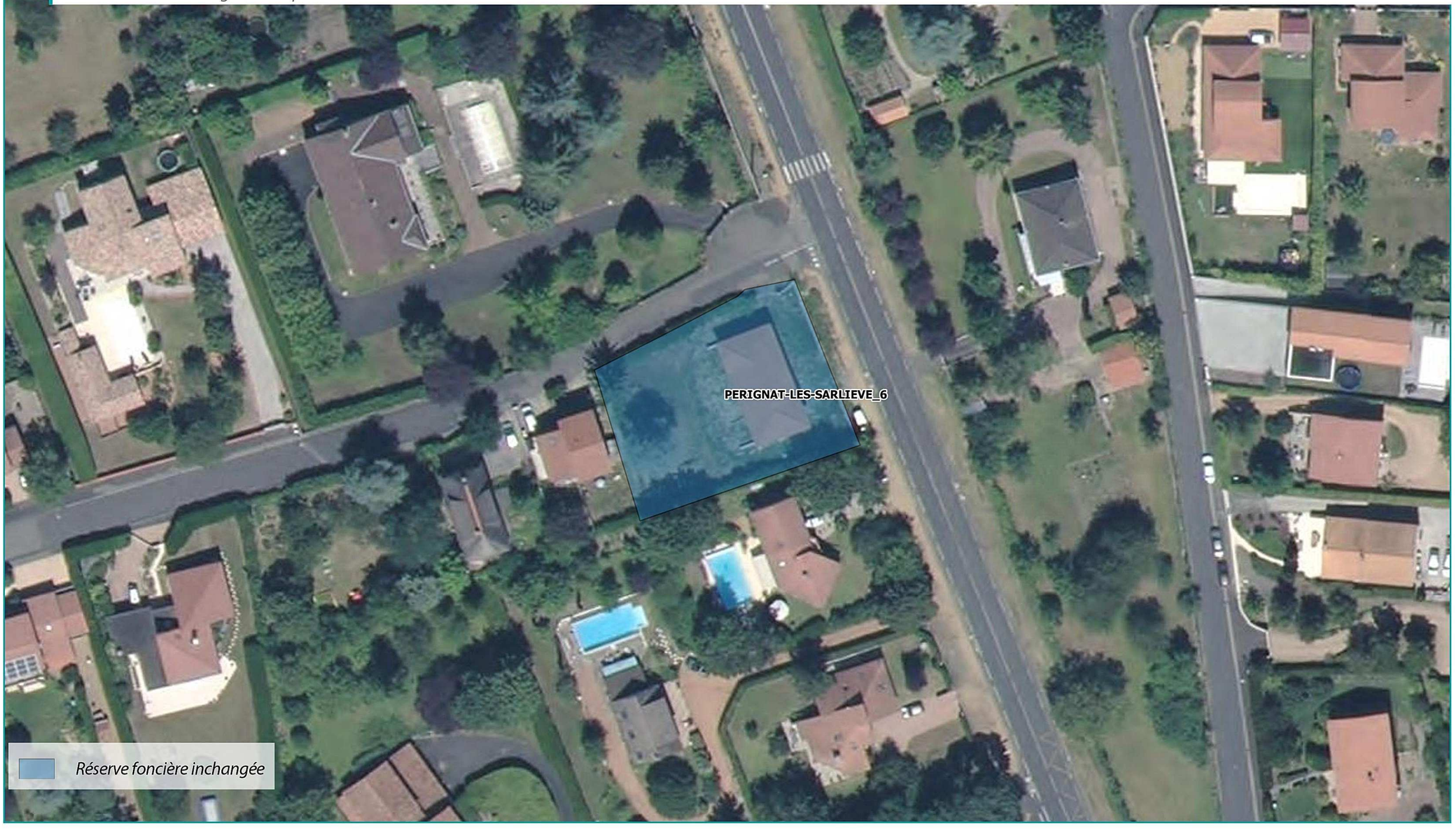
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_6

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue de Vazilhas	1	0	6	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée	2017-2019	PERIGNAT-LES-SARLIEVE_6		0.11

0 40 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_7

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Clos des roseaux - secteur Noalhat	29	0	7	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée	2017-2019	PERIGNAT-LES-SARLIEVE_7		2.57

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_8

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Angle du chemin de la Saulée et du petit Puy	15	0	8	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée	2017-2019	PERIGNAT-LES-SARLIEVE_8		0.77

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_9

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
La Saulée	25	0	9	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée	2014-2016	PERIGNAT-LES-SARLIEVE_9		0.93

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_10

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Résidence Séniors - Allée de Bonneval	126	0	10	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée	2017-2019	PERIGNAT-LES-SARLIEVE_10		2.9

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_11

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur La garde - Rue Robert Darpoux	11	0	11	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée	après PLH 2	PERIGNAT-LES-SARLIEVE_11		1.41

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_12

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Allée du Petit Puy	2	0	12	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée		PERIGNAT-LES-SARLIEVE_12		0.18

0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_13

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Lotissement communal Rue d'Aubière	5	0	13	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée	2014-2016	PERIGNAT-LES-SARLIEVE_13		0.35

0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_A

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Lotissement rue de Sounely	0	0	A	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée		PERIGNAT-LES-SARLIEVE_A		0.09

0 30 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_B

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Chemin de la Saulée	0	0	B	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée		PERIGNAT-LES-SARLIEVE_B		0.66

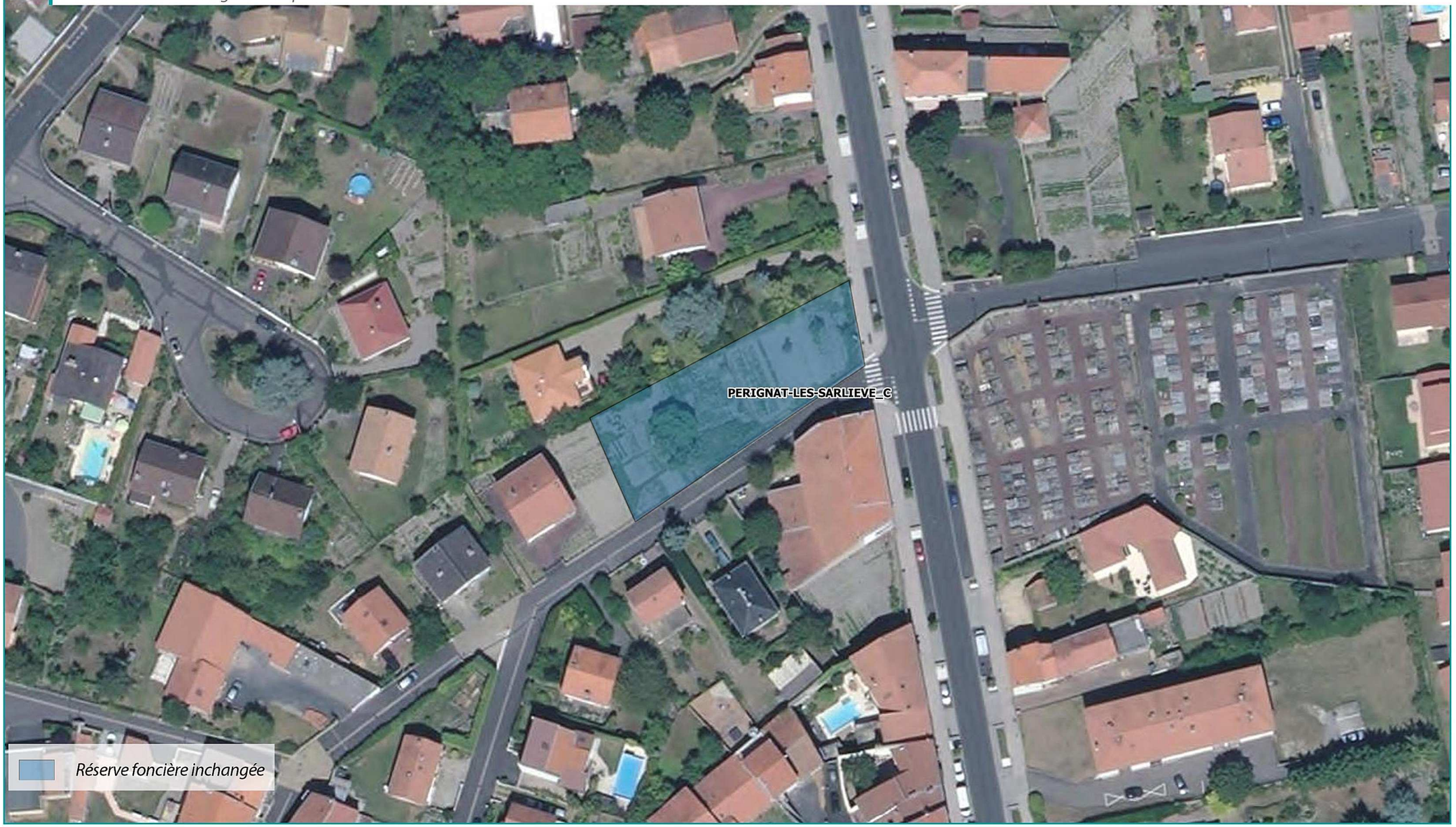
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_C

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue Marien Pezant	0	0	C	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée		PERIGNAT-LES-SARLIEVE_C		0.11

0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_D

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Prat	0	0	D	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée		PERIGNAT-LES-SARLIEVE_D		1.11

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_E

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Fouasses	0	0	E	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée		PERIGNAT-LES-SARLIEVE_E		7.47

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_F

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur La Garde Rue Robert Darpoux	0	0	F	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée		PERIGNAT-LES-SARLIEVE_F		1.1

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_G

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Allée du petit Puy	0	0	G	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée		PERIGNAT-LES-SARLIEVE_G		0.56

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PERIGNAT-LES-SARLIEVE_H

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur Bonneval	0	0	H	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Réserve foncière inchangée		PERIGNAT-LES-SARLIEVE_H		3.47

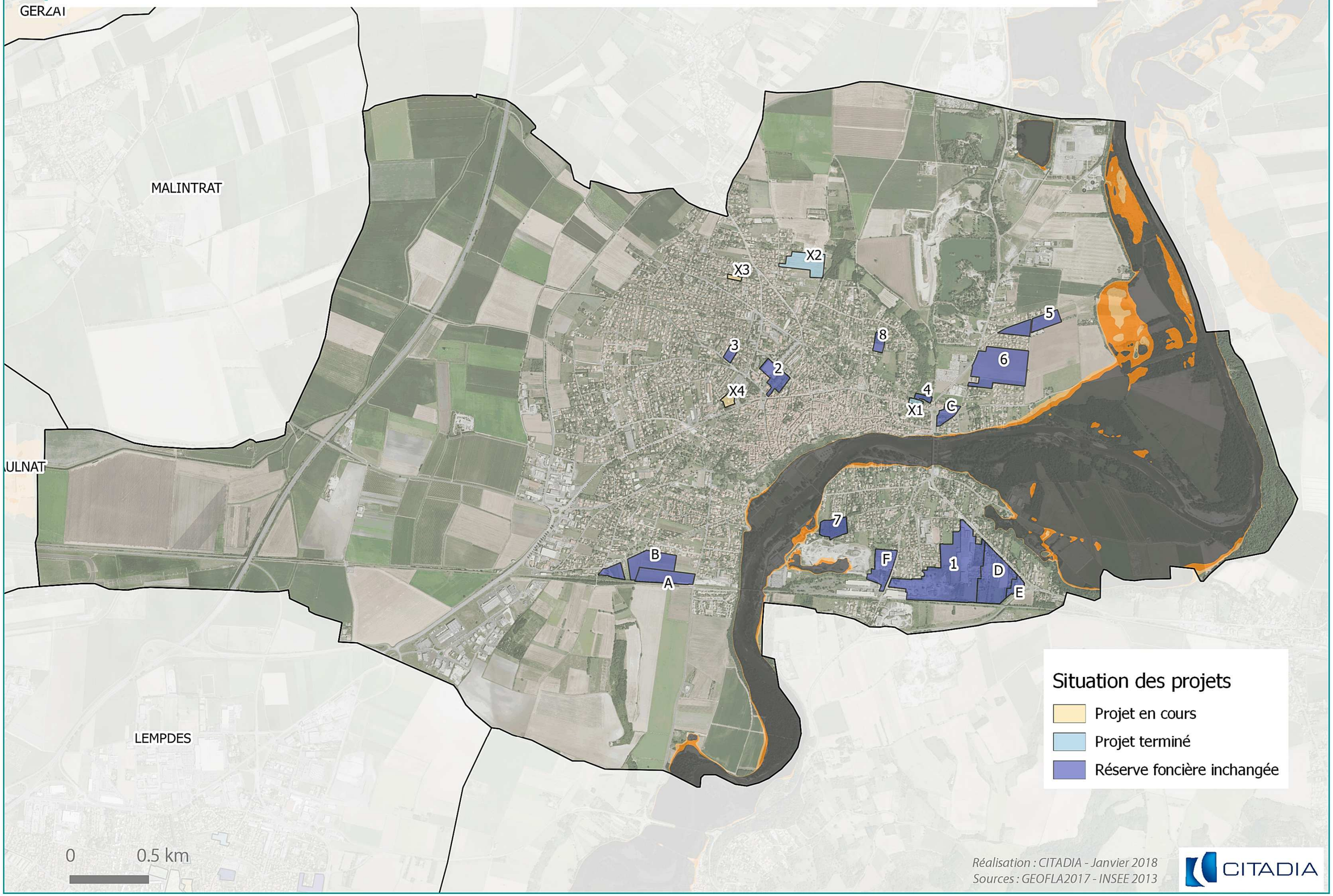
0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Situation des projets de la commune de : PONT-DU-CHATEAU

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : PONT-DU-CHATEAU_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier Mortaix	220	120	1	PONT-DU-CHATEAU	Réserve foncière inchangée		PONT-DU-CHATEAU_1		15.47

0 500 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PONT-DU-CHATEAU_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Esplanade du parc	100	90	2	PONT-DU-CHATEAU	Réserve foncière inchangée		PONT-DU-CHATEAU_2		2.12

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : PONT-DU-CHATEAU_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Chemin de la quarte	21	21	3	PONT-DU-CHATEAU	Réserve foncière inchangée		PONT-DU-CHATEAU_3		0.63

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PONT-DU-CHATEAU_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
La Quitinine	17	17	4	PONT-DU-CHATEAU	Réserve foncière inchangée		PONT-DU-CHATEAU_4		0.37

0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PONT-DU-CHATEAU_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
La Varenne 1	30	30	5	PONT-DU-CHATEAU	Réserve foncière inchangée		PONT-DU-CHATEAU_5		2.8

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PONT-DU-CHATEAU_6

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
La Varenne 2	200	100	6	PONT-DU-CHATEAU	Réserve foncière inchangée		PONT-DU-CHATEAU_6		7.85

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PONT-DU-CHATEAU_7

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Le Chambon	30	10	7	PONT-DU-CHATEAU	Réserve foncière inchangée		PONT-DU-CHATEAU_7		1.88

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PONT-DU-CHATEAU_8

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Croix des Rameaux	9	3	8	PONT-DU-CHATEAU	Réserve foncière inchangée		PONT-DU-CHATEAU_8		0.78

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PONT-DU-CHATEAU_A

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
La Pradelle 1	0	0	A	PONT-DU-CHATEAU	Réserve foncière inchangée		PONT-DU-CHATEAU_A		2.94

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PONT-DU-CHATEAU_B

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
La Pradelle 2	0	0	B	PONT-DU-CHATEAU	Réserve foncière inchangée		PONT-DU-CHATEAU_B		4.39

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : PONT-DU-CHATEAU_C

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rond point de Montboissier	0	0	C	PONT-DU-CHATEAU	Réserve foncière inchangée		PONT-DU-CHATEAU_C		1.15

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PONT-DU-CHATEAU_D

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier Le Mortaix 2ème tranche	0	0	D	PONT-DU-CHATEAU	Réserve foncière inchangée		PONT-DU-CHATEAU_D		6.12

0 400 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PONT-DU-CHATEAU_E

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Le Mortaix 3ème tranche	0	0	E	PONT-DU-CHATEAU	Réserve foncière inchangée		PONT-DU-CHATEAU_E		0.78

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PONT-DU-CHATEAU_F

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Réserve foncière du Chambon / Avenue de la Gar	0	0	F	PONT-DU-CHATEAU	Réserve foncière inchangée		PONT-DU-CHATEAU_F		2.87

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PONT-DU-CHATEAU_X1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
			X1	PONT-DU-CHATEAU	Passe en "projet terminé"	2014-2016	PONT-DU-CHATEAU_X1		0.31

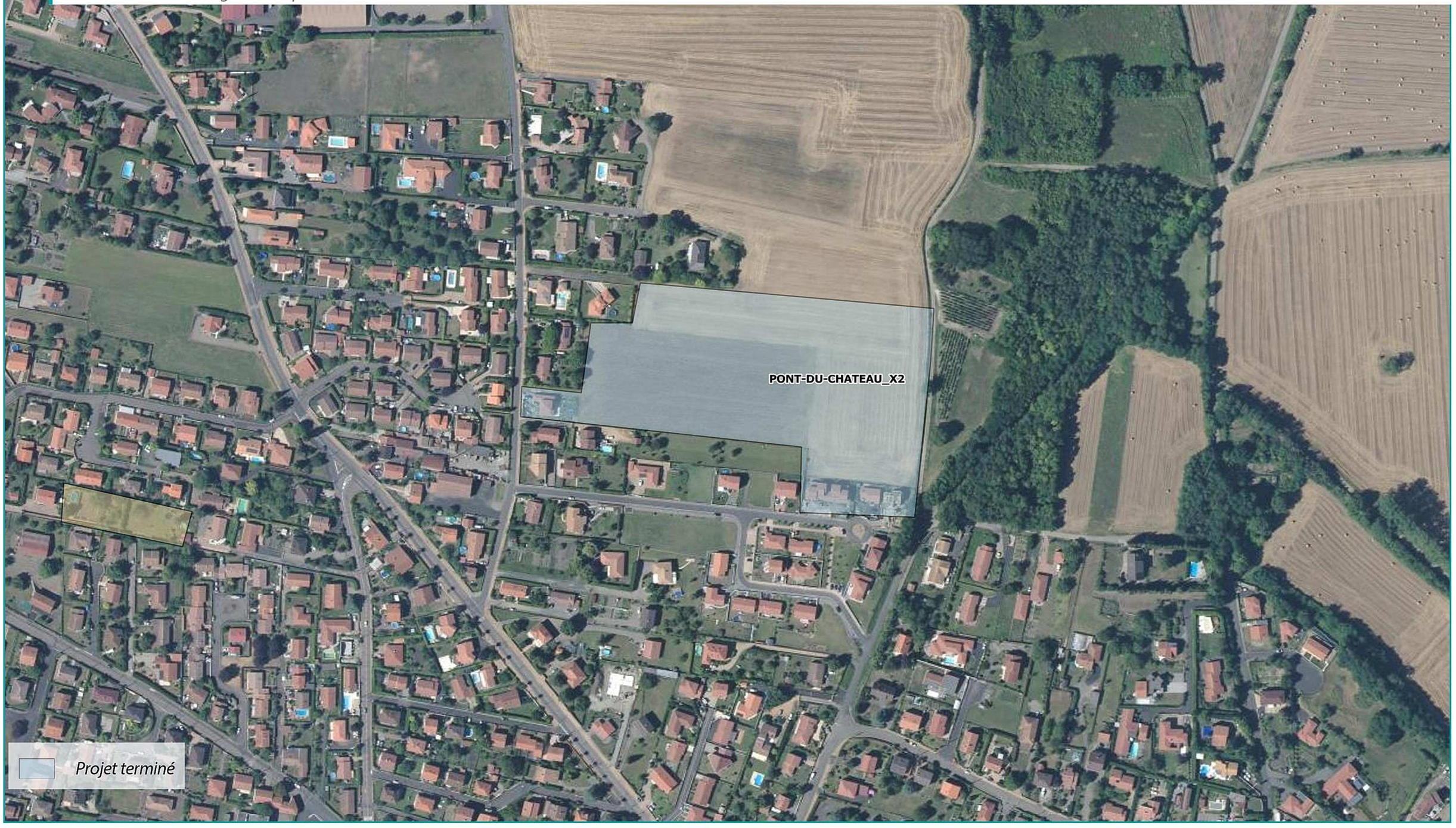
0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : PONT-DU-CHATEAU_X2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
La Boule			X2	PONT-DU-CHATEAU	Passe en "projet terminé"	2014-2016	PONT-DU-CHATEAU_X2		2.98

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : PONT-DU-CHATEAU_X3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
	15	8	X3	PONT-DU-CHATEAU	Passe en "projet en cours"	2017-2019	PONT-DU-CHATEAU_X3		0.25

0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : PONT-DU-CHATEAU_X4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
	32	32	X4	PONT-DU-CHATEAU	Passe en "projet en cours"	2017-2019	PONT-DU-CHATEAU_X4		0.63

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Situation des projets de la commune de : ROMAGNAT

PLH Clermont-Auvergne-Métropole

ROYAT
BEAUMONT
AUBIERE
CEYRAT
SAINT-GENES-CHAMPANELLE
PERIGNAT-LES-SARL
CHANONA

1
2
3
4
5
6
7
8
9
A
B
C
D
E
F

Situation des projets

- Projet en cours
- Projet en veille foncière/stand-by
- Projet terminé
- Réserve foncière inchangée

0 0.5 km

Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : ROMAGNAT_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier Condamines	111	40	1	ROMAGNAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	ROMAGNAT_1		3.76

0 500 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROMAGNAT_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier Le Prat	64	26	2	ROMAGNAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	ROMAGNAT_2		1.9

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROMAGNAT_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Clos Romain	20	20	3	ROMAGNAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	ROMAGNAT_3		0.16

0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : ROMAGNAT_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Jean Jaurès 1	28	28	4	ROMAGNAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	ROMAGNAT_4		0.35

0 60 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROMAGNAT_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Jean Jaurès 2	24	24	5	ROMAGNAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	ROMAGNAT_5		0.27

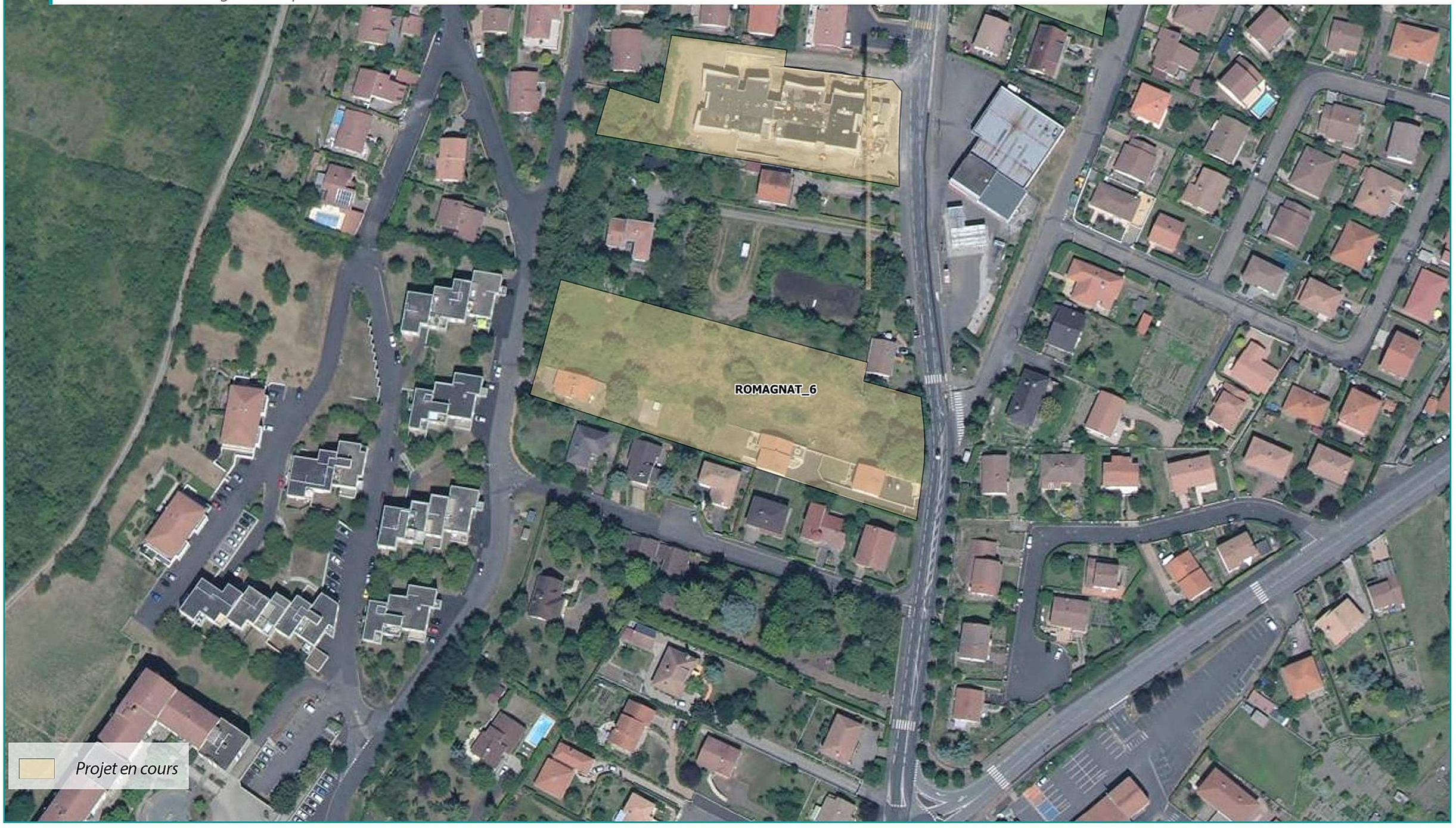
0 60 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROMAGNAT_6

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Jean Jaurès Privé	35	12	6	ROMAGNAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	ROMAGNAT_6	Faible	0.61

0 90 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : ROMAGNAT_7

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Opme	25	25	7	ROMAGNAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	ROMAGNAT_7		0.57

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : ROMAGNAT_8

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue de la Treille	3	3	8	ROMAGNAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	ROMAGNAT_8		0.02

0 20 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROMAGNAT_9

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue de la Treille Tranche 2	35	20	9	ROMAGNAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	ROMAGNAT_9		0.56

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROMAGNAT_A

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Le Prat	0	0	A	ROMAGNAT	Réserve foncière inchangée		ROMAGNAT_A		6.33

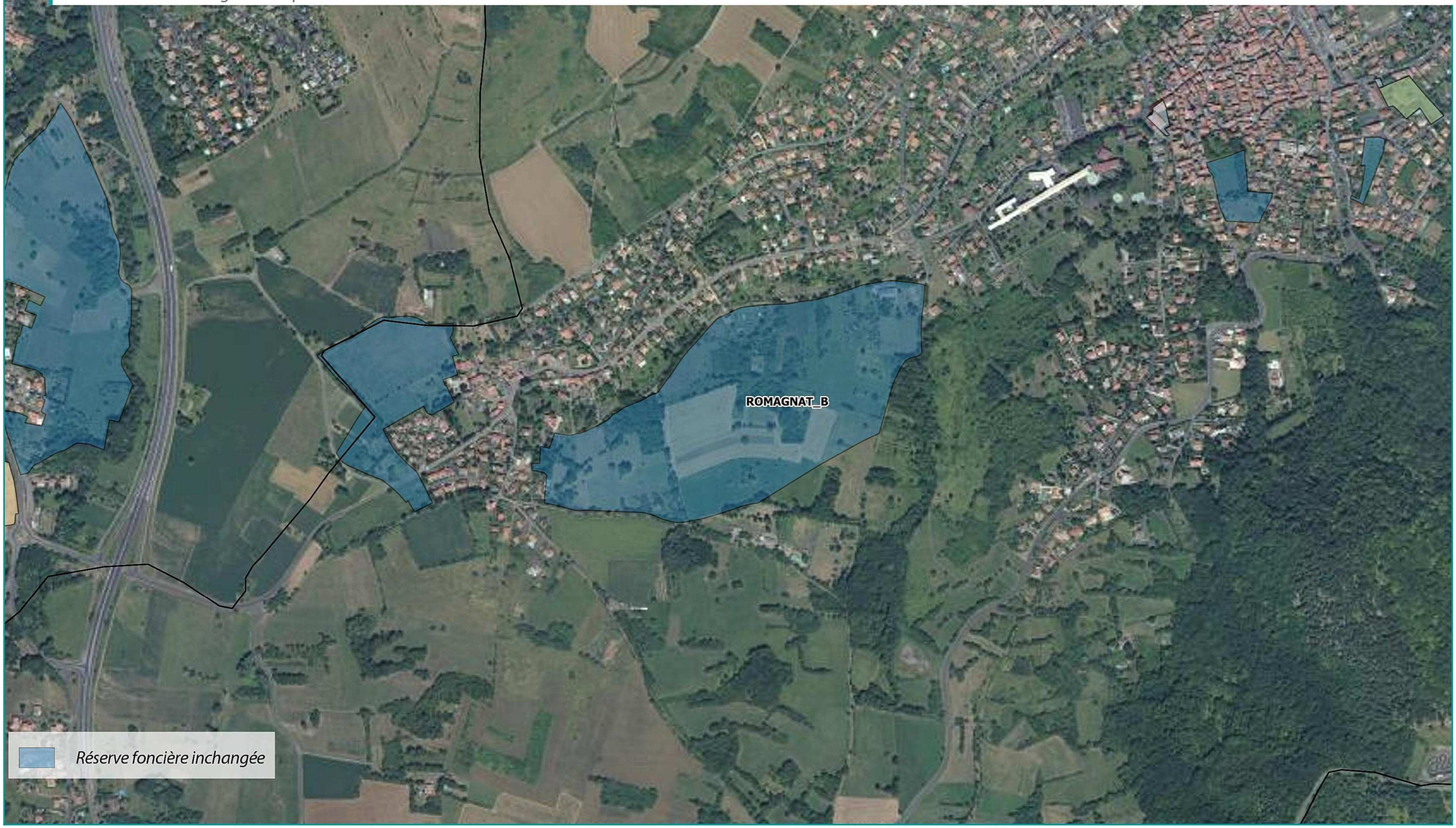
0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROMAGNAT_B

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Les Plantades	0	0	B	ROMAGNAT	Réserve foncière inchangée		ROMAGNAT_B	Fort	20.14

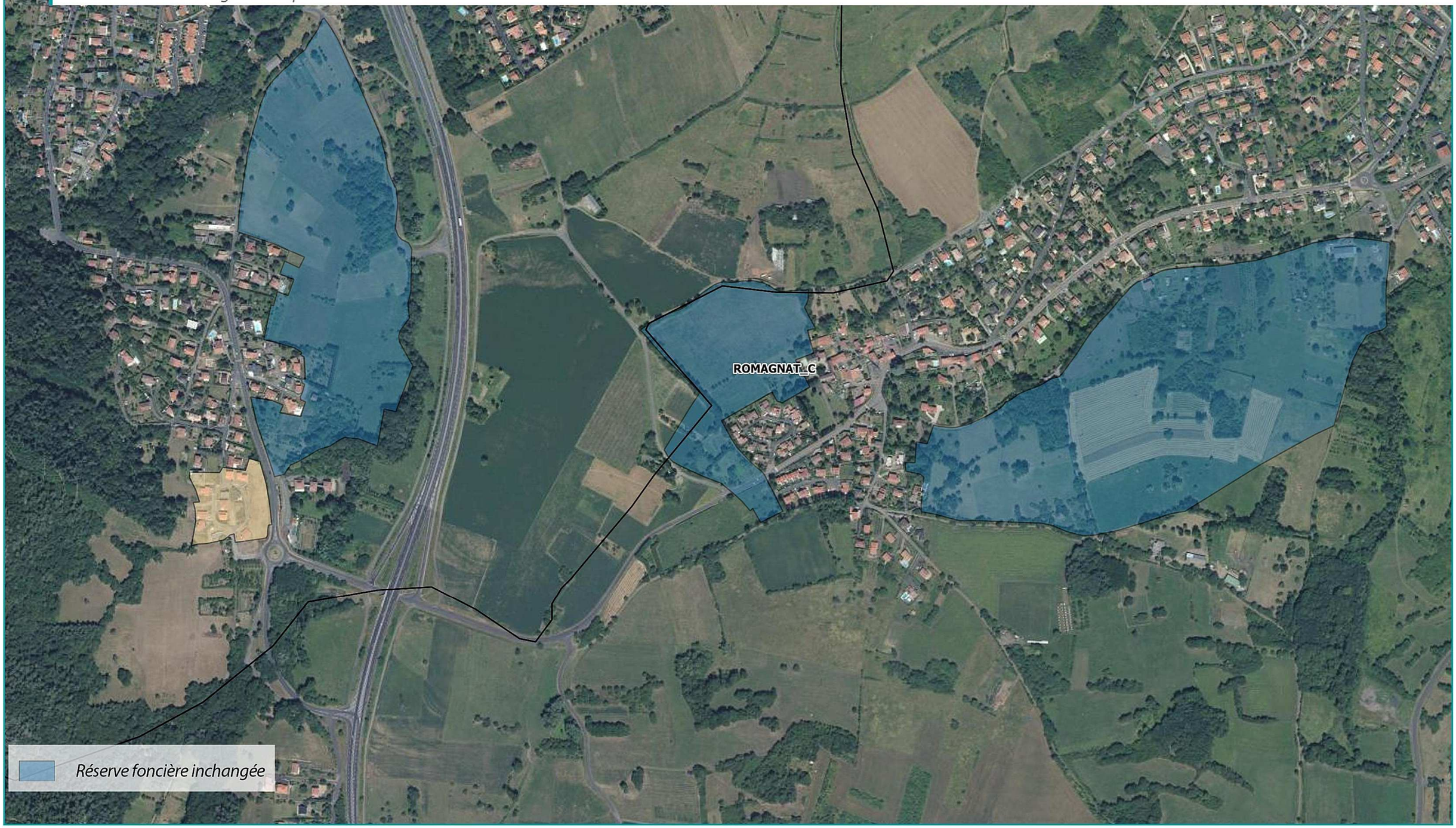
0 500 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROMAGNAT_C

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Clémensat	0	0	C	ROMAGNAT	Réserve foncière inchangée		ROMAGNAT_C		5.31

0 400 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROMAGNAT_D

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Saulzet-le-Chaud	0	0	D	ROMAGNAT	Réserve foncière inchangée		ROMAGNAT_D		3.92

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROMAGNAT_E

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Centre ville - Dent Creuse 1	0	0	E	ROMAGNAT	Réserve foncière inchangée		ROMAGNAT_E		1

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROMAGNAT_F

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Centre ville - Dent Creuse 2	0	0	F	ROMAGNAT	Réserve foncière inchangée		ROMAGNAT_F		0.35

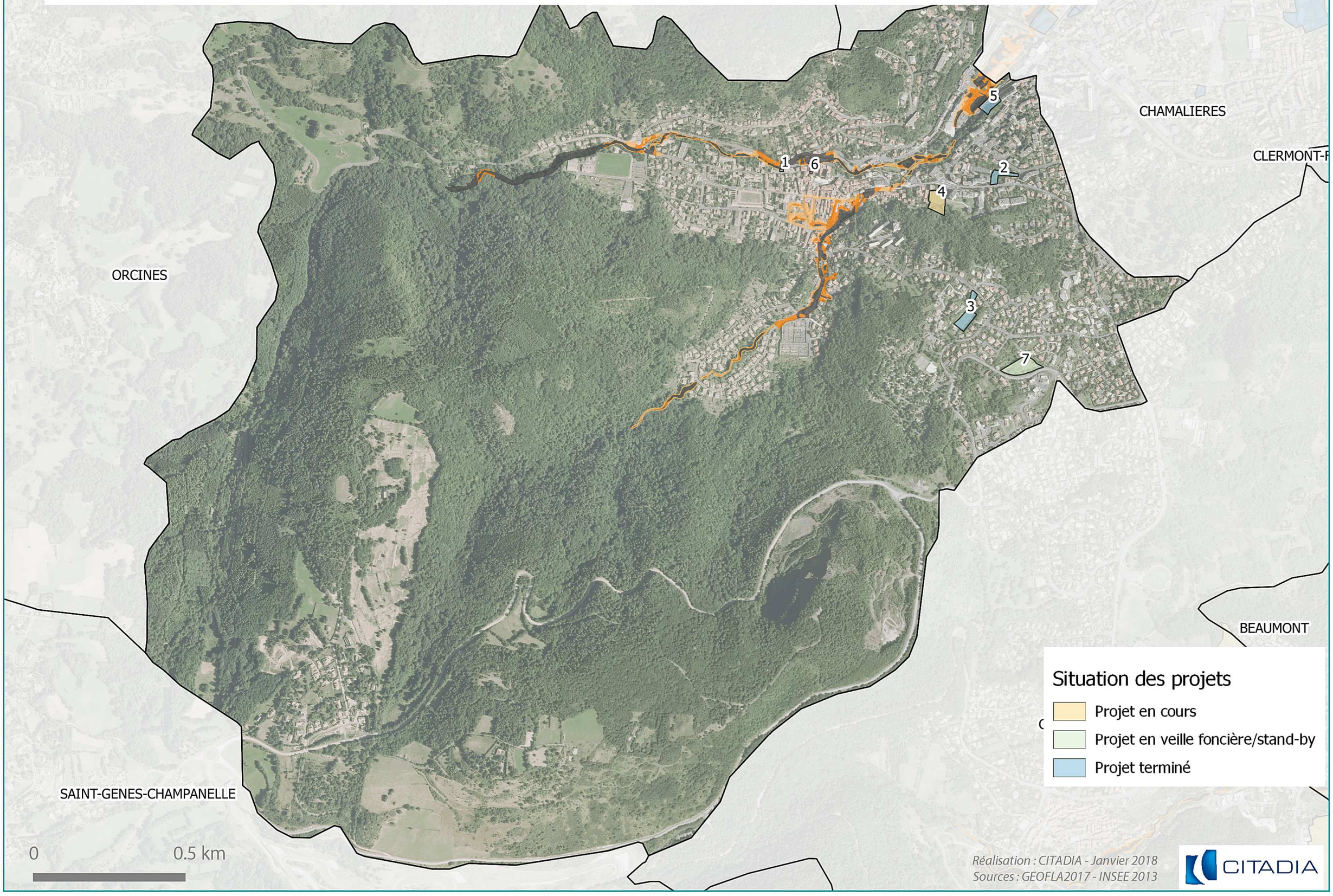
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Situation des projets de la commune de : ROYAT

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : ROYAT_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Rue de la Pépinière	3	3	1	ROYAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	ROYAT_1	Moyen	0.01

0 9 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROYAT_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Avenue Anatole France	13	2	2	ROYAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	ROYAT_2		0.18

0 50 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROYAT_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
L'Oclède	10	3	3	ROYAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	ROYAT_3		0.36

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROYAT_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Quartier mairie	17	17	4	ROYAT	Passe en "projet en cours"	2017-2019	ROYAT_4		0.41

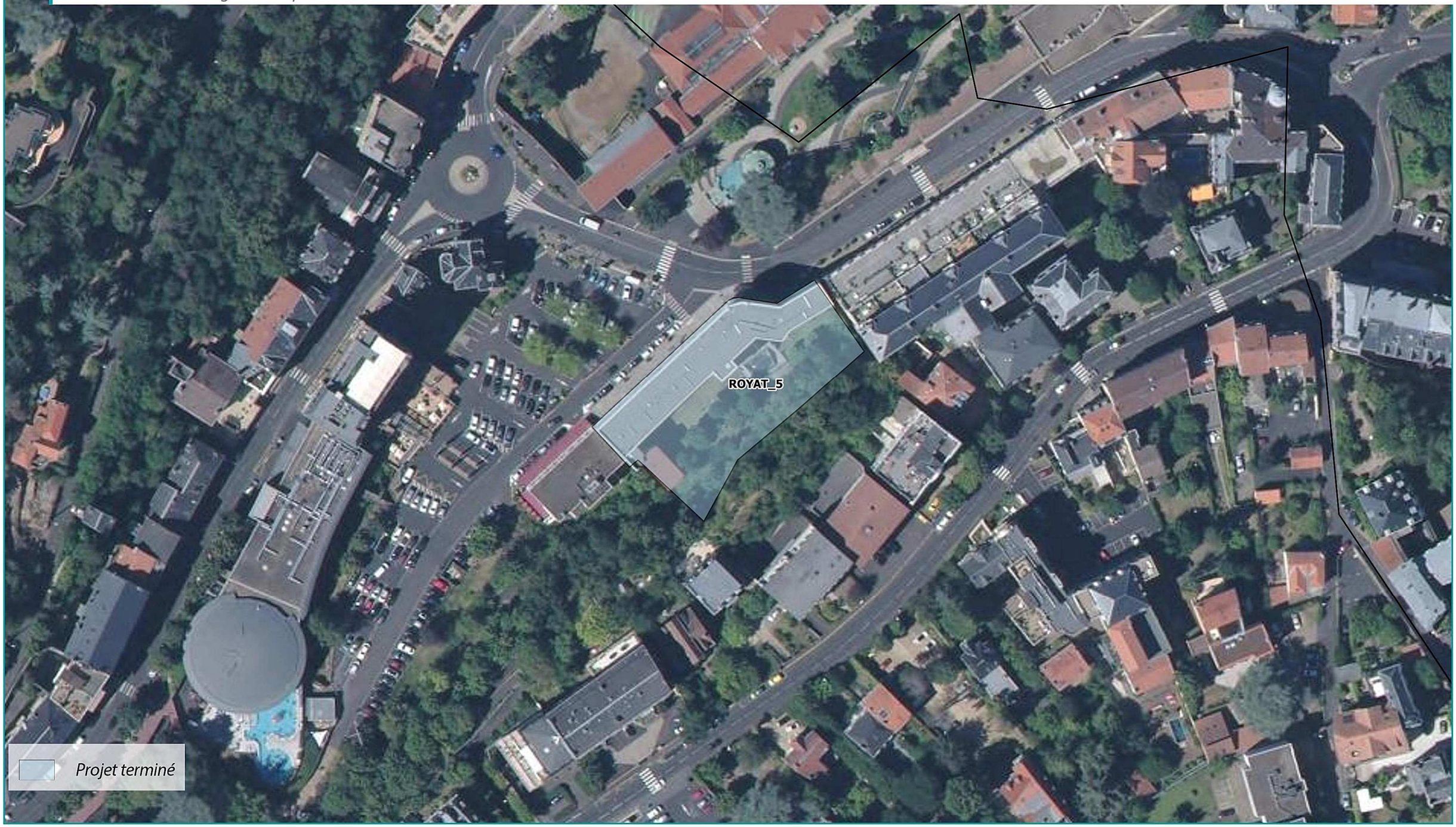
0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROYAT_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Le Métrople			5	ROYAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	ROYAT_5	Fort	0.23

0 70 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROYAT_6

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Place Cohendy			6	ROYAT	Passe en "projet terminé"	2014-2016	ROYAT_6		0.01

0 9 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : ROYAT_7

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Chamlong	0	0	7	ROYAT	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	ROYAT_7		0.49

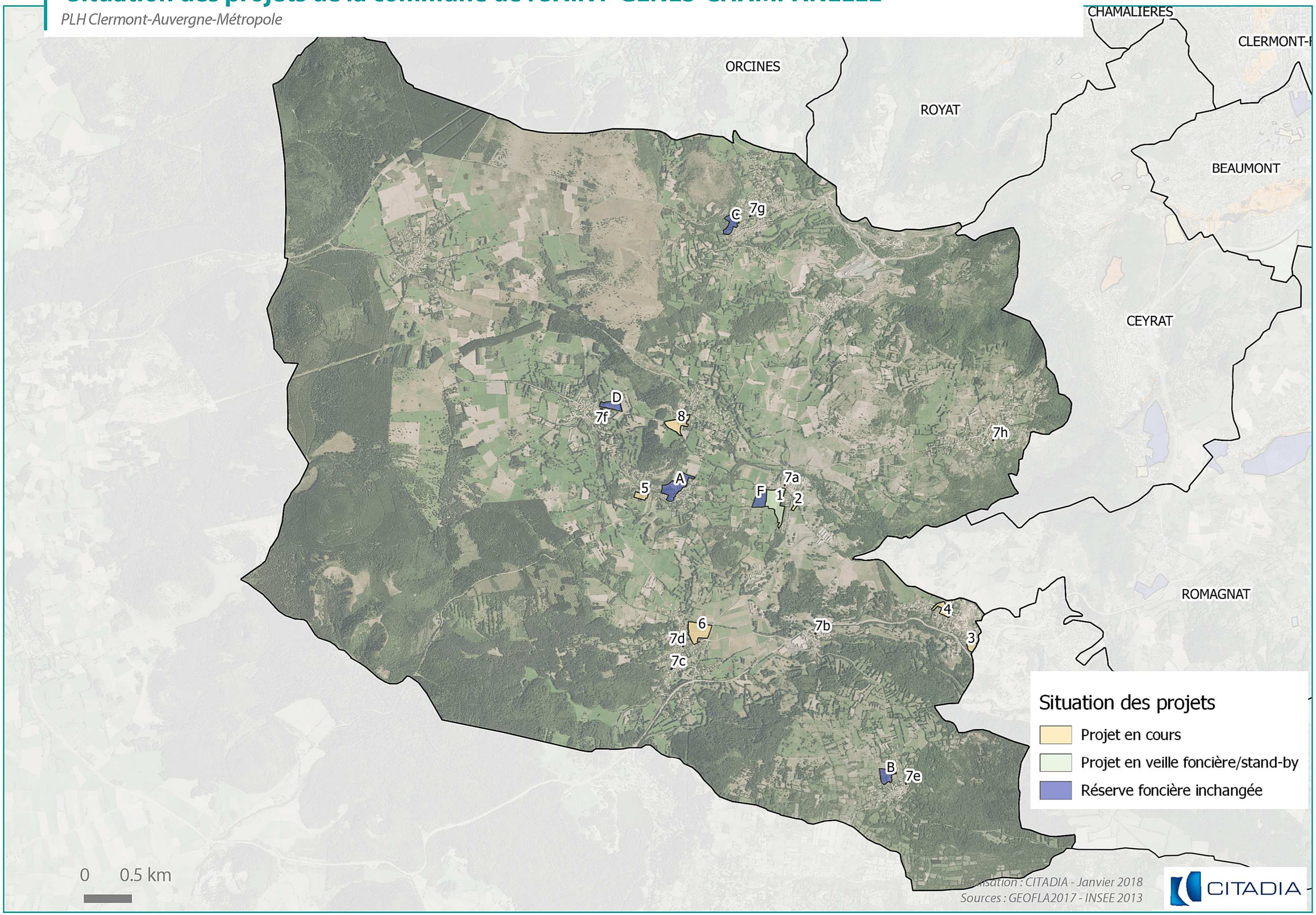
0 80 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Situation des projets de la commune de : SAINT-GENES-CHAMPANELLE

PLH Clermont-Auvergne-Métropole



Réalisation : CITADIA - Janvier 2018
Sources : GEOFLA2017 - INSEE 2013

CITADIA

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_1

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecobourg de St Genès 1ère Tranche	45	9	1	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Passe en "projet en veille foncière/stand-by"	après PLH 2	SAINT-GENES-CHAMPANELLE_1		4.91

0 400 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_2

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Lotissement la tête du champbourg de St Genès	4	0	2	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Passe en "projet en cours"	2017-2019	SAINT-GENES-CHAMPANELLE_2		0.3

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_3

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Lotissement le ""champ de Bellevue"" à Theix	12	4	3	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Passe en "projet en cours"	2017-2019	SAINT-GENES-CHAMPANELLE_3		1.04

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_4

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Lotissement Le ""petit bois"" à Theix	16	5	4	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Passe en "projet en cours"	2017-2019	SAINT-GENES-CHAMPANELLE_4		1.69

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_5

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Lotissement Les Oréades à Pardon	10	4	5	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Passe en "projet en cours"	2017-2019	SAINT-GENES-CHAMPANELLE_5		0.91

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_6

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Lotissement ""Sous les Horts"" à Fontfreyde	20	5	6	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Passe en "projet en cours"	2017-2019	SAINT-GENES-CHAMPANELLE_6		3.98

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7a

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Réhabilitation de logements communaux	1	1	7a	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Réserve foncière inchangée	2014-2016	SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7a		0.01

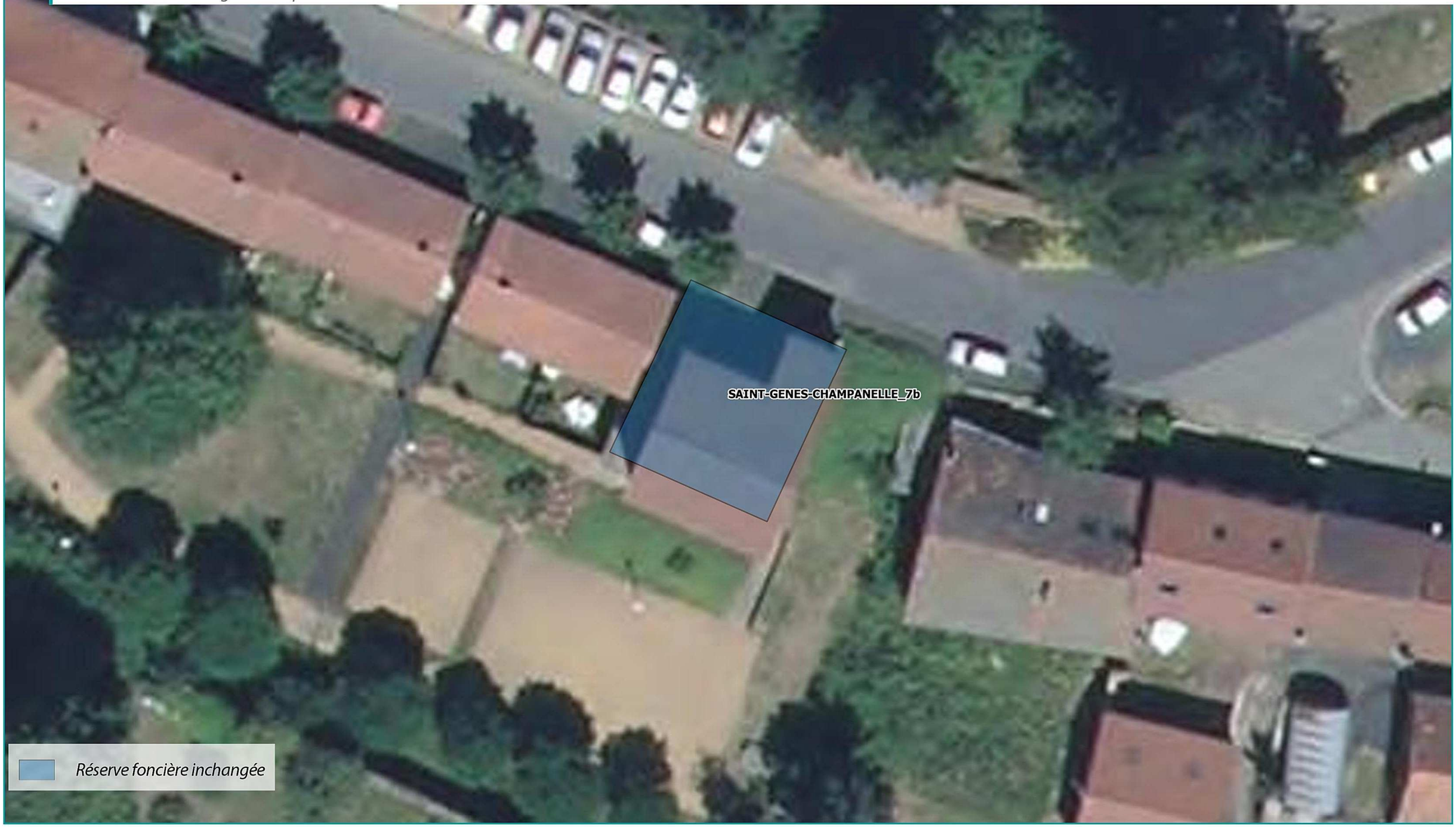
0 10 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7b

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Réhabilitation de logements communaux	1	1	7b	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Réserve foncière inchangée	2014-2016	SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7b		0.01

0 10 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7c

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Réhabilitation de logements communaux	1	1	7c	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Réserve foncière inchangée	2014-2016	SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7c		0.02

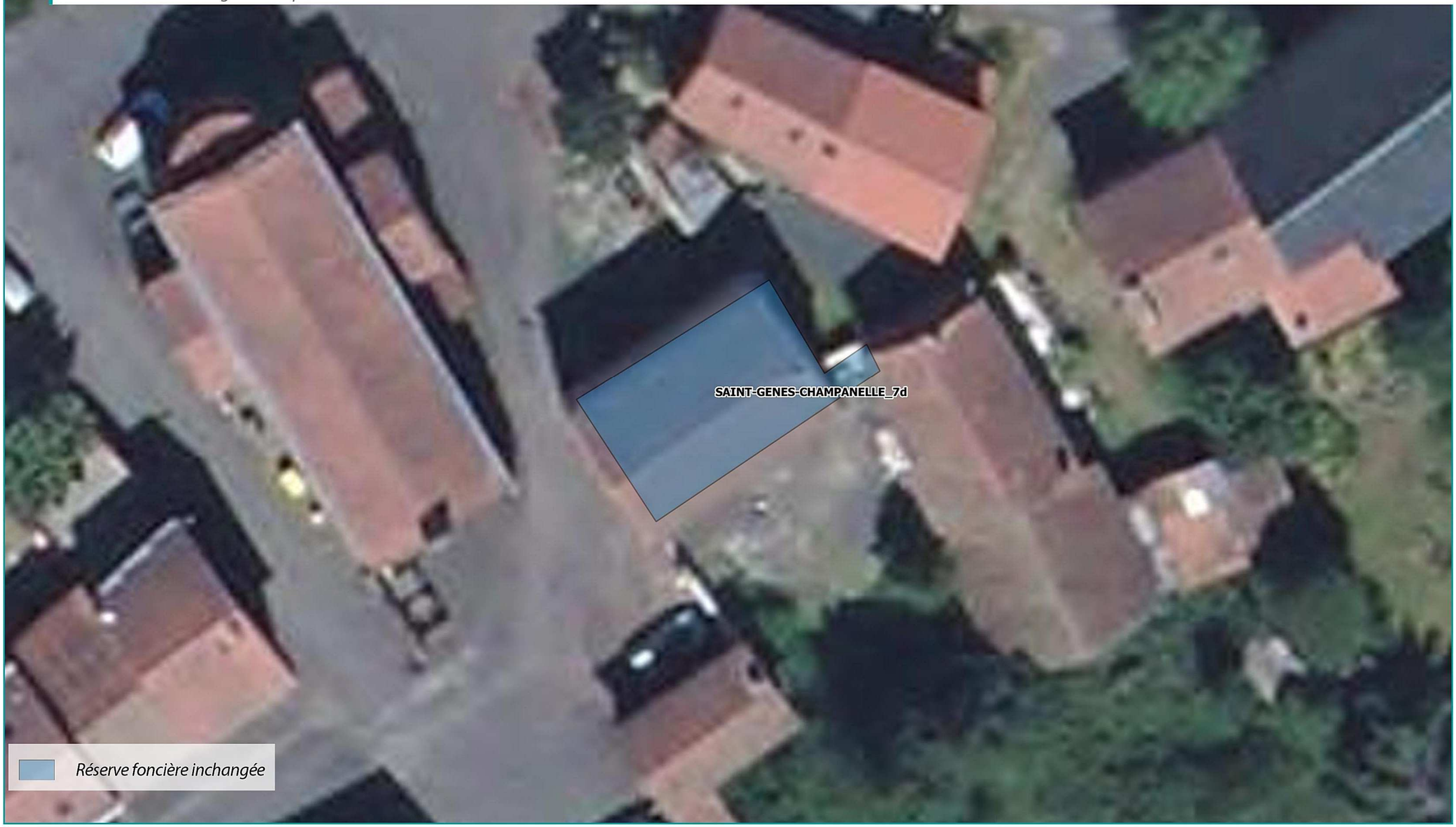
0 20 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCA/T

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7d

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Réhabilitation de logements communaux	1	1	7d	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Réserve foncière inchangée	2014-2016	SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7d		0.01

0 10 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7e

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Réhabilitation de logements communaux	1	1	7e	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Réserve foncière inchangée	2014-2016	SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7e		0.01

0 20 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7f

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Réhabilitation de logements communaux	1	1	7f	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Réserve foncière inchangée	2014-2016	SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7f		0.02

0 10 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7g

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Réhabilitation de logements communaux	1	1	7g	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Réserve foncière inchangée	2014-2016	SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7g		0.01

0 10 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7h

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Réhabilitation de logements communaux - Berzet	1	1	7h	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Réserve foncière inchangée	2014-2016	SAINT-GENES-CHAMPANELLE_7h		0.01

0 10 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_8

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur à Chatrat	8	8	8	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Passe en "projet en cours"	2017-2019	SAINT-GENES-CHAMPANELLE_8		2.67

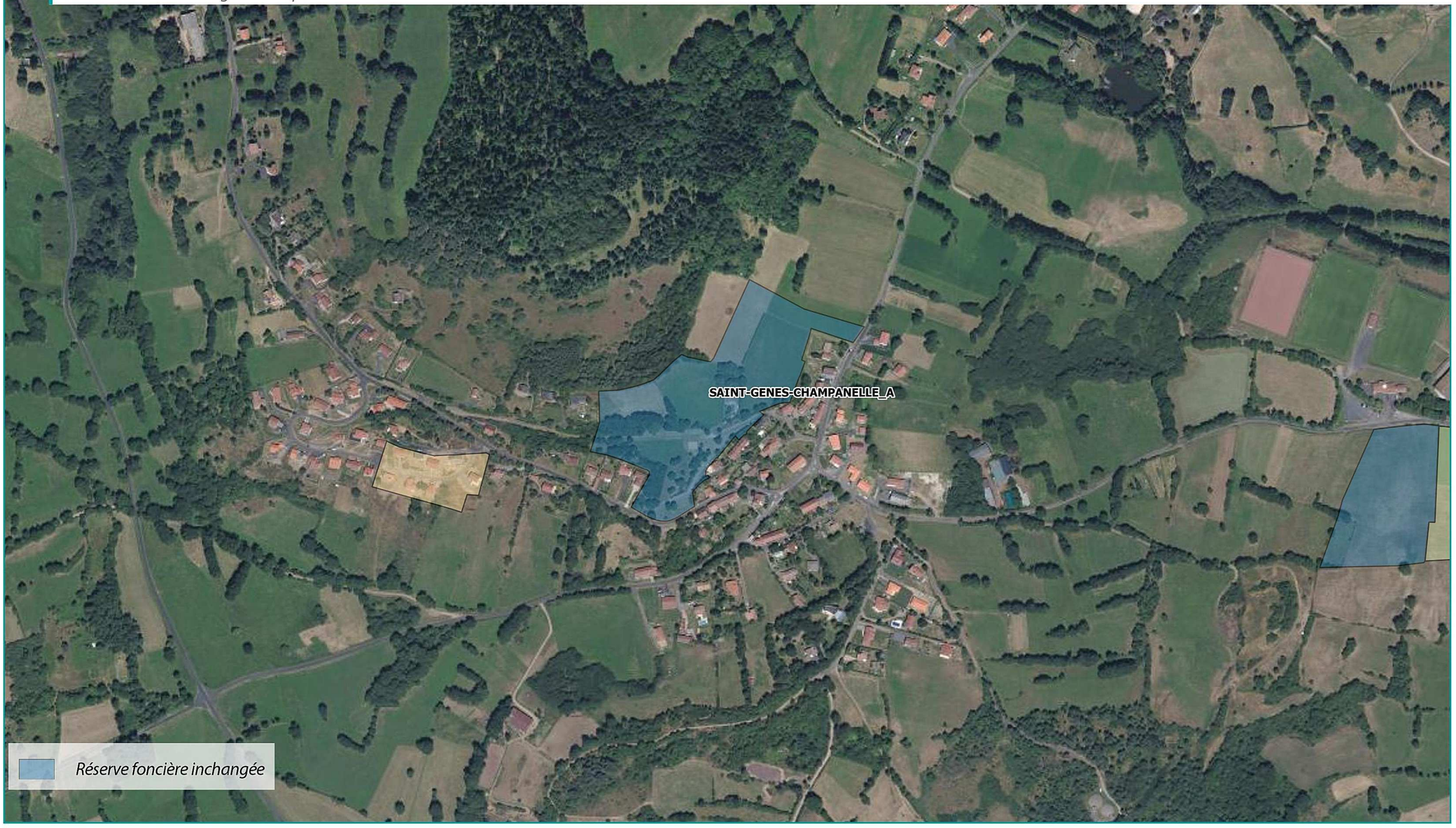
0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_A

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur ""sous la pierre"" à Pardon	0	0	A	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Réserve foncière inchangée		SAINT-GENES-CHAMPANELLE_A		4.42

0 300 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_B

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur ""La Charité"" à Nadaillat	0	0	B	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Réserve foncière inchangée		SAINT-GENES-CHAMPANELLE_B		2.05

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_C

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur ""Les Buchettes"" à Manson	0	0	C	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Réserve foncière inchangée		SAINT-GENES-CHAMPANELLE_C		2.23

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_D

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Secteur ""Le Coudert"" à Beaune	0	0	D	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Réserve foncière inchangée		SAINT-GENES-CHAMPANELLE_D		1.83

0 100 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERC/AT

Projet : SAINT-GENES-CHAMPANELLE_F

PLH Clermont Auvergne Métropole



Libellé	Nombre de logements	Nombre de logements sociaux	Numero	Commune	Évolution suite au bilan à mi-parcours	PLH	Identifiant	Aléa	Surface en ha
Ecoquartier bourg de St Genès 2ème partie*	0	0	F	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Réserve foncière inchangée		SAINT-GENES-CHAMPANELLE_F		2.18

0 200 m

Réalisation : MERCA/T - Octobre 2018
Sources : GEOFLA 2015

MERCAT

Direction Habitat Politique de la Ville
Service Habitat Opérationnel

Synthèse des modifications apportées au PLH

Clermont Auvergne Métropole mène depuis 2002 une politique de l'habitat volontariste sur l'ensemble de son territoire. Cette politique est définie dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2019.

Le bilan à mi-parcours réalisé en 2017 a permis d'appréhender les effets de cette politique sur la Métropole au cours des trois premières années de mise en œuvre et de préciser les suites à engager ainsi que les perspectives prévues pour la seconde période triennale.

Au regard de ce bilan et consciente des enjeux en matière de politique du logement, la Métropole a choisi de faire du PLH un outil plus opérationnel au service des élus et des techniciens et de mener de nouvelles réflexions.

La modification du PLH est également l'occasion d'intégrer les nouveaux dispositifs portés et les évolutions législatives qui positionnent Clermont Auvergne Métropole comme chef de file en matière de l'habitat sur son territoire de compétence.

Des évolutions législatives venues renforcer la compétence habitat des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Depuis son adoption en 2014, les évolutions législatives sont venues renforcer le champ de compétences des EPCI en matière d'habitat. Les stratégies relatives au foncier et aux attributions dans le parc social figurent parmi les sujets clés à investir.

- **Impact de la loi sur le logement du 18 janvier 2013** relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social (loi « Duflot ») : cette loi avait relevé l'objectif de logement social de 20 à 25 % pour les communes de plus de 3 500 habitants. **Toutefois, par décret du 1er août 2014, l'ensemble des communes de plus de 3 500 habitants de la Métropole restent soumises à l'obligation de 20 % de logement sociaux**.

- **Impact de la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) :** C'est cette loi qui a conduit les premières réflexions sur la mise en place d'une stratégie intercommunale d'attribution et de gestion de la demande locative sociale avec la **mise en place obligatoire du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur** (PPGDID). La loi ALUR prévoit aussi pour les EPCI qui en font le choix, le **transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité (PLUi).** Cette compétence est obligatoire pour les Métropoles. L'élaboration du PLUi de Clermont Auvergne Métropole a été engagée en 2018.

- **Impact de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement :** cette loi prévoit la prise en compte des problématiques territoriales de l'habitat des personnes âgées dans les outils de programmation.

Clermont Auvergne Métropole
64-66 avenue de l'Union-Soviétique BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 98 34 00 Fax. 04 73 98 34 01

- **Impact de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté : l**es EPCI compétents en matière d'habitat et ayant au moins un Quartier Politique de la Ville (QPV) sur leur territoire sont compétents en matière d'attribution de logements sociaux. Ils doivent élaborer, au-delà du PPGDID, une Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) qui permet d'appliquer les orientations définies en matière d'attributions. Cette loi inscrit clairement les EPCI comme chef de file de la politique de peuplement et a permis à la Métropole d'engager le travail relatif à ce sujet. **L'élaboration de la CIA et du PPGDID est ainsi prévue pour 2018- 2019** (action 2.1).

  Cette loi prévoit aussi le renforcement du volet foncier des nouveaux PLH avec une analyse de l'offre foncière et de son utilisation, la mise en place d'un observatoire du foncier, des actions à mener en matière de politique foncière. Ces sujets ont été développés dans le cadre de la modification (action 3.3).

  Cette loi prévoit enfin que la procédure de modification du PLH soit réalisée afin d'**intégrer les objectifs triennaux issus de l'obligation de rattrapage au regard de la loi SRU.** Les objectifs de production de logements locatifs sociaux affichés dans le PLH modifié de Clermont Auvergne Métropole intègrent donc l'objectif triennal 2017-2019 (912 logements sociaux à produire dans les communes SRU pour la seconde moitié du PLH, contre 800 affichés antérieurement (action 3.1).

Des évolutions législatives impactant l'organisation du territoire et les compétences des EPCI

Les évolutions législatives récentes ont fortement impacté l'organisation du territoire en permettant la transformation de certains EPCI :

- La loi de **Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles** du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM, a permis le passage de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine au 1er janvier 2017.

- La loi **relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain** a permis la transformation de Clermont Auvergne Métropole de Communauté Urbaine en Métropole au 1er janvier 2018.

Des évolutions dans l'organisation locale des instances

En matière d'habitat, plusieurs évolutions sont à souligner depuis l'approbation du PLH en 2014 :

- **Clermont Auvergne Métropole est délégataire des aides à la pierre** depuis le 1er Janvier 2015 pour une période de 6 ans. L'objectif visé est de renforcer et de maîtriser l'intervention sur le champ de l'habitat sur le périmètre métropolitain pour permettre la réalisation des objectifs du PLH,

- La **révision du Plan de Prévention des Risques Inondations** (PPRI) implique la modification du volet territorial du PLH, intégrant le repérage des projets et des potentialités foncières.

- Les nouvelles compétences liées aux évolutions législatives viennent **renforcer le rôle de Clermont Auvergne Métropole sur les sujets de politique de la ville** (Contrat de ville intercommunal), de **renouvellement urbain** (3 quartiers retenus dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain [NPNRU] sur Clermont-Ferrand), de **politique de peuplement** (création d'une Conférence Intercommunale du Logement [CIL] en octobre 2015 et travail engagé pour produire les documents stratégiques afférents, la CIA et le PPGDID).

- Le passage en Communauté urbaine, puis en Métropole, confère la compétence urbanisme à Clermont Auvergne Métropole, qui a lancé en 2018 l'élaboration de son **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** (PLUi). Ce nouveau document proposera un projet d'aménagement et de développement global, cohérent à l'échelle du territoire et respectueux des spécificités communales.

- La gestion par Clermont Auvergne Métropole du **Fonds Solidarité Logement** (FSL) à partir de 2019 lui permettra d'améliorer sa connaissance des besoins des ménages en situation de fragilité face au logement, mais également de devenir un acteur clé de l'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement.

La réorganisation des services de la Métropole avec la création d'une Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville au 1er janvier 2017 lors du passage en Communauté urbaine s'est accompagnée d'un renforcement des effectifs pour la mise en œuvre du PLH, et vient appuyer le nouveau positionnement de l'EPCI.

La modification du PLH 2014-2019 autours de quatre orientations

Le PLH 2014-2019 s'inscrit dans la continuité du travail mené par le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Clermont, et il intègre des prévisions de croissance démographique fortes. Ainsi, le nombre de logements nécessaires pour répondre à ces besoins est estimé à 15 254 logements sur la période dont 14 123 logements neufs (soit plus de 2 350 logements par an) et 1 131 logements existants remis sur le marché (dont 516 logements sociaux en acquisition-amélioration et 615 logements sortis de la vacance dans le parc privé).

Depuis le début du PLH, la construction de logements s'établit en moyenne à 1 700 unités par an, soit 650 unités de moins que les objectifs du PLH (72 % de l'objectif). La production, stabilisée depuis plusieurs années à ce niveau, ne parvient pas à retrouver le rythme précédant la crise immobilière de 2008. Toutefois, 8 communes ont dépassé leurs objectifs de production. D'autrs communes, bien que moins avancées, ont tout de même connu un développement important (Aulnat, Blanzat, Cébazat, Cournon). **Le choix a été fait de ne pas remettre en question l'objectif général de 14 300 logements identifiés. La répartition communale a toutefois évolué pour prendre en compte, le cas échéant : l'avancement de la production sur la première période du PLH (2014-2016), les projets des communes en cours ou à venir d'ici 2019, l'impact du nouveau PPRI sur la capacité à construire et le triennal 2017-2019 en matière de rattrapage au titre de la loi SRU.**

Les objectifs en matière d'acquisition-amélioration suivent les attentes du PLH puisque plus de la moitié de l'objectif du PLH a été réalisé sur les trois premières années : sur ce volet, **la modification du PLH n'a pas apporté de changement à l'objectif initial**.

Concernant les objectifs de reconquête de vacance, les résultats des dispositifs opérationnels d'amélioration de l'habitat privé n'ont pas été à la hauteur des attentes. Le PIG métropolitain ainsi que les OPAH « quartier de Gare » et « quartiers anciens » n'ont permis la réhabilitation et le conventionnement que de 59 logements appartenant à des propriétaires bailleurs (dont une partie était vacante initialement). Le taux de vacance ayant continué de croître sur le territoire, **l'objectif de résorption de la vacance reste donc toujours d'actualité et constitue un enjeu prioritaire à investir.**

La modification du PLH de Clermont Auvergne Métropole l'opportunité de réaffirmer le rôle et le contenu de la politique du logement de la Métropole à l'horizon 2019. Elle traduit la volonté des élus, en partenariat avec les acteurs locaux, de confirmer leur engagement en faveur du « logement pour tous ». Les orientations et les actions du PLH ont donc été réajustées pour répondre aux **quatre grands axes de la politique de l'habitat** adoptées par la Métropole.

Orientation 1 : « une Métropole pilote de l'habitat »

La Métropole s'engage dans un développement résidentiel maîtrisé, porteur de nouvelles formes urbaines. Cette ambition, déjà intégrée dans le SCoT et renforcé par le PLH, sera traduite dans le futur PLUi. La déclinaison du PLH dans les Plans Locaux de l'Urbanisme (PLU) sur la quasi-totalité des communes a contribué à la diversification de l'offre, à la mixité sociale à l'échelle locale et à la mise en cohérence des projets avec les besoins du territoire. Consciente de son rôle d'animateur, la Métropole affiche la volonté de mener une démarche concertée autour de l'habitat. **Ce partage de la connaissance doit se formaliser par la tenue d'instances partenariales techniques et politiques**.

Cette orientation et les actions qui en découlent, traduisent le souhait de la Métropole d'accompagner les communes dans l'émergence de projets complexes, pour garantir leur réussite.

Orientation 2 : « Une métropole qui promeut un développement territorial et un habitat équilibré »

Trois quartiers de Clermont-Ferrand ont été retenus au titre du NPNRU : La Gauthière, Les Vergnes et Saint-Jacques Nord. La Métropole assure la définition et le pilotage des projets visant à améliorer l'intégration de ces quartiers dans la dynamique de développement métropolitaine.

Cette aspiration en matière d'équilibre se traduit également par la volonté d'améliorer l'accès au logement social des ménages les plus fragiles, et de limiter la concentration des situations de précarité sur certains secteurs géographiques, par la mise en place des documents cadres de la CIL.

Orientation 3 : « une Métropole qui s'engage en faveur d'un habitat durable et abordable »

La satisfaction des parcours résidentiels passe par le développement d'une offre de logements complète et diversifiée, favorisant une mixité sociale et générationnelle. La prise de Délégation des Aides à la Pierre, ainsi que le soutien financier à la production de logements sociaux apporté par Clermont Auvergne Métropole sur première moitié du PLH, ont contribué à l'atteinte des objectifs fixés, notamment dans les communes soumises à la loi SRU.

Au-delà de la production neuve, l'amélioration des conditions de logement nécessite de travailler sur l'habitat privé en luttant contre l'habitat indigne, insalubre et énergivore, source de problématiques sanitaires et sociales. La Métropole s'implique dans la réhabilitation thermique du parc, à la fois social (avec le Contrat Territorial de Développement Durable [CTDD] en partenariat avec Département du Puy-de-Dôme visant l'amélioration de 600 logements sociaux par an) et privé (avec la reconduite du Programme d'Intérêt Général [PIG] métropolitain sur la période 2016-2020 et le lancement d'une Plate-forme Territoriale de Rénovation Énergétique [PTRE] RENOVER+DEMAIN). Compte tenu du volume de logements vacants, la mobilisation de solutions permettant de réinvestir ce parc existant constitue un enjeu pour le territoire.

Orientation 4 : « une Métropole qui soutient un habitat solidaire »

Dans le cadre du renforcement de ses compétences et notamment avec la gestion de l'attribution des aides du FSL à partir de 2019, la Métropole souhaite promouvoir le droit au logement pour tous et accompagner les parcours résidentiels des populations fragiles et précarisées. Cette stratégie est mise en œuvre dans le cadre du Plan « Logement d'Abord », au titre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour lequel la Métropole est retenue.

Par la facilitation du maintien à domicile pour les personnes âgées ou en situation de handicap, par le développement d'une offre locative à bas loyer pour le public jeune, par l'accompagnement des ménages issus de la Communauté des Gens du Voyage en voie de sédentarisation, la Métropole affirme son action en faveur des ménages aux besoins spécifiques en logements ou hébergement.

Un PLH modifié dans sa structure pour faciliter sa lisibilité

Les modifications réalisées dans le *Document d'Orientations* et le *Programme d'Actions* ne changent pas l'esprit des engagements pris initialement. Il s'agit d'une réorganisation pour faciliter la lisibilité du document, en vue de sa meilleure appropriation par les élus, les techniciens et les partenaires.

La modification de l'architecture du document initial du PLH est présentée dans la figure ci-après :

Architecture initiale du Programme d'Actions (5 axes, 30 actions)

AXE 1 : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT D'UN HABITAT DURABLE

1.1 : Traduire de manière opérationnelle le PLH dans les documents d'urbanisme

1.2 : Agir sur les critères économiques du logement : définir une stratégie de portage foncier en faveur d'une politique de réserve et d'anticipation foncière

1.3 : Développer avec l'EPF SMAF et les communes une politique cohérente d'acquisition

1.4 : Agir sur les critères économiques du logement : réfléchir aux conditions de développement d'une offre neuve économiquement viable

1.5 : Soutenir l'ingénierie auprès des communes pour accompagner l'émergence de projets complexes

1.6 : Mettre en place les conditions de limitation de la consommation foncière

1.7 :Anticiper l'évolution des tissus pavillonnaires existants : promouvoir et encadrer la production de logements par la densification des tissus pavillonnaires existants

AXE 2 : RENOUVELLEMENT DU PARC PRIVE EXISTANT

2.1 : Repérer et intervenir sur les copropriétés dégradées du parc privé : définir l'intervention avec l'Anah

2.2 : Définir un nouveau dispositif d'intervention opérationnel pour amplifier l'intervention sur le parc privé avec l'Anah

2.3 : Résorber les logements vacants

2.4 : Définir et appliquer un dispositif de veille sur le parc privé, et notamment le parc privé social de fait

AXE 3 : VEILLER A L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

3.1 : Produire une offre de logements locatifs sociaux suffisante et adaptée

3.2 : Produire une offre de logements locatifs sociaux : 1) la déclinaison des obligations SRU des communes déficitaires

3.3 : Produire une offre de logements locatifs sociaux : 2) la production d'un minimum de logements sociaux dans les communes non soumises au rattrapage de la loi SRU ou inférieures à 3 500 habitants

3.4 : Soutenir la production de logements sociaux : la garantie d'emprunt

3.5 : Soutenir la production d'une offre en accession abordable

3.6 : Poursuivre la rénovation urbaine dans les secteurs ANRU

3.7 : Renforcer le plan de réhabilitation thermique des logements publics

3.8 : Soutenir la coordination inter-bailleurs dans le cadre de la mise en place de la délégation des aides à la pierre

3.9 : Soutenir la coordination inter-bailleurs : Partager avec les acteurs concernés, les enjeux de l'attribution des logements sur les territoires

AXE 4 : UNE POLITIQUE PARTENARIALE AU PROFIT DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

4.1 : Répondre aux objectifs d'hébergements prescrits dans les schémas départementaux

4.2 : Mettre en place les conditions facilitant les parcours et l'entrée dans le parc de droit commun

4.3 : Agir par une démarche partenariale à la prévention des expulsions

4.4 : Développer un habitat social pour les jeunes(étudiants, jeunes travailleurs...)

4.5 : Organiser les conditions de sédentarisation des gens du voyage présents sur l'agglomération

4.6 : Définir les conditions d'adaptation des logements pour les personnes âgées

AXE 5 : PILOTAGE ET ANIMATION DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT

5.1 : Solliciter de l'État la délégation des aides à la pierre

5.2 : Assurer une vision pluriannuelle de la politique de l'habitat

5.3 : Définir un outil stratégique de suivi

5.4 : Communiquer auprès du grand public

Architecture du Programme d'Actions modifié (4 axes, 13 actions)

ORIENTATION 1 : UNE MÉTROPOLE PILOTE DE L'HABITAT

Action 1.1 : Partager la vision stratégique de l'habitat et communiquer auprès du public, et développer les partenariats et l'innovation

Action 1.2 : Développer les outils de suivi et d'observation du PLH

Action 1.3 : Veiller à la traduction du PLH dans les documents d'urbanisme

ORIENTATION 2 : UNE MÉTROPOLE QUI PROMEUT UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET UN HABITAT ÉQUILIBRÉ

Action 2.1 : Mettre en place une stratégie de peuplement métropolitaine via la CIL visant à guider les politiques d'attributions des logements sociaux

Action 2.2 : Engager un programme ambitieux de rénovation urbaine dans les quartiers retenus au titre du NPRU

Action 2.3 : Poursuivre la diversification des produits immobiliers

ORIENTATION 3 : UNE MÉTROPOLE QUI S'ENGAGE EN FAVEUR D'UN HABITAT ABORDABLE ET DURABLE

Action 3.1 : Produire une offre de logements suffisante, diversifiée et abordable

Action 3.2 : Poursuivre et consolider les actions sur le parc privé existant

Action 3.3 : Mettre en place une stratégie foncière partenariale pour atteindre les objectifs de production de logements

ORIENTATION 4 : UNE MÉTROPOLE QUI SOUTIENT UN HABITAT SOLIDAIRE

Action 4.1 : Soutenir l'habitat des personnes en situation de fragilité et favoriser l'accès et le maintien dans le logement

Action 4.2 : Développer un habitat social pour les jeunes

Action 4.3 : Définir les conditions d'adaptation des logements pour les personnes âgées

Action 4.4 : Organiser les conditions d'accueil et les parcours résidentiels des gens du voyage présents sur la Métropole